

DOSSIER D'ETUDE N° 113

Février 2009



Evaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des Caf

Attentes des familles et des jeunes
Attentes des élus
Territoires

Cnaf - Caf
TMO Régions
Michel Quiot Consultants

TABLE DES MATIERES

AVANT - PROPOS	4
PREMIERE PARTIE - ATTENTES DES FAMILLES ET DES JEUNES	9
INTRODUCTION	9
RESUME DE LA SYNTHESE DES ETUDES REALISEES PAR LES CAF	12
1. Attentes des familles	12
2. Attentes des adolescents et des jeunes	13
3. Enseignements pour une politique familiale et partenariale	13
1. ATTENTES DES FAMILLES POUR LEURS ENFANTS AGES DE 6 A 12 ANS	16
1.1. Disposer d'équipements de proximité, accessibles, animés	16
1.2. Concilier vie familiale, vie scolaire, vie sociale	19
1.3. Disposer d'activités éducatives pour les enfants	21
1.4. Attentes des familles : axes structurants et priorités ; écarts comparatifs avec les objectifs	25
2. ATTENTES DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES	33
2.1. Attentes selon les âges	34
2.2. Demande de liens et de vie sociale	35
2.3. Information, participation, encadrement	39
2.4. Attentes des adolescents et des jeunes : axes structurants et priorités ; écarts par rapport aux objectifs	40
PREMIERS ENSEIGNEMENTS	45
1. Quelques enseignements : pour l'action	46
2. Elargir le questionnement : interpellier la recherche	47
3. Perspectives pour la jeunesse : pistes pour une politique	47
PREMIERES CONCLUSIONS	50
1. Qualité relationnelle et apport éducatif	50
2. Des attentes différentes selon les âges en trois types de structures et d'outils	50
3. Un projet de société pour la jeunesse	51
BIBLIOGRAPHIE DES ETUDES LOCALES	53
DEUXIEME PARTIE - ATTENTES DES ELUS	58
INTRODUCTION	58
SYNTHESE	58
1. Contexte et objectifs de la démarche	58
2. Connaissance des problématiques territoriales et attentes en matière d'évaluation des besoins	59
3. Organisation de la compétence enfance - jeunesse	60
4. Les grandes orientations des politiques enfance - jeunesse	60
5. Les effets perçus du Contrat Temps Libre	61
6. Les raisons de la non contractualisation	62
7. Le CEJ	62
8. Perception du partenariat avec la CAF	63
9. Positionnement des communes dans les années à venir	63
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	64
1.1 Contexte	64
1.2 Objectifs	65
1.3 Démarche méthodologique	65
2. LA CONNAISSANCE DES PROBLEMATIQUES TERRITORIALES	75
2.1 Connaissance des besoins et attentes de la population	75
2.2 Les outils de connaissance	77
2.3 Les attentes de partenariat en matière de diagnostic	79
2.4 Connaissance des besoins et élaboration d'une politique jeunesse	81
2.5 Identification de besoins non satisfaits	82
2.6 Les problèmes rencontrés avec les jeunes	85
2.7 Prise en compte des besoins non satisfaits et des difficultés observées dans la politique « enfance jeunesse »	87
2.8 Problèmes liés aux disparités, inégalités dans l'accès aux équipements et services proposés aux jeunes et aux familles	88

3. L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE ENFANCE-JEUNESSE	90
3.1 La délégation de la compétence jeunesse à l'échelle intercommunale et la perception de ses effets	90
3.2 Les effets perçus de la délégation par les communes ayant délégué	91
3.3. Perception de l'intercommunalité par les communes n'ayant pas délégué.	92
4. LES GRANDES ORIENTATIONS DES POLITIQUES ENFANCE-JEUNESSE	94
4.1 Définition des politiques enfance-jeunesse et actions prioritaires	94
4.2 L'accompagnement de la CAF	98
4.3 Les actions spécifiques	99
4.4 Echecs et réussite des actions conduites	101
4.5 Futures orientations	102
4.6 Positionnement des communes sur les thématiques enfance jeunesse et attentes à l'égard de la CAF	106
5. LA DIMENSION PARTENARIALE	107
5.1 Perception du CTL	107
5.2 Impact sectoriel du CTL	109
5.3 Les raisons de la non-contractualisation	113
5.4 Le Contrat enfance-jeunesse (CEJ)	114
5.5 Perception du partenariat avec la CAF	117
QUESTIONNAIRE	120

TROISIEME PARTIE - TERRITOIRES **139**

INTRODUCTION	139
1. LE CONTEXTE DE L'ETUDE	139
1.1 Eléments méthodologiques relatifs aux monographies.....	139
1.2 Des territoires représentatifs de la diversité des situations contractuelles.....	140
2. ZOOM SUR CHAQUE TERRITOIRE	145
2.1 La Communauté de communes du Mirabée.....	145
2.2 La Commune de Largentière.....	147
2.3 La Communauté de communes du Pied-Rousset en Luberon	150
2.4 La Commune de Honfleur	154
2.5 La Commune de Gentilly	157
2.6 Le Canton de La Ravoire	160
2.7 La Commune de La Teste-de-Buch.....	163
2.8 La Commune de Dunkerque	167
3. SYNTHESE GENERALE	171
3.1 Evaluation de la dynamique partenariale des CAF.....	172
3.2 Les CAF, trait d'union institutionnel ou la plus-value des partenariats en matière de jeunesse	176
4. QUATRE THEMES TRANSVERSAUX	177
4.1 Le territoire.....	178
4.2 L'offre de services.....	180
4.3 La qualité	182
4.4 La contractualisation	185

ANNEXE **188**

<i>L'e-ssentiel</i> n° 81, janvier 2009.....	188
--	------------

Evaluer la politique de l'enfance et de la jeunesse des Caisses d'allocations familiales a pour objectif de porter un regard sur elle, et, si besoin, d'en améliorer le fonctionnement et la portée.

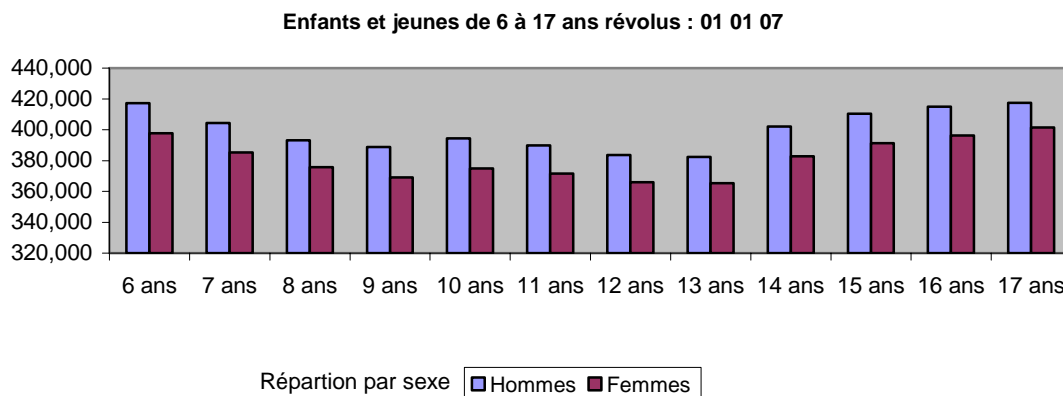
Le Contrat Enfance Jeunesse qui structure l'essentiel des actions des Caf dans ce domaine est mis en œuvre en 2006 dans le prolongement des contrats enfance et temps libres. Organisé dans un mouvement visant à assurer les conditions d'une politique adaptée aux attentes et aux besoins des familles, aux enfants et aux jeunes, à mieux prendre en compte les territoires et les populations moins bien couverts, à optimiser les financements, le CEJ a vocation à fédérer les actions relevant de la politique familiale des CAF concernant la petite enfance (modes d'accueil) l'enfance et la jeunesse (actions péri et extra scolaire).

Cette politique part de l'idée que les activités péri et extra scolaire permettent aux enfants et aux adolescents âgés de 6 à 18 ans de faire des projets, de s'ouvrir à la culture, au sport, et aux autres. Pour les enfants en difficultés familiales ou scolaires, elles facilitent les conditions de confiance en soi, de construction identitaire, de motivation de réussite scolaire et finalement de projection vers la vie active. Elle se veut préventive, structurante et durable. Elle s'inscrit dans un enjeu pour l'Europe en visant à valoriser le « capital humain » des enfants et des jeunes et à favoriser les conditions de réussite (scolaire) et sociale de tous. Ces enjeux sont donc forts pour l'avenir.

La coordination avec l'ensemble des partenaires de la famille, de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse, des collectivités locales s'inscrit dans un contexte de décentralisation renforcée, de transformation des problématiques familiales, d'enjeux démographiques, économiques et politiques en France et en Europe.

1 Éléments de contexte : démographie de la jeunesse et enjeux européens

En 2005, 9 millions d'enfants et d'adolescents ont de 6 ans à 17 ans révolus (750 000 naissances par an) et de l'ordre de 4,8 millions d'enfants ont de 0 à moins de 6 ans (800 000 naissances par an). Le graphique suivant met en évidence le nombre d'enfants selon l'âge (année 2007) :



Sources Insee

Le contexte de l'évaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des Caf s'articule à l'ensemble des prestations familiales dont bénéficient les familles avec enfants et jeunes de 6 à 18 ans. Les adolescents et les jeunes sont moins souvent couverts par les prestations familiales des CAF : le taux de couverture est de 85 % pour les 2 à 4 ans (1,9 millions), 86 % pour les 5 à 9 ans (3,6 millions), 80 % pour les 10 à 14 ans (3,8 millions), et 63 % pour les 15 à 19 ans (3,9 millions)¹. Ce phénomène est lié à la présence de prestations spécifiques pour les plus jeunes enfants, ainsi qu'à un effet de la taille de la fratrie lorsque l'aîné « sort » des prestations.

En complémentarité avec des prestations légales qui participent à la solvabilité de la demande, l'action sociale des Caf soutient le développement de l'offre d'accueil et d'équipement. Ces actions sont complémentaires des prestations familiales versées aux familles. Les enquêtes annuelles du Credoc font justement valoir une demande des familles en faveur des grands enfants, et une attente plus forte en matière d'équipements.

¹ Cazain et Crépin, Familles couvertes par les CAF, CNAF, DE n° 85. Année de référence, 2003.

Les besoins d'équipements sont importants dans les régions de fortes concentrations d'enfants. La moitié des enfants vit dans 5 régions : Ile de France 2,3 millions (19 %), Rhône Alpes 1,2 (10 %), Nord Pas de Calais 0,9 (8%), PACA 0,9 (7%), Pays de Loire 0,7 (6%) (Cnaf 2003). Les besoins sont également importants dans les régions rurales plus dispersées, avec des attentes en transports et en équipements adaptés.

Les besoins dépendent de la configuration familiale. Sur 8,6 millions de familles (Insee 2003), 6,1 sont allocataires des CAF, dont 4,6 sont constituées des deux parents, 1,5 d'un seul parent. 80 % des enfants (de moins de 20 ans) vivent avec leurs deux parents, 20 % avec un seul de leurs parents ; 30 % des familles ont un seul enfant, 47 % ont deux enfants, 23 % en ont au moins trois (Cnaf 2003). En 2005, sur 6,6 millions de familles et 12 millions d'enfants, parmi eux, un certain nombre bénéficie de prestations spécifiques indiquant des besoins particuliers.

Ainsi, les familles nombreuses, celles constituées d'un parent, celles ayant un enfant handicapé ou dont l'un des membres est handicapé, celles en difficultés sociales, les familles migrantes, les gens du voyage, celles dont l'un des membres est au chômage ont des besoins différents des familles bi parentales et bi actives de deux enfants.

L'Europe et l'avenir

Face aux enjeux liés au vieillissement démographique généralisé en Europe, les familles représentent l'essentiel de la population active. La famille en France comme en Europe est au coeur des enjeux démographiques et économiques. Le Conseil de l'Europe inscrit la famille dans une finalité structurante forte. Les enjeux pour le futur sont liés au contexte du vieillissement le plus élevé du monde (taux de fécondité de 1,5 en moyenne en Europe), et aux perspectives économiques reposant sur la population active constituée pour l'essentiel par les familles. La France a une position singulière : 2^{ème} pays après l'Allemagne en nombre d'habitants, les femmes ont le taux le plus élevé de fécondité en 2006 : 2 enfants par femme. En France, le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans est élevé² : 58 % en 2006. En Union européenne des 15, ce taux est en moyenne de 44,5 % et de 44,7 % dans l'Union à 25 ; la France se situe en sixième position.

La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, et la « parentalité » positive sont les objectifs européens. Le Conseil de l'Europe inscrit la conciliation de la vie familiale et professionnelle dans ses objectifs prioritaires, et recommande « la parentalité positive » dans le cadre des mesures visant la protection de l'enfance. Les objectifs européens³ sont d'atteindre un taux d'emploi global de 70 % à l'horizon 2010 (France *en 2006* : 63 %) et de 60% pour les femmes. Pour atteindre ces objectifs, les recommandations visent à développer l'accueil des jeunes enfants pour favoriser l'emploi des femmes : 33 % pour les enfants de moins de 3 ans et 90 % entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire.

Les indicateurs d'emploi - et d'activité - des femmes en France selon l'âge des enfants sont donc à retenir dans les objectifs d'évaluation de la politique familiale. La politique de conciliation des temps familiaux et professionnels se confirme comme étant pertinente jusqu'à l'âge de 16 ans des enfants en France. L'évaluation du contrat enfance jeunesse intègre de fait ces objectifs et leurs impacts.

De même, la politique de la jeunesse contribue à la prévention de la précarité des enfants, comme le soulignent les indicateurs européens communs à l'ensemble des pays de l'Union. A partir d'indicateurs économiques conjugués aux modes et aux niveaux de vie des enfants, les « indicateurs de pauvreté » sont repérés à partir des repères suivants : participation à la vie en société, indicateurs de santé, de scolarité et d'éducation, relations familiales et sociales et de comportement, participation aux loisirs, à la vie citoyenne, la mobilité et l'accès aux services.... La Commission Européenne retient cinq types de situations dans lesquelles les enfants sont les plus exposés à la pauvreté : enfants « perturbés », vulnérables, abandonnés, immigrants, des gens du voyage.

La valorisation du « capital humain » des enfants et adolescents est donc un objectif européen majeur. Les indicateurs européens dans les domaines de l'éducation et de la formation visent à améliorer les investissements dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences. Les activités éducatives de loisirs contribuent à ces enjeux en valorisant le potentiel des enfants, des adolescents et des jeunes. La transformation de la structure des âges impliquera d'aider plus fortement les familles. Il en est de même de la nécessité d'accompagner enfants et jeunes dans leur trajectoire vers la vie d'adulte. Les études mettent en évidence le lien entre participation à des activités éducatives péri scolaires et extra scolaires, et réussite scolaire. Elles confortent le lien entre trajectoire scolaire et capacités d'emploi des jeunes. Les politiques

² Insee, France Portrait social, édition 2006

³ Stratégie européenne pour l'emploi (SEE), Objectifs de Lisbonne (2000), de Stockholm (2001), de Barcelone (2002), et objectifs complémentaires 2005 (europa. eu).

familiales en direction des enfants et des adolescents concourent à l'insertion des jeunes. Il est donc important de mesurer les effets de la politique des CAF en la matière.

2 Les objectifs de la politique : du contrat temps libres au contrat enfance jeunesse

Cette politique de l'enfance et de la jeunesse des Caf – via le CTL créé en 1998 puis le CEJ créé en 2006 - a pour objectif d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle, vie sociale, et de les soutenir dans leurs rôles parentaux. Les objectifs s'adressent également aux enfants et aux jeunes afin de contribuer à leur épanouissement, valoriser leur potentiel, les aider à devenir des citoyens. L'objectif est enfin de soutenir les partenaires dans leurs projets éducatifs.

Les évolutions du CEJ résident dans le ciblage des publics et des territoires les moins pourvus dans un objectif d'équité, pour s'inscrire dans la « double perspective d'unifier le soutien institutionnel au développement de l'offre d'accueil en faveur des enfants et des jeunes et de maîtriser l'évolution des dépenses ». Les objectifs généraux des CTL étaient en effet : « contribuer à l'épanouissement de l'enfant ; réduire les inégalités sociales ; faciliter conciliation vie professionnelle et familiale ». Les effets concernent l'accompagnement éducatif - et de loisir - complémentaire à celui des parents et de l'école. Les autres objectifs de contribution à « l'apprentissage de la vie sociale, la responsabilisation » des adolescents impliquent d'associer les enfants et les jeunes ainsi que les parents à la définition des besoins et à la mise en œuvre des actions. Les effets induits devraient concerner la dynamique partenariale, le développement du territoire, la transmission de valeurs communes.

Pour le CEJ, les nouveaux objectifs sont d'assurer « un continuum d'interventions, de donner priorité aux territoires et aux publics les moins couverts, de favoriser une localisation géographique équilibrée, d'adapter la réponse aux besoins des familles et de leurs enfants, d'améliorer la qualification de l'encadrement, d'impliquer les enfants, les jeunes, les parents. Ils visent aussi « l'épanouissement de l'enfant, son intégration dans la société, l'apprentissage de la vie sociale, et à responsabiliser les plus grands ».

Quels sont les effets produits par cette politique à l'égard des enfants et de leur famille, des jeunes ? La contractualisation a-t-elle contribué à améliorer des conditions de vie de la population, à structurer les territoires et l'offre d'équipements, à créer des emplois, à fédérer les acteurs ? Quels sont les besoins non couverts en termes de populations et de territoires ? Quels axes potentiels méritent d'être approfondis pour conduire une politique enfance et jeunesse des Caf, mieux adaptée aux besoins des familles, des enfants et des adolescents : quels sont ces besoins, quelles sont les attentes ?

Les orientations de la politique familiale dans ces domaines sous-tendent une politique concertée avec les acteurs locaux et nationaux, dans une perspective européenne. Ces orientations impliquent des complémentarités et des mises en cohérence avec les autres politiques sectorielles nationales et locales en matière d'action sociale et de prestations familiales. Les liens avec les parents, les acteurs de la famille, de la jeunesse, de l'éducation, et de la vie sociale locale font partie intégrante de la politique familiale.

L'accueil des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans

5000 contrats temps libres ont été signés entre les CAF et les communes de 2001 à 2005. Un contrat sur cinq est conclu avec une communauté de communes. D'une durée de 3 ans, ce contrat finance partiellement le développement de l'offre d'équipements et de services d'accueil, d'éveil, d'initiation sportive, artistique ou culturelle des enfants dès l'âge de la scolarisation, et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus (dépenses nouvelles dans le cadre d'objectifs). Il soutient également le développement d'actions d'information des familles, de coordination des acteurs, de formations de perfectionnement des personnels.

52,1 % des communes et 66,6% des enfants de 6 à 16 ans⁴ sont « couverts » par un contrat temps libre. La dépense des contrats temps libres est de 371 ME en 2005. Sur la période elle progresse de 300% compte tenu de la « montée en charge » : 89 ME en 2001, 137 en 2002, 187 en 2003, 269 en 2004, 371 en 2005, puis 355 en 2006 à la faveur de la mise en œuvre du CEJ, 385 en 2007. Le nombre d'enfants couverts de façon potentielle est connu, s'agissant de la couverture de leur famille par les prestations familiales.

Dans ce cadre, 33 000 centres de loisirs en 2005, renommés « accueils de loisirs », accueillent des enfants scolarisés jusqu'à 17 ans révolus, pendant le temps périscolaire, et extrascolaire (mercredi, vacances, week end). Les CAF soutiennent 92 % des structures déclarées aux directions départementales de la Jeunesse et des Sports sur la base d'objectifs contractualisés dans des conventions de prestations de service. La dépense est de 286 ME en 2005. Elle progresse de 34 % sur la période : 212 ME en 2001, 229 en 2002, 238 en 2003, 253 en 2004, 286 en 2005. Le contrat temps libres a soutenu le développement d'une partie de ces structures.

⁴ Sont considérés comme couverts (potentiellement) les enfants résidant sur un territoire faisant l'objet d'un contrat

Par ailleurs, les CAF soutiennent des actions en faveur des adolescents dans le cadre de chartes de qualité en partenariat avec les directions départementales de Jeunesse et Sports (DDJS). La dépense est de 29 ME en 2005. Elle progresse de 13 % sur la période : 26 ME en 2001, 25 en 2002, 27 en 2003, 30 en 2004, 29 en 2005. Le contrat temps libres a soutenu progressivement une partie de ces actions.

Politique enfance et jeunesse des CAF : Méthode de l'évaluation

Il s'agit de réaliser une évaluation des actions dans le domaine de l'accueil des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans concernant les activités d'accueil, d'éveil, de loisirs, extra scolaires et péri scolaires. Les dispositifs concernés sont donc : les prestations de service CLSH, et les dispositifs contractuels : contrats temps libres pour le passé, contrat enfance -jeunesse pour le présent.

L'évaluation est référée aux objectifs poursuivis par la branche Famille tout en prenant en compte les données de contexte au plan national et européen. Elle s'intéresse à l'évaluation a posteriori de la politique temps libre de 2001 à 2005 ainsi qu'à la mise en place d'une démarche d'évaluation du nouveau CEJ.

Deux axes de questionnement guident l'évaluation de la politique de temps libre conduite sur cette période. Un axe s'articule autour des attentes et de la satisfaction des parents et des enfants et des jeunes : il s'agit de savoir quels sont les enjeux pour les familles du développement d'une offre péri et extra scolaire, quel est leur niveau de satisfaction par rapport à l'offre effectivement proposée et quelles sont leurs attentes complémentaires ; un second axe est centré la plus-value de la politique de la branche famille dans le réseau d'acteurs ; on cherche en particulier à mesurer l'apport, outre financier, des dispositifs de la branche famille.

Parallèlement à cette démarche est mis en place un dispositif d'évaluation concomitant du CEJ. Il se fonde à la fois sur les expériences antérieures, sur les résultats de l'évaluation de la politique passée, et sur l'expérience présente de caisses d'allocations familiales.

Sur le volet de la politique enfance et jeunesse passée, une synthèse des diagnostics, évaluations locales, enquêtes nationales sur les attentes des familles, permet d'appréhender les demandes récurrentes des parents, leurs enjeux essentiels, et donne des éléments de disparité sur le territoire (synthèse réalisée par la Cnaf avec le concours des Caf) ; une enquête auprès des partenaires, sur des sites diversifiés, permet d'évaluer la plus-value de la branche famille dans la politique enfance -jeunesse (enquête réalisée par un prestataire extérieur, confiée à TMO Régions pour recueillir les avis des élus de 300 communes représentatives, et à Michel Quiot Consultants pour analyser à partir de huit monographies les problématiques de territoires diversifiés).

En ce qui concerne la démarche d'évaluation du CEJ, est mise en place une organisation de travail en commun sur les indicateurs à faire remonter et un groupe de travail avec des Caf pour suivre les travaux conduits sur le terrain.

Le calendrier s'est déroulé d'avril 2007 à novembre 2009 : lancement de l'appel d'offre, sélection des prestataires extérieurs, accompagnement des travaux ; recensement des documents disponibles pour la synthèse des attentes des familles et réalisation ; fonctionnement d'un groupe de suivi ; restitutions et discussions sur les résultats.

Le présent dossier d'études restitue l'ensemble des travaux d'évaluation. Il est organisé en trois grandes parties :

Première partie : Attentes des familles et des jeunes

Une synthèse des diagnostics, évaluations locales, enquêtes nationales sur les attentes des familles a été faite par la Caisse nationale des allocations familiales et le concours des Caisses d'allocations familiales.

Les études relayées par les Caf mettent en évidence des bénéfices que les enfants tirent des activités de loisirs lorsqu'ils sont bien encadrés, et qu'ils font partager à leur famille et à leur entourage scolaire ou de voisinage. Les réseaux de parents ressources et de professionnels représentent des atouts pour contribuer à répondre aux attentes et à structurer la politique. Les jeunes sont en attente de liens sociaux, d'encadrement, d'information, et de participation à des projets d'avenir. Des expériences montrent des adaptations possibles des politiques qui restent à approfondir pour la jeunesse.

.../...

Deuxième partie : Attentes des élus

L'enquête téléphonique, réalisée par TMO Régions⁵, auprès des élus porte sur un échantillon représentatif de 300 communes en fonction de la taille, la contractualisation avec la Caf, la délégation de compétence intercommunale. Les élus connaissent assez bien les besoins des familles dont les enfants sont âgés de 6 à 12 ans, et appréhendent moins bien les besoins des jeunes. Ils sont prêts à investir davantage pour la jeunesse et à élargir les objectifs. Globalement satisfaits ou très satisfaits du partenariat avec la Caf à travers la contractualisation, ils s'appuient sur le conseiller technique de la Caf, personne ressource. Les élus suggèrent la diffusion des « bonnes pratiques ».

Troisième partie : Territoires

L'étude monographique réalisée par Michel Quiot Consultants⁶ montre des liens entre les contextes diversifiés des territoires et leurs spécificités, et des expériences de projets associant des familles et des jeunes adhérant à ces contextes. Elle met en évidence des insuffisances d'équipement ou des inadaptations à l'égard de la jeunesse ainsi que dans des territoires ruraux et/ ou enclavés. Elle explique l'appui des centres sociaux et des maisons de quartiers dans la structuration des projets avec les jeunes, les jeux de partenariat, les conditions de construction d'une politique partagée, le rôle spécifique d'entraînement et de « trait - d'union » de la Caf. Enfin elle suggère d'approfondir la communication, de valoriser la formation des professionnels, de rapprocher les partenaires.

En conclusion, outre la pertinence observée de la politique contractuelle des Caf à l'égard des familles et de leurs enfants âgés de 6 à 12 ans, dans la continuité de la petite enfance, et les adaptations à envisager à l'attention de la jeunesse de 13 à 18 ans, quelques axes de travail se dégagent. Il revient à la branche famille, en associant le partenariat, d'approfondir la politique de la jeunesse. Les prolongements à prévoir s'intéressent à l'adaptation des outils contractuels en lien avec les spécificités des territoires, en particulier en milieu rural, ainsi qu'aux souhaits de participation à la vie sociale et d'encadrement exprimés par les jeunes, en premier lieu par leurs parents - père et mère – et relayées par les professionnels et les élus.

Le n° 81, Janvier 2009, « L'e-essentiel », revue électronique de la Cnaf, présente une synthèse de ces trois études, en Annexe.

Christiane Crépin - christiane.crepin@cnaf.fr
Le Comité de pilotage

Composition du groupe de travail

CAF

Basse Normandie, Caen : Jean-Maxime LEONARD
Bas Rhin, Strasbourg : Bernard HUMANN
Bouches du Rhône, Marseille : Anne-Marie CHOLET
Deux Sèvres, Niort : Serge DENARIE
Gironde, Bordeaux : Dominique LARRUE
Haute Vienne, Limoges : Eric ROSE
Ile et Vilaine, Rennes : Monique GENTIL-PERRET
Isère, Grenoble : Jean VERON
Pas de Calais, Roubaix : Marie HALLOSSERIE
Pas de Calais, Roubaix : Laurie PERREAULT-VANHAECKE
Rhône, Lyon : Brigitte CHATRON
Savoie, Chambéry : Pierre VAN STYVENDAEL
Seine-Saint-Denis, Rosny : Daniel VITTE
Vaucluse, Avignon : Anne-Laure USSEGLIO

CNAF

Delphine CHAUFFAUT, Christiane CREPIN,
Sylvie LE-CHEVILLIER, Dominique NOGUES,
Clémentine SLOMA

⁵ Appel d'offre de la Cnaf n°07/497, Lot 1.

⁶ Appel d'offre de la Cnaf n°07/497, Lot 2.

PREMIERE PARTIE - ATTENTES DES FAMILLES ET DES JEUNES

LOISIRS (ET VIE SOCIALE) DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES : SYNTHÈSE, PREMIERS ENSEIGNEMENTS

CNAF - CAF
Christiane Crépin et Clémentine Sloma

INTRODUCTION

Les loisirs des enfants et des jeunes tiennent une place singulière dans la vie des familles. Le contexte démographique, économique, sociologique et politique en évolution constante infléchit les conditions de vie des enfants et des jeunes, comme des familles : le développement de l'emploi féminin, la progression des familles ne comprenant qu'un seul parent, des familles recomposées, les changements des relations éducatives entre parents et enfants, la modification des attentes en matière de loisirs et d'accès aux activités, la recomposition des territoires et des compétences, impliquent des adaptations des politiques.

Ces mutations ne sont pas sans conséquences sur l'orientation des politiques et sur les projets à proposer. C'est pourquoi la branche Famille veille aux changements sociaux pour adapter ses différentes modalités d'intervention que ce soit au titre de son action sociale (soutien aux activités éducatives, d'éveil péri scolaire, départ en vacances) ou des prestations légales spécifiques que les caisses d'Allocations familiales (Caf) versent aux familles ayant des enfants âgés de 6 à 18 ans.

En 2007, afin d'actualiser les problématiques pour adapter la politique de l'enfance et de la jeunesse aux évolutions du contexte, et pour fonder de futures orientations, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) en collaboration avec le réseau des Caf a initié une évaluation de sa politique de l'enfance et de la jeunesse. L'objectif consiste à réinterroger les effets des actions de loisirs, de mesurer la plus value apportée par les Caf aux enfants, aux jeunes, à leur famille, aux partenaires, aux structures et aux territoires, au regard des besoins et des attentes respectifs.

Pour évaluer a posteriori les contrats « temps libre » et mettre en place un dispositif d'évaluation continue du contrat « enfance et jeunesse » (Cej), il s'agit de :

- mesurer les écarts entre les attentes des familles, les besoins émergents et les services offerts ;
- évaluer l'impact de l'intervention des Caf au regard de l'offre, de la structuration de la politique locale, de leur capacité à répondre aux attentes et à impulser une politique ;
- identifier les enjeux et priorités pour l'avenir ainsi que les voies d'amélioration.

Les enjeux pour l'avenir sont d'autant plus forts qu'ils s'inscrivent dans un contexte démographique de vieillissement de la population, d'optimisation des moyens et de décentralisation. Les études et les observations sur le terrain mettent en évidence les effets structurants des actions éducatives de loisirs. Pour autant, certaines inadaptations subsistent et les coûts de certaines activités ou de fonctionnement de structures font l'objet de critiques. Aussi l'analyse évaluative concerne :

- la plus-value des moyens contractuels des Caf : apport qualitatif, quantitatif, financier, connaissance des bénéficiaires, conditions d'accès et de fréquentation des équipements ;
- l'adéquation entre les attentes des familles et des jeunes avec les projets d'activités éducatives, d'éveil, de socialisation, sportives, culturelles pris en charge par l'action sociale des Caf ;
- le pilotage local de cette politique : en raison de la complexité due au partage des compétences entre plusieurs partenaires parties prenantes des actions (parents, collectivités territoriales, structures d'accueil, réseau d'acteurs).

Les résultats attendus visent à confronter les attentes des familles et des jeunes à celles des partenaires. Les Caf se sont régulièrement intéressées aux attentes et aux besoins des familles et des jeunes ; aussi la branche Famille réalise avec le concours des Caf la présente synthèse des attentes des familles, des adolescents et des jeunes à partir d'études locales. Les études auprès des partenaires, sur des sites diversifiés, sont confiées à des prestataires sur la base d'une enquête auprès de communes et de monographies de territoires. Les expériences locales adaptées aux contextes locaux sont relevées à titre d'exemple dans un objectif de partage.

A titre indicatif et comparatif, les attentes des Français, selon les études « Conditions de vie et aspirations des Français » réalisées par le Credoc en 2000 et en 2007, sont les suivantes :

Les attentes des Français en 2007

Les attentes des Français sont d'aider les familles en équipements plutôt qu'en aides individuelles, et en faveur des grands enfants. Développer la natalité ne fait pas l'unanimité.

Les priorités sont d'aider les jeunes de plus de 20 ans à poursuivre leurs études, d'aider les parents dans la fonction parentale, de favoriser la solidarité à l'égard des jeunes adultes, d'infléchir la complémentarité des solidarités publiques et familiales privées.

Les Français souhaitent un changement dans le domaine de la protection sociale et de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Les attentes des communes sont de lutter contre la pauvreté, de réduire la délinquance, d'assurer la sécurité, de créer des emplois.

Credoc 2000 et 2007

Les attentes sont cadrées dans le contexte européen de politique de l'enfance et de la jeunesse : les objectifs de l'Europe sont d'« utiliser le potentiel de tous ».

Orientations de la commission européenne

Utiliser le potentiel de tous : inclusion sociale, égalité de genre, améliorer la santé

- lutter contre la pauvreté de l'enfance, favoriser l'égalité des chances d'éducation y compris de l'enseignement pré- primaire ;
- disposer de mouvements de jeunesse et d'animateurs en capacité de traiter les questions liées à la santé ;
- encourager les actions adaptées aux jeunes en la matière
- encourager l'intégration de genre, d'éducation, de culture.

Participation des jeunes : citoyens actifs

- élaborer des stratégies d'information, de dialogue structuré avec les jeunes ;
- les impliquer dans des activités culturelles : énergie créatrice et citoyenneté active ; inclusion sociale ; liens entre générations et entre cultures.

Activités volontaires : objectifs

- faciliter le passage de l'éducation à l'emploi ;
- développer des valeurs : compréhension mutuelle, dialogue, solidarité ;
- participer à la société ;
- échanger les bonnes pratiques : apprentissage par les pairs, outils d'évaluation ;
- reconnaître les compétences.

Indicateurs de conditions de vie des enfants

- participation à la vie en société en lien avec leur mode de vie
- indicateurs de santé, de scolarité, d'éducation
- relations familiales et sociales, de comportement
- participation aux loisirs, vacances, vie citoyenne, mobilité et accès aux services

Commission des communautés européennes 2007

Les attentes et besoins des familles dans le domaine des loisirs de leurs enfants et de leurs jeunes sont repérés dans les études à partir de différents matériaux. Recueillis et analysés sur la base d'une quarantaine d'études locales, deux axes se dégagent :

- les attentes des familles, des parents à l'égard de leurs enfants âgés de 6 à 12 ans ;
- les attentes des adolescents et des jeunes.

Un troisième axe s'observe en perspective et concerne le territoire : attractivité, animation, aménagement.

Méthode

Les études retenues sont principalement réalisées dans le cadre des travaux suivants :

- évaluations des politiques locales de temps libres, de la jeunesse ou des contrats « temps libres » ;
- diagnostics locaux des actions de loisirs réalisés par des bureaux d'étude ou par les Caf via les travailleurs sociaux agents de développement ou par les centres sociaux ;
- bilans des contrats « temps libres » ;
- enquêtes de satisfaction apportant des informations sur les attentes des familles et celles de leurs enfants, ou encore des partenaires, ou de l'ensemble des acteurs sociaux ;
- études préparatoires à l'élaboration du schéma directeur d'action sociale locale ;
- expériences innovantes liées aux problématiques locales, ou de territoire, ou de quartier ;
- outils et référentiels complètent les approches.

Des extraits synthétiques sont rapportés en annexe 1 « études locales » lorsqu'ils concernent :

- les attentes des familles, directement, ou via les associations ;
- les attentes des jeunes, selon les tranches d'âge, le genre, la localisation du territoire ;
- les questions spécifiques aux adolescents ;
- la position des élus ;
- les orientations d'associations, lorsqu'elles sont porte paroles des familles et des jeunes ;
- d'autres thèmes lorsqu'ils suggèrent une hypothèse de continuité d'action pour une politique de l'enfance et de la jeunesse.

Les matériaux sont recueillis dans les études sur la base d'enquêtes par questionnaire, entretiens directifs (à partir de grilles fermées), relations de réunions, observations in situ de la part des professionnels, recueil informel de paroles ; diagnostics de territoires (quartiers, villages), études préparatoires aux orientations politiques.

Limites

Les études rapportent des éléments d'évaluation chiffrés très locaux, ciblés sur des sites, sur des activités ou des projets. Ces éléments ne peuvent être agrégés, comparés entre eux, et faire l'objet de généralisation. En revanche, certains thèmes reviennent dans toutes les études, d'autres sont ponctuels ou nouveaux. Aussi les attentes les plus structurantes sont mises en exergue, avec un essai de hiérarchisation lorsque cela est possible.

Il est ainsi tenté de relayer la parole, la position, des bénéficiaires de la politique de l'enfance et de la jeunesse des Caf. En sachant que les études de référence sont très locales, les enseignements gagneront en conséquence à être relativisés. Ces réserves pourront toutefois être levées après comparaison et évaluation des écarts avec des études complémentaires nationales, ainsi qu'à l'endroit des partenaires. Il reste que la remontée locale de l'information est capitale pour agréger la demande, la fédérer, la relayer, la confronter et la débattre, et ainsi fonder une politique adhérent à la demande collective.

La présentation fait l'objet de deux chapitres : le premier s'intéresse aux attentes des familles dans le domaine des loisirs de leurs enfants, le second traite des attentes spécifiques des adolescents, et des jeunes.

Des enseignements sur les attentes d'une politique intégrée de l'enfance et de la jeunesse à l'échelon local, des pistes pour l'action et de questionnements pour la recherche sont apportés en conclusion.

De manière à mettre en exergue une approche singulière de l'attente des parents à l'égard de leurs grands enfants, celles-ci sont présentées dans un « encadré A », à la charnière entre attentes des familles et des jeunes. De même, l'axe transversal relatif à l'approche du territoire, plus fortement investi par la politique en direction de la jeunesse, fait l'objet d'un « encadré B » introductif aux attentes des adolescents et des jeunes.

Ces deux encadrés - espaces symboliques - ont pour but d'apporter une respiration, à l'image d'une ligne de partage d'une politique discontinue de l'enfance et de la jeunesse : alors que les orientations et les outils proposés sont identiques, ceux-ci nécessitent une adaptation, voire une transformation, à l'égard des attentes spécifiques des jeunes.

RESUME DE LA SYNTHÈSE DES ÉTUDES RÉALISÉES PAR LES CAF

Points de convergences, aspects particuliers, éléments structurants pour une politique de l'enfance et de la jeunesse se dessinent autour des attentes des familles et des jeunes. Deux axes d'attentes se dégagent :

- les attentes des familles dont les enfants sont âgés de 6 à 12 ans ;
- les attentes des adolescents et des jeunes âgés de 13 à 18 ans.

Les attentes sont spécifiques selon que les enfants ont moins de 12 ans ou sont âgés de 13 à 18 ans. Par conséquent, ces catégories d'âges infléchissent les attentes et les perspectives de politique de l'enfance et de la jeunesse : lieux d'accueil, « places offertes », conception de projets, qualité éducative des activités, formation des animateurs, conditions de partenariat.

1. Attentes des familles

S'agissant du domaine des loisirs et de l'offre péri scolaire pour leurs enfants âgés de 6 à 12 ans, les familles demandent :

- des équipements de proximité, accessibles, une information guidée ; le défaut d'équipement constitue une privation importante pour la famille ;
- des conditions permettant aux enfants de réussir leur vie scolaire, sociale, familiale ; ces inflexions sont à rapprocher des exigences en matière de conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale des parents bien que cette question soit, paradoxalement, peu exprimée dans les études ;
- des conditions éducatives de qualité, celles-ci représentant investissement et effets retour attendus : transmission de valeurs et bénéfices induits de la culture, du sport ;
- s'impliquer dans les projets concernant leurs enfants ;
- des relations avec d'autres parents, professionnels, etc. : appui sur un réseau compétent.

Les familles s'intéressent aux conditions d'organisation de la vie familiale, scolaire et sociale de leurs enfants, à la qualité des conditions d'accueil, éducatives et pédagogiques des équipements ; certaines attendent un soutien éducatif pour leurs enfants et leurs jeunes. Cette demande se différencie de celle relative à l'éducation attendue de l'école et de la famille.

A en juger par leur fréquentation et les avis de satisfaction très positifs, les accueils de loisirs sont plébiscités par les familles comme par les enfants, même s'il existe un effet d'offre. L'hypothèse d'un besoin relativement couvert de l'accueil des enfants âgés de 6 à 12 ans après l'école pendant que les parents travaillent semble se confirmer compte tenu de ces appréciations. Pour autant, des améliorations sont à prévoir sur les conditions d'implantation, la création ou la réhabilitation des équipements, les tarifs, l'accessibilité en termes de transport, l'attractivité des activités, l'implication des enfants, parents, professionnels, partenaires et élus.

Autre attente des parents, la qualité éducative d'accueil, d'animation, d'encadrement, d'apprentissage d'une activité est essentielle. Les souhaits des familles se structurent autour des besoins d'éducation et de socialisation de leurs enfants. Les parents attendent un investissement de qualité partagé entre famille, école, et un espace personnel investi de centres d'intérêts des enfants. Pour les parents, il s'agit d'enrichir, préserver, construire un capital social à acquérir durant l'enfance et l'adolescence pour préparer l'avenir.

Les parents ressentent les effets structurants sur la vie familiale et l'entourage amical des activités auxquelles participe leur enfant. Les enfants racontent ce qu'ils font au centre de loisirs, initient à leur tour leur famille et leurs copains aux savoirs faire qu'ils ont eux-mêmes appris. La qualité, en se démultipliant, se prolonge dans la relation intra-familiale et l'environnement des enfants. Elle induit en retour une demande de présence attentive et éducative. Les attentes de transmission, d'investissement, participent des conditions de réussite éducative, sociale, voire scolaire des enfants.

Privilégier les centres d'intérêt et les activités des enfants sont essentiels pour les parents : ils s'organisent en fonction des enfants et non seulement l'inverse. La conciliation entre vie familiale, vie scolaire, et vie sociale de l'enfant est centrale dans l'organisation de la plupart des familles. L'aide scolaire ressort dans toutes les études comme constituant une préoccupation forte des parents. Les effets éducatifs des activités des centres de loisirs sont particulièrement appréciés et demandés. La fonction d'éducation est une demande importante, certaines familles ayant un sentiment d'incompétence pour organiser des activités de loisirs ou éduquer leurs enfants.

Autre attente importante des familles, la rencontre d'autres parents permet d'échanger. Participer aux réunions, s'impliquer dans les projets pédagogiques, contribuer à la conception des programmes de loisirs et d'activités périscolaires sont autant de souhaits exprimés. Toutefois, cette demande mérite une interrogation sur leur disponibilité ou capacité à s'impliquer lorsqu'ils sont sollicités. Aussi, comportements des parents et manifestations d'intérêt peuvent se décliner dans une typologie approximative : certains délèguent la fonction éducative, d'autres s'impliquent, ou se situent en qualité de parents ressources.

Investissement dans l'enfant et retour éducatif sur investissement représente un capital social dont les familles ont bien conscience. Ces valeurs rejoignent les préoccupations de la commission européenne.

2. Attentes des adolescents et des jeunes

Les attentes exprimées par les adolescents et les jeunes - et par leur famille - considèrent plus directement l'avenir : le potentiel que représente la jeunesse est également un atout pour l'animation des territoires. Participation active à des activités autour de projets, découverte, contacts avec les autres, solidarité et liens sociaux, préparation de la vie sociale future sont attendus.

Les adolescents et les jeunes demandent :

- des conditions de vie amicale : avec les pairs ;
- des relations avec les adultes : information, échanges, projets en commun, encadrement ;
- des conditions de découverte : patrimoine, horizons nouveaux, événements ;
- se rendre utiles : apporter un « coup de main », aider les autres, construire des solidarités ;
- des conditions pour préparer l'avenir : entraide scolaire, socialisation et santé (demande des familles), centres d'intérêts vers le futur (environnement, nouvelles technologies) ;
- participer à la vie de la cité, concevoir des projets, s'impliquer (inflexions européennes).

Alors que le soutien institutionnel est uniforme pour les enfants et les jeunes, les attentes et les aspirations des enfants à partir de 11 ou 12 ans se différencient. C'est pourquoi les problèmes de fréquentation des centres de loisirs sont plus fréquents vers 12 et 14 ans. Les attentes des jeunes diffèrent de celles des adolescents comme des enfants plus jeunes, nécessitant d'adapter l'offre selon les âges, d'accompagner les transitions et d'anticiper des méthodes pédagogiques adaptées aux adolescents et aux jeunes.

Pour autant, de nombreuses expériences conduites localement montrent qu'il est possible d'organiser une politique de la jeunesse singulière et appropriée. Les attentes des jeunes - et de leurs parents - sont exprimées, explicitées, connues. On retiendra des attentes d'aide dans l'appropriation de l'information sur les questions de santé publique : les parents délèguent aux animateurs sociaux cette fonction d'éducation sensible.

3. Enseignements pour une politique familiale et partenariale

Il ressort de ces attentes quelques points forts : les objectifs de politiques sont à différencier pour les familles ayant des enfants âgés de moins de 12 ans, et pour les adolescents et les jeunes.

3.1. Familles et enfants de moins de 12 ans

La conciliation entre vie familiale, vie scolaire et sociale se confirme dans les études au regard des enfants. Les familles sont en attente de qualité éducative, d'activités ayant un effet structurant sur l'entourage de l'enfant, dans sa famille, le quartier ou le village.

Les familles sollicitent l'appui de réseaux, de parents et de professionnels, pour s'organiser et se rassurer : aide aux devoirs, échange d'expérience parentale, implication dans les projets pédagogiques des activités culturelles, sportives, d'animation pour leurs enfants. Les familles dont les enfants ont moins de 12 ans s'inscrivent dans la continuité de la politique de l'enfance, fortement infléchi par la vie scolaire jusqu'à l'entrée au collège.

3.2. Adolescents et jeunes

Il se dégage une problématique de la jeunesse. Les besoins pour les enfants âgés de 12 à 18 ans sont fortement exprimés. Ces demandes sont révélatrices de besoins non satisfaits. Elles expriment également des inadéquations des outils, des structures, des projets en direction de la jeunesse.

Adolescents et jeunes demandent du lien avec d'autres jeunes et avec les adultes, souhaitent un encadrement adapté, souple et « invisible » mais présent, participer à la vie de la cité. Ces aspirations se traduisent par le besoin de disposer d'un local dédié et approprié, de découvrir de nouveaux paradigmes (rencontrer les autres, voyager, pratiquer un sport ou une activité), se rendre utiles, préparer l'avenir, conduire et s'impliquer dans les projets et l'animation de leur ville ou de leur région. Les jeunes apprécient la présence d'un encadrement d'adultes. Ils sont demandeurs d'espaces, de responsabilité, d'autonomie, de prises d'initiatives dans des projets artistiques, de réhabilitation de patrimoine ou de l'environnement, d'entreprises humanitaires, écologiques.

Les modalités de soutien aux équipements offertes par la branche Famille ne répondent pas aux besoins des adolescents et des jeunes : le concept de « places offertes » des accueils de loisirs ne correspond pas aux types d'actions, aux projets et à l'encadrement attendus. Les jeunes souhaitent participer à des activités inscrites dans des projets qu'ils contribuent à construire : projets encadrés de façon souple et adaptée, avec une présence adulte attentive. Nombre d'expérimentations montrent l'intérêt de développer des projets avec les jeunes et avec les habitants. Centres sociaux, foyers de jeunes, espaces adolescents ou jeunes, camps de vacances, actions solidaires, sont autant de supports de projets demandés par les jeunes.

Adolescents et jeunes attendent une politique de projet intégrée, plus participative et responsabilisante sur la base d'une fonction de vie sociale, de liens intergénérationnels, de projet éducatif et d'encadrement adapté. Cette demande est à confronter à la formation des animateurs, aux enseignements pour l'action, à des questions à approfondir dans le cadre de la recherche, à des objectifs à construire dans le réseau régional et européen. La charte européenne prévoit la participation des enfants et des jeunes à la vie locale et régionale.

Nombre de professionnels sont en grande difficulté et sollicitent formation, mise en réseau d'échanges et de discussion avec d'autres professionnels et des familles.

3.3. Projet de territoire et politique intégrée de l'enfance et de la jeunesse

Une autre attente des familles et des jeunes concerne l'aménagement du territoire et un projet de territoire pour la jeunesse. Elle prend en compte le besoin d'animation de proximité pour les enfants, régional ou local pour les jeunes. Elle dessine les contours d'une politique intégrée de la jeunesse. Les objectifs pour les jeunes tels qu'ils sont décryptés dans les études sont les suivants : « autonomie », « conciliation des temps et vie sociale », « participation », « projet commun ». Justement, il manque le projet commun, le projet de société pour la jeunesse. La branche Famille est en position d'impulser un tel projet en développant expertise et cadre fédérateur.

Attentes des familles et des jeunes

1. Attentes de qualité éducative de la part des parents

- contribuer à l'organisation de la vie scolaire, familiale et sociale des enfants et des jeunes ;
- apporter aux enfants et aux jeunes une éducation sociale de qualité en complément de l'école et de la famille ;
- pour certains parents, une demande éducative pour faire face à un sentiment d'incompétence sociale : dans la difficulté d'organiser des activités et des sorties dont ils pressentent les effets bénéfiques, et mieux maîtriser leur relation notamment avec leurs grands enfants.

2. Attente de liens et de vie sociale pour les adolescents et les jeunes

Les enfants, surtout les adolescents et les jeunes, veulent apprendre et découvrir de nouvelles choses, se confronter aux autres, débattre, agir, se rendre utiles. Ils demandent de l'encadrement et des relations avec les adultes y compris autres que leurs parents. Ils attendent du lien, peu importe qu'il soit amical, familial, social.

Les politiques en direction de la jeunesse intègrent ces paradigmes, lesquels se déclinent en différentes thématiques concrètes : implication dans les projets, apprentissage de la vie sociale, responsabilité pour les plus grands. Adolescents et jeunes demandent qu'on leur fasse confiance, souhaitent être partie prenante de la vie de la cité, et participer aux projets collectifs.

Le projet commun pour les jeunes.

3. Animation et aménagement du territoire

Les attentes conjuguées des familles et de leurs enfants, jeunes et adolescents, concernent de façon implicite et déductive l'aménagement du territoire selon trois échelles de grandeur :

- la proximité (commune, quartier) pour les plus jeunes (6-12 ans) associée au double objectif de conciliation d'investissement éducatif et de socialisation des enfants ;
- plus éloigné (communauté de commune, grande commune) pour les adolescents (13-14 ans) conjuguée au souci relationnel et éducatif des parents ; l'éloignement s'explique par le besoin d'autonomie de l'adolescent, sa recherche identitaire, il prend en compte la mobilité en termes de déplacements et de moyens de transport ; les conditions d'aménagement impliquent activités et lieux adaptés ;
- l'échelle est différente pour la jeunesse (15-18 ans) avec l'idée d'une politique régionale ou départementale intégrant des grands centres d'intérêts et d'activités spécifiques, déplacements et moyens de transport, distance à la ville la plus proche comme pôle structurant d'identité, d'attraction, d'aventure, d'intérêt, de lieu, de projet local intégré.

1. ATTENTES DES FAMILLES POUR LEURS ENFANTS AGES DE 6 A 12 ANS

Les attentes exprimées par les familles s'attachent en premier lieu à l'existence d'équipements à proximité ainsi qu'à leur accessibilité. Les familles s'intéressent à l'organisation de la vie familiale, scolaire et sociale de leurs enfants, moins à la conciliation avec leur vie professionnelle. Leurs préoccupations éducatives et d'investissement pour le futur sont fortes. Elles attendent un « retour sur investissement » d'apprentissages, de transmission de valeurs. Elles s'attachent aux moyens matériels et humains, dont l'importance mérite d'être soulignée.

Pour satisfaire les besoins de leurs enfants après l'école, les attentes des parents sont :

1. détente et récréation : les enfants ont besoin d'évacuer le stress de l'école, de se distraire, de se détendre, de s'amuser ;
2. activités liées à l'école : entraide scolaire et temps passerelle avec la vie familiale ;
3. activités éducatives de qualité, diversifiées et suivies ;
4. transmission de savoir, de connaissances, de valeurs ;
5. ouverture aux autres, découverte de l'extérieur, complémentaires de l'apport de l'école ;
6. rencontres avec d'autres et appui sur un réseau de compétences.

1.1. Disposer d'équipements de proximité, accessibles, animés

Disposer de lieux accueillants, d'équipements pour leurs enfants constitue une attente unanime des familles.

L'absence d'équipement génère un sentiment d'isolement, d'exclusion, d'injustice

Ressentis comme une injustice, défaut d'équipement ou difficultés d'accès peuvent générer un sentiment de frustration, d'isolement, voire d'exclusion. Des familles se sentent oubliées et ont l'impression de vivre dans un ghetto. Cette absence d'équipement en révèle le besoin ou à l'inverse peut l'inhiber. Le besoin d'équipement est exprimé le plus souvent de façon diffuse : les familles demandent des locaux pour accueillir leurs enfants, leur souci étant d'éviter qu'ils ne soient « livrés à eux-mêmes », dans la rue à la sortie de l'école, le mercredi, et le week-end. Le sentiment d'isolement est plus souvent ressenti dans les régions rurales ou dans les quartiers périphériques urbains denses et défavorisés. Il est d'autant plus fort de la part de parents avec de grands enfants. Certaines études font cependant valoir la méconnaissance des familles de l'existence de locaux collectifs résidentiels à proximité, à leur disposition pour accueillir leurs enfants et leurs jeunes.

Exemple sur les attentes d'équipement et sur le potentiel

*Enquête auprès des familles dans un quartier urbain dense et défavorisé,
réalisée par les travailleurs sociaux de la Caf des Alpes Maritimes -Nice*

Equipements

38 % des résidents du quartier ignorent qu'il existe un local commun résidentiel qui peut être utilisé. 80 % des habitants souhaitent une animation dans ce local.

Accès aux loisirs

20 % des enfants pratiquent une activité sportive : foot et arts martiaux.

13 % des enfants fréquentent l'accueil de loisirs ; les motifs invoqués par les parents pour la faible fréquentation sont des frais trop élevés pour le budget familial malgré la modulation des coûts, et une représentation d'absence de sécurité.

Une rencontre des familles avec l'équipe du centre de loisir a permis une prise de confiance des parents comme des enfants pour accéder à la socialisation, l'apprentissage de la citoyenneté, l'acquisition de repères.

Après une contribution financière de la Caf dans le cadre d'un contrat « temps libres » :

- 31 % des enfants âgés de 3 à 18 ans sont inscrits ;
- 60 % des enfants des mêmes âges ont découvert pour la première fois cette structure et demandent à y retourner.

Accessibilité : des conceptions multiples

Les travaux mettent en exergue de très nombreuses conceptions de l'accessibilité, du point de vue des familles comme de leurs enfants. On relève ici quelques aspects de ces approches :

1. existence d'équipement à proximité des lieux de vie des familles et des enfants ;
2. information sur le potentiel existant avec une communication adaptée, personnalisée, animée, appropriée ;
3. accessibilité géographique, ou mobile vers les enfants et les jeunes ;
4. accessibilité financière en fonction des revenus : intègre une modulation des coûts ;
5. adaptation des activités selon les âges ;
6. adaptation à l'accès aux handicapés ;
7. se décline en termes de mixité sociale et de mixité de genre ;
8. elle est différente pour les habitants des communes rurales ;
9. elle contribue à prévenir le risque de repli social généré par exemple par la privation d'emploi et prend en compte des taux de chômage élevés sur un territoire ;
10. implique un déplacement, une mobilité, et tient compte de l'existence de transports collectifs ou organisés, de la sécurité des routes et de l'environnement, ou du taux d'équipement des familles en voiture ;
11. implique un comportement de participation de la part des familles et des jeunes ;
12. suppose une démarche incitative, interactive de la part des professionnels en direction des familles.

Les conditions d'accessibilité relèvent de configurations différentes, concrètes, subjectives, d'adaptations à des contextes. L'accès aux activités, aux projets, aux structures, suppose une information personnalisée pour être appropriée : il existe un besoin de lien, de contact individualisé, adapté, entre la famille, le jeune ou l'adolescent, et un professionnel attentif, pour intégrer l'information, et s'approprier l'intérêt à participer à une activité ou à un projet. Les motifs invoqués par les parents quant aux difficultés d'accès aux loisirs et au départ en vacances sont les frais trop élevés pour le budget familial malgré la modulation des coûts. D'autres motifs sont avancés : besoin de sécurité, difficultés d'accès à l'information. Il ressort qu'un grand nombre de familles ont une connaissance insuffisante de l'existence des structures et des aides financières pouvant être attribuées.

L'accessibilité en termes de coûts n'est pas une condition suffisante pour générer la mixité sociale. D'autres causes freinent l'accès aux équipements : les problèmes de sociabilité de certaines familles inhibent le besoin de mobilité. Ces causes impliquent de la part des professionnels d'aller au-devant des familles pour lesquelles une telle démarche est très difficile. En milieu rural ou urbain dépourvu d'équipement, les objectifs d'accessibilité intègrent les surcoûts liés à la distance et l'éloignement en démultipliant l'effort de mobilité. Des locaux consacrés, animés et encadrés par une personne dont la fonction est singulière et importante, représentent une demande dominante. Le cadre d'accueil est un local identifié, un lieu mobile, ou un espace extérieur. La notion de locaux accueillants considère à la fois le cadre et la personne présente. L'accueil au sens large recouvre l'ensemble de ces notions.

Enquête de satisfaction réalisée en interne par la Caf du Puy de Dôme, Clermont - Ferrand

Par questionnaire sur une grande commune

Objectif : connaître l'impact des actions engagées et les motifs de non utilisation des services

Communauté de communes : contrat « enfance » et « temps libres »

La Caf a réalisé une enquête dans le cadre d'une convention avec les communes et les partenaires auprès de 700 familles. Les taux de satisfaction montrent que :

- les satisfaits sont deux fois plus nombreux que les insatisfaits dans cette commune ;
- la progression de la satisfaction après 2001 hors ville est quasi unanime : elle concerne les locaux ; les jours et heures d'ouverture ; les activités proposées ; les personnels d'encadrement ; la qualité des repas ;
- les motifs de moindre satisfaction sont liés aux tarifs.

Les avis (propositions) : le centre de loisirs doit :

- disposer de ses propres locaux : 75 % ;
- organiser des séjours extérieurs : 50 % ;
- bénéficier de transport : 36 %.

Les motifs de non utilisation des centres de loisirs sont principalement les suivants, en sachant que les avis sont quasi identiques parmi les utilisateurs et non utilisateurs :

- le tarif est trop élevé : 30 % ;
- les enfants pratiquent déjà une activité : 50 % ;
- l'établissement est non connu et les locaux inappropriés : de l'ordre de 20 % des avis.

Grands, spacieux, conviviaux, propres, aux normes de sécurité, ajustés aux activités, ateliers, âges, sont les qualités attendues des locaux accueillant les enfants par les familles comme des enfants eux-mêmes. Ces locaux doivent être proches des lieux de vie, situés à proximité du domicile. Plus les enfants sont jeunes, plus la proximité effective du domicile de la famille est souhaitée. Ces lieux peuvent être mobiles et aller vers les enfants comme c'est le cas des services ou des structures itinérants.

A l'inverse, la mobilité des enfants peut être organisée par un accompagnement du déplacement dans un lieu plus éloigné : certaines communes organisent un transport collectif vers les centres de loisirs.

Enfants et jeunes ont besoin de lieux identifiés pour eux, dédiés à des activités organisées par eux, avec eux, pour eux. Les avis des familles sont partagés quant à la mise à disposition de locaux scolaires, certaines préférant des structures autonomes différentes de l'école pour distinguer les paradigmes scolaire et de vie sociale. Centres sociaux, maisons de jeunes locaux municipaux pour la jeunesse sont plus à même de remplir des fonctions récréatives, culturelles ou sociales.

Demande d'animation et de « présence » dans les quartiers et les villages

Espaces et locaux collectifs des grands ensembles d'habitation, des villages, représentent pour les familles une animation, une présence. D'autres lieux, bibliobus, équipements itinérants, autobus aménagés et animés avec la présence d'un animateur, espaces extérieurs, espaces verts réhabilités, représentent des alternatives de locaux adaptés aux sites non équipés, difficiles d'accès, ou éloignés des centres d'intérêt des enfants.

La mobilité d'équipements représente une opportunité de rencontre différente avec les enfants et leur famille. Aller vers eux représente une démarche non conventionnelle, inhabituelle, plus à même de représenter accueil, disponibilité d'écoute, opportunité de participer à une activité. L'animateur, comme dans un local fixe, est un référent indispensable.

Sorties organisées et accompagnées à l'extérieur, investissement d'espaces différents et ouverts, en milieu urbain ou rural, la rue, font l'objet d'expériences organisées, encadrées et sécurisées. Une Caf contribue à la création d'un « centre de loisirs de rue » une autre participe à l'aménagement et à l'animation saisonnière pendant les vacances scolaires d'un accueil de rue : « piste de roller ». D'autres espaces sont investis dans le champ de l'innovation ou de l'expérience.

***Expérience : création d'un roller Park, grande commune urbaine
Structure démontable mise en place chaque été
Financée dans le cadre du contrat « temps libres »***

Eté en soirée et fin de semaine
7j/7 de 10h à 20h pendant 2 mois

Jeunes de 6-18 ans
Cible : préadolescents qui ne partent pas en vacances

Modalités d'évaluation : nombre de bénéficiaires de 6-18 ans

Résultats : près de 20 000 enfants et ados soit 85 % du public cible accueilli

Expérience « Centre de loisirs de rue » pour les 6-12 ans en habitat Hlm et politique de la ville

Demande des familles

Le projet est initié en 2006 à partir de la demande des familles organisée sur le thème des loisirs dans le cadre des commissions des centres sociaux. Les familles souhaitent une structure souple pour répondre aux besoins de loisirs des jeunes de la cité. En effet, un centre de loisirs sans hébergement (Clsh) « classique » mis en place en 2000 n'a pas fonctionné. Ce type de structure est estimé trop rigide et inadapté aux besoins des jeunes un peu « en marge ». Les publics visés sont les enfants âgés de 6 à 12 ans habitant une cité Hlm dans un territoire prioritaire de la politique de la ville.

Le projet : dans le centre social et son espace éducatif de rue

- « clubs » le soir ouverts de 17h 30 à 19h ;
- ateliers complétant les clubs ;
- sorties à la journée ou à la demie journée ;
- séjours d'activités ;
- animations de rue les mercredis et samedis.

Ces activités sont libres.

.....

Résultats positifs

- 30 enfants inscrits au dernier trimestre 2006 ;
- exigüité des locaux du centre social pour accueillir tous les enfants demandeurs ;
- évolution vers les dispositifs de droit commun : accueil de loisirs classique pour les familles et les enfants ;
- liens avec l'action territoriale ;
- régularité de la participation aux activités ;
- place des parents dans les projets ;
- participation financière des familles ;
- motivations et réactivité des enfants aux projets.

Les espaces verts font l'objet de critiques : difficiles d'accès, non aménagés, nombre d'entre eux sont à réhabiliter et à valoriser. Ces espaces sont pourtant des terrains privilégiés de jeux pour les enfants, de repos, de promenade familiale ou amicale, d'animation, d'environnement convivial. Ils pourraient cependant faire l'objet d'initiatives locales d'auto-réhabilitation.

Les demandes d'équipement (locaux et espaces) et d'accueil des familles correspondent aux conditions suivantes :

- s'adapter au site, aux enfants et aux jeunes concernés, aux types d'activités, selon le lieu d'action ou du projet : local fermé ou espace ouvert ;
- animer le lieu par une personne attentive, accueillante, compétente pour concevoir avec les intéressés un projet adapté, l'encadrer, le conduire, l'accompagner, l'orienter, le renouveler ;
- valoriser le statut de l'activité, du lieu, de l'encadrement ;
- promouvoir l'échelle de proximité, en lien avec l'école.

1.2. Concilier vie familiale, vie scolaire, vie sociale

Les attentes des parents concernent en priorité les conditions d'organisation de la vie scolaire, sociale et familiale de leurs enfants, et non l'inverse : les parents s'organisent en fonction des enfants. L'objectif est d'accéder à une qualité éducative, d'encadrement, d'accueil, d'apprentissage de savoirs faire et de savoir être pour leurs enfants. De très nombreux parents donnent priorité à la vie scolaire (vers la réussite scolaire) et aux activités centrées sur elle : aide aux devoirs, entraide scolaire, participation aux réunions organisées par l'école, relations sociales prolongeant la vie de l'école.

Concilier les temps de l'enfant

Les attentes se focalisent sur l'articulation du temps de l'enfant avec la vie scolaire (« garde éducative »). L'articulation des temps scolaires et familiaux considère deux types de temps : mercredi, week-end et vacances scolaires lesquels privilégient l'accueil de loisirs. Après l'école, en semaine, l'entraide scolaire l'emporte sur les préoccupations du temps personnel de l'enfant avec un souhait de temps intermédiaire récréatif.

Plusieurs conceptions partagent cependant les avis des parents. Les uns préfèrent que leurs enfants participent à des activités à l'extérieur de façon à s'ouvrir aux autres, découvrir l'environnement, s'extraire des jeux vidéo ou de la télévision ; de leur point de vue, activités culturelles et sportives sont nécessaires à l'épanouissement des enfants, leur socialisation, et représentent une participation indispensable à la vie sociale.

D'autres parents pensent que chez eux les enfants courent moins de risques que dans la rue, où ils sont plus exposés aux accidents, à la délinquance, la drogue. Télévision et jeux vidéo représentent des loisirs plus sécurisés : les enfants passent leur journée « à la maison » ; cependant les parents ont des avis partagés sur l'apport éducatif que représentent télévision, jeux vidéo, Internet.

Objectif éducatif et de vie sociale des enfants

Le motif éducatif domine : les parents souhaitent un apprentissage culturel, sportif, une initiation à la socialisation. Cependant, pour certains, la question éducative n'est pas réfléchie : le sentiment d'être débordés par les enfants et des difficultés à s'organiser dominant.

La conciliation des temps des enfants est plus fortement investie d'une valeur éducative à partir de la préadolescence, vers 11 ou 12 ans :

1. l'organisation des temps de l'enfant implique des solutions éducatives et de loisirs après l'école, avant la soirée familiale ; cette conciliation concerne enfants et parents ;
2. le temps « libre » associé au temps « vide » (« les orphelins de 16h »), mercredi et week-end est un temps de vie sociale, de transition entre vie scolaire et familiale ;
3. articulation des activités et conciliation des temps touchent également les lieux : distances, déplacements, mobilités, sont parties intégrantes de la vie sociale. Il s'agit d'articuler les temps aux lieux.

A titre d'illustration, les attentes des familles sont prises en compte, à en juger par la fréquentation importante des enfants aux activités après l'école.

Principaux résultats de l'évaluation des impacts des contrats « temps libres », Caf de Gironde / Saint Jean d'Illac

A partir de questionnaires passés dans les écoles et les collèges auprès des familles ayant des enfants âgés de 6 à 17 ans. Analyse de la perception des habitants, familles et jeunes, et des intervenants professionnels et associatifs.

Enfants et jeunes de 6-17 ans

- forte participation des 6-11 ans aux activités sportives
- augmentation de la participation des 12-17 ans aux loisirs sportifs
- les activités culturelles sont plutôt « boudées »
- la tendance est de participer à plusieurs activités associées
- les lieux d'accueil péri scolaires sont très fréquentés par plus d'un enfant sur deux ;
- la qualité d'activités est estimée positive ;
- les jeunes sont plutôt sédentaires dans leur temps libre ;
- les aînés de 16-17 ans aiment vivre dans leur ville.

Points forts :

- les parents s'intéressent aux loisirs de leurs enfants, peuvent se rendre disponibles ;
- les jeunes demandent à s'impliquer dans leurs loisirs et projets ;
- les acteurs sont motivés, et sont en attente de structuration d'une politique.

Habitants et acteurs : attentes d'amélioration

- développer des activités spécifiques pour les 6-17 ans et attractives pour les 12-14 ans ;
- organiser des espaces de rencontre pour les habitants : parc, jeux ;
- sécuriser les déplacements des enfants et des jeunes sur la commune ;
- aider les jeunes à la mobilité : pistes cyclables, navettes de transport ;
- développer l'animation et les centres d'intérêt pour les aînés de 15-17 ans en fonction de la mode musicale ;
- faciliter l'accessibilité financière ;
- valoriser les actions conduites par l' «Espace Jeunes ».

Améliorations attendues des contrats « temps libre »

- améliorer l'accessibilité géographique et financière des activités pour tous ;
- rendre plus attractives les activités pour les jeunes ;
- organiser et consolider le partenariat entre les structures.

Concilier vie professionnelle, vie familiale, vie sociale des parents

La conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents est moins souvent une attente exprimée des familles. Toutefois, la forte fréquentation des accueils de loisirs pour les enfants âgés de 6 à 12 ans confirme l'adéquation de la réponse à un besoin. La question de l'occupation des enfants pendant le temps de travail des parents reste pertinente. Pour autant, les parents sont plus attentifs à la qualité éducative apportée aux enfants qu'à la seule préoccupation d'accueil.

Il faut également souligner le renversement de la conciliation au bénéfice des enfants lorsque les parents - ou l'un d'eux - ne travaille pas. Cette question non tranchée dans les études contribue à infléchir cependant l'importance donnée à l'orientation prioritaire de la conciliation des temps de l'enfant, à laquelle souscrit toute la famille. On rapprochera toutefois ce débat aux objectifs européens de taux d'emploi féminin de 90 % en 2010 pour les mères dont les enfants ont plus de 3 ans. Dans tous les cas, la conciliation des temps des parents au regard de la vie professionnelle de la mère se confirme comme un objectif politique.

Les autres hypothèses quant à l'expression plus mesurée d'une demande de conditions permettant de concilier vie professionnelle, vie familiale, vie sociale des parents, sont celles d'un besoin satisfait, et intégré par les familles. D'autres motifs sont ceux d'une attente trop évidente pour être exprimée en tant que telle ; ou encore d'un besoin supposé de la part des acteurs sociaux. La conciliation s'intéresse de fait aux temps des enfants et des adolescents comme des parents.

1.3. Disposer d'activités éducatives pour les enfants

Les effets induits des activités pour l'enfant, sa famille, ses copains sont perçus de façon constructive, structurante. Aussi les familles sont-elles en forte attente de qualité d'encadrement et de transmission éducative à l'égard de leurs enfants de la part de l'environnement social, en complément de la famille, et de l'école. Les attentes éducatives sont démultipliées ; elles considèrent la qualité d'encadrement et la structuration d'un réseau de compétences.

Transmettre une connaissance sociale, des valeurs : investir dans le capital des enfants

Les impacts des bénéfices éducatifs et sociaux reçus par les enfants jouent sur l'ensemble des membres de la famille. C'est ce qu'expriment les familles dans le vécu ressenti des effets des activités éducatives de loisirs de leurs enfants : ceux-ci apprennent à leur tour à leur famille et à leurs copains ce qu'ils ont appris dans la structure de loisirs. Cet apprentissage est associé à la fois aux activités, aux jeux, aux savoirs faire, aux savoirs être.

L'effet structurant des activités de loisirs éducatifs et de sociabilité, diffusé autour de l'enfant - lorsqu'il bénéficie d'une écoute attentive - est démultiplicateur. Les parents rapportent comment, en retour, ils perçoivent sérénité, sécurité, quiétude familiale du fait du comportement de leurs enfants lorsqu'ils sont bien encadrés. La qualité d'accueil intègre la compétence d'écoute, elle a un effet bénéfique sur l'enfant et, indirectement, se prolonge sur sa famille et son entourage.

Les attentes des activités de loisirs éducatifs sont de contribuer au développement personnel de l'enfant, son apprentissage, son autonomie. La vie en collectivité est un moyen d'épanouissement. La satisfaction des parents est de constater que leurs enfants apprennent des choses sur l'environnement, la nature, les animaux, le patrimoine en participant à des sorties en milieu naturel ou urbain. Ils acquièrent des savoirs faire à travers des activités culturelles ou artistiques. Les parents valorisent ces activités qu'ils ne peuvent offrir à leurs enfants faute de moyens ou de compétences.

Les sorties à l'extérieur relèvent d'une très forte demande des parents ; certains s'estiment en défaut de compétence pour organiser, initier, réaliser des excursions ou des visites avec leurs enfants. La même demande de connaissance du patrimoine, sites, découverte, environnement, faire quelque chose d'utile ensemble, s'investir dans des activités innovantes, s'intéresser aux nouvelles technologies, est exprimée par les enfants et les jeunes. Ces transmissions de savoirs culturels peuvent compenser du point de vue de certains parents un défaut d'héritage social, à condition d'un accès à tous. Les familles sont en attente de transmission de capital culturel et social par l'apprentissage d'activité artistique, sportive, de vie collective, de curiosité intellectuelle, de valeurs. Ces activités contribuent à compenser des accès inégaux au patrimoine social et culturel universel.

Finalement, les parents souhaitent par les activités hors l'école et la famille enrichir le capital humain que représentent leurs enfants. Les parents en inscrivant leurs enfants au centre de loisirs investissent dans le futur.

C'est pourquoi certaines familles délèguent ces compétences aux animateurs sociaux tandis que d'autres s'impliquent ou participent à l'animation sociale.

La participation aux activités organisées permet aux enfants de s'affranchir, de grandir, de prendre des initiatives, de reproduire ce qu'ils apprennent en famille, ou avec des amis. Les familles souhaitent la stabilité des équipes d'animation, au moins de la directrice ou du directeur, de façon à établir une continuité de ces apprentissages. La rencontre avec l'équipe du centre de loisir permet une prise de confiance favorable à la socialisation des enfants, l'apprentissage de la citoyenneté, l'acquisition de repères.

Les attentes éducatives des activités de loisirs concernent tous les âges des enfants, tous les parents, quel que soit le milieu social ou le mode d'habitat, tous les types de quartiers ou de villages. Elles sont relatives à l'apprentissage de savoirs, de techniques, d'activités sportives, culturelles, artistiques, à l'apport de connaissances dans d'autres champs que ceux investis par l'école et la famille. Ces attentes s'intéressent aux expériences de vie collective, de relations intergénérationnelles, de vie sociale et d'engagement dans des projets avec d'autres. L'essentiel de la demande éducative se rapporte finalement à la transmission et au partage de connaissance sociale, et de valeurs.

Partager la fonction éducative entre parents et professionnels

Les avis sont partagés sur les attentes et les représentations qu'ont les parents de leur rôle éducatif et de celui inhérent aux professionnels et aux autres adultes.

Certaines familles soulignent leur incompétence dans deux domaines :

1. L'éducation des enfants et les relations avec les adolescents : certains parents expriment un sentiment d'incompétence ; cette inflexion considère tous les milieux sociaux, tous types de territoires ; par exemple, des parents expriment même le « sentiment de mal faire » dans un quartier urbain défavorisé.
Ces expressions doivent faire l'objet de précautions éthiques et d'analyse contradictoire au regard de conditions d'accessibilité d'équipements, d'information, de concentrations d'enfants, de conditions de vie des familles. Elles sont à rapprocher de contextes politiques, sociaux et médiatiques de valorisation ou de dénigrement des fonctions parentales. Ces appels de parents, entendus des professionnels, signifient une demande de partage de fonction éducative, normalement assignée au corps social (éducation nationale, élus, acteurs sociaux, citoyens), en complément d'une fonction éducative familiale.
2. L'organisation et la prise d'initiatives d'activités familiales : certaines familles soulignent leur méconnaissance de l'environnement, des possibilités d'excursions ou de visites, leur difficulté à organiser des activités avec leurs enfants, surtout avec leurs adolescents. Elles expriment la peur ressentie de l'oisiveté des jeunes et le sentiment d'être non entendues.

De fait les familles, à l'occasion des activités de loisirs de leurs enfants, souhaitent :

1. s'impliquer, participer aux projets pédagogiques des structures, auxquels participent leurs enfants et leurs adolescents (sous réserve de la réalité de leur participation lorsqu'elles sont sollicitées) ;
2. apprendre à reconnaître les besoins de leurs enfants et de leurs jeunes ; comprendre les conditions de relations constructives avec les enfants et les jeunes ;
3. se rassurer sur leur propre rôle éducatif de parent ; pour certaines familles : apprendre à organiser des activités familiales ; bénéficier d'une aide éducative ;
4. rencontrer d'autres parents, s'appuyer sur un réseau informel d'aide de proximité.

Les parents sont en attente d'une aide éducative de la part des professionnels. De nombreux relais existent : l'enjeu est de transmettre une information structurante, éducative, pédagogique, attractive. Le rôle des professionnels est de relayer, d'intégrer cette transmission vers les familles et vers les jeunes de façon à obtenir leur participation à la recherche d'information et à concevoir des projets.

L'intérêt des familles aux activités des enfants et des adolescents favorise la prise de responsabilité collective ; participer aux projets contribue au bien-être de la population en favorisant la communication entre enfants, adultes, habitants. Adultes ressources et professionnels représentent une « présence », dont les effets sont multiplicateurs.

Réseau de compétences, potentiel de ressources, implication des parents

Le besoin de présence se traduit par une attente de qualification professionnelle à l'égard des animateurs. Animation, écoute, apprentissage, encadrement, conception de projet, aide éducative, savoirs faire, transmission de valeurs, sont les compétences attendues de l'animateur par les enfants et les parents. Aussi professionnels et bénévoles forment-ils un maillage de compétences, d'encadrement et de potentiel de ressources d'un territoire. Ces atouts militent pour valoriser l'activité d'adultes ressources de l'environnement des enfants et des adolescents. Les parents se situent eux-mêmes parmi les adultes ressources.

L'information attendue par les parents concerne les objectifs pour la jeunesse, l'explication sur les projets éducatifs, sur les projets de société pour les jeunes, ainsi que sur ce que l'on attend d'eux. Ils souhaitent avoir une place concrète pour exprimer leur avis, transmettre leur propre savoir-faire, valoriser leurs initiatives.

Les parents apprécient de rencontrer d'autres parents et de faire partie d'un réseau : ils participent aux activités, réunions, s'intéressent et s'impliquent dans les projets. Les réseaux informels de parents et d'adultes ressources, constitués à la faveur de réunions éducatives, sorties collectives, fêtes de quartier ou de village, représentent des liens structurants pour enfants et parents, mais aussi pour le quartier ou le village. La présence inter-générationnelle souhaitée renforce ce lien.

Typologie des parents

1. Il délègue la fonction éducative, et ne s'implique pas.
2. Il fait confiance aux professionnels et aux structures pour des activités pour les enfants, s'intéresse mais s'implique peu.
3. Il veut s'impliquer dans les projets pédagogiques et dans la programmation des activités.
4. Il est parent ressource : prend des initiatives et des responsabilités, anime des activités, des réunions, s'organise avec les autres parents ressources.

Source : construction des auteurs, d'après l'analyse des études locales

Ces positions ne sont pas figées, évoluent dans le temps, en fonction des contextes, des âges des enfants, des histoires familiales, des histoires locales. Ces configurations permettent d'identifier et de constituer un réseau de parents ressources.

Attentes en milieu urbain dense (exemples) et en milieu rural (exemples)

A titre d'exemple une étude de besoins en milieu urbain dense met l'accent sur une demande forte d'information et d'accueil des enfants, le soir, centré sur l'accompagnement scolaire.

Enseignements d'une enquête en milieu urbain d'une grande ville Nantes Enquête lancée en 2005 en lien avec la Caf de Loire Atlantique, dans le cadre du contrat « temps libre » 2003-2006

En termes d'horaires

Il apparaît que les familles ont des attentes particulières en ce qui concerne plutôt l'accueil du soir, notamment pour les enfants scolarisés en école maternelle. Près d'une famille sur deux a recours à l'accueil du soir : 68 % des parents utilisent l'accueil du soir pour les enfants scolarisés en maternelle et 51 % des parents pour les enfants scolarisés en école primaire. D'autres familles n'ayant pas recours à l'accueil du soir utiliseraient ce service si l'horaire de fermeture était plus tardif.

Une fermeture à 18h30 satisfait 71 % des familles ayant un enfant en maternelle et 83 % des familles ayant un enfant en école primaire. Une fermeture à 18h45 impacte peu la satisfaction. Une progression plus significative de la satisfaction des parents nécessite une fermeture à 19h.

En termes d'activités proposées aux enfants

En accueil périscolaire maternel, la plupart des familles estiment qu'il est important de proposer des activités de détente, de découverte et d'éveil corporel pour l'accueil du soir.

En accueil périscolaire primaire, 70 % des familles souhaitent que l'aide aux devoirs soit développée. Elles attendent la mise en place d'un véritable système d'accompagnement scolaire.

En termes de tarification

En accueil périscolaire maternel, 81 % des familles acceptent le principe d'une augmentation des tarifs, qu'elles soient ou non demandeuses d'une extension horaire. En accueil périscolaire primaire, 63 % des répondants trouvent normal de demander une contribution financière aux familles, à condition que celle-ci soit accessible aux familles les plus modestes. Certaines familles souhaitent que la collectivité améliore le service rendu notamment en termes d'aide aux devoirs.

Une autre étude (rapport d'audit) effectuée en milieu urbain sur les activités périscolaires insiste sur le besoin d'information, d'activités proposées au cours d'une journée scolaire et le rythme en alternant les activités de loisirs.

Attentes d'information, connaissance des activités, encadrement D'après audit sur le secteur des activités périscolaires 2005

Les attentes des parents sont diversifiées mais une majorité de parents se retrouve sur trois registres : plus d'informations, plus de choix d'activités et plus de surveillance.

Information et communication : deux tiers des parents estiment qu'ils ne sont pas suffisamment informés sur les activités organisées. Deux parents sur trois déclarent être prêts à participer à une réunion d'information sur l'accueil périscolaire. Ils demandent de recevoir une documentation sur toutes les activités internes et externes et à avoir par avance un programme pour les sorties.

Il leur paraît important de donner aux parents l'occasion de s'impliquer dans les activités de leurs enfants : organisation, participation physique.

L'effort de communication est rendu d'autant plus nécessaire dans certains quartiers où les familles rencontrent des difficultés pour accéder à l'information en raison d'une maîtrise insuffisante de la langue et du rapport à l'écrit.

Activités : les parents souhaitent qu'elles conservent un côté ludique pour permettre aux enfants de casser le rythme scolaire, surtout ceux qui fréquentent l'école toute la journée : (cantine + ateliers + études surveillées) et qu'une véritable aide aux devoirs soit dispensée pendant les études surveillées.

Les jeux et les activités éducatives pendant la pause méridienne recueillent le plus d'intérêt de la part des parents (79 %). La plupart des parents ne connaissent pas bien les activités de leurs enfants pendant l'interclasse de midi. Certains enseignants sont favorables à l'inculcation sur ce temps de notions d'hygiène et de diététique ; d'autres estiment qu'il faut laisser des plages non occupées propices à la détente.

Les autres activités proposées (garderie le matin, activités du samedi matin ou après midi) rencontrent moins de succès mais intéressent un tiers des parents. Une forte majorité de parents (79 %) juge qu'il est souhaitable d'aborder les activités périscolaires en conseil d'école.

Les attentes se rejoignent sur le besoin d'information d'activités de loisirs et d'aide aux devoirs, en milieu urbain comme en milieu rural. Elles se distinguent pour ce qui concerne accessibilité, difficultés de transport, coût des activités, lesquels sont des freins en milieu rural.

Les résultats d'une enquête auprès de parents en milieu rural confirment le besoin d'information, les difficultés d'accès aux équipements. Le bilan du contrat « temps libres » d'une Caf en milieu rural a permis des réalisations concrètes pour répondre aux attentes des familles.

L'accueil périscolaire et extrascolaire des moins de 12 ans en milieu rural

Bilan contrat « temps libres » (Ctl) 2003-2005 - Résultats d'une enquête auprès des parents dans la Nièvre

Un besoin d'information : le centre de loisirs est mal connu car il est peu cité. Il représente cependant pour les parents utilisateurs un « mode de garde » sécurisant et attractif.

A la question « que regardez-vous en premier avant d'inscrire votre enfant au Clsh ? », 72 % répondent « le tarif ». 23 % des familles demandent des rencontres entre parents, des réunions d'informations et d'échanges sur l'enfant et la parentalité. Les parents constatent que les activités pratiquées à la maison sont limitées aux jeux vidéo et à la télévision.

Face au constat de faible fréquentation des 2/4 ans, le Clsh maternel a fermé le mercredi et un centre de loisirs étendu au primaire a été ouvert. La mixité des enfants d'âge maternel et primaire a favorisé l'épanouissement des enfants et a responsabilisé les plus grands. Une répartition en groupes d'âge pendant les temps d'activité et pendant le temps calme a permis de mieux répondre au rythme de vie de chaque enfant.

L'objectif de favoriser l'accès à des pratiques sportives ou culturelles n'a pas pu être réalisé en raison de l'absence d'un mini bus sur la commune.

D'après le bilan Ctl de la communauté de communes : pour les 6/12 ans, des projets partenariaux avec les centres sociaux et les associations ont permis l'organisation de navettes, l'élargissement des temps d'accueil sur les vacances scolaires, la décentralisation de certains accueils et la découverte d'un environnement différent. Mais le coût du Clsh devient lourd pour les familles sans l'aide de la Caf, de la Cmsa. Il est difficile d'organiser les navettes sans personnel dédié.

L'appréciation positive des accueils de loisirs est quasi unanime. La cohérence éducative existe, infléchie par les structures, projets, professionnels. Les orientations relayées par les Caf et les Msa sont à l'épreuve des impacts sur la vie sociale des enfants en milieu rural.

1.4. Attentes des familles : axes structurants et priorités ; écarts comparatifs avec les objectifs

Les attentes des parents se différencient selon l'âge des enfants, les catégories sociales, les territoires, les problématiques locales. Les attentes prioritaires sont difficiles à classer compte tenu de nombreux paramètres, de la simultanéité des éléments constitutifs. Cependant, on tente ici de hiérarchiser la demande en fonction de la fréquence, de l'impact, de l'intensité repérée dans les études. Les axes structurants peuvent être, par exemple :

1 Par rapport aux objectifs des familles

Attentes des familles pour leurs enfants

Vie familiale	Vie scolaire	Vie sociale
Education de l'enfant	Aide aux devoirs ou entraide	Réseaux de parents
Organisation de la vie familiale : accueil de l'enfant pendant le travail des parents Toutes activités de loisirs ou éducatives : continuité après l'école		
Développement de l'enfant : sport, culture, loisir, atelier, apprentissage d'une technique ; socialisation : sorties, activités collectives		
Bénéfice indirect des apprentissages et de la qualité d'accueil de l'enfant dans sa famille et avec ses copains : à l'école, dans le voisinage, etc.		
Effets sur la vie familiale	Détente après l'école	Réunions avec les parents
Animation de quartier ou de village : demande des familles, des enfants, des jeunes		
Demande d'aide éducative de certains parents	Articulation avec les enseignants	Attente éducative collective

Par rapport aux objectifs des familles de réussite scolaire et éducative de leurs enfants, les attentes des familles sont en priorité d'accéder à l'aide aux devoirs pour leurs enfants, d'être intégrées dans un réseau de parents en lien avec les enseignants. Les apprentissages culturels ou sportifs, de loisirs s'inscrivent dans cet ensemble d'attentes. Les écarts sont à mesurer presque au cas par cas, ou plus collectivement, lorsque ces articulations ne se produisent pas.

Les fonctionnements rapportés dans les études mettent en évidence certaines de ces attentes non satisfaites, à la lumière d'approches très locales, dans des quartiers urbains denses et défavorisés ou des territoires ruraux. Les conditions inhérentes aux conditions de vie individuelles des familles ne sont pas approchées, que celles-ci soient nombreuses, monoparentales, ou en difficultés sociales ou familiales.

2 Par rapport aux attentes des Français

Attentes des Français	Objectifs des Caf
Equipements et services	Maillage des équipements
Réduire inégalités et pauvreté	Loisirs : facteurs d'accès à l'égalité
Complémentarité des solidarités publiques et familiales privées	Partenariat et implication des familles

Source Credoc 2000, 2007, 2008

Les réseaux de compétence dans lesquels des parents ressources sont impliqués aux côtés des professionnels, contribuent à structurer des solidarités complémentaires. Les solidarités publiques et familiales prennent d'autres formes à explorer avec le partenariat.

3 Par rapport aux objectifs de la politique familiale

Objectifs de politique familiale	Résultats de politique familiale attendus	Ecarts Estimation, évolutions
Epanouissement de l'enfant et son intégration dans la société	Education de l'enfant Apprentissage : sport, culture, découverte Transmission de valeurs Socialisation	Evolution vers l'investissement éducatif <i>investissement social et retour sur investissement</i>
Promotion de loisirs de qualité	Accueil : au sens large Aide éducative	Reste d'actualité
Activités attractives et accessibles	Accessibilité : nombreuses conceptions	Aller vers ceux qui ne fréquentent pas les activités : accompagner en fonction des motifs
Impliquer enfants, jeunes, parents dans la définition des besoins, et la mise en œuvre des actions	Différentes formes d'implication	La demande d'implication reste forte et actuelle : la participation est insuffisante
Conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale des parents = famille	Conciliation vie familiale, vie scolaire, vie sociale des enfants = enfant	Evolution vers l'organisation des temps de l'enfant <i>Conciliation vie familiale, vie scolaire, vie sociale</i>

Principes de politique familiale	Résultats de politique familiale attendus	Ecart Estimation, évolutions
universalité	Tous les enfants	Adaptations de territoire urbain/rural
adaptabilité	Analyse des besoins en fonction des écarts (peu d'études spécifiques)	Adaptations de genre ; âge Adaptation aux enfants « vulnérables » : cf. point 4 objectifs européens Demande forte et actuelle
Equité	Modulation des coûts et participation financière des familles	Existence d'équipement de proximité. Absence d'équipement ou information attentive, ciblée : aller vers ceux qui ne fréquentent pas les activités, informer, accompagner, en fonction des motifs
accessibilité	Implantation équilibrée sur le territoire	Revoir en fonction des observations précédentes et écarts observés
qualité	Contrôle et évaluation par la Caf	

Autres manques	Expertise de politique familiale	Ecart Estimation, évolutions
Information		Information adaptée
Projet de territoire Proximité : en lien avec l'école	Diagnosics, évaluations Référénts Caf Partenariat	Coordination politique et des compétences Représentation des enfants, des familles et réseau de compétence

Par rapport aux objectifs de développement de l'enfant et de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les attentes des familles évoluent : elles sont plus marquées pour privilégier les attentes de leurs enfants. Les familles priorisent le contenu éducatif et pédagogique (transmission de savoir faire et ouverture, approfondissement de la vie scolaire et sociale), la qualité des activités (apprentissage, transmission de valeurs, retour sur investissement), la portée sociale (vie sociale et socialisation, utilité sociale et citoyenneté). Les familles reconnaissent les bénéfices pour la vie familiale, la vie scolaire et collective des enfants.

Cette inflexion pourrait conduire à requalifier le « temps libre » en « vie sociale » de l'enfant. La vie sociale caractérise un espace de temps et de lieu distinct et permet la transition entre vie familiale et vie scolaire. C'est également un espace d'apprentissage de l'enfant.

4 Par rapport aux objectifs européens

Objectifs Européens en direction des enfants	Objectifs des Caf
Valoriser le potentiel de tous	Universalité ; développement ; apprentissages, portée sociale
Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté	sociabilité ; amélioration des conditions de vie des enfants, accessibilité, mixité sociale
Egalité de genre	<i>Perspective à prévoir</i>
Egalité des chances d'éducation	<i>Loisirs : apprentissage, confiance en soi, projection ; retour sur investissement</i>
Intégration par la culture et l'éducation	Apprentissage ; transmission de valeurs

Source commission européenne 2008

Indicateurs sociaux européens de conditions de vie des enfants

Conditions de vie des enfants : indicateurs et observation

- leur participation à la vie en société en lien avec leur mode de vie ;
- des indicateurs de santé, de scolarité, d'éducation ;
- les relations familiales et sociales, de comportement ;
- la participation aux loisirs, aux vacances, à la vie citoyenne, la mobilité et l'accès aux services.

Community Action Programme on Social Exclusion 2005, 2006. European Commission, Employment and social affairs.

Lutte contre la pauvreté des enfants

Les loisirs de la vie quotidienne contribuent à la prévention de la précarité des enfants. Cinq groupes d'enfants présentent des caractéristiques de vulnérabilité.

Enfants exposés à la vulnérabilité

1. les enfants « perturbés » : nécessitent un accès à une éducation régulière, la participation à des activités culturelles, sportives, de loisirs ; leur famille doit être assurée d'un accès à un niveau de vie suffisant, aux meilleurs équipements de santé et services sociaux, et bénéficier d'un accompagnement financier.
2. les enfants dont la vulnérabilité résulte de comportements parentaux asociaux : maltraitance, négligence, abus, drogue et alcool, problèmes de santé mentale.
3. les enfants abandonnés : placés dans la mesure du possible dans des familles d'accueil, régulièrement accompagnés et soutenus ; dans les maisons d'enfants, ou internats.
4. les enfants immigrants : besoin d'accompagnement spécifique pour les aider à bien intégrer la culture du pays hôte ; acquérir une éducation régulière : langage, accompagnement adapté.
5. les enfants des gens du voyage ou Roms : des initiatives sont nécessaires pour limiter les préjudices et la discrimination, accéder aux équipements et services, assurer une scolarité régulière et prévenir l'arrêt prématuré de scolarité.

Community Action Programme on Social Exclusion 2005, 2006. European Commission, Employment and social affairs.

Valorisation du « capital humain » des enfants et adolescents

Les indicateurs européens dans les domaines de l'éducation et de la formation visent à optimiser les investissements dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences. Les activités éducatives de loisirs contribuent à ces enjeux en valorisant le potentiel des enfants et des adolescents.

Accompagner enfants et jeunes dans leur trajectoire vers la vie d'adulte

Les études mettent en évidence le lien entre participation à des activités éducatives péri et extra scolaires, et réussite scolaire ; et confortent le lien entre trajectoire scolaire future, projection vers l'avenir, et capacités d'emploi des jeunes. Les parents pressentent intuitivement ces effets pour leurs enfants sur le long terme.

Conciliation vie familiale, vie professionnelle et « parentalité » positive

Le Conseil de l'Europe inscrit la conciliation de la vie familiale et professionnelle dans ses objectifs prioritaires, et recommande « la parentalité positive » dans le cadre des mesures visant la protection de l'enfance. Les objectifs européens⁷ sont d'atteindre un taux d'emploi global de 70 % à l'horizon 2010 (France en 2006 : 63 %) et de 60 % pour les femmes (France en 2006 : 58 % tous âges). Pour atteindre ces objectifs, les recommandations visent à développer l'accueil des jeunes enfants pour favoriser l'emploi des femmes : 33 % pour les enfants de moins de 3 ans et 90 % entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire.

⁷ Stratégie européenne pour l'emploi (See), objectifs de Lisbonne (2000), de Stockholm (2001), de Barcelone (2002), et objectifs complémentaires 2005 (europa. eu).

Les indicateurs d'emploi - et d'activité - des femmes en France selon l'âge des enfants sont donc à retenir dans les objectifs d'évaluation de la politique familiale. La politique de conciliation des temps familiaux et professionnels des parents se confirme comme étant pertinente, en principe, jusqu'à l'âge de 16 ans en France, sous réserve des inflexions rapportées ici confirmées jusqu'aux 12 ans de l'enfant. L'évaluation du contrat « enfance jeunesse » intègre de fait ces objectifs et leurs impacts.

Objectifs Européens en direction des familles	Objectifs des Caf
« Parentalité » positive : protection de l'enfant ; retour sur investissement ; effets structurants sur la famille	Soutien à la fonction parentale
Conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale des parents	Reste pertinent, malgré une moindre demande des parents, plus ou moins intégrée

La « parentalité positive » s'inscrit dans la logique des demandes des familles. La contribution de leurs enfants à la vie de la cité est un enrichissement en retour pour la vie familiale. Elle doit faire l'objet d'une attention particulière pour les familles ayant un enfant handicapé. Les familles migrantes, celles des gens du voyage nécessitent des adaptations des dispositifs.

Les écarts des attentes des familles dont les enfants ont de 6 à 18 ans au regard d'un ensemble d'objectifs tels que présentés ci-dessous montrent une bonne connaissance des besoins des familles et une relative adéquation entre attentes et dispositifs proposés. La politique familiale d'accueil des enfants âgés de 6 à 12 ans, s'inscrit dans des objectifs éducatifs, de conciliation des temps, de socialisation par la transmission de valeurs.

Il existe une correspondance entre les objectifs des familles (réussite scolaire et sociale de leurs enfants), des Français (favoriser les équipements), de l'Europe (emploi des mères, fonction de parent, conciliation avec les temps professionnels). La politique de l'enfance de 6 à 12 ans prolonge la conciliation de la vie familiale, professionnelle, sociale, inscrite dans un projet éducatif pour l'enfance.

Attentes des parents pour leurs grands enfants

Les attentes des familles à l'égard de leurs grands enfants sont une vie scolaire « réussie », une vie sociale organisée et encadrée, une vie amicale autonome si possible supervisée par la famille, des perspectives d'avenir. Les familles s'intéressent au devenir de leurs grands enfants, s'inquiètent des risques de santé publique ou de déviance sociale. Attentes des familles et des jeunes se rejoignent dans la relation réciproque qu'ils établissent. Nombre d'études soulignent les difficultés relationnelles ressenties par certaines familles avec leurs adolescents.

Pour les grands enfants, la question éducative se pose avec davantage d'acuité ou de prise de conscience et de responsabilité. Les attentes d'information des familles ayant des adolescents sont éducatives avec un objectif pour l'avenir de réussite scolaire et sociale, et un besoin d'être rassuré. Certains parents dépassés par leurs grands enfants, ne les comprennent pas, et attendent une aide : apprendre à reconnaître les signes adressés par leurs jeunes, à construire des relations structurantes avec eux, à accéder à une information pédagogique compréhensible sur la psychologie adolescente.

Ces demandes se traduisent par un souhait d'implication dans les projets de façon à être plus concernées et à mieux comprendre. Ce besoin d'information relationnelle permet de mieux connaître les projets, les autres, d'être actif, et passe par la transmission de valeurs comme celle de solidarité. Les parents, dans des problématiques de comportement difficile des enfants ou des familles, attendent de l'aide des travailleurs sociaux.

Des objectifs de prévention de santé publique, caractéristiques de ces âges, sont parties intégrantes des projets de loisirs, éducatifs et sociaux. Cependant, parents et animateurs semblent démunis face aux questions de santé publique et de société. Aussi la demande éducative des parents dans ces domaines est-elle souvent déléguée à partir de 12 ans. Les animateurs s'appuient sur les expériences de création d'évènements ou de projets en lien avec l'avenir des jeunes pour faire passer des messages pédagogiques sur la prévention des Mst, des toxicomanies, ou pour transmettre des valeurs de curiosité culturelle, artistique ou de solidarité.

La demande des parents vis-à-vis de leurs adolescents est plus forte, plus inquiète, plus imprécise. Les attentes des familles sont de déléguer auprès de leurs adolescents une information concrète de prévention de santé publique et de risque de délinquance, de transmission de valeurs.

Les parents souhaitent que leurs adolescents soient occupés. La crainte de l'oisiveté est associée à celle d'autres risques sociaux, estimés plus importants pour les adolescents dans un « paysage » d'absence de parents ou de perte de repères familiaux. Les familles souhaitent que les adolescents ne « traînent pas dans la rue » ; ce souhait est relayé par la plupart des élus des communes rurales et périurbaines.

La participation des familles est suggérée comme condition évaluative du contrat « temps libres » dans les outils de « référentiel d'évaluation ». Elle s'apprécie dans l'implication aux activités des établissements scolaires, services municipaux, élaboration d'orientations dans les projets concernant les adolescents. Elle est moins perceptible après l'adolescence. Les parents prennent de la distance dans les projets concernant les jeunes et délèguent ces responsabilités aux acteurs sociaux.

ENCADRE B

Territoires : une échelle à taille humaine

Les études suggèrent des étapes intéressantes qui pourraient permettre de mieux articuler les différentes attentes. Il s'agit de recueillir les avis de tous les habitants pour créer les conditions efficaces de politiques territoriales. Par exemple, il est suggéré les hypothèses suivantes :

1. penser les accueils et les loisirs à l'échelle du territoire et pas seulement au niveau local ;
2. organiser l'accessibilité aux habitants des communes rurales ;
3. inciter aux solidarités familiales et de voisinage ;
4. créer une dynamique intercommunale dès l'élaboration du projet ;
5. la communauté de communes : une échelle à la dimension de la jeunesse.

Prospective : les atouts de la jeunesse

L'installation durable des jeunes assure le développement durable

Les projections démographiques sont reliées aux projets d'équipement et d'aménagement

La politique jeunesse des communautés de communes prévoit un projet de développement territorial autour de l'action préventive pour l'enfance et la jeunesse

Renforcer l'attractivité

- adapter les services et équipements aux besoins ;
- relier les projets pour l'enfance et la jeunesse aux autres, qui concourent au développement ;
- proposer une action éducative aux familles pour favoriser leur installation durable et en attirer d'autres ;
- contribuer au développement économique et culturel du territoire.

Cohérence éducative

- accueil qualifié ;
- mise en réseau des acteurs ;
- assurer des relais.

Groupement de communes : à l'échelle de la jeunesse

Les problématiques rurales de territoires impliquent une réflexion sur les regroupements de communes, de petites communes rurales en communauté ou en « pays ». En effet, les conditions de vie en milieu rural peuvent avoir un impact sur le sentiment d'isolement, voire d'abandon ou d'exclusion. Il est à remarquer que les quartiers périphériques des grandes villes suscitent les mêmes sentiments de solitude chez les jeunes et leurs familles.

Le territoire – il recouvre cependant plusieurs définitions – est le niveau de lisibilité de caractéristiques de populations, de besoins des familles et de leurs enfants, des jeunes, de maillage d'équipements et de transports, d'événements traditionnels structurants pour toutes les générations. Le territoire considéré est le bassin de vie. La mixité sociale de générations, de milieu, de culture, de genre, ne relève pas seulement de critères économiques. Le contexte des territoires est valorisé dans toutes les études ; l'existence d'équipements pour la jeunesse est dépendante de la dynamique présente ; celle-ci est générée par de multiples facteurs parmi lesquels trois sont retenus dans les études : la mobilisation des habitants dont les familles et leurs enfants sont les plus actifs, les plus motivés, les plus en attente. Le deuxième facteur est la synergie coordonnée des acteurs sociaux. Le troisième est la volonté politique des élus sans laquelle rien n'est véritablement possible.

Autre inflexion importante, la politique de la jeunesse attendue est partie intégrante de la politique d'ensemble. L'identification des attentes se mesure à partir de plusieurs grandes étapes :

1. connaître la population des familles, des adolescents et des jeunes et leurs aspirations ;
2. valoriser les ressources locales et les moyens existants ;
3. valoriser des objectifs de qualité d'éducation et de prévention large ;
4. informer - et communiquer - ; accompagner l'information de façon conviviale et ludique ;
5. participer et organiser la parole, l'expression, la faire connaître et la valoriser ;
6. s'inscrire dans les politiques des communes et des communautés de communes ;
7. s'inscrire vers l'avenir.

Tous les territoires sont concernés par la politique de la jeunesse, même ceux « désertés » par les familles, comme c'est plus souvent le cas en milieu rural. L'enjeu pour ces derniers, est d'en améliorer l'attractivité, selon la typologie du territoire, à dominante rurale ou urbaine dense. Les travaux valorisent une politique de la jeunesse intégrée aux projets du territoire.

Cohérence éducative du territoire : professionnels, « isolement » des animateurs, partenariat

Paradoxalement, les études réalisées par les Caf ou avec leurs partenaires dénoncent un grand isolement des animateurs chargés des groupes d'adolescents notamment en milieu rural. Aussi certaines Caf ont-elles mis en place, en partenariat avec le centre de formation et les directions de la jeunesse et des sports, une « formation de sensibilisation à l'accueil du public des adolescents ». L'objectif est d'aider les animateurs dans leur action quotidienne :

1. favoriser la mise en réseau et la mutualisation intercommunale des moyens ;
2. constituer un carnet de personnes ressources ;
3. approfondir les connaissances sur la psychologie des adolescents ;
4. élaborer des pédagogies efficaces de communication et d'information auprès des publics adolescents et de montage des projets ;
5. généraliser une formation dans le programme des animateurs.

La cohérence éducative est présente dans les études de diagnostics locaux et d'évaluations : les professionnels travaillent ensemble sur des objectifs partagés et mutualisent les moyens. Elle rejoint la demande des jeunes et des familles d'une information adaptée, cohérente, bienveillante, participative, de la politique de la jeunesse, de la ville ou du village. L'accueil qualifié, l'organisation en réseau des acteurs sociaux et des professionnels, la participation des jeunes et des familles, permettent d'identifier les capacités des institutions scolaires, associations, administrations. Concertation et mutualisation des moyens représentent des relais d'information, de compétences, de personnes ressources. Les attentes de cohérence pédagogique recouvrent conceptions : un accueil qualifié, un réseau d'acteurs construit par un partenariat à l'échelle du territoire (milieu scolaire, associations, institutions) avec un objectif de concertation ; la mutualisation des moyens et des relais ; le pilotage d'une politique de la jeunesse construite avec les jeunes, les partenaires, les habitants, sur des objectifs partagés.

L'analyse démographique et sociale des enfants et des jeunes confrontée à leurs attentes locales permet aux élus et aux acteurs sociaux de mieux connaître les problématiques locales. La proportion d'enfants et de jeunes selon les communes et les territoires locaux permet de mesurer les besoins en équipements par rapport à l'existant. Ces besoins peuvent être anticipés en les mesurant à l'évolution locale des naissances et de l'installation de familles. Les attentes s'expriment donc également à partir de l'analyse des chiffres.

De même la connaissance de la structure des familles permet de déduire des besoins spécifiques des enfants, en particulier des grands enfants, des familles monoparentales ou nombreuses. Le mode d'habitat dominant, individuel ou collectif, ne génère pas les mêmes attentes.

Les expériences d'accueil de jeunes dans des objectifs de prévention large économiques, sociaux, sanitaires font état de « guichets uniques ». Conduites à risque, ennui, prévention de l'échec scolaire, préparation à la vie active et à la vie citoyenne figurent parmi les objectifs. Les attentes sont des projets de territoire autour d'une action préventive pour l'enfance et la jeunesse : les jeunes s'ennuient pendant les vacances et les adolescents ont besoin d'un accueil spécifique.

L'appui sur les ressources locales permet de valoriser les solidarités familiales et de voisinage. L'intérêt collectif permet l'élaboration d'un projet commun en direction de l'enfance et de la jeunesse et de le relier aux autres projets qui concourent au développement économique, culturel, social du territoire. Une telle démarche favorise la mise en réseau : des familles et des acteurs sociaux, des relais, des mutualisations de compétences, de possibilités d'accueil qualifié, de cohérence éducative. D'autres expériences s'intéressent aux politiques de jeunesse concertées des communautés de communes.

Autres attentes, manques, enseignements : enjeux pour les territoires

Certaines études abordent la question des attentes des enfants et des jeunes sous d'autres angles et suggèrent de les prendre en compte par des partenaires non habituellement intégrés dans les champs sociaux de la jeunesse et des familles. Dans le même esprit, nombre d'attentes des familles et des jeunes dépassent le cadre des politiques de la jeunesse. Cette conception de politique intégrée de la jeunesse intéresse l'aménagement du territoire. Les attentes des jeunes s'intègrent aux schémas directeurs d'urbanisme des grandes villes, ainsi qu'aux programmes régionaux et locaux d'aménagement de l'espace.

Transports, équipements, écologie et environnement, aménagement d'espaces collectifs dans les zones d'habitat dense, passerelles sécurisées dans les espaces d'habitat individuel, réhabilitation de jardins verts, accessibilité des quartiers et des régions rurales, construction ou réhabilitation de quartiers ou d'espaces ruraux, auto construction ou autogestion de l'espace : ces thèmes reviennent de façon récurrente dans les débats avec les familles et les jeunes. La rue, les espaces vides, sont autant d'équipements alternatifs à animer, réhabiliter en faveur de la jeunesse et avec sa participation.

Les projets font l'objet d'enquêtes publiques et sollicitent les habitants volontaires, sans représentation organisée de tous les âges. Il revient aux débats publics d'organiser la parole de la jeunesse.

Renforcer l'attractivité

Adapter les services et équipements aux besoins des familles nécessite de relier les projets pour l'enfance et la jeunesse à l'ensemble des autres projets qui concourent au développement du territoire. L'attractivité d'un territoire passe par l'organisation d'une action éducative proposée aux familles. Elle permet leur installation durable et d'en attirer de nouvelles. Les attentes des familles et des jeunes sont de contribuer au développement économique et culturel d'un territoire. Les attentes des familles et des jeunes s'inscrivent également dans les problématiques économiques régionales. Loisirs, activités culturelles, sportives, révèlent des retours sur investissement démultiplicateurs. Qualité éducative et d'épanouissement pour les enfants, qualité de vie familiale, de vie sociale locale représentent autant de coûts sociaux évités. Ces effets retours sont exprimés par les enfants et les jeunes comme par les parents. L'existence, la création, la réhabilitation d'équipements infléchissent économies locales, emplois, activités.

Les actions de loisir et de vie sociale contribuent à la demande d'animation de voisinage, de sauvegarde du patrimoine, d'intérêt écologique, de citoyenneté. Elles concourent à maintenir ou créer des emplois, dynamiser la formation des professionnels, développer des métiers, encourager des diplômés. Elles dynamisent l'emploi qualifié en faveur de la jeunesse, génèrent des activités utiles pour l'environnement avec le concours de la jeunesse. Renforcer l'attractivité est une attente conjointe des jeunes et des élus. Adapter services et équipements aux besoins ; les relier aux projets pour l'enfance et la jeunesse, à ceux concourant au développement, aux actions éducatives proposées aux familles, sont autant d'atouts d'installation des familles. Ces enjeux contribuent au développement économique et culturel d'un territoire, selon des attentes différentes du milieu urbain et rural.

2. ATTENTES DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES

Jeunes et adolescents demandent plusieurs ordres de choses : disposer d'un local dédié, rencontrer d'autres jeunes de leur âge (les pairs), explorer de nouveaux horizons, avoir des relations avec les adultes, se rendre utiles, s'impliquer dans les décisions qui les concernent, bénéficier d'encadrement souple et adéquat.

Ils ressentent les bienfaits personnels qu'ils retirent des apprentissages d'activité culturelle ou sportive, ou de découverte. Ils apprennent des techniques utiles pour la vie en groupe ou en famille (atelier culturel ou sportif, production artistique) : ils mobilisent ces savoirs pour les enseigner à leur tour ou pour transmettre leur expérience. Ils sont fiers que leurs parents s'intéressent à ce qu'ils font. Ils acquièrent confiance en soi et capacité d'initiative.

Ces effets sont démultiplicateurs sur leur dynamique personnelle, la projection de leur avenir, l'implication scolaire ou de formation, les relations avec les autres.

Les ateliers pédagogiques

- les jeunes recherchent des pratiques collectives correspondant à leurs besoins ;
- ils ont la volonté de s'investir dans des activités enrichissantes, par l'acquisition de connaissances différentes de celles apportées en milieu scolaire ;
- les moments de pratique collective favorisent la rencontre, l'échange, la confrontation, l'épanouissement ;
- la participation de professionnels techniciens auprès des jeunes favorise l'enrichissement des savoirs.

Les sorties et les loisirs

- apprentissage de la planification, de la gestion des activités, des règles de vie en groupe, de l'autonomie ;
- prise d'assurance en soi ;
- partage de moments de vie hors du quartier ou de la ville : forte demande pour les sorties extérieures.

Les projets évènementiels

- permettent de valoriser les savoirs individuels et collectifs ;
- mobilisent les parents, les partenaires, les habitants.

2.1. Attentes selon les âges

Les attentes du point de vue des parents comme des jeunes se différencient donc selon l'âge (6 à 11 ans, 12 à 14 ans, 14 et 15 ans, 16 à 18 ans et plus), le genre, les activités, les temps et les lieux d'activité, le milieu rural ou urbain.

Accompagner les transitions vers l'adolescence, vers la jeunesse, vers la vie adulte

La conciliation de la vie scolaire et familiale se prolonge jusqu'à 18 ans mais avec beaucoup moins d'acuité et se caractérise par l'arrêt de la pratique du centre de loisirs classique vers 12 ans. Familles et grands enfants expriment un besoin plus affirmé de diversifier les activités de loisirs, éducatives et sociales. Les possibilités d'articulation entre les temps se conjuguent à une demande de sorties, d'ouverture, de vie collective. Du côté des parents, cette transition accompagne une demande éducative.

De 12 à 14 ans, les évolutions vers l'adolescence et la jeunesse se caractérisent par la forte individualisation de la demande : besoins d'information, d'accueil et d'expression sont individuels. En même temps le besoin de temps collectifs est exprimé : temps familiaux, amicaux, récréatifs, éducatifs ; besoin de production en commun (atelier de théâtre, de musique, sport collectif, etc.). Le passage du temps seul au temps avec les autres est interactif, et est ressenti par les adolescents comme favorisant l'évolution vers l'autonomie. Les 12-14 ans sont « difficiles à satisfaire », du point de vue des éducateurs comme des parents. Entre enfance et adolescence, ces jeunes n'ont plus envie d'être encadrés. Ils craignent de se retrouver dans un groupe plus jeune ou plus âgé. Cette attente se traduit par une baisse de fréquentation des activités de loisir. Le local reste cependant un lieu de rencontre et d'expression à condition d'être approprié (aménagement, décoration).

L'adolescence vers 14 et 15 ans confirme une transition spécifique à chaque jeune. Parents et acteurs sociaux ne savent pas toujours reconnaître ces temps caractéristiques de questionnement identitaire, d'attentes contradictoires, de besoin de liberté, d'autonomie, d'encadrement attentif. Les attentes des jeunes sont celles d'expériences, de souplesse des structures, de qualité d'accueil, d'écoute, de confiance. Les actions proposées doivent faire l'objet d'une programmation élaborée avec les jeunes pour être acceptées. Le but pédagogique est de faire sortir le jeune de chez lui et d'éviter l'isolement. Information adaptée, amélioration de la qualité des actions peuvent favoriser des passerelles vers les accueils d'adolescents pour « fidéliser cette tranche d'âge encore hésitante ».

Jeunesse : vers l'action collective et la vie future

Les 15 ans et plus marquent les transitions vers la jeunesse. Les études montrent les difficultés pour les jeunes de s'impliquer dans une démarche participative. Ils sont pourtant prêts à s'investir. Aussi une démarche telle que « Les jeunes à l'écoute des jeunes » leur permet-elle de prendre des initiatives et d'être autonomes. De même, l'expérience d'une animation de bas d'immeuble prend en compte les contributions des jeunes en « coup de main » ou prêt de matériel. Ces apports permettent d'accéder - gratuitement - à des ateliers ou à des évènements et entraînent implication des jeunes, intérêt de leurs parents et du voisinage.

Vers 16/18 ans et plus, les jeunes s'investissent, demandent des contacts, du lien. Plusieurs études soulignent le souhait de rencontre avec les adultes : ils attendent écoute et échanges, plébiscitent la famille, sont attachés à la vie familiale et intergénérationnelle. Ils demandent des sorties extérieures, mais manquent de moyens de locomotion. Ils dynamisent, expérimentent, innove, mobilisent l'attention des élus, des associations, des transporteurs, des aménageurs de l'espace. Ils sont « actifs », bougent, sortent, créent des contacts, cherchent la confrontation, les relations, l'échange. Ils sont des liens, contribuent à diffuser la connaissance. Ils ont le souci de l'économie et de l'écologie.

2.2. Demande de liens et de vie sociale

Les attentes des adolescents et des jeunes sont partagées entre souhaits d'activités de loisirs, découverte de patrimoine, rencontre, expérience de production artistique ou sociale et d'actions orientées vers l'avenir professionnel, en transition vers la vie active. Les centres d'intérêt sont aussi de se rendre utile, avoir des responsabilités, s'occuper des autres, échanger sur les questions de société. Le besoin de liens, de contacts avec d'autres jeunes ainsi qu'avec des adultes, caractérise la jeunesse. Les jeunes s'ennuient en milieu rural.

Demandes singulières des adolescents

Les adolescents sont assimilés aux enfants ou aux jeunes. Le temps d'adolescence est très court et d'âge variable d'un jeune à l'autre. Les adolescents demandent des activités libres non encadrées, à la carte, « zappées », des lieux informels ou espaces singuliers, la présence des animateurs le soir. Ils ont besoin d'être reconnus et valorisés. Les acteurs sociaux reconnaissent le plus souvent : « on ne sait pas faire ».

Typologie des adolescents

Cette typologie est indicative, chaque adolescent pouvant adopter tour à tour l'une ou l'autre posture, selon les contextes, les situations ...

L'ado consommateur : s'inscrit, s'oppose mais ne s'implique pas, critique et « consomme ».

L'ado des « marques » : en recherche d'identité, ouvert aux activités proposées.

L'ado poète ou décalé : zappe, passe, et s'en va ; accro d'Internet, des jeux vidéo.

L'ado sportif ou musicien : ne pense qu'à son sport favori, fait du roller, écoute de la musique tard le soir, fait du bruit, sort.

L'ado famille : surprotégé, reste chez lui, se réfugie dans les activités individuelles.

L'ado constructeur/réalisateur : s'inscrit, joue le jeu, découvre, fonce et s'occupe des autres ; conçoit, s'implique, invente, co- anime.

Source : construction des auteurs

D'aucuns estiment l'adolescence comme un passage de construction identitaire, de remise en question de soi : les activités sportives, culturelles (la musique), les sorties et les loisirs collectifs représentent des espaces favorables à l'acquisition de la confiance en soi.

L'expérience de la Caf du Calvados en se rapprochant de la direction départementale de la jeunesse et des sports, suggère une approche de la vie adolescente en termes d'« axes d'amélioration » dans trois domaines : projets éducatifs des structures accueillant des adolescents, formation des animateurs, et qualification du personnel. L'observation sur site est privilégiée pour mesurer les écarts entre le projet écrit et celui réalisé sur le terrain. Il s'agit d'accorder un « label de qualité » au plus grand nombre de projets.

Dans le même esprit de qualité à l'égard de l'adolescence, la Caf de l'Isère insiste pour personnaliser le contact avec les adolescents sur trois sujets : l'accessibilité de l'information, des tarifs et de la géographie des équipements de loisirs, l'universalité de l'accueil quel que soit l'âge, le genre, le milieu familial, et l'adéquation entre l'offre et la demande. La faible information sur les loisirs adolescents dans les études montre la méconnaissance de leurs aspirations et des manières d'y répondre. Cette remarque milite pour valoriser les expériences et les échanges de bonnes pratiques considérées dans un espace temps de transition assez court, et des lieux d'accueil spécifiques.

En tout état de cause, cette période charnière entre enfance et jeunesse est propice à un apprentissage de projet collectif (sport, culture, camp, atelier, création d'évènement) ou de participation à la vie citoyenne. Ces activités sont autant de supports, entre autres, pour une éducation de prévention sociale et sanitaire - déléguée de la part des parents (encadré A) - à la faveur d'activités de découverte de soi et des autres, de l'environnement social, culturel et écologique, de projection vers le futur.

Expérience création d'espaces « adolescence »

Projet partenarial

- Caf ; Commune, département, association, mutuelle ;
- Personnel enseignant, principaux des collèges
- Educateurs auprès des adolescents

Le projet vise à créer cinq espaces adolescents (2005 à 2007), sur les territoires prioritaires de la politique de la ville à l'attention des jeunes de 12 à 16 ans, leurs familles, les enseignants, les associations concernées par ces publics et ces thématiques.

Projet et objectifs

- créer des lieux ressources pour les jeunes, les familles, les professionnels ;
- créer des outils d'évaluation des besoins des jeunes, des familles, de la communauté éducative à travers les « commissions locales de loisirs adolescents ».

Action

- mettre à disposition de tous les adolescents un espace de services et d'animation du territoire : accompagnement au projet, inscription aux activités et actions de droit commun ;
- mettre à disposition des familles un espace de rencontre, d'échange sur les problématiques adolescentes : groupes de paroles, rendez-vous individuels ;
- formations et informations sur des thématiques adolescentes avec les professionnels socio éducatifs.

Evaluation

- nombre d'adolescents fréquentant la structure, nombre de familles, réunions, contacts avec les professionnels socio-éducatifs ;
- nombre de formations, de débats organisés, d'orientations vers le droit commun, nombre d'accompagnements de projets d'adolescents.

Résultats

- création des « commissions locales « loisirs adolescents » sur deux espaces adolescents ;
- une cinquantaine d'adolescents et une trentaine de familles ;
- animation du territoire.

Limites

- difficulté à trouver le meilleur emplacement : site neutre, lieu de passage, situé à proximité du collège ;
- reconnaissance et appropriation des lieux.

Perspectives

- développer la concertation avec les partenaires ;
- créer et animer un groupe institutionnel et technique sur les loisirs adolescents.

Les attentes sont donc une présence réelle, de qualité, discrète, souple, non visible. Acteurs sociaux et parents souhaitent une politique valorisant des objectifs de prévention au sens large. La question reste entière du manque de savoir faire ressenti auprès des adolescents, de la part des parents comme des éducateurs sociaux ; la formation dans ce domaine n'est pas abordée. Cependant, la sociologie des adolescents met en avant la représentation pessimiste qu'ont les adultes, à l'inverse du ressenti et du vécu des jeunes eux-mêmes, optimistes et constructifs.

De nombreuses expériences initiées par les partenaires politiques et institutionnels associent parents et jeunes.

Les attentes des adolescents sont plus constructives que ne le pensent les adultes, parents comme éducateurs. La demande des adolescents suppose qualité d'accueil, de relation, de pédagogie.

Rencontres avec les pairs et vie amicale

Les jeunes souhaitent rencontrer des jeunes de leur âge et organiser des projets ensemble.

Exemple de projet : Bilan du contrat « temps libres » 2003-2005 d'une grande commune urbaine Espace jeunes et Projet découverte : « Projet dans les Alpes »

Réunis dans l'« Espace jeunes », les jeunes du quartier avec l'aide de l'animateur ont monté un projet en plusieurs volets.

La réalisation du projet s'est effectuée par étapes : écriture du projet, recherche de subventions, démarches auprès des entreprises et institutions, ventes de calendriers, mise en place d'animations (ex : concours de belote).

Projet de départ en vacances en camp de randonnée alpine « Projet dans les Alpes ».

Effets observés : Implication des jeunes, autogestion du groupe, découverte d'un milieu.

Projet de rénovation de la salle de l'Espace jeunes et réalisation d'une fresque murale

La salle est décorée et personnalisée par les jeunes par l'intermédiaire du « Mandala » et du « Graph ». Ces méthodes s'appuient sur des formes d'expression symboliques telles que partage, tolérance, respect. Les jeunes ont pu s'exprimer par le biais de la peinture, ont travaillé en équipe, dans le respect du travail des autres.

Projet citoyenneté et chantier jeunes

Chaque année, début juillet, huit jeunes participent au chantier jeune organisé par le centre social. Ils travaillent pendant cinq jours en cohésion, dans un esprit de mixité, de vie collective et d'apprentissage de la citoyenneté.

Projet d'insertion

Le rôle de l'animateur est d'accueillir le public, de le guider dans sa démarche de recherche d'information, de l'aider individuellement à trouver des solutions à sa demande.

Une charte nationale créée sur la base de trois engagements :

- la gratuité : pour favoriser l'accessibilité à tous ;
- l'anonymat : le jeune doit pouvoir aborder n'importe quel sujet qui l'intéresse ou le questionne sans contrainte, en confiance ;
- l'objectivité : l'animateur répond aux questions posées sans tenir compte de ses croyances ou de ses convictions.

Demande de vie sociale, de découverte

Les jeunes demandent à être utiles, ils ont le souci des autres et de l'environnement. Ils sont prêts à aider leurs parents et leurs voisins. Ils s'expriment sur leurs attentes, besoins et aspirations, leurs centres d'intérêt et représentent des atouts pour leur quartier ou leur village. Quelques études font valoir des attitudes de « consommation » ou de recherche de satisfaction immédiate : ces comportements peuvent évoluer vers une attente de découverte à partir de pratiques d'activités.

Explorer de nouveaux horizons, échanger avec les autres, sont les principales attentes. A titre d'exemple, un foyer de jeunes a été créé dans le cadre du bilan du contrat « temps libre ».

**Exemple : Bilan du contrat « temps libres » en 2003-2005 d'une commune moyenne rurale
Création d'un foyer de jeunes**

La principale préoccupation à l'origine du contrat est l'accueil et l'animation des 11-18 ans sur la commune. L'objectif est de développer l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté, l'accès aux pratiques sportives, artistiques et culturelles, la communication et l'information. Un foyer de jeunes a été mis en place.

Les effets mesurables portent sur le ressenti des jeunes et la portée sociale.

Le ressenti des jeunes :

D'après les résultats d'un questionnaire remis aux jeunes pour connaître leurs attentes, ceux-ci sont globalement très satisfaits du fonctionnement du foyer (horaires, aménagement, activités, encadrement, etc.), souhaitent s'investir (réunions de préparation, autofinancement des activités) selon leurs disponibilités. Ils expriment le besoin de se dépenser physiquement dans le sport et de découvrir de nouvelles pratiques sportives. Au-delà des activités à la carte, ils souhaitent des animations sur la durée avec un objectif à réaliser.

La portée sociale :

Les jeunes sont souvent confrontés aux différences d'âge, de sexe, d'origine sociale, d'appartenance à un groupe. Ils ont le sentiment parfois d'être seul ou tout simplement différent. Un des objectifs du foyer est de permettre la socialisation de chacun par le respect mutuel quel que soit l'origine sociale, ethnique. Les jeunes apprennent à se respecter par l'entraide, la tolérance, le temps de parole, l'avis de chacun, les règles de vie du foyer.

La même tendance se manifeste dans le besoin de découverte de la nature et du patrimoine culturel, humain, scientifique, ou naturel. Les expériences de vie collective participent de ce besoin de découverte des autres et de production de projets communs. Ecologie et nouvelles technologies sont les principaux thèmes d'intérêt. De façon plus connue et plus classique, musique, sport sont parmi les activités préférées des adolescents et des jeunes.

Les attentes en matière d'accueil de loisirs éducatifs s'apparentent aux besoins de vie sociale : loisirs et activités culturelles et sportives sont l'occasion de transmission d'apprentissage, de rencontre, d'animation de voisinage. C'est ce qu'attendent habitants et jeunes. La bonne connaissance du quartier, du village, du voisinage, des jeunes résidents, rassure les habitants lesquels ont besoin de vivre dans un environnement familial. Connaître l'environnement de proximité procure un sentiment de sécurité.

Les regroupements géographiques spontanés d'adolescents et de jeunes dans les halls d'immeuble et à l'entrée des cités sont ressentis négativement par les familles lesquelles craignent la dégradation de voitures. Les groupes encadrés sont appréciés des jeunes et mieux acceptés par les habitants. Ceux-ci pourraient toutefois être plus disponibles à l'égard des jeunes : formations et compétences demandées par les jeunes et les familles seraient à développer et à communiquer auprès du grand public.

Besoin de liens intergénérationnels, de confrontation avec les adultes

Les attentes des jeunes sont également de rencontrer des adultes et d'autres parents, ce que, de façon paradoxale, sous-estiment les adultes. Des appuis informels de réseaux de parents, professionnels, adultes ressources, bénévoles sont demandés par les jeunes.

Ces attentes se concrétisent dans le souhait d'implication des jeunes dans les projets qui concernent leur environnement, leur famille, leur ville, leur quartier, leur village. Plus largement ils demandent d'échanger sur les questions et les projets de société. Les mêmes attentes se traduisent pour les parents par le souhait d'avoir une place à part entière dans les projets : ils veulent contribuer à leur élaboration et s'impliquer.

Adolescents et jeunes souhaitent rencontrer les adultes de toutes générations. L'adéquation est propice à une vie sociale, comme le montrent de nombreuses expériences de fêtes de quartier ou d'animations extérieures. Les conditions sont réunies pour rapprocher l'ensemble des attentes dans une réponse collective.

Typologie des jeunes

Cette typologie est plus nuancée que celle de l' »ado », le jeune étant a priori plus autonome, l'adolescent, en opposition de principe

- Le jeune actif : s'informe, pratique régulièrement une activité, s'intéresse aux autres.
- Le jeune constructeur/réalisateur : s'informe, conçoit, invente, organise, fait partager aux autres, participe aux activités collectives.
- Le jeune ressource : participe aux conseils de jeunes, communique, donne des « coups de main », entraîne les autres.
- Le jeune attentiste : vit en groupe, attend les vacances pour partir.
- Le jeune isolé, replié ou sédentaire : ne veut rien faire, préfère les jeux vidéos ; aller vers lui ; vérifier accessibilité, freins, motifs.
- Le jeune famille : cantonné dans le cercle familial.
- Le jeune « consommateur » : individualiste, centré sur lui.
- Le jeune protestataire, revendicatif ou provocateur : exprime des frustrations non comprises, des attentes non entendues.

Source : construction des auteurs

De même, ces positions ne sont pas statistiques. Potentiellement tous sont jeunes ressources. Les comportements peuvent évoluer au cours du temps, selon les circonstances de contextes, sollicitations extérieures, centres d'intérêt, événements familiaux, amicaux, individuels. Les jeunes vivant dans une famille en difficultés sociales peuvent avoir plus souvent une attitude de repli, ou au contraire de vie en groupe.

Aspiration des adolescents et jeunes, leurs potentiels sociaux gagnent à être mieux connus et leur rôle valorisé dans les territoires. Cette inflexion représente une vraie attente. Les études ne font pas toujours état des contextes démographiques, de la situation sociale et économique des familles. Peu traitent des attentes spécifiques selon le genre (les garçons jouent au foot, les filles font du cheval ou du poney). Les attentes d'activités se différencient. Une typologie des activités de loisirs est suggérée selon trois formes : ateliers, sorties, projets événementiels. Parole ou d'autres formes d'expression des adolescents et des jeunes ne sont pas toujours organisées.

La jeunesse est investie d'un rôle dynamisant pour les territoires. Elle est motrice, conviviale, créative, généreuse, en attente de relations constructives avec la population. Elle est mal comprise et peu entendue. Aussi, les attentes peuvent-elles être associées à des objectifs collectifs de vie sociale.

2.3. Information, participation, encadrement

Les jeunes demandent une information personnalisée, participative ; ils ont besoin de présence et d'encadrement, demandent l'appui d'un référent. La demande de liens se traduit par ce besoin d'accès individualisé à l'information. Les études montrent qu'une information entourée d'une attention, d'une écoute, d'une volonté de comprendre la demande, une information diffusée de façon ludique, est bien intégrée, bien comprise, appropriée. Cette demande rejoint celle du souhait d'encadrement attentif et adapté.

Besoin d'une information conviviale, d'encadrement, de référent

Première étape vers la participation, l'information passe donc par une animation pour être appropriée. Les jeunes attendent une information sélective, compréhensible, adaptée, interactive, concrétisée par la présence d'un encadrant et un souhait d'implication. Certaines études relayent l'idée d'organiser un réseau de référents.

L'information en direction des adolescents et des jeunes passe par un temps d'accompagnement démultiplicateur de qualité de relation : certains suggèrent une organisation simple de lien informatif entre la famille, l'école, collège ou lycée, et l'activité dans le quartier ou le village. Ce lien est concrétisé par un réseau de référents parmi les adultes de l'environnement social et éducatif, chaque jeune - volontaire - ayant un « référent » adulte dans son entourage. Cet accompagnement souple de la trajectoire favorise des liens intergénérationnels souhaités à la fois par les jeunes et par les adultes.

Les attentes de relations avec les adultes considèrent des personnes autres que leurs parents, de toutes générations : le souhait de « grandir » se manifeste dans la confrontation d'idées, de points de vue, de débat. Cette relation s'exprime dans le besoin d'échange pour se construire, se forger une opinion, quel que soit le sujet. Le souhait d'ouverture aux autres caractérise le besoin de se rendre utile, de produire à partir d'une activité culturelle, de participer à des projets pour la collectivité. La demande d'encadrement des adolescents et des jeunes s'adresse à leurs parents, à l'école, aux structures, aux animateurs, aux acteurs sociaux, aux élus. Cette demande, qui peut paraître surprenante, est relativement bien connue des professionnels, mais de façon paradoxale, l'est moins de la part des parents ou du grand public. Adolescents et jeunes sont investis de préoccupations d'indépendance, de liberté, d'autonomie, non contradictoires avec le souhait d'encadrement.

Partenaires

- associations, centres socio- culturels ; fédérations sportives ;
- équipes de prévention spécialisée ;
- écoles, collèges, lycées.

Difficultés à répondre aux attentes et besoins

- problèmes de locaux : absence, non-conformité aux normes (compétitions), inadaptation (exigus) ; manque de locaux adaptés aux activités sportives ou artistiques ;
- manque de personnels (et de bénévoles) formés et motivés ; turnover ;
- qualité du soutien financier : retard de versement (problèmes de trésorerie) ; coût élevé ;
- problème de communication sur les activités proposées ;
- difficulté de maintien de liens avec les parents ; irrégularité de présence des enfants ;
- les besoins sociaux évoluent.

Besoins des publics accueillis

- d'être reconnus et valorisés ; d'accueil élargi : mercredi, petites vacances, périscolaire ;
- les sorties hors du quartier sont très appréciées ;
- besoin d'accompagnement scolaire ;
- les filles : besoin de lieux pour se retrouver et d'activités spécifiques ;
- activités : sportives, culturelles, nouvelles technologies, citoyenneté, mixité ;
- comportement de zapping des jeunes, contraire à la durée pédagogique : surtout les adolescents (« on ne sait pas faire ») ;
- animation informelle et accueil tous âges.

Les réunions de quartiers ont permis le recueil d'avis.

Participer à la vie de la cité, aux projets d'avenir : les jeunes peu entendus

Manifestations d'écoute attentive des jeunes sur leurs centres d'intérêts et activités vers la vie adulte, conseils municipaux de jeunes ou comités de quartiers se développent.

Les Caf citent des études de diagnostic ayant conduit à promouvoir la participation des familles et des jeunes dans ces assemblées. Une Caf du Nord (Douai) signale que des actions comme des ateliers parents/enfants ou conseils municipaux de jeunes permettant de « développer l'esprit citoyen » et de mieux prendre en compte les aspirations des jeunes, n'ont pas trouvé place dans les contrats « enfance et jeunesse ». Ces actions ont été remises en cause par les communes faute de moyens.

La demande d'implication dans les projets, dès la conception, participe d'une attente de participation plus large aux projets collectifs de société.

2.4. Attentes des adolescents et des jeunes : axes structurants et priorités ; écarts par rapport aux objectifs

Les attentes en matière de politique de la jeunesse sont donc relativement bien connues. Les études soulignent les attentes de la jeunesse à se faire entendre par les élus porteurs de politiques. La politique de la jeunesse est une affaire locale initiée par les communes ou les communautés de communes. Cette position est illustrée par l'illisibilité de l'action des Caf, au profit des communes, pourtant premiers acteurs, et par la présence des associations confrontées aux orientations locales.

Par rapport aux attentes des adolescents et des jeunes

Attentes d'être	Attentes de faire	Rôle attendu des structures
Etre acteur	Apprendre une activité technique, artistique, sportive, permanente ou ponctuelle Découvrir de nouveaux horizons Monter des projets avec des pairs, la population (intergénérationnelle) Prendre des initiatives	Informé de façon conviviale Proposer, solliciter, conseiller, former, encadrer, guider Organiser : responsabiliser, répartir les rôles, définir les règles du jeu Faciliter, favoriser les initiatives
Participer à la vie sociale	Participer aux projets collectifs, s'impliquer dans la vie citoyenne	Conseil de jeunes, de quartier, Solliciter des événements, des rencontres avec les habitants : fêtes de quartier ou de village, sorties intergénérationnelles, actions solidaires
Se projeter dans l'avenir	Découvrir : patrimoine, techniques, aventure, les autres, nouveaux horizons	Aider à monter des projets, à s'autofinancer
Etre un atout, une ressource	Se rendre utile dans des projets de solidarité	Aider à monter des projets Donner un coup de main,
Etre guidé, encadré, accompagné	Développer des potentiels, des projets	Mettre à disposition : personnes ressources qualifiées
Disposer d'un lieu ressource consacré	Co - animer un lieu dédié Visibilité et investissement sur un territoire	Mettre à disposition : local, moyens de fonctionnement, réseau de moyens mutualisés
Etre entendu	Participer aux instances décisionnelles, aux débats publics, s'exprimer	Organiser la représentation des jeunes
Exister Etre	Valoriser les expériences, apprentissages	Reconnaître Ecouter Comprendre Valoriser Promouvoir

Par rapport aux attentes des Français

Attentes des Français	Expériences : demande des familles et des jeunes
Jeunes : équilibre entre solidarités publiques et famille	Implication des familles et des jeunes : coup de main, familles et jeunes ressources, auto gestion, recherche d'auto financements, mise en réseau, mutualisation, participation aux projets futurs qui les concernent. Encadrement de qualité, formation des professionnels

Credoc 2008

Les Français souhaitent que l'investissement de la famille soit interactif avec l'action publique. Au-delà des expériences et expérimentations, ces questions sont renvoyées à l'action et à la recherche. (L'investissement de la famille dans la jeunesse se réalise au cours de la trajectoire de vie ; des difficultés familiales peuvent freiner ce potentiel, relayé par l'action publique.

De même, l'investissement de l'action publique dans la jeunesse génère un débat renouvelé. Le retour sur investissement attendu est pressenti, induit, préventif, difficile à mesurer. Les économies engendrées, les coûts évités, sont de même difficiles à évaluer.

Par rapport aux objectifs de la politique familiale

Ces orientations sont en phase avec les objectifs de la branche Famille :

La politique de l'enfance et de la jeunesse des Caf poursuit les objectifs suivants :

1. Favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil des enfants et des jeunes âgés de 6 à 18 ans par :
 - une localisation géographique équilibrée des différentes actions ;
 - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - un encadrement de qualité ;
 - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
 - une politique tarifaire permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
2. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, du jeune, et à son intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation, pour les plus grands.

La politique contractuelle, le contrat « temps libres », puis le contrat « enfance et jeunesse », est un contrat d'objectifs et de co-financement passé entre une Caf et une collectivité territoriale ou un regroupement de communes."

Objectifs de politique familiale	Résultats de politique familiale attendus	Ecart Estimation, évolutions
L'épanouissement de (l'enfant) : de l'adolescent, du jeune	Contribution à la construction identitaire et sociale : vers l'acquisition de l'autonomie	Politique jeunesse Privilégier les centres d'intérêt des jeunes
Son intégration dans la société	Participation à l'élaboration des projets, recherche de financement ou autofinancement, coup de main, Initiative, autogestion... Aller vers ceux qui ne participent pas, et s'intéresser aux motifs	- Projet de jeunesse : local, territorial, régional
L'apprentissage de la vie sociale		- Espaces adolescence, Espaces jeunesse
La responsabilisation pour les plus grands		- Fonction d'encadrement Formation spécifique
Réduire les inégalités sociales		- Réseau de ressources et de compétences
Faciliter conciliation vie professionnelle et familiale	Impliquer les parents	A partir de 13 ans, cet objectif se substitue à l'évolution vers l'autonomie et la vie sociale
Accompagner la trajectoire vers la vie d'adulte	Impliquer les adolescents et les jeunes	Reste pertinent Intégrer la prévention de santé publique, de délinquance, en partenariat

Centres de loisirs ou structures d'activités organisées (en termes de places) sont inadaptés à partir de 12 ans. Les outils doivent être plus souples : « ateliers » ouverts, espaces jeunes, sorties de week-end, vacances, activités avec les adultes, etc. inscrits dans un projet.

Les financements institutionnels sur projet en fonction du nombre de jeunes impliqués, prenant en compte la qualification de l'animateur, la participation active des jeunes (« coup de main », « savoir-faire », prêt de matériel, recherche d'autofinancement, autogestion, échange de service, etc.), sont plus adaptés aux attentes des jeunes et des adolescents que des paiements à l'acte.

Autofinancements et implications dans les projets sont plus porteurs de valeurs éducatives et de projection vers l'avenir.

Par rapport aux objectifs européens

Ne sont pas prévues dans la politique familiale de la jeunesse les actions préventives de santé publique, lesquelles seraient à intégrer dans la formation des animateurs sociaux et à valoriser dans les projets avec le partenariat de la santé.

Ces axes s'inscrivent également dans les perspectives et le contexte de l'Union Européenne, valorisant le capital social que représente la jeunesse.

Actions adaptées en matière de santé (mouvements de jeunesse et animateurs)	Perspective à prévoir dans la politique de la jeunesse en partenariat
Intégration de genre, d'éducation, de culture	Développer la recherche sur le genre
Information, dialogue structuré Implication : activités culturelles, énergie créatrice citoyenneté active liens entre générations liens entre cultures	L'information : inscrite dans l'accueil Les compétences des animateurs sociaux en matière d'éducation sanitaire non prévues dans le programme français font l'objet d'une demande des familles
Faciliter le passage de l'éducation à l'emploi - développer des valeurs : compréhension mutuelle, dialogue, solidarité - participer à la société ; non substitution à l'emploi - échanger les bonnes pratiques : apprentissage par les pairs, outils d'évaluation - reconnaître les compétences	Projet global intégré et réseau

La charte européenne prévoit la participation des jeunes à la vie locale et régionale.

Intégrer la jeunesse aux priorités de territoires

<p>L'analyse entre objectifs et attentes permet de mettre en exergue des améliorations à prévoir. Des axes structurants répondant aux attentes des adolescents et des jeunes – et de leur famille –, s'organisent autour de la vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none">- une vie amicale et sociale indépendante, encadrée (avec un référent), participative de projets récréatifs, sportifs, de sociabilité (camps, découverte) ;- la participation à des projets intergénérationnels familiaux et/ou d'utilité sociale : liens sociaux, citoyenneté, ouverture aux autres ;- préparer un projet personnel vers la vie active future, en lien avec la vie scolaire et le soutien scolaire, la vie future étudiante, ou de formation,- associer à la prévention au sens large ;- intégrer la jeunesse dans les projets d'aménagement du territoire, de développement économique, écologique, social ;- construire un projet de politique locale et régionale de la jeunesse avec les jeunes, les partenaires, les habitants, identifier et confronter des objectifs partagés.
--

Ces principes concernent les adolescents et les jeunes avec un encadrement de qualité et spécialisé plus marqué pour les adolescents.

Vers un projet de société pour la jeunesse

Les attentes structurent en quatre axes et se traduisent en autant d'objectifs dont les écarts sont confrontés :

1. Autonomie, initiative, être acteur

Le besoin d'autonomie, associé au souhait d'initiative et d'être acteur est fortement exprimé ; il est associé à la recherche de relation et de confrontation avec les autres et avec la société, à l'élan de responsabilité et de prise d'initiative. Il s'oppose à l'isolement social et à l'impossibilité d'agir. Il s'agit de responsabiliser, donner la possibilité d'être acteur ; cette inflexion suppose un encadrement professionnel spécifique et adapté pour la jeunesse ; un guidage : information, orientation et conseil ; accompagnement dans la trajectoire vers la vie adulte.

Aussi les expériences de guichets uniques avec un accueil qualifié, de conseil, les projets intergénérationnels de territoires, sont-ils des outils susceptibles de développer le capital social des jeunes, et d'intensifier les réseaux de compétence pour faciliter coordination, mutualisation, coopération.

2. Conciliation vie familiale, sociale, personnelle

Il s'agit d'articuler les espaces de vie et de temps et de rechercher l'équilibre entre les relations avec la famille, les autres, en lien avec des objectifs individuels de formation et apprentissages scolaires, et de projet d'avenir. La conciliation n'est pas seulement linéaire, elle s'inscrit dans la trajectoire de l'enfance vers l'adolescence et vers la vie adulte, en lien avec la formation au collège ou au lycée, puis vers la vie personnelle et active future. L'apprentissage social se conjugue aux acquis personnels et d'orientation vers les fonctions futures.

Le projet facilite et fédère la mise en perspective de conciliation des temps et des espaces dans la trajectoire de vie.

3. Participation

Les jeunes demandent à participer à la vie sociale ; le désir d'engagement est fort. Les expérimentations (conception de projets, conseils municipaux de jeunes, implication associative) se développent. Adolescents et jeunes pourraient être plus impliqués dans les processus décisionnels et de débat. Le partenariat avec les élus, les institutions, les structures (centres sociaux), les associations humanitaires, les actions locales, représente un atout pour participer dans les différentes instances.

De la même manière le projet incline à cette participation multiforme structurante pour les jeunes, leur entourage, les territoires, leur vie future.

4. Projet commun

L'idée d'une participation aux projets de société est incluse dans la conception et l'implication dans un projet commun collectif : avec des pairs, le voisinage, des groupes de personnes ; les jeunes demandent à participer aux projets futurs qui les concernent. Améliorer la santé des jeunes est un projet de société, dont l'information est partie intégrante. La démarche de projet devient un objectif à atteindre.

Ce projet commun est inhérent à la politique publique pour la jeunesse décliné en objectifs dont chacun des partenaires est porteur. Le projet commun relève d'un projet de territoire fédéré au niveau de la région, du pays (National), d'un groupe de pays (Européen).

Attentes des jeunes traduites en objectifs	Autonomie	Conciliation vie familiale, vie sociale, vie personnelle	Participation	Projet commun
Politique jeunesse France	+	-	-	-
Politique familiale Caf	+	-	+	-
Politique jeunesse Europe	+	+	+	-

Le principal manque est tout simplement une politique nationale de la jeunesse (projet commun), référée au contexte européen et aux régions ; la participation est un objectif central et relativement partagé ; la conciliation de la vie personnelle, sociale, familiale se dessine comme un objectif intéressant ; l'autonomie fait l'unanimité.

Il manque un projet de société pour la jeunesse en France : la branche Famille est en position potentielle pour impulser une telle politique avec le concours de l'Etat et de partenaires.

PREMIERS ENSEIGNEMENTS

Les évolutions les plus structurantes sont retenues pour caractériser des axes potentiels permettant d'actualiser la politique de l'enfance et de la jeunesse des Caf.

Attentes des familles et des enfants

Les attentes des familles dans le domaine des activités de loisirs péri et extra scolaires se concentrent sur leurs enfants ; les familles demandent :

1. un équipement avec une présence (accueil) attentive et compétente ;
2. un projet pédagogique avec un contenu éducatif, social ; de qualité, et un retour sur investissement ;
3. le souhait des parents s'adresse en priorité à l'enfant (de 6 à 12 ans) : sa vie familiale, sa vie scolaire prolongée par l'entraide scolaire, et la détente ou le loisir éducatif, sa vie sociale avec les autres et l'environnement ;
4. faire partie d'un réseau de parents et de professionnels ressources.

Les attentes des enfants jusqu'à 12 ans sont, de fait, relayées par leurs parents.

Les attentes des parents évoluent s'agissant des espaces de temps, lieux, contenu d'activité en direction de leurs enfants. Le « temps libre » devient un temps social, distinct de la vie familiale et de la vie scolaire. Les attentes des activités éducatives de loisirs des parents à l'égard des enfants sont de transmettre des savoirs faire (apprentissage techniques), savoirs être (relations avec les autres), valeurs (solidarité, citoyenneté, ouverture vers l'extérieur, respect de l'environnement, curiosité culturelle).

Autre évolution marquante, la confirmation d'une politique de l'enfance s'adressant aux 6/12 ans : le centre de loisirs est un équipement pertinent, offre des activités diversifiées, articulées au temps de l'école. Le contrat « enfance et jeunesse » est un outil en adéquation avec les attentes des familles et des enfants. Ses objectifs d'universalité, d'adaptabilité, d'équité et de mixité sociale, d'accessibilité, de qualité sont actuels, pertinents, respectés, adéquats.

Attentes des adolescents et des jeunes : non entendues

Les réponses proposées semblent insuffisantes ou ne correspondent pas à la demande.

A 13 et 14 ans, la transition observée entre enfance et adolescence se confirme : le centre de loisirs ne correspond plus aux attentes ni des familles ni des enfants/adolescents. Des expérimentations telles que centre de loisirs de rue, roller park, sorties culturelles ou sportives, sont significatives de besoin d'espace de transition et d'ouverture ; non de lieu formel cadré ou de notion de « place ».

De 15 ans à 18 ans, les attentes sont significativement différentes. Sont privilégiés les projets associant adolescents et jeunes à la conception des programmes et des actions. Les objectifs de socialisation encadrée, se rejoignent sur plusieurs points :

1. une veille sur l'information et la prévention en matière de santé publique et d'éducation au sens large ;
2. une recherche de liens avec les autres : les pairs, les adultes, la famille (faire des activités avec eux) ;
3. l'ouverture à l'extérieur : découverte de patrimoine, camps, sorties ;
4. le souhait de produire quelque chose collectivement : se rendre utile, contribuer à une œuvre, produire un spectacle, préserver l'environnement ;
5. la nécessité de s'impliquer dans un projet et dans la vie locale ;
6. la veille sur l'avenir : entraide collégienne, lycéenne, ouverture culturelle et sociale, formation sociale et apprentissages, socialisation, projections futures.

L'évolution la plus marquante des attentes des jeunes est – peut-être – dans le cadre des animations et projets proposés une moindre attitude de consommation de loisir au profit d'un comportement d'implication. C'est ce qui semble s'exprimer dans plusieurs études, les jeunes demandant davantage de responsabilités et revendiquant la confiance des adultes. Ceci au bénéfice d'un souhait d'exister en tant qu'individu, d'être entendu, de créer des contacts, d'apprendre un sport, une technique ou un art, et d'être utile. Plus largement, le souhait est de participer à un projet global, local ou régional.

La jeunesse s'intéresse à son futur : vers la vie active, adulte et citoyenne, familiale. Cette demande des jeunes est sous estimée par les familles lesquelles, paradoxalement, s'interrogent sur leur rôle éducatif et de parent.

Finalement, le plus difficile reste de répondre aux attentes des jeunes, de mieux les écouter et d'organiser leur parole, même si leur demande est relativement connue. En même temps, l'absence d'une politique de la jeunesse - d'un projet de société pour les jeunes - représente le plus grand déficit de la politique de l'Etat et de la branche Famille.

1. Quelques enseignements : pour l'action

Attentes spécifiques selon les âges

1. Enfants et jeunes éprouvent des besoins spécifiques en fonction de leur âge. Il est nécessaire d'anticiper et d'accompagner les transitions entre ces différents âges.
2. La question du local spécifique reste un point central pour les adolescents et les jeunes : en tenir compte dans les projets (centres sociaux, espaces jeunesse, accueils).
3. Le travail d'accueil et d'animation du foyer de jeunes doit être conduit par une équipe permanente (mêmes personnes) pour permettre une continuité d'accompagnement des jeunes.
4. En milieu rural, une approche du territoire à l'échelon intercommunal passe en premier plan pour accueillir les 14-18 ans.

Attentes spécifiques des jeunes

1. Si les jeunes ont parfois une attitude passive dans la mise en place de leurs loisirs, ils ont démontré qu'ils peuvent avoir de nombreuses ressources pour créer un projet.
2. Favoriser davantage l'émergence de projets par une plus grande implication des jeunes en amont, sur l'organisation de leurs vacances et les inciter à trouver des actions d'autofinancement.
3. La spécificité des jeunes des gens du voyage, de l'accueil des jeunes filles, doit être un objectif à part entière : aide aux devoirs, atelier d'écriture, activités spécifiques, recrutement d'un animateur.

Qualifier la vie sociale

1. Travailler le transfert des acquis de la vie sportive ou artistique/culturelle à la vie sociale. Accompagner le jeune dans le passage de la satisfaction immédiate à une démarche de projet.
2. Impliquer familles et bénévoles sur le projet par des réunions conviviales et des sorties. Cette condition est assortie d'un travail des professionnels de terrain sur les freins à la participation pour obtenir l'adhésion de familles et d'enfants pour lesquels une telle démarche est difficile.
3. Favoriser l'investissement des jeunes par la mise en place d'un conseil municipal des jeunes, la tenue de réunions régulières, l'engagement des familles sur le projet.

Information attentive, ludique, participative

Développer la diffusion de l'information sous enveloppes nominatives en privilégiant les tracts dans les boîtes aux lettres des jeunes (cf. listing des collèges et lycées).

2. Elargir le questionnement : interpeller la recherche

Vérifier les attentes convergentes, divergentes

Les attentes du père, de la mère, de l'école, de l'élève (« éducateur/animateur » ; « tranquillité » ; développeur), de l'Etat, des associations, des partenaires (habitants, aménageurs, transporteurs, commerces, entreprises) sont différentes : les confronter. Des attentes ne sont pas exprimées, de même que des besoins potentiels des jeunes dans les domaines : éducation (culture), socialisation (ouverture aux autres, à l'extérieur), développement (sport), projets d'avenir, etc.

Modéliser une enquête auprès des adolescents et des jeunes pour :

- confirmer- infirmer leurs attentes ;
- mesurer les apports des activités éducatives après l'école ;
- repérer les manques prioritaires : par questionnaire rétro- actif auprès de jeunes adultes ayant ou non fait l'expérience de centres de loisirs.

Modéliser une enquête auprès des familles sur :

- leurs attentes d'une politique familiale pour les enfants, adolescents et jeunes : confirmer ou infirmer leurs attentes ;
- évaluer les apports des activités éducatives après l'école, les manques prioritaires : par questionnaire auprès de pères/mères ayant ou non fait l'expérience de centres de loisirs et d'activités pour leurs grands enfants.

Repérer les retours sur investissement :

- indicateurs qualitatifs, via les enquêtes auprès des jeunes et des familles ;
- méthodes d'observations statistiques et qualitatives.

Intégrer les méthodes d'approche, et les questions évaluatives :

Diagnos de territoires réalisés par les travailleurs sociaux.

Poursuite de la décentralisation et de la coordination du partenariat relèvent d'initiatives locales.

Démographie prospective des naissances, des enfants et des adolescents, des évolutions de la famille, et programmation des équipements en conséquence.

Objectifs d'amélioration

1. Participation active des jeunes dans la gestion de leur temps et de leurs activités; initier des projets auto gérés.
2. Implication des parents dans la préparation et la réalisation des projets. Il s'agit, au-delà de leur participation, également de les rassurer, et de mieux les informer sur ces problématiques
3. Implication des concepteurs, aménageurs de l'espace : prise en compte des attentes des enfants, des jeunes, des parents dans les débats publics, et dans les projets urbains et ruraux.
4. Politique intégrée de la jeunesse.

3. Perspectives pour la jeunesse : pistes pour une politique

Des politiques de la jeunesse intégrées, en réseau, en territoires

1. Adolescents et jeunes attendent une politique de la jeunesse dans laquelle ils sont parties prenantes, avec des projets valorisés, évalués, mutualisés en réseaux.
2. Les jeunes sont volontaires pour davantage de participation et d'implication dans les projets qui les concernent et de responsabilités confiées.
3. Ils souhaitent des espaces, des lieux, des locaux qu'ils sont d'ailleurs prêts à réhabiliter.
4. Il en est de même des parents, prêts à se rendre disponibles et à s'impliquer.
5. Centres sociaux, foyers de jeunes, maisons de quartiers, associations, réseaux fédéraux, nombre d'initiatives ou d'expériences s'intéressant aux jeunes soutenus par la branche Famille pourraient être porteurs d'une fonction éducative d'animation sociale.

6. De nombreux partenaires sont impliqués : il existe un besoin de coordonner, fédérer, orienter, mutualiser, échanger les expériences, avec le concours, la co- responsabilité, l'initiative des jeunes.
7. Les expériences de communication des Caf, les conférences d'information sur l'adolescence et la jeunesse, font partie intégrante de cette politique.
8. Chartes de qualité, contrats de projet sont des outils fédérateurs.
9. Impulser une politique volontariste pour l'adolescence et la jeunesse.

Personnes ressources et formation

Des formations pour tous à enrichir.
 Une expertise de la Caf à développer, diffuser et valoriser.
 Un pilotage coordonné et un chef de projet jeunesse

Adapter, coordonner, piloter la demande

Améliorer l'adéquation entre offre et demande. Piloter la politique, concevoir une problématique de l'enfance et de la jeunesse intégrée, ou élargie, structurer le partenariat, positionner les élus.

1. Promouvoir la jeunesse : contribuer à communiquer une image positive, constructive.
2. S'inscrire dans les perspectives de l'Europe.

Piloter, fédérer le partenariat

Les partenaires sont nombreux dans le domaine des activités péri et extra scolaires, des loisirs des enfants et des jeunes, des centres d'intérêt des jeunes selon l'âge, le genre, le lieu de vie, les conditions de vie familiale et sociale, de scolarité et d'éducation. Les partenaires principalement concernés sont les représentants locaux des ministères en charge du travail, des relations sociales et de la solidarité ; de la santé, de la jeunesse et des sports ; de la culture et de la communication. D'autres partenaires, ministères ou services de l'Etat peuvent être associés aux projets ponctuels (culturels, artistiques, sportifs, sociaux) ou durables (aménagement du territoire, environnement et écologie) concernant les jeunes, par exemple : du logement et de la ville (équipements ; quartiers), de l'économie, des finances et de l'emploi (consommation et tourisme) ; de l'éducation nationale (temps de l'enfant et de l'adolescent ; complémentarités ; mise à disposition de locaux ; projets) ; des solidarités actives contre la pauvreté ; de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (transports, aménagement du territoire). Les jeunes demandent à participer à la conception des projets qui les concernent selon des formes à inventer (parlement de la jeunesse ?).

L'objectif visé, dans le domaine de compétence de chaque partenaire, est que ceux-ci s'associent aux projets concernant les jeunes et leur futur, tout en prenant en compte leurs attentes. Les politiques locales relèvent des élus locaux des communes, des conseils généraux et régionaux. Associations familiales, associations de la jeunesse y inclus dans le domaine des loisirs, Caf, mutualité sociale agricole, sont partenaires selon des objectifs propres. La politique de l'enfance et de la jeunesse correspond à un ensemble intégré de politiques complémentaires.

Pilotage politique des projets pour les enfants et les jeunes avec leur participation

1. Inverser la tendance : enfants et jeunes sont à même de produire l'information, la véhiculer, l'organiser, gérer le temps, initier des projets (avec un encadrement).
2. Valoriser la politique jeunesse dans les territoires : liens sociaux et vie sociale. C'est un capital social, un investissement pour l'avenir. S'inscrire dans des orientations de prévention large, d'aménagement du territoire, d'économie, et de l'Europe (formation à la prévention de santé publique).
3. Attentes et besoins sont différents selon les communes et les territoires ; prendre en compte mobilités et contextes locaux.
4. Valoriser études locales et expériences.
5. Des outils existent : référentiel, démarche qualité, charte de partenariat, observatoires régionaux.

Outils et dispositifs

Une structure susceptible d'aider les jeunes de 13 à 15 ans et de 16 à 18 ans à organiser leurs propres projets dans une politique intégrée : « espace jeunesse ».

Mettre à disposition des locaux... un animateur accueillant/encadrant/compétent.

Fonction éducative ou projet éducatif territorial de la jeunesse.

Relais jeunesse, à l'instar des relais assistante maternelle, à l'échelle intercommunale ou régionale.

Articulation avec les actions des centres sociaux, les petites structures de proximité (prestation de service animation locale).

Prestation de service animation collective jeunesse, à l'instar de la Ps animation collective famille ; ou une structure couplée : « espace jeunesse » et « espace famille ».

Une structure susceptible d'aider les parents dans les relations avec les jeunes : des « espaces familles » existent... : les conforter, les développer.

ARSAJ : allocation rentrée scolaire activité jeunesse.

Expertise Caf (coordonnateur jeunesse) pour aider les jeunes et les partenaires à monter les projets, entièrement « en charge » par les jeunes.

Des projets portés par des petites structures d'animation locale jeunesse adaptés aux territoires ruraux, urbains denses, ou dépourvus d'équipements de type centre social sur lequel s'appuyer, répondraient aux attentes. Ils seraient animés par un référent jeunesse formé à cette attention, et intégrés à un réseau par le biais d'un relais animation jeunesse.

Des programmes inscrits dans un projet de société ambitieux pour la jeunesse et une politique nationale intégrée de la jeunesse, déclinés dans les régions. L'Etat est naturellement l'animateur et le pilote de cette politique partenariale.

PREMIERES CONCLUSIONS

Trois ensembles d'attentes se caractérisent :

1. Qualité relationnelle et apport éducatif

Les effets induits des accueils de loisirs et des activités pour les jeunes se prolongent dans la relation établie avec l'enfant et le jeune : les impacts sont perçus par les familles, les enfants et les jeunes, et génèrent une demande éducative qualitative nouvelle. Les attentes des enfants sont relayées par leurs parents, à l'inverse de celles des adolescents et des jeunes moins bien connues de leurs parents, que ces derniers délèguent.

L'absence d'équipement sur un territoire prive les parents comme les enfants d'une aide éducative dont les impacts se prolongent pour l'enfant dans son développement personnel et son potentiel futur ; et pour la famille dans le bénéfice qualitatif de relation intra familiale et avec les autres.

Les attentes considèrent des conditions d'accueil de qualité et une demande éducative. Les accueils de loisirs correspondent aux attentes des familles et des enfants d'âge scolaire jusqu'aux environs de 12 ans. Ils sont plébiscités par les familles qui en retirent des bénéfices multiplicateurs ceux-ci étant générateurs de nouvelles aspirations (éducatives et qualitatives). Les accueils de loisirs correspondent au besoin de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, ils entraînent des retours sur investissement très appréciés et attendus des familles.

Les apprentissages de savoirs faire, la sociabilité apprise par la vie collective, les découvertes de la nature ou du patrimoine bénéficient en premier lieu aux enfants puis indirectement à leurs parents ainsi qu'à leur entourage. Les enfants transmettent à leur tour à leur famille et à leurs amis ce qu'ils ont appris et découvert. Ces transmissions - qui concernent également des valeurs (apports culturels, compétence sociale, solidarités) - pressenties et perçues par les familles accentuent l'appropriation par les enfants comme par leurs parents de capital singulier. Dans le même temps, certains parents expriment des appréhensions telles que « ne pas savoir organiser des sorties », ou « ne pas être à la hauteur des attentes éducatives », entraînant une demande plus forte d'aide éducative.

La demande des familles est démultipliée dans le sens où celles-ci s'intéressent aux activités de loisirs de leurs enfants, demandent à participer à l'organisation des sorties ou des événements, et à s'impliquer dans les projets et les programmes d'activités. Par effet induit, elles constituent de fait un réseau de parents sur lesquels les plus grands enfants peuvent s'appuyer, ce qui correspond à également aux attentes de ces derniers. La qualité se multiplie et se prolonge, participe à la dynamique locale et structure le capital social.

2. Des attentes différentes selon les âges en trois types de structures et d'outils

Accueils de loisirs jusqu'à 12 ans, espaces adolescence de 13 à 16 ans, espaces jeunesse de 17 à 18 ans :

- accueils de loisirs pour les 6- 12 ans ; et implication différenciée des parents dans les projets ;
- espaces adolescence pour les 13-16 ans, de transition ; et accueil parallèle des parents : relation éducative et de prévention large ; réassurance de l'éducation parentale ;
- espaces jeunesse pour les 17 et 18 ans : prise de distance réciproque des parents et des jeunes ; demande liens sociaux de la part de la jeunesse.

Enfance et jeunesse attendent des politiques intégrées selon une approche de proximité et de vie sociale avec des échelles différentes en fonction des âges : en lien avec la vie familiale et scolaire jusqu'à 12 ans, puis participative et préventive à l'adolescence, d'aménagement du territoire (dont l'écologie, l'économie, la citoyenneté) avec la jeunesse.

Les jeunes semblent se situer peut-être moins en consommateurs, mais bien en participants de la vie « de la cité », en acteurs pour animer la vie sociale de voisinage. Ils souhaitent participer aux projets urbains, économiques et sociaux qui les concernent.

La demande concernant les adolescents et les jeunes n'est plus centrée sur le centre de loisirs, mais sur des « espaces adolescence » et des « espaces jeunesse » plus souples, expérimentaux, ouverts, libres, singuliers. La demande de participation des adolescents est relative à la conception et l'organisation d'activités récréatives, de besoin de contacts avec des adultes, qu'ils soient animateurs, enseignants, parents, travailleurs sociaux, acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux.

Ceci étant, les textes relatifs au régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental⁸ introduisent une nouvelle catégorie d'accueil : les « accueils jeunes » pour les jeunes âgés de 14 ans et plus. Les adolescents âgés de 11 à 14 ans relèvent des accueils de loisirs classiques, alors que, les structures enregistrent une baisse significative de fréquentation pour cette tranche d'âges.

Les accueils de loisirs perpétuent une habitude de vie entre l'école et la famille, dont le besoin se prolonge sur un mode différent à l'adolescence. L'enjeu est de saisir cette opportunité demandée par les adolescents : l'absence ou l'insuffisance d'activités adaptées à leurs aspirations informelles, de lieux, ou des réponses inadéquates, représentent un déficit social ; à l'inverse des accueils attentifs ont des effets structurants constitutifs de capital social.

3. Un projet de société pour la jeunesse

Il revient à l'Etat d'initier une politique de la jeunesse. La branche Famille tient un rôle singulier dans cette initiative : d'impulsion, d'expertise, de transmission des appels entendus, de messages. L'absence de projet de société pour la jeunesse se confirme d'ailleurs dans une étude comparative européenne récente « Les jeunes face à leur avenir » laquelle rapporte les avis des jeunes dans différents pays : la France est le pays où la jeunesse est la plus pessimiste.

« Les jeunes face à leur avenir »

Cette étude initiée par la « Fondation pour l'innovation politique »⁹, rassemble les souhaits et aspirations des jeunes à l'égard de la famille, de l'emploi, de la société. L'objectif est d'aider à la conception des politiques de la jeunesse.

Les thèmes évoqués sont :

- Le travail : les jeunes souhaitent avoir un travail passionnant, qui a du sens; se sentir fier de leur travail, avoir beaucoup d'argent. Les jeunes ne s'estiment pas soutenus par l'Etat dans leur parcours vers l'emploi.
- La liberté de penser, la générosité sont les valeurs promues par les jeunes ; les valeurs à transmettre sont la tolérance et le respect des autres, la générosité et la curiosité.

Les résultats mettent en avant le pessimisme de la jeunesse française, dernier pays en Europe, après les Etats Unis et la Chine, et avant le Japon.

Pour la France, les motifs avancés sont : l'absence « d'une politique pour la jeunesse (retrait massif de l'Etat des questions de jeunesse) », l'absence d'un projet de société pour les jeunes.

En France, les jeunes ont une vision pessimiste du futur et des institutions. L'explication apportée par les auteurs est une culture française de la protestation référée à la Révolution.

Quelles que soient les raisons avancées pour expliquer le pessimisme exprimé de la jeunesse en France, il est urgent que cette perception, même relativisée, soit entendue par les pouvoirs publics. D'autant que cette expression inédite est relayée dans les études locales s'appuyant, a priori, sur une hypothèse constructive sur la politique de l'enfance et de la jeunesse.

⁸ Décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental, et arrêté d'application.

⁹ Stellingner Anna, Wintrebert Raphaël, « Les jeunes face à leur avenir », Fondation pour l'innovation politique, 137 rue de l'Université 75006 Paris. Etude réalisée dans 17 pays d'Europe, d'Asie, Etats-Unis.

Cette absence de réponse aux besoins des jeunes est pressentie depuis plusieurs années.

Dans un contexte démographique, dynamique en France, néanmoins marqué par le vieillissement de la population, les atouts qualitatifs et quantitatifs que représentent les jeunes, méritent un intérêt politique et représentent un enjeu pour l'avenir. Les jeunes sont les futures familles et les futurs actifs.

Le chantier est ouvert pour fonder une politique familiale volontariste de la jeunesse. Des outils existent, à optimiser, adapter, coordonner, piloter.

Ils peuvent se concrétiser **en cinq types d'action** :

- décliner un projet pour la jeunesse ;
- diffuser une connaissance et une expertise guidée : en direction des jeunes, des familles, des élus, des Caf, des acteurs sociaux, des professionnels, du grand public ;
- former des chefs de projet régionaux et nationaux ;
- formaliser une mission de la jeunesse avec des jeunes ;
- proposer un cadre fédérateur et un pilotage coordonné.

La branche Famille peut contribuer à impulser une politique et des orientations.

BIBLIOGRAPHIE DES ETUDES LOCALES

Caf de Nice

- « Les attentes des familles des Alpes Maritimes dans le domaine des temps libres des jeunes », Crédoc, N° 216, octobre 2001, 107 pages et synthèse de 6 pages.
- « De la connaissance du territoire à la restitution aux habitants », Diagnostic partagé La Condamine /Drap, réalisé par les travailleurs sociaux de la Caf des Alpes Maritimes, Véronique Carrayrou, Stéphanie Lefèvre, Magali Roqueirol, 2004-2005, 60 pages et annexes.
- « De la connaissance du territoire à la restitution aux habitants », Diagnostic partagé Quartier de l'Ariane. Diagnostic réalisé par les travailleurs sociaux de la Caf des Alpes Maritimes, Katia Grenier, Brigitte Pierson, Viviane Prince, District social, 2005, 89 pages
- « De la connaissance du territoire à la restitution aux habitants », Diagnostic partagé Puget - Théniers. Diagnostic réalisé par les travailleurs sociaux de la Caf des Alpes Maritimes, District Social Var, 2006, 40 pages
- « De la connaissance du territoire à la restitution aux habitants », Diagnostic partagé Grasse. Diagnostic réalisé par les travailleurs sociaux de la Caf des Alpes Maritimes, Danielle Carvelan, Marie - Paule Conquet, Dominique Espada, District Social ouest 1, décembre 2005, 46 pages
- « De la connaissance du territoire à la restitution aux habitants », Diagnostic partagé Cagnes - sur – Mer, Diagnostic réalisé par les travailleurs sociaux de la Caf des Alpes Maritimes, Stella Ruiz- Fernandez, Laetitia Marion, District Social d'Antibes, septembre 2005, 40 pages et 55 pages d'annexes (questionnaires, résultats)
- Fiche d'expérience : charte de qualité partenariale

Caf du Bas Rhin

- « Etude des besoins en temps libres des enfants et des jeunes », Ville de Strasbourg, ARGOS Développement local, Strasbourg, avril 2006, 40 pages,
- « Etude sur les besoins en temps libres des enfants et des jeunes », Ville de Strasbourg, Caf, Contrat temps libre de Strasbourg, ARGOS Développement local, Power Point de 12 Fiches, avril 2006
- « Etude sur les besoins en temps libres des enfants et des jeunes », Ville de Strasbourg, Caf, Contrat temps libre de Strasbourg, ARGOS Développement local, Rapport final, Strasbourg, avril 2006, 109 pages
- « L'enquête auprès des associations » ; « Les réponses » ; Ville de Strasbourg, ARGOS Développement local, avril 2006, 30 pages

Caf de Charente Maritime

- Le CEJ en 2006 : « Eléments de bilan quantitatifs et qualitatifs. Contribution de la Caf 17 » (dont « Problématique particulière en milieu rural »), 12 pages La Rochelle

Caf du Calvados

- Livret de réflexion pour le projet pédagogique : Accueillir des enfants d'âge maternel en centre de loisirs - Réalisation de la Direction régionale de la jeunesse et des sports du Calvados Conseil général et Caf du Calvados, 2006, 14 pages
- Bilan 2005 du Contrat temps libres de la ville de Caen, Réalisation août 2006, Municipalité en lien avec la Caf, 146 pages
- Bilan triennal de la labellisation préados/ados : 2005, 20 pages et 2006, 24 pages
- Cahier des charges pour l'obtention du label de qualité « Centres de loisirs enfants » Réalisation Caf et Direction régionale de la jeunesse et des sports du Calvados, 2004, 24 pages
- Cahier des charges pour les loisirs des préadolescent(e) s et des adolescent(e) s dans le département du Calvados - Réalisation : Caf et Direction régionale de la jeunesse et des sports du Calvados, 2001, 11pages
- Evaluation des politiques enfance jeunesse à partir des CE et CTL depuis 2000
- Fiche de synthèse,
- Labellisations. Bilan triennal 2005 -2007. Perspectives 2008 – 2010, Jean Marie Behier, Natacha Blanc, Serge Rochefort, Véronique Thieblemont, Karine Chauvel – Direction régionale de la jeunesse et des sports Basse – Normandie Calvados, Jean Pierre Sauvage, Jaufré Vannier, Caf du Calvados, décembre 2007, 28 pages
- Bilan Contrat temps libres 2001-2004, réalisé par la ville de Caen en lien avec la Caf du Calvados

Caf de Haute Corse

- Commune de Penta di Casinca, Evaluation du contrat temps libre 2006, Fiches action, 2006, 10 pages,
- Commune de Bastia, Direction des affaires scolaires, Rapport d'activité 2005, extraits : Les activités périscolaires, 8 pages

- Commune de Bastia, Bilan du CTL, 2003, 2004, et 5 fiches action : CLSH périscolaires (2005) ; « Au rythme des saisons, gens d'ici et d'ailleurs » (2006) ; « La garderie vue par les enfants » (2006) ; CLSH extra scolaires (2003 et 2004) ; 25 pages

Caf de Côte d'Or

- « Diagnostic pour l'élaboration d'un projet enfance jeunesse intercommunal, Communauté de communes Seurre Val de Saône, Analyse socio- démographique », L'Institut, Institut pour l'action éducative et sociale, Fédération Nationale des Francas, Juin 2003 (Dijon), 25 pages,
- « Diagnostic pour l'élaboration d'un projet enfance jeunesse intercommunal, Communauté de communes Seurre Val de Saône, Analyse de l'existant », L'Institut, Institut pour l'action éducative et sociale, Fédération Nationale des Francas, Septembre 2003, 57 pages,
- « Diagnostic pour l'élaboration d'un projet enfance jeunesse intercommunal, Communauté de communes Seurre Val de Saône, Schéma de développement », L'Institut, Institut pour l'action éducative et sociale, Fédération Nationale des Francas, Novembre 2003, 46 pages,
- Etude diagnostique pour la communauté de communes du Val de Vingeanne « Vers la mise en place d'un projet intercommunal petite enfance, enfance, jeunesse » - Institut pour l'action éducative et sociale de la communauté de communes du Val de Vingeanne, Francas de Côte d'Or, Cabinet FR Consultants, 2005, 11 pages
- Rapport de diagnostic pour l'élaboration participative d'un projet éducatif local sur la ville de Dijon, 2004, 159 pages

Caf de Gironde

- « Principaux résultats de l'Evaluation des Impacts des Contrat Enfance et Contrat Temps Libre sur la commune de Saint- Jean- d'Illac », Plaquette de communication, Caf de Gironde, 3 pages, Bordeaux,
- « Evaluation du contrat temps libres, Saint Médard –en – Jalles, Effets et impacts », Caf de Gironde, GDR Diapason, juin 2003, 41 pages
- Evaluation du contrat temps libres, Pessac, Caf de Gironde, 2005
- « D'un projet éducatif local partagé vers une dynamique territoriale durable ». Démarche prospective pour une politique enfance jeunesse 3 - 25 ans. Commune de Pessac, juillet 2005, 20 Slides.

Caf de l'Hérault

- Fiche d'expérience : sorties à thèmes parents, enfants, professionnels

Caf de l'Isère

- Marie Madeleine Bougnoux, Ville de Fontaine, Contrat passé entre la Caf de Grenoble et la Ville de Fontaine, Evaluation du contrat temps libres de 2001 à 2003, avril 2004. Grenoble, Rapport final, avril 2004, 78 pages, Synthèse, 31 pages, Présentation de 50 Slides.
- Sivu du Val de Lans, Mairie de Villard de Lans, Evaluation de fin de contrat. Contrat Temps Libres 2004 – 2006, octobre 2005, 34 pages
- Guy Cauquil, Michèle Pondaven, Valérie Pascal, « Evaluation du dispositif Contrat Temps Libres », Rapport final, Cabinet d'Ingénierie Sociale CIRESE, Caf de Grenoble, 27 mai 2005, 75 pages,
- Guy Cauquil, Michèle Pondaven, Valérie Pascal, « Evaluation du dispositif Contrat Temps Libres, Synthèse », Cabinet d'Ingénierie Sociale CIRESE, Caf de Grenoble, Synthèse, 30 juin 2005, 35 pages
- Fiches d'expériences : rencontres territorialisées, formation des coordinateurs des contrats temps libres en partenariat

Caf de Loire Atlantique

- Evaluation de l'extension des horaires des accueils périscolaires du soir et réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des familles, Ville de Nantes, comités de pilotage, et TMO Régions, Août 2004, 52 pages

Caf de Loir et Cher

- « Les actions éducatives de temps libres : pratiques et attentes », Projet de questionnaire, TNS Sofres, Département Politique et Opinion, Caf de Blois, Ville Blois, décembre 2004,
- 16 pages
- Politique temps libres : Etat des lieux, Echancier, Nos Réflexions, Projet enfance jeunesse, communauté de communes Sologne des Rivières, (travaux préparatoires) 2006 – 2007, 20 pages,
- Communauté de communes Sologne des Rivières, « Les orientations en matière de politique petite enfance, enfance, jeunesse », Bureau Communautaire, 19 avril 2007, 35 pages
- Sologne des Rivières : 20 Fiches, 2007 ; - Projet enfance jeunesse : 10 Fiches, 2007
- Compte rendu du premier module à l'école des mutations, TNS Sofres, Ville de Blois, 12 Fiches, 2005
- « Les actions éducatives de temps libres : pratiques et attentes », TNS Sofres, Ville de Blois, janvier 2005, 102 pages

- - « Les actions éducatives de temps libres : pratiques et attentes », TNS Sofres, Ville de Blois, Les indicateurs globaux d'appréciation, 31 pages et Synthèse 14 pages, janvier 2005
- « Les actions éducatives de temps libres : pratiques et attentes », TNS Sofres, Ville de Blois, Documents préparatoires et méthodologiques : « Présentation de l'étude », « Module école des mutations », « Présentation du projet aux partenaires », « Les orientations », « Synthèse de l'étude », « Synthèse des réunions auprès des bénéficiaires », Questionnaire.
- « Les actions éducatives de temps libres : pratiques et attentes », TNS Sofres, Ville de Blois, Projet de questionnaire, décembre 2004, 16 pages
- « Les actions éducatives de temps libres : pratiques et attentes », TNS Sofres, Ville de Blois, janvier 2004, 102 pages

Caf de la Manche

- Fiche d'expérience : les animateurs des maisons de quartier

Caf de Maine et Loire

- Fiche d'expérience : les projets « AJIR » pour les 11 – 25 ans

Caf de Meurthe et Moselle

- Evaluation en 2005 par les collectivités concernées et la Caf de Meurthe et Moselle du projet global pour la jeunesse, contrat éducatif local et contrat temps libres, sur 5 territoires de Meurthe et Moselle
- Evaluation du projet global Enfance Jeunesse du Badonvillois sur la période 2003-2004-2005, contrat d'animation jeunesse territorialisé, contrat éducatif local et contrat temps libre, Evaluation participative par les élus locaux, la Caf, le Conseil général, les fédérations d'éducation populaire, les professionnels, les jeunes bénéficiaires, 37 pages
- Evaluation du projet global pour la jeunesse de la communauté de communes de la Vezouze sur la période 2003 à 2005, contrat éducatif local, contrat temps libre, contrat d'animation jeunesse territorialisé, réalisée en lien avec le comité de pilotage avec la collaboration de Catherine Pereira, chargée d'études-consultante, 50 pages
- Evaluation du projet global pour la jeunesse de Foug, Choley-Ménillot, Lay St Rémy, et Trondes réalisée par les municipalités avec les travaux d'un comité de pilotage comprenant des élus municipaux, des représentants des associations locales, des écoles, des familles, 2005, 80 pages

Caf de la Nièvre

- Bilan quantitatif et qualitatif de 3 Contrats temps libres, réalisé en 2005 par les collectivités concernées en lien avec la Caf de la Nièvre :
- Bilan quantitatif et qualitatif du Contrat temps libres de La Machine, réalisé par la commune à partir des travaux du comité de pilotage composé de représentants de la municipalité, de la Caf et de la Direction régionale de la jeunesse et des sports, des établissements scolaires, des associations locales socio-culturelles et associations de parents d'élèves, intervenants au sein des activités, 2005, 28 pages
- Rapport moral du Ctl 2003-2006 de Pougues-les-Eaux, 90 pages
- Bilan et évaluation du Ctl 2002-2005 de la communauté de communes « Le cœur du Nivernais », 35 pages
- Bilan quantitatif et qualitatif Ctl de Coulanges- les -Nevers – exercice 2006, 140 pages

Caf du Nord

- Bilan et évaluation de la création de deux postes d'animateurs financés en 2005 par le Contrat temps libres et la ville de Dunkerque réalisés par les porteurs de projet de la maison de quartier de l'Île Genty et Sport Asphalte pour l'encadrement des 10-13 ans et des 14 -18 ans, 12 pages

Caf de Pyrénées Atlantiques

- Diagnostic de territoire du Syndicat mixte du Pays de Lacq, juin 2006, 26 pages
- Bilan du Contrat temps libres 2003-2005 de la commune de Serres- Castet réalisé en juin 2006, 43 pages.
- Evaluation du Contrat temps libres 2003-2005 d'Orthez - juin 2006, 14 pages
- Bilan triennal 2003-2005 du Contrat temps libres de la commune de Coarraze - décembre 2005, 13 pages
- Bilan de l'exercice 2006 du Contrat temps libres 2005 - 2007 en vallée d'Aspe, 73 pages
- Fiche d'expérience : Convention départementale d'Education Temps libres

Caf de Savoie

- Outil d'évaluation du changement social observé dans le canton de Saint Triffouillis le Haut après 3 années d'action en direction des jeunes réalisé en partenariat Caf, Conseil général, Direction départementale Jeunesse et Sports et l'inspection académique avec la participation de Yves Paris, Savoie vivante - CPIE des Pays de Savoie, et Rémi Serain, Consultant - Mission jeunesse du Conseil général de Savoie, 2003, 22 pages

Caf de la Seine, Paris

- Fiches d'expériences, 2007 : création d'un roller Park, de centres de loisirs Mixtes enfants handicapés et valides, accueils sportifs de jeunes, centres équestres mobiles temporaires,
- « La famille, c'est sport », Les familles au cœur de la journée du sport à Paris, Week End du Sport en Famille, « Kidexpo », « Famillathlon », Dossier de Presse, septembre 2007, 18 pages,
- « Rapport d'audit pour la ville de Paris du secteur des activités périscolaires », Inspection générale de la ville de Paris, enquêtes confiées à l'Institut BVA, 2005, 209 pages

Caf de Seine Maritime

- Fiche d'expérience : « les temps exceptionnels enfants- parents », Le Havre

Caf de la Seine-Saint-Denis

- Schéma Départemental des modes d'accueil de la petite enfance, Extrait du "Diagnostic et orientations" : analyse du dispositif d'accueil en centre de loisir. Document réalisé conjointement par la Caf et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, décembre 2006, 8 pages
- « Une étude inscrite dans le champ du contrat temps libres », Politique temps libres, CETRAD, Seine Saint Denis, étude réalisée dans le cadre du schéma directeur d'action sociale 2001 – 2004, Paris
- « Les orientations en matière de politique petite enfance, enfance, jeunesse », Bureau Communautaire de la communauté de communes Sologne des Rivières, 19 avril 2007, 35 pages
- Caf et Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, Enquête sur l'accueil périscolaire et en Centres de Loisirs pour les enfants de 3 à 6 ans. Document réalisé conjointement : Schéma Départemental des modes d'accueil de la petite enfance, Extrait du "Diagnostic et orientations", décembre 2006, 8 pages.

Fiches Evaluation

- Commune d'Epinaux sur Seine, Vie des quartiers Animation jeunesse, Points Information Jeunesse (PIJ), pour les 16 – 18 ans, Fiche Evaluation 2001 – 2005.
- Commune de Clichy sous Bois, CLSH primaire postscolaire, « Ateliers pour la réussite », ateliers d'aide individualisée au travail scolaire dans un CLSH, pour les 6 – 12 ans, Action inscrite au contrat éducatif local, janvier 2001, Fiche Evaluation 2001 – 2005.
- Commune de Saint Ouen, Diversification des activités en CLSH pour les 6 – 11 ans, Fiche Evaluation 2001 – 2005.
- Commune d'Aubervilliers, Ateliers loisirs pendant la pause méridienne pour les 12 -17 ans, Fiche Evaluation 2001 – 2005.
- « Politique temps libres : Une réflexion inscrite dans le schéma directeur d'action sociale 2001-2004, sur le développement des loisirs des enfants et des jeunes, dans le cadre du contrat temps libres signé avec les communes », 2002, 19 pages
- Politique temps libres : Analyse des écarts entre les enfants résidents sur les différentes communes du département et les enfants bénéficiaires des accueils de temps libre et cartographies : schéma directeur 2001 – 2004, septembre 2002, 21 pages
- Politique temps libres. Regards sur les CLSH primaires, Cellule Technique de Réflexion et d'Aide à la Décision (CETRAD), septembre 2002, 31 pages et Annexes
- Politique temps libres. Points de vue de communes, Cellule Technique de Réflexion et d'Aide à la Décision (CETRAD), 24 pages, et Annexes (Regards sur les CLSH primaires ; état des lieux ; activités pour pré-adolescents 2002), décembre 2003, 35 pages

Caf de Seine et Marne

- « Tous les résultats de la consultation », Résultats d'une enquête auprès des jeunes de 13 à 25 ans en Seine et Marne, d'après un questionnaire adressé aux jeunes par le Conseil Général en octobre 2006, Les Francas, Institut pour l'action éducative et sociale, 56 pages, et Synthèse, octobre 2006. Melun, 8 pages
- « Les centres de loisirs sans hébergement, un équipement au service des enfants », Guide Inter-institutionnel pédagogique (Besoins des enfants, réglementation, Conseils et recommandations, Direction de la Jeunesse et des Sports 77, Conseil Général de la Seine et Marne, CAUE 77, Caisse d'allocations familiales de Seine et Marne, 2003, 33 pages
- « Etude préalable à la conclusion d'un Contrat temps libres : attentes des jeunes et besoins des familles », Caf de Seine et Marne, décembre 2005

Caf du Val de Marne

- « Politique temps libres : Une étude inscrite dans le champ du Contrat Temps Libre », les 6-11 ans et les adolescents, une étude en 2 étapes, Cellule Technique de Réflexion et d'Aide à la Décision (CETRAD), octobre 2002 – décembre 2003, 23 pages

Caf du Puy de Dôme

- « Enquête de satisfaction, Allier Comté Communauté », Communauté de communes et Caf, Clermont Ferrand, 2005, 74 Fiches
- « Evaluation 2003 – 2005 du contrat enfance et du contrat temps libre intercommunaux Allier Comté Communauté », Service action sociale CAF du Puy-de-Dôme, Service enfance jeunesse, février 2006, 38 pages

Caf des Pyrénées Orientales

- Fiche 1 : « Centre de loisirs de rue », création d'espace éducatif public pour 30 enfants de 6 à 12 ans. Structure souple intégrée au projet de centre social dans une cité HLM, territoire prioritaire de la politique de la ville, Perpignan, 2006.
- Fiche 2 : Création du dispositif « Z'YVA », espaces adolescence, dispositif partenarial pour adolescents de 12 à 16 ans et leurs familles dans les territoires prioritaires de la politique de la ville : séjours créatifs, animations encadrées pendant les vacances scolaires et week ends prolongés, 2005 - 2007, Ville de Perpignan.
- Fiche 3 : Création de 5 espaces adolescents, pour les 12- 16 ans. Animation de territoires 2005 – 2007. Ville de Perpignan.

Caf de la Réunion

- Caf de la Réunion, Village Titan Centre culturel, Bilan annuel du CTL 2005/2006 « Multiculturalité ». Plaquette de 14 pages. Synthèse, 5 pages.
- V. Broquet, Synthèse pédagogique des activités menées au sein du CTL, « Les jeunes promoteurs de leur cité », Animation de bas d'immeuble (T3), Quartier de la SIDR , Les « Chocas » et « Saint Exupéry », Démarche de contractualisation territorialisée, Mai 2007, Synthèse de 3 pages
- Commune du Port, Animation de bas d'immeuble, Projet « Pass'port », Bilan des activités du CTL, 2005/2006, Plaquette de 27 pages, Bilans et synthèses de 55 pages

Caf du Rhône, Caf de Lyon

- Bruno Guillaud – Bataille, Christophe Sécher, Evaluation Contrat Temps Libres, Rapport d'étude, Noyarey / Veurey- Voroize, « citis' », Lyon, Juin 2005, 27 pages
- « Evaluation des contrats temps libres et contrat enfance, Ville de Voiron », Rémy Le Floch, Vincent Berthet, Nicolas Mourgeon, Economie et Humanisme, Rapport final, février 2005, 102 pages,
- Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2005 - 2008, Schéma directeur d'action sociale, Extraits (Synthèse), Lyon, 32 pages

Caf de Vienne

- Fédération de l'Isère, outil méthodologique d'aide à l'évaluation des projets des centres sociaux, Fiche action de 8 pages, 2005
- outil à l'attention des équipements : « Rappel de la démarche de contractualisation des contrats enfance et contrats temps libres », 10 pages,

Caf de la Haute Vienne

- Fiches d'expériences, projet pédagogique, bar sans alcool, Foyer des jeunes, Espace Rousseau- Nexon. 2004 Limoges
- Outil : Evaluation du Projet Educatif Territorial : territoire concerné par le projet ; Guide d'évaluation; Méthodologie d'évaluation, mai 2007, 14 pages

INTRODUCTION

Cette deuxième partie de l'évaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des Caisses d'allocations familiales présente les résultats de l'enquête réalisée par TMO Régions auprès d'élus de 300 communes représentatives. Ces communes sont choisies en fonction de leur taille, de la contractualisation avec la Caf, et de la délégation de compétence intercommunale.

Cette enquête réalisée par questionnaire téléphonique porte sur la connaissance des élus des problématiques territoriales, sur l'organisation et la compétence en direction de l'enfance et de la jeunesse, sur les grandes orientations, et sur les effets perçus par les élus du contrat temps libres et du partenariat avec la Caf.

Les attentes des élus, les résultats et les enseignements de l'enquête sont présentés dans deux documents :

- **Evaluation de la politique enfance jeunesse des Caf : Synthèse** (juin 2008)
- **Evaluation de la politique enfance jeunesse des Caf : Rapport** (mai 2008)

SYNTHESE

1. Contexte et objectifs de la démarche

La question des loisirs des enfants et des jeunes occupe une place centrale dans les préoccupations des familles. Elle s'inscrit dans de nouvelles réalités sociologiques (développement de l'emploi féminin, monoparentalité, changement dans le rapport éducatif parents - enfants, ...) qui ne sont pas sans conséquences sur les actions à déployer en direction des familles et des jeunes.

Ces évolutions conduisent la CNAF à réinterroger sa politique enfance-jeunesse. Celle-ci se trouve à un moment charnière. Les Contrats Enfance Jeunesse remplacent les Contrats Temps Libres et repositionnent progressivement l'intervention de la CNAF sur une logique plus affirmée de réduction des « inégalités » dans l'accès aux temps libres et aux loisirs des enfants et des jeunes. Ce repositionnement suscite une double interrogation : interrogation « bilan » d'une part, sur les effets, les forces, les limites et plus globalement l'impact des politiques enfance-jeunesse ; interrogation « prospective » d'autre part, sur les évolutions sociétales, culturelles et partenariales susceptibles d'induire une réorientation des politiques mises en œuvre.

Il semblait en conséquence nécessaire d'effectuer un diagnostic global de la politique impulsée via les Contrats Temps Libres, tant pour en analyser l'impact que pour préparer les grandes orientations futures. L'un des volets de ce diagnostic ciblait plus précisément les élus (maire ou adjoint aux politiques enfance-jeunesses) et se donnait comme objectif principal de recueillir leurs points de vue sur l'impact des politiques enfance jeunesse et leurs attentes en matière de partenariat avec la CAF.

Cette note restitue les principaux enseignements issus d'une enquête à laquelle 300 élus ont participé entre les mois de décembre 2007 et avril 2008. Cette enquête a été conduite par téléphone auprès d'un échantillon d'élus stratifié tenant compte de la taille de commune, de la délégation de la compétence enfance jeunesse à l'échelle intercommunale et de la signature d'un Contrat Temps Libre.

2. Connaissance des problématiques territoriales et attentes en matière d'évaluation des besoins

La connaissance des attentes et des besoins est un préalable indispensable à la conduite d'une politique enfance jeunesse adaptée aux enjeux et spécificités locales. Il était donc essentiel dans le cadre de l'étude : d'évaluer la connaissance que les élus peuvent avoir de ces besoins, d'identifier les démarches mises en œuvre pour mieux les appréhender et, enfin, de repérer les attentes éventuelles en matière de diagnostic et d'évaluation.

D'une manière générale, les élus ont le sentiment d'avoir assez bien identifié les besoins et attentes des familles ayant des enfants de 6 à 12 ans. Ils expriment en revanche davantage de difficultés à cerner la demande des jeunes, soit parce que cette demande ne s'exprime pas, soit parce que les différentes actions qu'ils ont développées en direction de ce public n'ont pas obtenu le succès escompté. 36% des élus ont déclaré lors de l'enquête qu'ils avaient une mauvaise connaissance des besoins et attentes des populations âgées de 13 à 18 ans.

Le niveau de connaissance réel des besoins et attentes dépend dans une certaine mesure de l'effort consenti par les communes en matière de diagnostics. Sur ce point, force est de constater les progrès réalisés puisque 47% des communes disposeraient aujourd'hui d'un diagnostic enfance (6-12 ans) et 39% d'un diagnostic jeunesse (13-18 ans).

Les efforts consentis n'empêchent cependant pas les élus d'exprimer de fortes attentes vis-à-vis de la CAF en matière de diagnostics, d'évaluations ou d'analyses. 70% des élus souhaiteraient que la CAF les accompagne davantage pour tout ce qui concerne l'identification des besoins des familles et des jeunes. Cet accompagnement est d'autant plus souhaité que près d'un élu sur deux estime ne pas disposer d'éléments suffisants pour élaborer une politique enfance - jeunesse adaptée aux réalités de son territoire.

Ces résultats posent d'emblée la question de la création d'une offre de service à proposer aux communes. Les attentes formulées par les élus lors de l'enquête sont à ce titre assez éclairantes. Outre une demande d'accompagnement assez global (méthodologique, technique et financier), les attentes les plus récurrentes concernent :

- La mise à disposition d'informations sur les études et les outils de diagnostics existants pour guider l'action publique (information sur l'offre de service existante),
- La mise à disposition de diagnostics globaux sur l'adéquation entre offre et demande,
- La mise à disposition d'informations sur le territoire et sa population,
- La conduite de diagnostics thématiques sur des problématiques spécifiques (visant essentiellement la construction d'une offre d'activités en direction des jeunes),
- Une offre d'expertise sur les actions innovantes susceptibles d'être mises en œuvre localement,
- Un apport d'expertise et d'informations sur les actions conduites sur d'autres territoires.

Ces demandes varient en fonction de la taille des communes et de l'état d'avancement de la structuration de leur politique enfance jeunesse. Les grandes communes attendent essentiellement de la CAF une mise à disposition d'informations sur le territoire et sa population. Les communes ayant déjà engagé des démarches de diagnostic attendent plutôt des propositions d'actions innovantes ou un apport d'expertise sur les actions conduites sur d'autres territoires. Les communes n'ayant conduit aucun diagnostic attendent plutôt une offre de service centrée sur l'analyse de l'adéquation offre-demande (analyse des taux de couverture des besoins).

En ce sens, l'offre de service à proposer devra être suffisamment souple et diversifiée pour s'adapter, premièrement, aux différents besoins exprimés par les communes, deuxièmement pour tenir compte de leur degré de maturation sur le champ des politiques enfance jeunesse. La construction de cette offre nécessitera :

1. La conception d'un outil permettant d'évaluer l'adéquation entre l'offre de prise en charge des enfants et la demande des familles (notamment concernant le dimensionnement des centres de loisirs),
2. L'élaboration d'une offre de service concernant la mise à disposition de diagnostics sur la population et ses grandes caractéristiques,
3. La collecte à l'échelle locale des expériences innovantes et leur mise en réseau.

3. Organisation de la compétence enfance - jeunesse

L'organisation de la compétence enfance jeunesse, en particulier sa délégation à l'échelle intercommunale, a un impact fort sur la capacité des communes à proposer une offre en direction de la population. Les élus ont d'ailleurs fortement conscience des avantages de l'intercommunalité, sans toujours être en capacité de la mettre en œuvre ou de la promouvoir au sein de leur territoire.

Les élus ayant fait le choix de déléguer leur compétence enfance - jeunesse à l'échelle intercommunale sont, dans une très large majorité, satisfaits de cette décision : 70% n'y voient que des effets positifs contre 2% uniquement des effets négatifs, 11% se déclarant partagés, percevant à la fois des effets positifs et négatifs. Les effets positifs sont particulièrement observés concernant la création d'équipements et l'obtention d'une taille critique permettant de proposer de nouvelles activités. Les quelques élus ne s'avérant pas totalement satisfaits évoquent essentiellement : la crainte que la compétence leur échappe totalement et le risque d'une trop forte concentration des activités sur la commune centre.

Les élus n'ayant pas délégué sont en majorité favorables à la délégation : 58% se prononcent en ce sens. La part d'indécis reste toutefois élevée avec plus d'un élu sur cinq ne s'étant pas définitivement forgé une opinion. 20% des élus demeurent franchement hostiles à la délégation de compétence. La réceptivité vis-à-vis de la délégation de compétence dépend étroitement de la taille de commune. Elle est forte en deçà de 10 000 habitants et très faible auprès des communes de plus de 10 000 habitants qui estiment avoir davantage à perdre qu'à gagner dans ce type d'organisation.

Si les effets positifs de la délégation de compétence ont valeur d'évidence pour les élus des communes de moins de 10 000 habitants, ceux-ci se mobilisent peu pour la mettre en œuvre. 60% n'ont engagé aucune démarche pour la promouvoir. Pour transformer leur intérêt en prise de compétence effective, il y a donc lieu d'appuyer et d'accompagner plus fortement les élus en levant les freins qui persistent pour porter ce type de projet. Cet accompagnement est d'autant plus pertinent au regard de l'impact de la délégation de compétence en terme de capacité des communes à se doter des moyens humains et logistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite d'une politique enfance jeunesse. Concernant les communes de moins de 2 000 habitants, la corrélation [existence d'un service jeunesse - conduite d'un diagnostic - formalisation d'une politique enfance jeunesse - délégation de compétence] est en effet extrêmement forte.

75% des communes de moins de 2 000 habitants ayant délégué leur compétence ont accès à un service enfance jeunesse et disposent d'un diagnostic des besoins et des attentes, contre seulement 41% des communes de moins de 2 000 habitants n'ayant pas délégué. Ce résultat démontre toute l'importance qu'il y a à promouvoir auprès des communes rurales le regroupement et la mutualisation des moyens. C'est en effet la seule manière de leur donner accès à un service enfance jeunesse qui leur permettra, d'une part, d'engager une démarche d'évaluation des besoins, d'autre part, de formaliser sur la base de ce diagnostic une politique enfance jeunesse.

4. Les grandes orientations des politiques enfance - jeunesse

Près de 60% des élus déclarent ne pas avoir formalisé de politique enfance - jeunesse. L'élaboration d'une politique globale est plus systématique à partir de 10 000 habitants et reste très dépendante de l'accès à un service jeunesse. L'absence d'élaboration d'une politique enfance jeunesse n'empêche toutefois pas les communes de cibler un certain nombre d'actions ou d'objectifs prioritaires. Sur l'ensemble des élus interrogés, 79% ont défini des priorités d'action.

La CAF a largement aidé techniquement et financièrement les communes à formaliser les objectifs de leur politique enfance - jeunesse : 42% des élus considèrent que la CAF les a accompagnés à élaborer ces objectifs. Cette aide a été essentiellement apportée aux communes s'étant engagées dans un CTL (seules 6% des communes n'ayant pas contractualisé et ayant défini un programme d'actions jugent que la CAF les a accompagnées). Les communes ayant pu développer un partenariat avec la CAF se montrent très satisfaites de l'action de la caisse : 70% des élus concernés se disent « très satisfaits » par ce partenariat et 25% « assez satisfaits ». Le pourcentage d'élus insatisfaits est totalement marginal (5%) et probablement incompressible.

Interrogés sur leurs orientations futures en matière de politique enfance - jeunesse, les élus envisagent pour la plupart de s'inscrire globalement dans la continuité des actions engagées : 45% déclarent vouloir rester sur les mêmes objectifs et 42% rester sur les mêmes objectifs en y ajoutant d'autres axes. Seulement 4% modifieraient profondément leurs orientations, 10% ne sachant se prononcer.

L'essentiel des intentions d'ajustement concerne la tranche d'âge des 13-18 ans, avec une volonté de développer les activités, de rendre l'offre plus attractive, plus innovante, d'utiliser de nouveaux moyens d'information, de proposer des lieux de rencontre et d'échanges... Les élus ont en ce sens tendance à s'inscrire dans la continuité sur le volet 6-12 ans et entendent concentrer leurs réflexions sur les 13-18 ans, dans une logique de diversification et de rééquilibrage des actions. Un élu sur deux estime aujourd'hui prioritaire la mise en place d'une stratégie de réponses aux demandes et besoins des jeunes âgés de 13-18 ans. Cette priorité s'affirme avec d'autant plus d'urgence pour les élus, qu'ils appréhendent souvent la jeunesse comme une source de difficultés (incivilités, comportements à risques, désœuvrement, échec scolaires...) et qu'ils restent à distance d'une jeunesse dont ils peinent à comprendre le comportement, les valeurs et les aspirations.

Malgré leur volontarisme, les élus restent, du fait de cette distance, relativement désarmés quant à la conception d'actions en direction des jeunes. Les activités qu'ils ont créées pour ce public restent peu fréquentées et les différentes expériences de mise à disposition de locaux se sont soldées par des échecs.

Ils expriment à cet égard une forte attente d'accompagnement de la part de leurs partenaires en particulier de la CAF. Un élu sur deux souhaiterait être accompagné en matière : de diagnostic des besoins et attentes des jeunes, de conception d'un programme d'actions spécifique aux 13-18 ans, de soutien technique et financier (tant en investissement qu'en fonctionnement).

5. Les effets perçus du Contrat Temps Libre

Les élus tirent un bilan largement positif du CTL. 97% des élus ayant contractualisé considèrent que le CTL leur a permis de développer leur offre en direction des enfants et des jeunes (dont 85% de manière très significative). Le pourcentage de déçus du contrat est sur ce volet pratiquement nul (1% seulement). La forte satisfaction des élus tient en grande partie à l'effet levier du CTL. 85% des élus estiment qu'ils n'auraient pas pu proposer un niveau d'offre identique si leur commune n'avait pas signé de CTL. L'effet levier a été si évident que 66% des élus ayant contractualisé déclarent que le CTL a eu un impact déterminant sur la mise en œuvre de leur politique enfance - jeunesse (30% jugent que le contrat s'est avéré utile sans être déterminant, seul 1% regrette un impact limité).

Pour une large majorité d'élus, l'impact du CTL est avéré sur un large éventail de thématiques.

- 87% des élus ayant contractualisé jugent que le CTL a eu un impact significatif sur l'accès aux loisirs des enfants
- 81% jugent l'impact significatif sur l'épanouissement des enfants et des jeunes
- 77% sur le développement ou la création de centre de loisirs
- 76% sur l'accès aux loisirs des enfants et jeunes les plus modestes
- 69% sur la conciliation entre vie familiale et professionnelle
- 66% sur l'accès aux activités et aux loisirs pour les jeunes.

L'impact du CTL reste largement corrélé aux orientations communales. Il est assez logique que l'impact du CTL soit moins évident concernant le soutien à la parentalité, le comportement des jeunes et l'accès aux vacances puisque les communes ont été nettement moins nombreuses à s'investir sur ces thématiques. Respectivement 27%, 52% et 55% des élus évoquent tout de même des effets significatifs sur ces trois aspects.

Les élus estiment également que le CTL a également eu un impact extrêmement positif sur la prise en compte par les municipalités de la thématique enfance jeunesse : 82% des élus jugent que la contractualisation a eu un effet significatif en matière de sensibilisation des équipes municipales. Cet effet de sensibilisation a été plus fortement perçu par les élus des petites communes. Le Contrat Temps Libre aurait également eu des conséquences positives sur la capacité des communes à s'engager dans des démarches projets et à diversifier leur offre en direction des jeunes et des enfants (3 élus sur 4 se prononcent en ce sens).

Les effets positifs du CTL ne se résument pour les élus, ni au déploiement d'une offre en direction des jeunes et des enfants, ni à la structuration des moyens susceptibles de porter le déploiement de cette offre. 79% des élus estiment que le CTL a également joué sur le dynamisme communal et 78% qu'il a impacté positivement l'attractivité de la commune. Près de la moitié des élus ayant signé un CTL estiment par ailleurs que la contractualisation a favorisé le développement économique et l'emploi, qu'elle a encouragé les municipalités à prendre en compte d'autres problématiques (transport, lutte contre l'échec scolaire...) et qu'elle a contribué au développement de l'intercommunalité et des réflexions croisées entre communes. D'une manière générale, plus les communes sont petites, plus elles mettent en avant les effets notables du CTL sur ces différents aspects.

6. Les raisons de la non contractualisation

Les communes n'ayant pas signé de CTL évoquent en premier lieu un manque d'informations sur ce contrat (21% des élus justifient ainsi la non contractualisation). Certains élus n'avaient jamais entendu parler de ce contrat avant l'enquête, d'autres ne savent pas pourquoi ils n'ont pas fait le choix de contractualiser. 15% des élus expliquent également la non contractualisation par une absence d'ambitions politiques dans le domaine de l'enfance jeunesse, 11% par une absence de besoins repérés sur la commune. La dimension contraignante du nouveau contrat est également évoquée, mais semble peu déterminante. Parmi ces communes non dotées d'un CTL, 14% regrettent franchement leur décision (il s'agit exclusivement de communes de moins de 2 000 habitants), 45% s'interrogent (en grande partie parce qu'elles ne connaissent pas le principe et les avantages du CTL) et 42% estiment qu'elles ont eu raison de ne pas s'engager sur cette voie (principalement parce qu'elles restent très extérieures aux politiques enfance - jeunesse).

7. Le CEJ

68% des élus interrogés envisagent de signer ou ont signé un CEJ, 20% restent indécis et 12% ont d'ores et déjà fait le choix de ne pas contractualiser. La plupart des communes de plus de 50 000 habitants s'engageront, semble-t-il, sur ce contrat. En deçà de ce seuil, le pourcentage de communes pensant contractualiser est quasiment identique (7 sur 10).

D'une manière générale, exception faite des grandes villes, le choix de contractualiser ou de ne pas contractualiser est assez indépendant des contenus du nouveau contrat et de l'identification de ses différences avec le CTL. En effet, les orientations et les conséquences du CEJ sont au moment de l'enquête très mal identifiées par les élus : 62% déclarent d'emblée qu'ils connaissent assez mal ou très mal les grandes orientations du nouveau contrat et qu'ils auront en conséquence une réelle difficulté à s'exprimer sur ce sujet.

Les élus ont sur ce point largement commenté le déficit d'informations sur les conséquences réelles du CEJ. Ils ont notamment regretté : la difficulté à obtenir des précisions et la diffusion d'informations « floues » et au compte goutte. Ces critiques ont été plus fortement exprimées par les élus ayant signé ou étant en passe de le faire. Certains ont rapporté qu'avant la signature, ils n'avaient pas vraiment mesuré l'impact des changements, la plupart « faisant confiance à la CAF et pensant signer un CTL bis ».

Concernant les avantages du CEJ par rapport au CTL, 66% des élus disent qu'ils sont incapables d'avoir un point de vue et 19%, malgré leur connaissance déclarée du contrat, ne parviennent pas à trouver d'intérêt au CEJ. Restent un peu moins de 10% des élus évoquant la pertinence d'une fusion des volets petite enfance, enfance et jeunesse.

64% des élus ne sont pas davantage en mesure de comparer les deux contrats sous l'angle des inconvénients. Pour ceux qui s'estiment en mesure d'exprimer un avis : la perte de financement, la prépondérance des critères quantitatifs (taux de fréquentation, nécessité de remplissage...), la non prise en compte de la pertinence des actions, le recentrage sur la petite enfance au détriment de la tranche 13-18 ans, la perte de financements sur certaines actions ciblées (actions citoyenneté, actions sportives...) apparaissent comme les points les plus discutables du CEJ. De manière plus anecdotique, certains élus ont souligné le manque de souplesse du CEJ, considérant qu'ils avaient aujourd'hui moins de marge de manœuvre en terme de définition de ce qui relève ou non d'une « action nouvelle ». Selon certains élus, le CTL offrait davantage de latitude, de sorte que le CEJ apparaît comparativement « plus restrictif » et « regardant ».

D'une manière générale, l'inquiétude est assez forte chez les élus ayant pris le temps d'étudier ce nouveau contrat. Qu'elles soient ou non fondées, ces inquiétudes concernent essentiellement la perte de financements en fonctionnement et les effets induits en terme de capacité à maintenir le niveau d'offre actuel. Des craintes se font également jour sur la capacité à développer une politique jeunesse ciblant les 13-18 ans. Le CEJ apparaît en effet fortement axé sur la petite enfance et peu adapté aux politiques jeunesse du fait des critères quantitatifs mis en place et de la difficulté des élus à proposer une offre capable de générer « *du volume pour répondre aux critères de la CAF* ». Ces craintes sont d'autant plus prégnantes que les élus n'ont en réalité pas d'autres partenaires susceptibles de les accompagner financièrement et que certains « *ne savent aujourd'hui vers qui se retourner* ».

Les élus les plus informés manifestent leur incompréhension à l'égard de la CAF. Ils regrettent qu'elle les ait « poussés » (via des financements attractifs) à s'engager, à se doter d'équipements, à recruter, à financer des actions nouvelles et qu'elle prenne aujourd'hui la décision de diminuer ses financements, laissant aux communes le soin de faire face aux conséquences financières de ce désengagement.

Pour absorber une partie des coûts induits par le CEJ, certains élus envisagent une stratégie de regroupement entre communes (sous forme d'intercommunalité ou d'association de communes permettant de mutualiser les investissements et les coûts de fonctionnement). En ce sens, le CEJ pourrait avoir pour effet positif d'accélérer la réorganisation de la compétence enfance jeunesse sur les territoires ruraux.

8. Perception du partenariat avec la CAF

Malgré les réserves exprimées sur le CEJ, les élus ne remettent pas en cause la qualité de leurs relations avec la CAF : 39% des élus jugent en effet leur partenariat avec la CAF de très bonne qualité et 43% d'assez bonne qualité. L'expression d'une insatisfaction est ici totalement marginale (3% des élus concernés). C'est essentiellement la qualité des conseillers de la CAF qui porte la satisfaction des élus :

- Spontanément, 34% des élus évoquent la disponibilité et la réactivité des conseillers comme un aspect positif du partenariat avec la CAF,
- 30% évoquent la qualité des relations qu'ils entretiennent avec ces conseillers,
- 19% soulignent leur compétence,
- 16% apprécient leur appui technique et méthodologique.

Interrogés sur les aspects négatifs du partenariat, près de 80% des élus n'avaient aucune critique à formuler. Pour ceux qui se sont exprimés, la complexité administrative des dossiers, le manque de proximité et de disponibilité ainsi que la non pérennité des engagements sont les griefs les plus souvent formulés (respectivement par 11%, 8% et 5% des élus).

Le CEJ n'impacte donc pas de manière forte la perception de la qualité des relations partenariales, en grande partie parce que la mise en œuvre du CEJ apparaît pour les élus comme une injonction de la CNAF à laquelle les CAF sont contraintes de se plier sans pour autant y adhérer.

Il faut enfin souligner que le partenariat entre les communes et la CAF repose dans une large mesure sur la contractualisation. En dehors du CTL 82% des élus interrogés déclarent que la CAF ne les a pas accompagnés sur des projets ou des actions en faveur de l'enfance jeunesse. La question de la création de partenariat en dehors ou en amont de la contractualisation reste donc posée. Elle pourrait s'amorcer sur une offre d'accompagnement en matière de diagnostic.

9. Positionnement des communes dans les années à venir

Les attentes en matière de partenariat exprimées par les communes dépendent dans une large mesure de leur investissement futur en matière de politique enfance jeunesse. Sur la base de l'enquête, on peut segmenter les communes en 3 groupes :

Le 1er groupe réunit les communes qui se sont fortement mobilisées sur la thématique enfance jeunesse et envisagent, soit de maintenir cette mobilisation, soit de la faire monter en puissance dans les années à venir. Ce groupe représente 35% des communes interrogées. Il exprime essentiellement une demande de continuité en matière d'accompagnement et de financement. Ce qui ne l'empêche de formuler des attentes de partenariat renforcé sur la tranche 13-18 ans (diagnostic, financement et aide à l'élaboration d'un programme d'action), ainsi que des attentes plus spécifiques en matière d'expertise et d'ingénierie (apport d'expertise sur les actions innovantes notamment).

Le 2ème groupe rassemble les communes n'ayant jusqu'à présent pas réellement investi la thématique enfance jeunesse mais exprimant une forte volonté de la prendre en compte. Ce groupe représente 47% des communes interrogées. Les communes de ce groupe sont les plus nombreuses à avoir repéré des besoins non satisfaits sur le territoire, pour les 6-12 ans et les 13-18 ans. Ce sont elles qui manifestent le plus d'attente vis-à-vis de la CAF. Il s'agit en premier lieu d'attentes d'accompagnement dans le cadre de démarche diagnostique et d'élaboration de programmes d'actions toutes tranches d'âge confondues (80% expriment ce souhait). Par ailleurs, ce sont aujourd'hui les plus nombreuses à envisager une délégation de la compétence enfance - jeunesse à l'intercommunalité et sans doute les plus réceptives à une impulsion de la CAF en ce domaine.

Enfin, le 3ème groupe associe les communes qui n'ont encore rien entrepris en matière de politique enfance jeunesse et qui n'ont pas l'intention de le faire à court terme. Ce groupe représente 18% des communes interrogées. Considérant soit que les besoins n'existent pas, soit que la question de l'enfance - jeunesse ne figure pas parmi leurs priorités, elles resteront à distance des politiques enfance jeunesse. Elles ne sont toutefois pas hostiles à une offre de service proposée par la CAF en terme de diagnostic et d'accompagnement, sous réserve que ce diagnostic ne les engage pas pour l'avenir.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 Contexte

La question des loisirs des enfants et des jeunes occupe une place centrale dans les préoccupations des familles et s'inscrit dans de nouvelles réalités sociologiques (développement de l'emploi féminin, monoparentalité, changement dans le rapport éducatif parents - enfants, évolutions des attentes en matière de loisirs et d'accès aux activités...) qui ne sont pas sans conséquences sur les services à offrir et sur le positionnement des politiques jeunesse.

La CNAF a toujours manifesté la volonté de suivre ces évolutions et d'adapter sa stratégie d'intervention aux changements sociaux. Ces évolutions conduisent aujourd'hui la CNAF à réinterroger sa politique enfance-jeunesse. Celle-ci se trouve à un moment charnière. Les Contrats Enfance Jeunesse remplacent les Contrats Temps Libres. Ils tendent notamment à repositionner progressivement l'intervention de la CNAF sur une logique plus affirmée de réduction des « inégalités » dans l'accès aux temps libres et aux loisirs des jeunes.

Ce repositionnement sera probablement au cœur de la négociation de la prochaine COG. Il doit s'accompagner d'une double interrogation : interrogation « Bilan », d'une part, sur les effets, les forces, les limites et plus globalement l'impact des contrats temps libre ; interrogation « Prospective », d'autre part, sur les évolutions sociétales, culturelles et partenariales susceptibles d'induire une réorientation des politiques enfance jeunesse déployées par les CAF.

Des évaluations conduites, il ressort que les Contrats Temps Libres ont joué un rôle déterminant dans la structuration et la mise en œuvre des politiques « enfance jeunesse ». Ils ont eu un effet levier prépondérant et largement contribué au développement de l'offre proposée aux enfants et aux jeunes sur les territoires ayant contractualisé. Au-delà de leur dimension financière, ils ont également eu un effet de sensibilisation considérable, en particulier auprès des élus, et permis d'impulser la mise en œuvre de politique jeunesse sur des territoires qui en étaient jusque là dépourvus.

Les CTL semblent toutefois connaître un certain nombre de limites. La première est d'ordre financière. Elle a partie liée avec l'extraordinaire montée en charge du dispositif. La seconde est d'ordre partenarial, toutes les communes n'ont sans doute pas suffisamment « joué le jeu ». Certaines ont eu tendance à trop exclusivement compter sur l'intervention de la CNAF pour financer leur politique enfance jeunesse, au risque de mettre en difficulté l'ensemble du dispositif. La troisième concerne l'équité d'accès aux activités pour l'ensemble des jeunes.

Certaines communes ne se sont pas saisies de l'opportunité représentée par les CTL de sorte que les inégalités en matière d'accès aux équipements et activités pour les jeunes restent prégnantes. La quatrième tient aux évolutions dans le comportement des jeunes et des familles. Les CTL ont pour partie permis de financer les CLSH, or, après des années de hausse, ces derniers connaissent aujourd'hui soit une stabilité, soit une légère décline de leur fréquentation. Celle-ci ne peut qu'interroger sur leur adéquation aux attentes des familles et des jeunes. La cinquième limite tient à la difficulté d'apporter des réponses satisfaisantes sur la tranche des 13-18 ans, qui pour la plupart se maintiennent en dehors des équipements et des actions sensées les concerner.

Il semblait en conséquence nécessaire d'effectuer un diagnostic global de la politique impulsée via les Contrat Temps Libre, tant pour en faire ressortir les forces et les faiblesses que pour préparer les grandes orientations futures en matière de politique enfance jeunesse.

1.2 Objectifs

L'interrogation des élus (maire et adjoint aux politiques « enfance-jeunesse ») constituait l'un des volets de ce diagnostic global. Il visait essentiellement à recueillir leur point de vue sur :

1. L'évolution des contextes locaux et les problématiques émergentes en matière de politique jeunesse
2. La perception des besoins satisfaits et insatisfaits des familles et des jeunes, l'incidence sur les politiques à promouvoir et les services à initier
3. La pertinence et impact des politiques jeunesse de la CAF sur le déploiement d'actions et d'initiatives en faveur des jeunes et des familles. L'analyse s'appuiera d'une part sur les déclaratifs des élus, et d'autre part, sur la comparaison entre les communes ayant contractualisé et celles n'ayant pas contractualisé
4. L'impact des politiques des CAF sur le dynamisme local et la structuration des territoires
5. L'impact des politiques jeunesse des CAF en fonction des contextes locaux (intercommunalités, taille de communes, contexte socio-économique, contexte démographique...)
6. L'impact des politiques jeunesse des CAF sur les partenariats et la construction des réseaux d'acteurs
7. L'impact de l'intervention des CAF au-delà de son intervention financière (appui conseil aux collectivités)
8. La cohérence entre la perception des élus quant aux effets des politiques CNAF et les objectifs poursuivis par la CNAF.
9. Les axes à privilégier dans le cadre d'un ajustement éventuel des politiques de la CNAF tenant à la fois compte des orientations de la caisse et de l'analyse des élus.

L'approche induit en elle-même une certaine subjectivité dans la démarche d'évaluation puisqu'elle s'appuie sur des points de vue qui pourraient être sensiblement différents si le choix avait été fait d'interroger d'autres catégories d'acteurs (responsables de service enfance jeunesse, directeurs de CLSH, responsables des DDJS...). Il faut par ailleurs considérer que les élus ne sont obligatoirement ceux qui sont les plus informés de l'impact du CTL ou des changements impulsés par le CEJ.

Cette approche présente cependant l'intérêt de mettre en évidence: les analyses, attentes et propositions des principaux partenaires des CAF dans la mise en œuvre des politiques « enfance-jeunesse ». La prise en compte de leur point de vue est d'autant plus nécessaire puisqu'il délimite de manière induite le champ des possibles en matière de contractualisation et d'actions partenariales.

1.3 Démarche méthodologique

L'étude consiste à évaluer la politique enfance et jeunesse des CAF à destination des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans, en prenant comme angle d'approche le point de vue **des élus**.

Les effets des politiques de soutien aux actions en faveur de la jeunesse dépendant en partie des contextes locaux, l'échantillon d'élus à interroger doit donc s'attacher à rendre compte de la diversité des territoires.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la mobilisation des CAF. Elles seules disposent en effet d'une connaissance suffisante des contextes territoriaux pour éclairer sur le choix des communes présentant, du fait de leurs caractéristiques démographiques, sociales, contractuelles, partenariales, une pertinence forte dans le cadre de la démarche.

1.3.1 La première sélection de CAF

Solliciter l'ensemble des CAF du territoire national aurait sans doute été trop complexe, trop « lourd » à mettre en œuvre avec, qui plus est, une faible valeur ajoutée en terme d'échantillonnage. L'option retenue a donc été de procéder à une sélection de CAF.

Cette sélection repose sur un certains nombre de critères précis :

- 1- Pour participer à la démarche d'évaluation, 13 CAF avaient été préalablement choisies. Ces CAF sont implantées dans 10 régions différentes.
- 2- Un critère de sélection simple consiste à retenir au moins une CAF parmi les régions qui n'étaient pas représentées dans la liste initiale, ce dans une optique de représentativité territoriale et d'implication globale à la démarche.
- 3- Partant de ce principe, une série d'indicateurs a été calculée pour chaque CAF afin d'identifier, d'une part, les CAF qui présentent des spécificités marquées et, d'autre part, les CAF qui ne se démarquent guère de la moyenne. Les indicateurs pris en compte ont trait :
 - Aux bénéficiaires des prestations suivantes : RMI, API, APL, PAJE et allocations familiales (*source : CNAF*). Pour chaque CAF ont été calculées l'évolution du nombre de bénéficiaires de ces prestations sur la période 1999-2005, ainsi que la part des bénéficiaires de ces prestations par rapport au volume global de bénéficiaires potentiel d'Action Sociale pour l'année 2005.
 - Aux caractéristiques démographiques des départements dans lesquels se trouvent les CAF (*sources : Insee, Etat Civil*) : niveau de population en 2005, variation du nombre d'habitants par rapport à 1999, densité de population en 2005, taux de natalité en 2005 et variation de ce taux par rapport à la période 1990-1999.
 - Aux caractéristiques des départements en terme de chômage (*source : Ministère du Travail*) : taux de chômage en 2005 et évolution de ce taux par rapport à 1999.

Une liste complémentaire de 17 CAF a ainsi pu être établie, avec pour objectif principal de restituer, autant que faire ce peut, la diversité des contextes sociaux et démographiques, plus que d'être parfaitement représentatif. La recherche de représentativité ne porte de tout façon pas sur les CAF, mais bien sur l'échantillon de communes enquêtées.

Les 17 CAF ainsi retenues, additionnées aux 13 CAF préalablement choisies, constituent un total de 30 CAF sollicitées, soit environ un quart des CAF du territoire métropolitain.

Outre une mobilisation étendue, l'appel à participation de 30 CAF visait à obtenir un nombre suffisant de communes pour réaliser les 300 enquêtes prévues. Avec un objectif de 20 communes renseignées par CAF, on pouvait tabler sur un potentiel d'environ 600 communes « enquêtables ».

Parmi les 30 CAF sélectionnées, quelques unes n'ont pas souhaité prendre part à la démarche. Elles ont donc été remplacées sur la base des critères précédemment énoncés. Au final, cette première sélection a abouti à la **participation de 26 CAF**, dont on trouvera la liste ci-après.

CAF	Région
Strasbourg	Alsace
Bordeaux	Aquitaine
Caen	Basse-Normandie
Mâcon	Bourgogne
Quimper	Bretagne
Rennes	Bretagne
Orléans	Centre
Belfort	Franche-Comté
Evreux	Haute-Normandie
Le Havre	Haute-Normandie
Saint-Quentin-en-Yvelines	Ile-de-France
Montpellier	Languedoc-Roussillon
Limoges	Limousin
Nancy	Lorraine
Epinal	Lorraine
Toulouse	Midi-Pyrénées
Montauban	Midi-Pyrénées
Roubaix	Nord-Pas-de-Calais
Maubeuge	Nord-Pas-de-Calais
Avignon	PACA
Laval	Pays de la Loire
Saint-Quentin	Picardie
Niort	Poitou-Charentes
Grenoble	Rhône-Alpes
Lyon	Rhône-Alpes
Chambéry	Rhône-Alpes

1.3.2 Construction de l'échantillon d'enquête

Les CAF sélectionnées ont reçu un courrier les informant de la démarche engagée et précisant les attentes de collaboration. Concrètement, il était demandé aux CAF de proposer une liste de 20 communes respectant un certain nombre de critères. Cette liste devait, dans l'idéal, comportée :

- Les 5 communes les plus peuplées du département
- 3 communes périurbaines (situées en 1ère couronne des grandes villes)
- 5 communes rurales (comptant moins de 2 000 habitants) éloignées des pôles urbains
- Quelques communes n'ayant pas contractualisé un CTL
- Quelques communes avec lesquelles les partenariats sont faibles et peu construits.

Les CAF étaient bien entendu libres d'adapter ces critères en fonction des contextes locaux.

En accompagnement du courrier, une grille de renseignements (sous format Excel) leur a été adressée par voie électronique avec, pour chaque commune proposée, différents champs à compléter.

- Nom de la commune
- Nombre d'habitants de la commune en tranche : moins de 2 000 / 2 000 à 9 999 / 10 000 à 49 999 / 50 000 et plus
- Signature par la commune du Contrat Temps Libre : oui / non
 - Si oui : Année de signature du 1er Contrat Temps Libre
- Stade auquel se situe la commune concernant la signature du Contrat Enfance Jeunesse : démarche non engagée / démarche en cours / contrat signé
- Délégation de la compétence jeunesse de la commune à l'échelon intercommunal : oui / non

- Tendances démographiques observées au sein de la commune depuis 1999 : progression de la population / stabilité / diminution
- Existence au sein de la commune d'un périmètre politique de la Ville (Zone Urbaine Sensible) : oui / non
- Appréciation par la CAF de la qualité du partenariat engagé avec la commune : fort / moyen / faible
- Nom, numéro de téléphone et adresse de l' élu (Maire ou Adjoint) en charge des politiques enfance jeunesse au sein de la commune.

1.3.3 Définition des quotas d'enquête

Un premier bilan provisoire des retours des grilles de renseignements a été réalisé pour la réunion du 19 décembre 2007 avec le Comité de Pilotage afin de décider des quotas d'enquête. A cette date, 17 CAF avaient fait parvenir leur grille, proposant au global 310 communes.

Trois critères ont été retenus pour répartir les 300 enquêtes :

- 1- La contractualisation sur un Contrat Temps Libre
- 2- La taille de la commune
- 3- La délégation de la compétence jeunesse de la commune à l'échelon intercommunal.

La combinaison de ces trois critères a permis de distinguer 10 strates d'enquêtes.

1- Contractualisation sur un CTL	2- Taille de la commune	3- Délégation de la compétence jeunesse à l'échelon intercommunal	STRATE
CTL	Moins de 2 000 habitants	Oui	1
		Non	2
	2 000 à 9 999 habitants	Oui	3
		Non	4
	10 000 à 49 999 habitants	Oui	5
		Non	6
	50 000 habitants et plus	Oui	7
		Non	8
Pas de CTL	Moins de 10 000 habitants		9
	10 000 habitants et plus		10

Quelques précisions sont ici à apporter.

D'abord, il convenait sans doute de ne pas restreindre le champ de l'étude aux seules communes ayant contractualisé sur un Contrat Temps Libre. La prise en compte de points de vue d'élus n'ayant pas signé de CTL et ayant probablement des partenariats moins construits avec la CAF nous semblait en effet revêtir une certaine pertinence dans le cadre de la démarche engagée.

Ensuite, la taille de la commune constituait à notre sens un élément structurant des positionnements sur les politiques enfance - jeunesse. Pour les communes ayant signé un CTL, un découpage assez fin, en quatre tranches, a été mis en place. Pour les communes n'ayant pas signé de CTL, un découpage en deux tranches paraissait suffisant.

Enfin, la délégation de la compétence jeunesse à l'échelon intercommunal a été intégrée à la stratification uniquement pour les communes ayant signé un CTL. Cette dimension présentait par contre un intérêt plus limité pour les communes sans CTL.

Une fois les strates construites, il restait à déterminer le volume d'enquêtes à effectuer pour chacune des strates. Pour ce faire, on s'est appuyé sur la répartition des communes proposées par les 17 CAF ayant déjà participé.

Les quotas finaux ont ensuite été ajustés en fonction des objectifs généraux qui nous semblaient devoir être tenus. Il s'agissait principalement de réaliser, sur un volume global de 300 cas, environ 250 enquêtes auprès de communes ayant contractualisé sur un CTL, dont environ 50 auprès de communes ayant délégué leur compétence jeunesse à l'échelon intercommunal.

1- Contractualisation sur un CTL	2- Taille de la commune	3- Délégation de la compétence jeunesse à l'échelon intercommunal	STRATE	Répartition des communes proposées (en %)	Volume théorique d'enquêtes à réaliser (sur 300 cas)	QUOTAS retenus
CTL	Moins de 2 000 habitants	Oui	1	9%	26	30
		Non	2	15%	44	60
	2 000 à 9 999 habitants	Oui	3	3%	9	15
		Non	4	19%	57	75
	10 000 à 49 999 habitants	Oui	5	1%	3	5
		Non	6	18%	53	35
	50 000 habitants et plus	Oui	7	0,3%	1	1
		Non	8	6%	18	29
Pas de CTL	Moins de 10 000 habitants		9	24%	73	35
	10 000 habitants et plus		10	5%	16	15
			<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>300</i>	<i>300</i>

1.3.4 Conception et passation des questionnaires

Le questionnaire d'enquête a été construit avec un double objectif :

- 1- **Un objectif évaluatif**, visant à recueillir le point de vue des élus sur l'impact de l'intervention des CAF en matière de politique enfance - jeunesse (6-18 ans) ainsi que sur la qualité des partenariats engagés ;
- 2- **Un objectif prospectif**, visant à mieux appréhender les problématiques locales et les enjeux d'avenir et à identifier les attentes en terme de partenariat.

Pour rappel, 6 thèmes principaux sont abordés :

- La connaissance qu'ont les élus des besoins et attentes des familles et des jeunes ;
- Les enjeux prioritaires en matière de politique enfance - jeunesse ;
- La façon dont s'organise la compétence enfance - jeunesse au sein des communes ;
- Les grandes orientations des politiques enfance - jeunesse ;
- Les effets perçus du Contrat Temps Libre ;
- Les raisons de non contractualisation pour les communes non dotées d'un CTL.

De manière transversale, des questions sur le bilan et les attentes en matière de partenariat avec les CAF sont posées.

Compte tenu de la structure du questionnement, la méthode de passation suivante a été retenue :

- 1- Envoi d'un courrier de la CNAF auprès des élus des communes proposées par les CAF sollicitées ;
- 2- Prise de rendez-vous par les enquêteurs de TMO (avec si nécessaire quelques précisions complémentaires concernant la démarche) ;
- 3- Passation téléphonique du questionnaire.

En complément de l'entretien, il était demandé aux élus de retourner une grille visant à collecter des informations sur deux champs :

- Les centres de loisirs de la commune
 - Nombre total de centre de loisirs
 - Nombre total de places dans les centres de loisirs
 - Mode de gestion des centres de loisirs (régie municipale / délégation de service public / autre forme de contractualisation)
- Le budget communal consacré à l'enfance et à la jeunesse
 - Part (en %) du budget communal consacré à l'enfance et à la jeunesse
 - Part (en %) représentée par les aides de la CAF dans le budget communal consacré à l'enfance et à la jeunesse.

1.3.5 La vague d'enquête exploratoire

Au regard des questionnements envisagés, la démarche d'enquête nécessitait un temps exploratoire s'associant plusieurs objectifs :

- S'assurer de la bonne compréhension des questions par les élus et de leur capacité à y répondre ;
- Recueillir les commentaires des élus sur les questions posées et leur permettre d'argumenter leurs réponses ;
- Repérer des questions ou des thèmes manquants ;
- Construire une grille de post-codification sur les 20 questions ouvertes (l'objet de cette grille est d'établir un classement thématique des réponses afin qu'elles puissent ensuite faire l'objet d'un traitement quantitatif) ;
- Finaliser le questionnaire ;
- Faire un point sur les premiers éléments ressortant des enquêtes exploratoires (réceptivité des élus à l'enquête, facilité de la prise de rendez-vous, capacité à respecter les quotas, problématiques émergentes ou convergentes).

La phase exploratoire prévoyait l'interrogation de 28 élus.

Afin d'atteindre le nombre d'enquêtes escompté, 55 communes ont été sélectionnées parmi les communes proposées par les 17 premières CAF participantes. Cette sélection s'est effectuée au sein de chacune des strates mises en place, en priorisant la diversité des situations et en veillant à alterner, autant que faire ce peut, les territoires, les tendances démographiques et les niveaux de partenariat. On trouvera ci-après la répartition des 55 communes par strate.

1- Contractualisation sur un CTL	2- Taille de la commune	3- Délégation de la compétence jeunesse à l'échelon intercommunal	STRATE	Répartition des 55 communes sélectionnées pour la phase exploratoire
CTL	Moins de 2 000 habitants	Oui	1	6
		Non	2	6
	2 000 à 9 999 habitants	Oui	3	4
		Non	4	8
	10 000 à 49 999 habitants	Oui	5	2
		Non	6	8
	50 000 habitants et plus	Oui	7	1
		Non	8	4
Pas de CTL	Moins de 10 000 habitants		9	12
	10 000 habitants et plus		10	4
			Total	55

Les 28 communes finalement enquêtées ont été les suivantes :

Commune	Département	STRATE	Signature d'un CTL	Nombre d'habitants	Délégation de la compétence jeunesse à l'échelon intercommunal	Appréciation de la qualité du partenariat entre la commune et la CAF	Tendances démographiques depuis 1999
Sandouville	76	1	Oui	Moins de 2 000	Oui	Faible	?
Saint-Nauphary	82	1	Oui	Moins de 2 000	Oui	Moyen	Stabilité
Carrières d'Aigues	84	1	Oui	Moins de 2 000	Oui	Fort	Progression
Richerenches	84	1	Oui	Moins de 2 000	Oui	Fort	Progression
Castelnau de Guers	34	2	Oui	Moins de 2 000	Non	Faible	Progression
Amailloux	79	2	Oui	Moins de 2 000	Non	Fort	Progression
Le Pin	79	2	Oui	Moins de 2 000	Non	Fort	?
Deyvillers	88	2	Oui	Moins de 2 000	Non	Moyen	Stabilité
Raon-aux-Bois	88	2	Oui	Moins de 2 000	Non	Moyen	?
Denney	90	2	Oui	Moins de 2 000	Non	Faible	Progression
Créon	33	3	Oui	2 000 à 9 999	Oui	Fort	Progression
Blainville	54	4	Oui	2 000 à 9 999	Non	Fort	Progression
Neuville-en-Ferrain	59	4	Oui	2 000 à 9 999	Non	Moyen	Diminution
Louviers	27	5	Oui	10 000 à 49 999	Oui	Fort	Diminution
Vire	14	6	Oui	10 000 à 49 999	Non	Fort	?
Le Bouscat	33	6	Oui	10 000 à 49 999	Non	Faible	Progression
Croix	59	6	Oui	10 000 à 49 999	Non	Fort	Progression
Montauban	82	7	Oui	50 000 et plus	Oui	Fort	Progression
Niort	79	8	Oui	50 000 et plus	Non	Fort	Progression
Cirey-sur-Vezouze	54	9	Non	Moins de 2 000	Oui	Moyen	Stabilité
Beaufort	59	9	Non	Moins de 2 000	Non	Faible	?
Lipsheim	67	9	Non	2 000 à 9 999	Non	Fort	Progression
La Roche Vineuse	71	9	Non	Moins de 2 000	Non	Moyen	Progression
Saint-Germain du Plain	71	9	Non	Moins de 2 000	Non	Moyen	Progression
Venasque	84	9	Non	Moins de 2 000	Non	Fort	Progression
Nexon	87	9	Non	2 000 à 9 999	Oui	Fort	Progression
Schiltigheim	67	10	Non	10 000 à 49 999	Non	Fort	Progression
La Celle Saint-Cloud	78	10	Non	10 000 à 49 999	Non	Faible	Diminution

Les retours de la phase exploratoire se sont avérés dans l'ensemble assez positifs. En témoignent la bonne réceptivité des élus à la démarche et leur bonne compréhension des objectifs généraux de l'étude. En outre, aucun refus de participation et aucun abandon en cours d'enquête n'ont été enregistrés.

Cette bonne réceptivité tient notamment :

- A la perception positive des partenariats avec la CAF ;
- A la méconnaissance encore relativement forte des changements induits par le CEJ ;
- A l'importance qu'accorde la plupart des élus aux questions associées à l'enfance et à la jeunesse et aux besoins et attentes des familles sur ce plan.

Le seul bémol concerne la prise de rendez-vous, qui a posé davantage de difficultés, à double titre. D'une part, les élus des petites communes sont moins aisément joignables, ce qui nécessite 4 à 5 relances pour fixer un entretien téléphonique. D'autre part, la période pré-électorale a généré quelques reports en raison de l'instabilité des agendas.

1.3.6 L'enrichissement de la base d'enquête

Suite à la phase de collecte engagée auprès d'une première sélection de CAF, 26 ont retourné la grille de renseignements qui leur avait été adressé. Au total, 481 coordonnées d'élus ont ainsi été recueillies, soit en moyenne 18,5 noms par CAF.

Parmi les 481 communes renseignées, 466 (soit 97%) ont pu être intégrées à la stratification mise en place. Seulement 15 communes n'ont pu l'être en raison d'une information manquante sur un ou plusieurs des trois segments constitutifs de la stratification. A cet égard, on soulignera la qualité de réponse des CAF participantes.

Toutefois, certaines strates comptant encore un nombre insuffisant de contacts potentiels au regard des objectifs fixés (strates surlignées en jaune), il s'est avéré nécessaire de mobiliser une seconde sélection de CAF.

1- Contractualisation sur un CTL	2- Taille de la commune	3- Délégation de la compétence jeunesse à l'échelon intercommunal	STRATE	QUOTAS retenus	Nombre de contacts après la 1 ^{ère} phase de collecte	Taux de sondage provisoire
CTL	Moins de 2 000 habitants	Oui	1	30	52	58%
		Non	2	60	63	95%
	2 000 à 9 999 habitants	Oui	3	15	19	79%
		Non	4	75	74	> 100%
	10 000 à 49 999 habitants	Oui	5	5	5	100%
		Non	6	35	76	46%
	50 000 habitants et plus	Oui	7	1	1	100%
		Non	8	29	27	> 100%
Pas de CTL	Moins de 10 000 habitants		9	35	118	30%
	10 000 habitants et plus		10	15	31	48%
Total				300	466	64%

Outre abaisser les taux de sondage, l'enrichissement de la base d'enquête était également un moyen de contourner les écueils liés à la période d'élections durant laquelle se déroulait l'enquête (écueils plus prononcés que lors de la vague exploratoire avec les changements d'équipe municipale survenus entre temps).

Une nouvelle sélection de 30 CAF a donc été réalisée, selon une méthodologie identique à celle utilisée pour la première sélection (cf. chapitre « Première sélection de CAF »). Le nombre de CAF participantes s'est établi à 25 (voir tableau ci-dessous).

CAF	Région
Mont-de-Marsan	Aquitaine
Pau	Aquitaine
Clermont-Ferrand	Auvergne
Nevers	Bourgogne
Saint-Brieuc	Bretagne
Châteauroux	Centre
Tours	Centre
Troyes	Champagne-Ardenne
Montbéliard	Franche-Comté
Saint-Claude	Franche-Comté
Evry	Ile-de-France
Cergy	Ile-de-France
Perpignan	Languedoc-Roussillon
Guéret	Limousin
Bar-le-Duc	Lorraine
Rodez	Midi-Pyrénées
Tarbes	Midi-Pyrénées
Arras	Nord-Pas-de-Calais
Digne	PACA
Toulon	PACA
Nantes	Pays de la Loire
Angers	Pays de la Loire
Beauvais	Picardie
Amiens	Picardie
Bourg-en-Bresse	Rhône-Alpes

Grâce à cette seconde phase de collecte, 470 contacts supplémentaires ont été fournis par les CAF ayant pris part à la démarche, portant à 936 le nombre total de contacts exploitables. Pour la réalisation de 300 enquêtes, on se situe donc sur un taux de sondage tout à fait convenable de 32% (soit environ 3 contacts pour une enquête).

1.3.7 Bilan de la phase d'enquête

A l'issue du terrain d'enquête, **301 élus auront été interrogés** (les dernières enquêtes ayant été effectuées à la mi-avril). Les quotas que l'on s'était fixé pour chacune des 10 strates mises en place auront dans l'ensemble été tenus. Les écarts entre enquêtes prévues et réalisées sont en effet relativement minces : ils n'excèdent pas 5 cas pour 7 strates.

Les écarts sont un peu plus prononcés pour 3 strates : les strates 1 et 2 qui comportent des petites communes ayant contractualisé un CTL et la strate 8 qui comporte les grandes villes (plus de 50 000 habitants) ayant contractualisé mais n'ayant pas délégué.

C'est qu'en fait, les grandes villes se sont avérées beaucoup plus difficilement joignables, du fait d'une moindre disponibilité des adjoints en charge des politiques enfance - jeunesse, que la période électorale a contribué à réduire encore plus. Les enquêtes qui n'ont pu être réalisées sur les grandes villes ont été mécaniquement reportées sur les petites communes.

Dernier point à souligner : une seule enquête a été effectuée en strate 5 (contre 5 prévues) car certaines communes ayant été classées dans cette strate sur la base des informations fournies par la CAF appartenaient apparemment à une autre strate sur la base du déclaratif des élus, réduisant ainsi sensiblement le nombre d'enquêtes potentiellement réalisables.

1- Contractualisation sur un CTL	2- Taille de la commune	3- Délégation de la compétence jeunesse à l'échelon intercommunal	STRATE	QUOTAS retenus	Enquêtes réalisées	
CTL	Moins de 2 000 habitants	Oui	1	30	39	
		Non	2	60	67	
	2 000 à 9 999 habitants	Oui	3	15	13	
		Non	4	75	73	
	10 000 à 49 999 habitants	Oui	5	5	1	
		Non	6	35	38	
	50 000 habitants et plus	Oui	7	1	1	
		Non	8	29	17	
	Pas de CTL	Moins de 10 000 habitants		9	35	40
		10 000 habitants et plus		10	15	12
			<i>Total</i>	300	301	

1.3.8 Le redressement des données d'enquête

Pour assurer la représentativité des résultats, il convenait de redresser les données d'enquête (pondération a posteriori), ce en fonction des caractéristiques des communes. Pour ce faire, il a été convenu de prendre en compte 3 critères :

- 1- **la contractualisation des communes sur un Contrat Temps Libre** (*source CNAF*)
- 2- **la taille des communes** (*source Insee*)
- 3- **un indicateur social** donnant, au sein des communes, la part des enfants âgés de 3-17 ans vivant dans des foyers allocataires à bas revenus parmi l'ensemble des enfants âgés de 3-17 ans vivant dans des foyers allocataires (*source CNAF*).

La répartition de l'ensemble des communes du territoire national sur ces 3 critères a donc été appliquée à notre échantillon d'enquête. Soulignons qu'il s'agit bien de la répartition des communes et non de la répartition de la population des communes. De manière concrète, on constate que près de 88% des communes comptent moins de 2 000 habitants mais que par ailleurs, 24% des personnes âgées de 0 à 40 ans résident dans une commune de moins de 2 000 habitants. C'est bien le pourcentage de 88% qui a été pris en compte pour pondérer les données d'enquête.

1.3.9 Les traitements statistiques d'enquête

Les traitements statistiques comprennent :

- Un tri à plat des résultats
- Des tris croisés selon les principales variables discriminantes : taille de commune, intercommunalité, situation socio-économique (précarité), démographie communale, niveau de contractualisation, niveau d'investissement sur la problématique enfance - jeunesse, ...
- Une analyse typologique mettant en évidence des groupes d'élus ayant des opinions ou des postures comparables et permettant notamment de vérifier la convergence entre les différentes stratégies développées par les élus, les contextes locaux et les niveaux de contractualisation (cf. chapitre 6 sur la dimension partenariale).

Note: le taux de retour des grilles de renseignements envoyées aux communes afin de collecter des informations sur les centres de loisirs et le budget consacré à l'enfance jeunesse est relativement bas (inférieur à 30%). Par ailleurs, les grilles retournées ne sont pas toujours bien renseignées (par exemple, indication d'un montant et non d'un pourcentage dans la partie budget). En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de proposer des traitements statistiques fiables basés sur l'exploitation de ces grilles.

2. LA CONNAISSANCE DES PROBLEMATIQUES TERRITORIALES

La connaissance des attentes et des besoins est un préalable indispensable à la conduite d'une politique enfance jeunesse adaptée aux enjeux et spécificités locales. Il était donc essentiel dans le cadre de l'étude : d'évaluer la connaissance que les élus peuvent avoir de ces besoins, de connaître les démarches mises en œuvre pour mieux les appréhender, et enfin, de repérer les attentes éventuelles en matière de diagnostic.

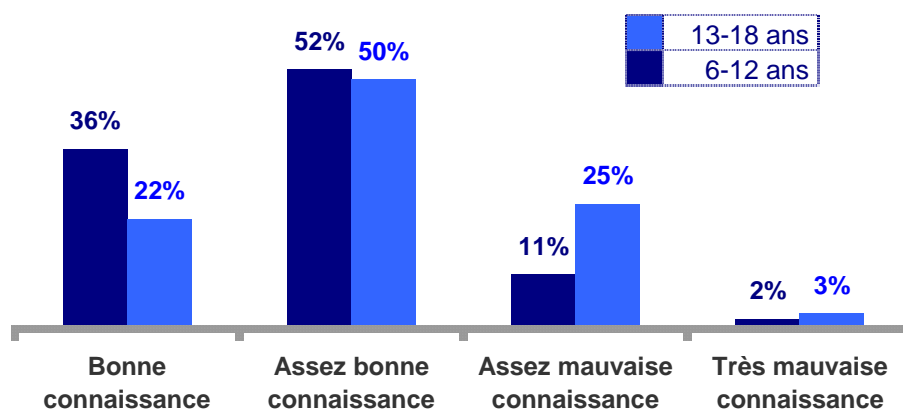
2.1 Connaissance des besoins et attentes de la population

2.1.1 Connaissance des besoins des familles

D'une manière générale, les élus ont le sentiment d'avoir assez bien identifié les besoins et les attentes des familles ayant des enfants et des jeunes résidant sur leur commune :

- 88% des élus ont déclaré lors de l'enquête qu'ils avaient une bonne ou une assez bonne connaissance des besoins et attentes des familles ayant des enfants âgés de 6 à 12 ans
- 72% une bonne ou assez bonne connaissance des besoins et attentes des familles ayant des jeunes âgés de 13 à 18 ans.

D'une manière générale diriez-vous que vous avez une bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance des besoins et des attentes :
Des familles ayant des enfants âgés de 6 à 12 ans sur votre commune ? (base totale)
Des familles ayant des jeunes âgés de 13 à 18 ans sur votre commune ? (base totale)



S'agissant de déclaratifs, ces premiers résultats ne disent évidemment rien de la connaissance réelle que les élus peuvent avoir des besoins de la population. Ils sont à lire comme l'expression d'une impression et démontrent seulement que les élus ne se sentent pas totalement à distance d'une demande dont ils pensent avoir pour partie identifié les grandes composantes.

On retiendra également l'écart assez significatif (plus de 15 points) entre la connaissance déclarée des besoins des familles ayant de jeunes enfants (6-12 ans) et la connaissance des besoins des familles ayant des jeunes de 13 à 18 ans. Cet écart se confirmera dans la suite de l'étude et n'est en soi pas très surprenant.

Il est en effet beaucoup plus facile pour les élus d'identifier un besoin de prise en charge des jeunes enfants que de cerner le besoin des familles dont les jeunes sont en âge d'être autonomes. Le besoin d'accueil sur la tranche 6-12 ans s'affirme en effet souvent comme une évidence compte tenu de la radicalisation des situations familiales (bi-activité et monoparentalité). Il est, en outre, d'autant plus facile à appréhender qu'il s'agit d'un besoin partagé par un nombre très important de familles qui pressent souvent les municipalités de déployer une offre en matière d'accueil.

L'identification des besoins des familles sur la tranche 13-18 ans est plus complexe dans le sens où ces besoins sont, d'une part, très différents selon les profils des familles et s'expriment, d'autre part, de manière généralement imprécise. De fait, il n'est pas étonnant que 28% des maires ou adjoints aux politiques « enfance jeunesse » estiment avoir une mauvaise connaissance des attentes et besoins des familles ayant des enfants de 13 à 18 ans.

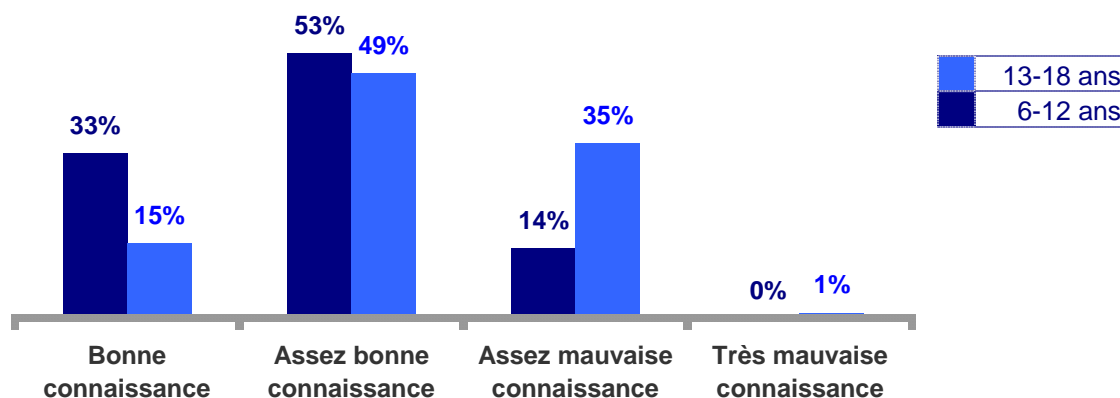
C'est au sein des petites communes que l'expression de cette difficulté est la plus forte. Les différents traitements montrent que cette méconnaissance plus affirmée est largement liée à la moindre contractualisation, à l'absence de service enfance jeunesse dans les petites communes et à l'absence de stratégie en matière d'évaluation des besoins.

D'une manière générale diriez-vous que vous avez une bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance des besoins et des attentes des familles ayant des jeunes âgés de 13 à 18 ans sur votre commune ? Base totale	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
	Réponses « mauvaise » et « très mauvaise connaissance »	29%	19%	17%	6%

2.1.2 Connaissance des besoins des enfants et des jeunes

L'interrogation sur la connaissance des besoins et attentes des enfants (6-12 ans) et des jeunes (13-18 ans) confirme les premiers résultats, avec d'un côté un pourcentage élevé d'élus estimant bien connaître les besoins et attentes des enfants (86%) et de l'autre une moindre connaissance des besoins et attentes des jeunes (64% des élus déclarant qu'ils connaissent bien ou assez bien les besoins et attentes de ce public).

*D'une manière générale diriez-vous que vous avez une bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance des besoins et des attentes :
Des enfants âgés de 6-12 ans sur votre commune ? (Base totale)
Des jeunes âgés de 13 à 18 ans sur votre commune ? (Base totale)*



Le sentiment de méconnaissance des attentes et besoins des jeunes est encore une fois sensiblement plus fréquent dans les petites communes, les plus de 50 000 habitants ayant de leur côté le sentiment d'avoir assez bien perçu la demande des 13-18 ans.

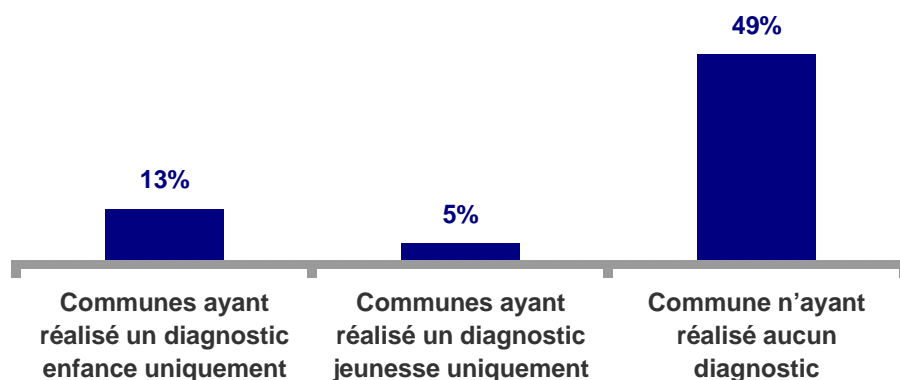
D'une manière générale diriez-vous que vous avez une bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance des besoins et des attentes des jeunes âgés de 13 à 18 ans sur votre commune ? Base totale	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
	Réponses « mauvaise » et « très mauvaise connaissance »	36%	31%	26%	19%

2.2 Les outils de connaissance

Le niveau de connaissance réel des besoins et attentes dépend dans une certaine mesure de l'effort consenti par les communes en matière de diagnostic, d'objectivation et de quantification. Sur ce point, force est de constater les progrès réalisés puisqu'une commune sur deux a pris la décision d'entreprendre ce type de démarche.

- 46% des communes disposeraient aujourd'hui d'un diagnostic des besoins sur la tranche 6-12 ans
- 38% des communes disposeraient d'un diagnostic des besoins sur la tranche 13-18 ans

Avez-vous réalisé ou fait réaliser des études pour mieux identifier ces besoins et ces attentes ? (Base 300)



La contractualisation a eu impact extrêmement significatif sur ce volet. Sur la base des déclaratifs, 66% des élus ayant signé un contrat temps libre se souviennent avoir engagé une démarche de diagnostic, contre 35% des élus n'ayant pas contractualisé.

Avez-vous réalisé ou fait réaliser des études pour mieux identifier ces besoins et ces attentes ?	Communes dotées d'un CTL	Communes non dotées d'un CTL	Ensemble des communes
Base totale			
Communes ayant réalisé un diagnostic enfance et jeunesse	52%	13%	33%
Communes ayant réalisé un diagnostic enfance uniquement	9%	18%	13%
Communes ayant réalisé un diagnostic jeunesse uniquement	5%	5%	5%
Commune n'ayant réalisé aucun diagnostic	34%	65%	49%
TOTAL	100%	100%	100%

La taille de commune joue également sur l'engagement d'une démarche diagnostic. On observe une césure entre les moins de 50 000 et les plus de 50 000 habitants. A partir de 50 000 habitants, seules 11% des communes ne disposent pas de diagnostic contre plus de 40% pour les moins de 50 000 habitants. On retiendra également l'engagement plus fréquent d'un diagnostic spécifique « jeunesse » à partir de 10 000 habitants.

Avez-vous réalisé ou fait réaliser des études pour mieux identifier ces besoins et ces attentes ? Base totale	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9 999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
Communes ayant réalisé un diagnostic enfance et jeunesse	33%	35%	37%	72%	33%
Communes ayant réalisé un diagnostic enfance uniquement	13%	13%	7%	0%	13%
Communes ayant réalisé un diagnostic jeunesse uniquement	5%	4%	14%	18%	5%
Commune n'ayant réalisé aucun diagnostic	49%	48%	42%	11%	49%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

La présence d'un service « enfance jeunesse » a d'évidence un impact sur l'engagement d'une démarche de diagnostic. Dans 75% des cas, les communes dotées d'un service enfance jeunesse ont conduit un diagnostic, contre seulement 44% des communes ne disposant pas de ce type de service. L'existence d'un service enfance jeunesse est donc déterminante. Elle reste fortement corrélée, soit à la taille de commune (en dessous de 10 000 habitants, plus de 65% des communes n'ont pas de service enfance jeunesse)...

Votre commune (ou communauté de communes) a-t-elle un service enfance jeunesse ? Base totale	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9 999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
Oui enfance et jeunesse	19%	34%	88%	96%	33%
Oui enfance seulement	4%	1%	1%	0%	13%
Oui jeunesse seulement	2%	1%	4%	4%	5%
Non	76%	65%	7%	0%	49%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

...soit à la délégation de la compétence enfance jeunesse à l'échelle intercommunale. Il est, à cet égard, tout à fait intéressant de constater que 55% des petites communes ayant fait le choix de déléguer leur compétence ont accès à un service enfance jeunesse contre seulement 26% pour celles n'ayant pas délégué (soit un écart de 28 points).

Votre commune (ou communauté de communes) a-t-elle un service enfance jeunesse ? Base 264 communes moins de 2000 habitants.	Moins de 2 000 habitants ayant délégué leur compétence	Moins de 2 000 habitants n'ayant pas délégué leur compétence
Oui enfance et jeunesse	47%	11%
Oui enfance seulement	2%	4%
Oui jeunesse seulement	5%	1%
Non	45%	84%
TOTAL	100%	100%

Concernant les communes de moins de 2 000 habitants, la corrélation [existence d'un service jeunesse - conduite d'un diagnostic - délégation de compétences] est extrêmement forte.

- 75% des communes de moins de 2 000 habitants ayant délégué leur compétence et ayant accès à un service enfance jeunesse disposent de diagnostic des besoins et attentes, contre seulement 41% des communes de moins de 2 000 habitants n'ayant ni délégué, ni accès à un service enfance jeunesse.

Ce résultat démontre toute l'importance qu'il y a à promouvoir auprès des communes rurales le regroupement et la mutualisation des moyens. C'est en effet la seule manière de leur donner accès à un service enfance jeunesse qui leur permettra d'engager une démarche d'évaluation des besoins. Il s'agit là d'un point central puisque la conduite d'un diagnostic reste souvent un préalable indispensable à la construction d'une politique

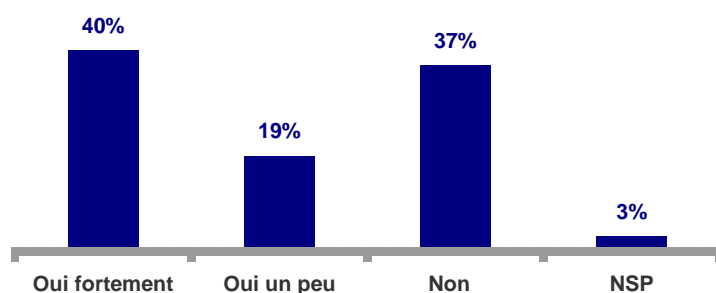
enfance jeunesse. Il suffit pour s'en convaincre de constater que les communes ayant engagé une démarche de diagnostic sont nettement plus nombreuses que les autres à avoir formaliser une politique enfance jeunesse.

Base totale	Communes ayant réalisé un diagnostic	Communes n'ayant pas réalisé de diagnostic
Oui	61%	29%
Non	39%	72%
TOTAL	100%	100%

2.3 Les attentes de partenariat en matière de diagnostic

Dans 6 cas sur 10, les élus considèrent que la CAF a apporté son aide pour réaliser les démarches de diagnostic. Cette aide aurait été d'ordre technique et méthodologique dans 86% des cas et financière dans 55% des cas.

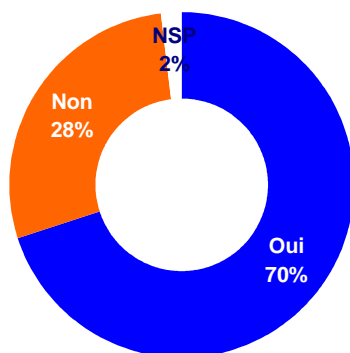
La CAF vous a-t-elle accompagné ou aidé pour réaliser ces études ou ces diagnostics ? (Base totale)



S'agissant de déclaratif, il est difficile de se faire une idée précise du niveau réel d'aide apportée par la CAF et de l'ampleur des diagnostics réalisés. Il est en revanche certain que les élus nourrissent de fortes attentes vis-à-vis de la CAF en matière d'évaluation et d'analyses.

- 70% des élus souhaiteraient que la CAF les accompagne davantage sur l'analyse des besoins des familles et des jeunes.

Attendriez-vous de la CAF qu'elle vous accompagne davantage pour tout ce qui concerne l'étude et l'analyse des besoins des familles et des jeunes résidant sur votre commune ? (300 cas)



Ce besoin d'accompagnement est partagé par de nombreuses communes. Il s'affirme toutefois de manière plus prégnante au sein des communes :

- n'ayant pas contractualisé (81% d'entre elles souhaiteraient être davantage accompagnées par la CAF),
- n'ayant pas engagé de diagnostic (74% d'entre elles souhaiteraient être davantage accompagnées par la CAF),
- ayant une taille inférieure à 50 000 habitants (les plus de 50 000 exprimant un besoin d'accompagnement renforcé dans 46% des cas contre 70% en moyenne).

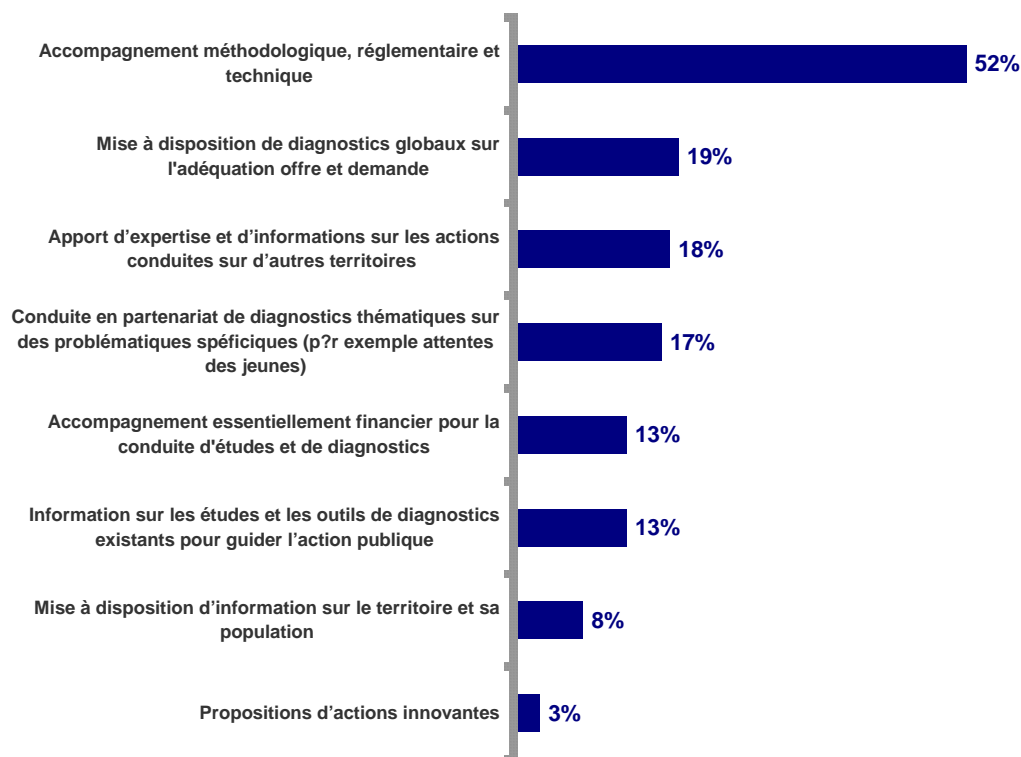
Ceci étant, la demande d'accompagnement est également prégnante chez les communes ayant déjà conduit une démarche d'évaluation des besoins (60% des communes ayant engagé un diagnostic enfance et jeunesse attendent de la CAF qu'elle les accompagne davantage sur ce type de démarche). Leur demande d'accompagnement se décline toutefois, comme nous le verrons, de façon sensiblement différente.

Ces résultats posent d'emblée la question de la création d'une offre de service en matière de diagnostic. Le type d'offre à proposer aux communes reste toutefois à définir. On peut sur ce point prendre en compte les attentes formulées par les élus lors de l'enquête. Outre une attente d'accompagnement assez global (méthodologique, technique et financier) qui constitue l'essentiel des demandes, les élus ont spontanément exprimé des attentes en matière d'approfondissement de la connaissance des besoins et des différentes manières d'y répondre. Les attentes les plus récurrentes concernent :

- La mise à disposition d'informations sur les études et les outils de diagnostics existants pour guider l'action publique (information sur l'offre de service existante),
- La mise à disposition de diagnostics globaux sur l'adéquation offre et demande,
- La mise à disposition d'informations sur le territoire et sa population,
- La conduite de diagnostics thématiques sur des problématiques spécifiques (visant essentiellement la construction d'une offre d'activités en direction des jeunes),
- Une offre d'actions innovantes,
- Un apport d'expertise et d'informations sur les actions conduites sur d'autres territoires.

L'expression d'une demande d'accompagnement uniquement financier reste assez marginale. La plupart des communes attendent un apport d'expertise et d'informations de la part de la CAF. Les élus témoignent ici du crédit qu'ils accordent à la CAF en matière d'expertise et de capacité d'accompagnement. A cette reconnaissance se mêle parfois un léger agacement lorsque la CAF rechigne à mettre à disposition des communes les données ou diagnostics dont elle dispose.

Qu'attendriez-vous de la Caf en matière d'analyse et d'étude des besoins des familles et des jeunes ? (post-codification d'une question ouverte)

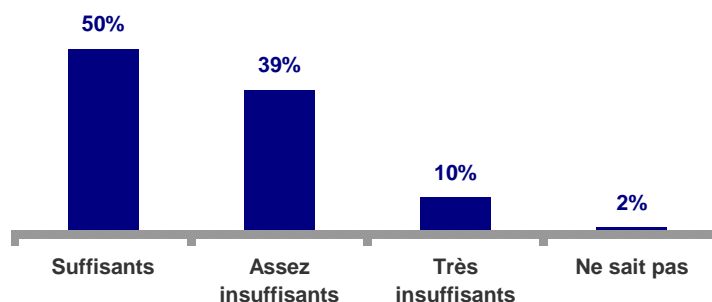


La taille de commune influe sur les caractéristiques de la demande. Les grandes communes attendent essentiellement de la CAF une mise à disposition d'informations sur le territoire et sa population. Les communes ayant déjà engagé des démarches de diagnostic attendent plutôt des propositions d'actions innovantes ou un apport d'expertise sur les actions conduites sur les autres territoires. Les communes n'ayant conduits aucun diagnostic attendent plutôt une offre de service centrée sur l'analyse de l'adéquation offre demande.

2.4 Connaissance des besoins et élaboration d'une politique jeunesse

L'accompagnement de la CAF en matière de diagnostic est d'autant plus souhaité que près d'un élu sur deux juge ne pas disposer d'éléments suffisants pour élaborer une politique jeunesse adaptée aux réalités de son territoire.

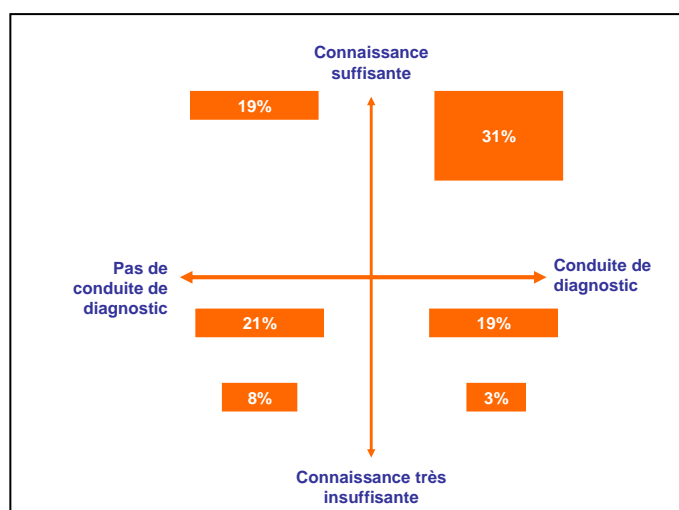
Aujourd'hui, estimez-vous que les informations, données ou diagnostics dont vous disposez sont suffisants, assez insuffisants ou très insuffisants pour élaborer une politique enfance jeunesse adaptée aux réalités de votre territoire ? (Base totale)



Les communes de plus de 50 000 habitants sont sur ce registre moins critiques. 62% d'entre elles estiment disposer des informations nécessaires à l'élaboration de leur politique. Au-delà de ce résultat, les croisements appellent deux commentaires :

Premier commentaire, la conduite d'un diagnostic n'est pas en elle-même suffisante pour permettre aux élus d'élaborer une politique enfance jeunesse. Parmi les communes ayant engagé un diagnostic, 36% jugent qu'elles ne disposent pas des données nécessaires pour construire une politique enfance jeunesse en phase avec les enjeux locaux.

- Si l'on raisonne sur la base totale, 31% des communes ont conduit des diagnostics et estiment disposer des informations nécessaires pour élaborer une politique jeunesse.
- 21% ont conduit un diagnostic mais jugent pour autant ne pas disposer d'éléments suffisants pour élaborer leur politique jeunesse.
- 19% n'ont pas conduit de diagnostic mais pensent disposer des informations nécessaires
- 29% n'ont pas conduit de diagnostic et considèrent qu'elles ne disposent pas des éléments nécessaires.



En second lieu, on constatera que parmi les communes ayant engagé une démarche de diagnostic, celles qui sont dotées d'un service enfance jeunesse ont plus souvent le sentiment de disposer des informations nécessaires à l'élaboration d'une politique publique adaptée. En clair, lorsqu'une démarche de diagnostic n'est pas accompagnée et relayée par un service enfance jeunesse en capacité d'en tirer les enseignements et éventuellement de produire des informations complémentaires, elle a un impact limité et reste plus souvent insuffisante pour guider les élus.

Votre commune (ou communauté de communes) a-t-elle un service enfance jeunesse ?	Base totale			
	Dispose d'un diagnostic et une connaissance suffisante des besoins	Dispose d'un diagnostic et une connaissance insuffisante des besoins	Ne dispose d'un diagnostic et une connaissance suffisant des besoins	Ne dispose d'un diagnostic et une connaissance insuffisante des besoins
Oui	46%	30%	14%	14%
Non	54%	70%	86%	86%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

2.5 Identification de besoins non satisfaits

39% des élus n'ont pas identifié de besoins non satisfaits en matière de politique enfance jeunesse (6-18 ans) sur leur territoire. D'emblée ce résultat interroge dans le sens où l'on ne sait s'il traduit une situation objective de couverture des besoins ou s'il résulte d'une méconnaissance des attentes de la population. Si l'étude ne permet pas véritablement de trancher sur ce point, on constatera cependant que le fait d'avoir conduit un diagnostic joue positivement sur l'identification de besoins non couverts (63% des communes ayant conduit un diagnostic ont identifié des besoins non satisfaits, contre 49% de celles n'en ayant pas conduit).

Avez-vous identifié sur votre territoire des besoins non satisfaits en matière de politique enfance jeunesse ? Base totale		Avez-vous réalisé ou fait réaliser des études pour mieux identifier ces besoins et ces attentes ?	
		Oui	Non
Oui		63%	49%
Non		37%	51%
Total	100%	100%	100%
	N	158	143

On retiendra également que l'identification de besoins non satisfaits est nettement plus fréquente dans les grandes villes (plus de 10 000 habitants).

- 76% des communes de 10 000 à 49 999 habitants et 85% des communes de plus de 50 000 habitants identifient des besoins non satisfaits, contre 61% en moyenne. Ce résultat renvoie à de multiples explications. On retiendra, ici, premièrement le fait que les grandes communes disposent plus souvent d'un service enfance jeunesse en capacité d'alerter les élus sur les lacunes de la politique municipale, deuxièmement, que les grandes communes ont en général des adjoints aux politiques enfance jeunesse ce qui favorise l'attention portée par la commune sur ces questions, troisièmement, l'éventail des problématiques et l'ampleur des besoins dans les grandes villes reste sans commune mesure avec la diversité des problèmes posés en communes rurales.

Avez-vous identifié sur votre territoire des besoins non satisfaits en matière de politique enfance jeunesse ? Base totale	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
Oui	55%	59%	76%	85%	56%
Non	40%	37%	24%	15%	40%
Nsp	5%	4%	0%	0%	5%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Les caractéristiques de la commune en matière de précarité a également un impact sur la perception de besoins non couverts. Paradoxalement, plus la commune compte de familles précaires moins elle identifie de besoins non couverts.

Avez-vous identifié sur votre territoire des besoins non satisfaits en matière de politique enfance jeunesse ? Base totale	Indicateur de précarité Bas	Indicateur de précarité Moyen	Indicateur de précarité Elevé
Oui	72%	54%	44%
Non	28%	40%	48%
Nsp	0%	6%	7%
TOTAL	100%	100%	100%

Ce résultat doit être approfondi dans le sens où l'impact de l'indicateur de précarité ne peut être analysé indépendamment de la taille de commune. On constate en effet qu'un niveau de précarité élevé favorise la perception de besoins non couverts dans les communes de plus de 10 000 habitants, alors qu'il impacte négativement l'identification de besoins non couverts au sein des communes rurales.

Avez-vous identifié sur votre territoire des besoins non satisfaits en matière de politique enfance jeunesse ? Base 186 (base totale moins indicateur de précarité moyen)	Moins de 2 000 habitants		2 000 à 9999 habitants		10 000 habitants et plus	
	Précarité faible	Précarité forte	Précarité faible	Précarité forte	Précarité faible	Précarité forte
Oui	76%	39%	54%	63%	57%	80%
Non	26%	61%	46%	37%	43%	20%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

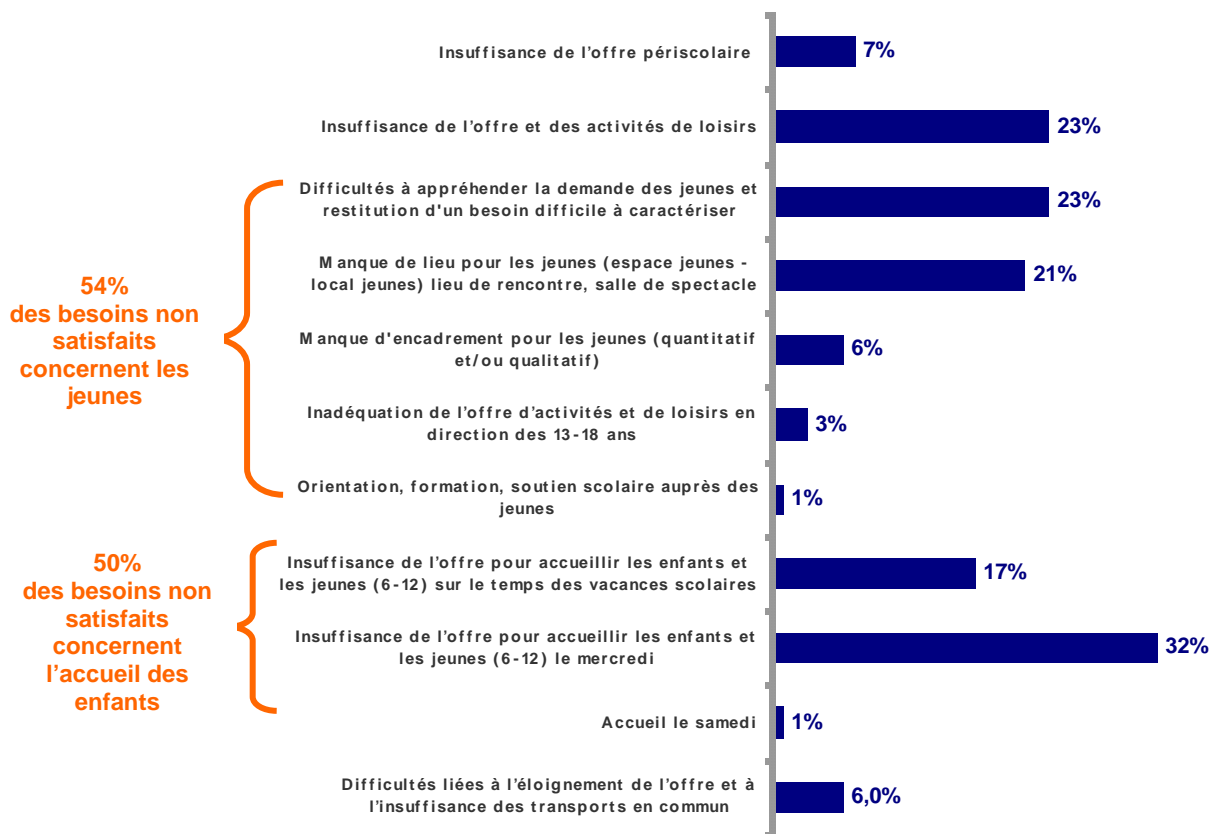
Le fait que les communes rurales appréhendent essentiellement la question des besoins sous l'angle de la réponse aux attentes de garde des familles, pourrait en partie expliquer ce résultat (91% des besoins évoqués par les communes « faiblement précaries » sont liés à l'offre d'activités et d'accueil). Comparativement les communes rurales ayant un fort taux de précarité lorsqu'elles identifient des besoins non couverts évoquent nettement plus souvent les problématiques jeunesse.

De quels besoins s'agit-il ? Base 91 (moins de 2000 ha, identifiant des besoins non couverts et ayant un indicateur de précarité faible ou fort)	Moins de 2 000 habitants	
	Précarité faible	Précarité forte
Insuffisance de l'offre et des activités de loisirs	28%	19%
Insuffisance de l'offre périscolaire en direction des 6-18 ans	6%	0%
Inadéquation de l'offre d'activités et de loisirs en direction des 13-18 ans	3%	0%
Difficultés à appréhender la demande des jeunes	9%	23%
Manque d'encadrement pour les jeunes (quantitatif et/ou qualitatif)	0%	10%
Restitution d'un besoin difficile à caractériser (difficulté à mobiliser les jeunes, ...)	3%	28%
Lieu pour les jeunes (espace jeunes - local jeunes) lieu de rencontre, salle de spectacle	21%	28%
Insuffisance de l'offre pour accueillir les enfants et les jeunes (6-12) le mercredi, le samedi et durant les vacances scolaires	63%	15%
Total	%	143%
	N	60

Si l'on prend en compte l'ensemble de l'échantillon, dans 30 % des cas les besoins non couverts sont liés à l'insuffisance d'offre d'activités de loisirs et de prise en charge après l'école. En dehors de cette problématique assez globale, les élus ont évoqué :

- Premièrement, leur difficulté à proposer suffisamment de places au sein des centres de loisirs pour répondre aux demandes de prise en charge des 6-12 ans le mercredi ou durant les vacances scolaires.
- Deuxièmement, le déficit d'offre pour les 13-18 ans et leur difficulté à construire une réponse en direction de ces publics, soit parce qu'ils n'arrivent pas à savoir précisément ce que veulent les jeunes, soit parce que leur demande est impossible à satisfaire (demande de local jeune sans surveillance par exemple).

Quels besoins non satisfaits avez-vous identifiés sur votre territoire? (Base 169, communes ayant repéré des besoins non couverts)



Les croisements s'inscrivent dans la continuité des précédentes analyses.

On constate :

- Premièrement un impact relatif de la taille de commune, avec toutefois une tendance des petites communes à plus souvent repérer des besoins insatisfaits en matière d'accueil (alors que les grandes communes évoquent plus souvent la difficulté à appréhender la demande des jeunes).
- Deuxièmement un impact plus significatif de l'indicateur de précarité, les communes peu précaires pointant plus souvent l'insuffisance d'offre d'accueil et les communes « précaires » plus souvent leur difficulté à appréhender la demande des jeunes et à y répondre.

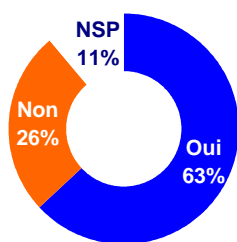
De quels besoins s'agit-il ? Base totale	Profil de commune (taille x indicateur de précarité)							
	Moins de 2 000 - précarité faible	Moins de 2 000 - précarité moyenne	Moins de 2 000 - précarité forte	2 000 à 9 999 - précarité faible ou moyenne	2 000 à 9 999 - précarité forte	10 000 à 49 999 - précarité faible ou moyenne	10 000 à 49 999 - précarité forte	50 000 et plus
Pas de besoins non satisfaits	26%	47%	61%	45%	37%	27%	22%	15%
Insuffisance de l'offre et des activités de loisirs	20%	11%	8%	22%	4%	5%	11%	15%
Insuffisance de l'offre périscolaire en direction des 6-18 ans	5%	7%		5%	1%		3%	6%
Difficultés liées à l'éloignement de l'offre et à l'insuffisance des transports en commun	5%	1%	6%	5%	1%			
Lieu pour les jeunes (espace jeunes - local jeunes) lieu de rencontre, salle de spectacle	16%	10%	11%	7%	20%	22%	12%	
Inadéquation de l'offre d'activités et de loisirs en direction des 13-18 ans	2%	1%		4%	10%	1%	1%	6%
Difficultés à appréhender la demande des jeunes	7%	5%	9%	4%	14%	11%	12%	17%
Restitution d'un besoin difficile à caractériser (difficulté à mobiliser les jeunes, ...)	2%	3%	11%	3%	12%	10%	11%	6%
Manque d'encadrement pour les jeunes (quantitatif et/ou qualitatif)		8%	4%				1%	
Orientation, formation, soutien scolaire auprès des jeunes		1%			3%	1%	3%	12%
Accueil 6-12 ans mercredi, samedi et vacances	47%	32%	6%	26%	9%	11%	74%	12%
Coopération avec les acteurs de terrains						3%		6%
Total	132%	125%	115%	124%	115%	102%	162%	123%

2.6 Les problèmes rencontrés avec les jeunes

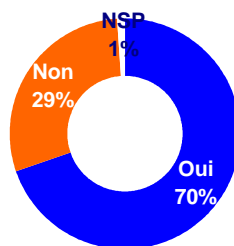
Si les communes peuvent avoir des problématiques assez différentes selon leur taille et les caractéristiques de leur population, la question des jeunes (13 à 18 ans) reste cependant assez transversale et s'affirme de manière récurrente comme l'un des enjeux majeurs. Cette question fait d'autant plus « problème » que les élus peinent à « comprendre la jeunesse », qu'ils s'inquiètent ou qu'ils s'exaspèrent lorsqu'ils sont confrontés à des comportements qu'ils ne comprennent pas.

D'une manière générale, les élus ont une image assez péjorée de la jeunesse, la percevant souvent comme une jeunesse consumériste ne sachant pas réellement ce qu'elle souhaite ou éprouvant des difficultés à formuler ses attentes. Ainsi 7 élus sur 10 partagent l'opinion selon laquelle « *il est difficile de savoir ce que veulent les jeunes* » et plus de 6 sur 10 considèrent que les jeunes sont de plus en plus consuméristes. L'individualisme des jeunes, leur absence de goût ou d'intérêt pour les activités traditionnelles, laisseraient les élus dans l'expectative sur le type d'offre à proposer à l'intention de ce public.

On entend parfois dire que « Les jeunes sont de plus en plus consommateurs, et qu'il est difficile de satisfaire leur demande » : Êtes-vous en accord ou en désaccord avec cette opinion? (base totale)

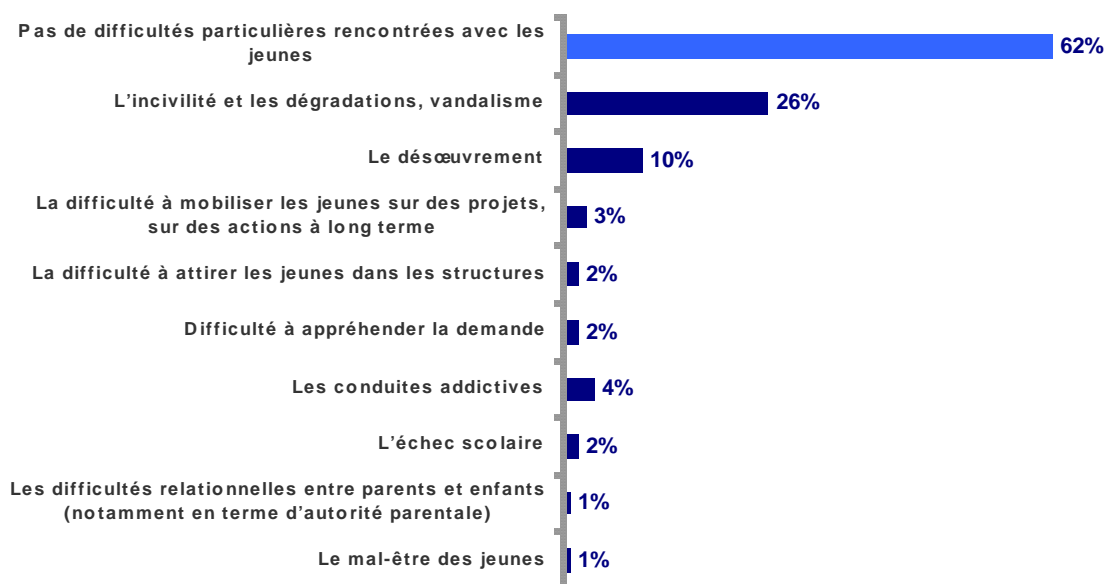


On entend parfois dire « qu'il est difficile de savoir ce que veulent les jeunes » : Êtes-vous en accord ou en désaccord avec cette opinion ? (base totale)



Outre les difficultés induites par l'individualisme et l'indécision des jeunes, les élus se disent aujourd'hui exposés à de nouveaux enjeux liés aux comportements des jeunes sur l'espace public. 38% des élus estiment aujourd'hui rencontrer des difficultés particulières avec les jeunes. Deux difficultés sont plus particulièrement pointées: les incivilités, dégradations et actes de vandalisme d'une part, le désœuvrement des jeunes d'autre part.

Quels sont les problèmes ou difficultés que vous rencontrez avec les jeunes sur votre territoire? (Base totale)



Si l'on raisonne sur la base totale, 26% des élus disent aujourd'hui rencontrer des problèmes d'incivilité, de dégradation ou de vandalisme, 10% des difficultés liées au désœuvrement ou aux conduites addictives des jeunes. D'une manière générale, les élus considèrent que ces problèmes comportementaux sont liés entre eux, leur origine étant à rechercher soit du côté de la cellule familiale et des problématiques sociales, soit du côté de l'insuffisance d'offre de loisirs pour les jeunes (offre qu'ils n'arrivent justement pas à construire). Ces difficultés sont d'autant plus fortement exprimées que la taille de commune augmente. Elles se déclinent cependant d'une manière sensiblement différente. Les communes rurales évoquent plus fréquemment les problèmes d'incivilité, de désœuvrement ou de conduites addictives, alors que les villes de plus de 50 000 habitants citent plus souvent l'échec scolaire, la difficulté à faire venir les jeunes dans les équipements ou encore la difficulté à identifier la demande des jeunes.

Base totale	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
Oui	37%	40%	46%	50%	38%
Non	63%	60%	54%	44%	62%
Nsp	0%	0%	0%	6%	0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

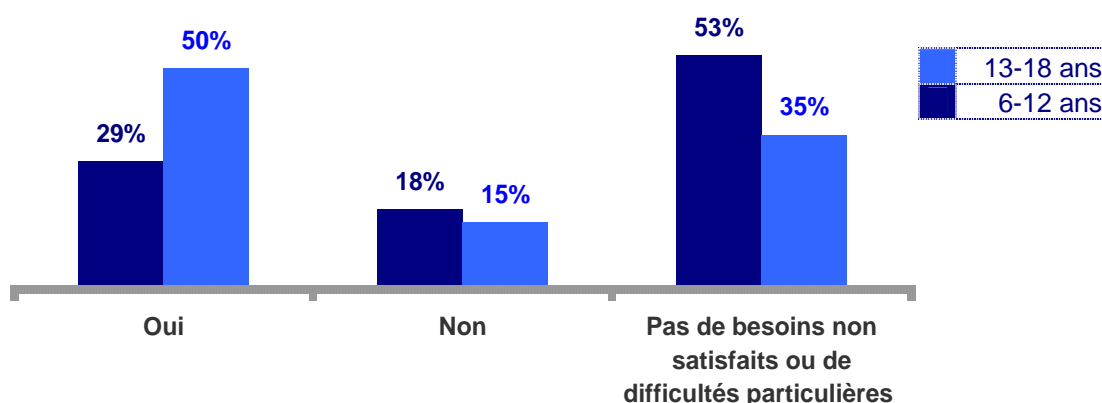
2.7 Prise en compte des besoins non satisfaits et des difficultés observées dans la politique « enfance jeunesse »

Une analyse croisée des différentes réponses liées aux besoins non couverts et aux difficultés observées montre :

- Premièrement, que la proportion d'élus percevant des besoins non satisfaits en matière de politique jeunesse ou des difficultés particulières avec la jeunesse (65%) est nettement plus importante que celle percevant des besoins non satisfaits ou des problématiques particulières en matière de politique 6-12 ans (47%).
- Deuxièmement, que la part des élus considérant comme une priorité la réponse à ces besoins ou difficultés est nettement plus importante sur le volet 13-18 ans que sur le volet 6-12 ans. Un élu sur deux juge aujourd'hui prioritaire la mise en place d'une stratégie de réponse aux demandes et besoins des jeunes.

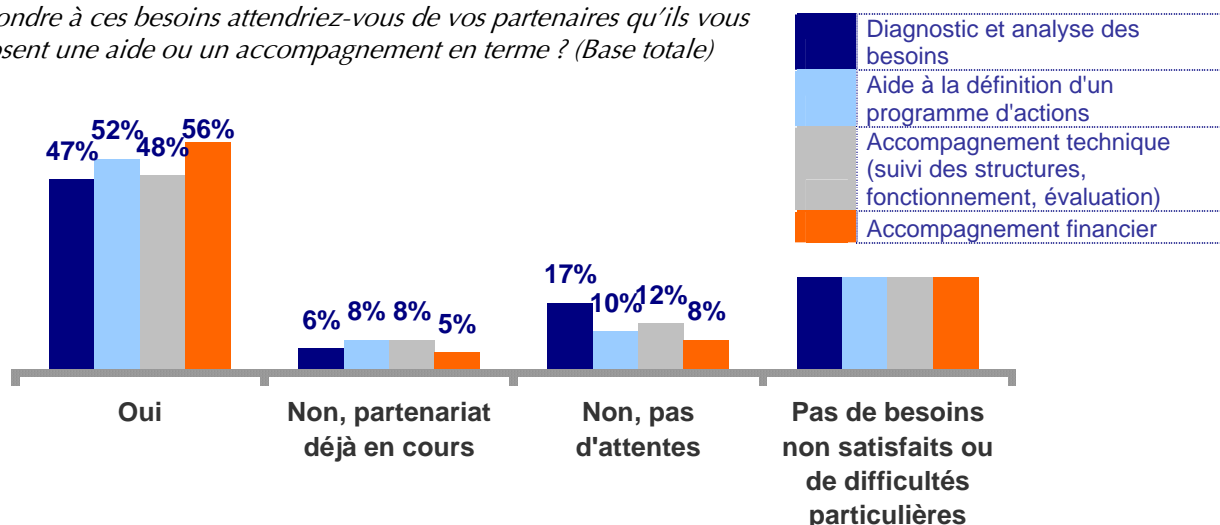
La commune (ou communauté de communes) fait-elle de la réponse aux besoins ou difficultés rencontrés concernant les 6-12 ans une priorité? (Base totale)

La commune (ou communauté de communes) fait-elle de la réponse aux besoins ou difficultés rencontrés concernant les 13 à 18 ans une priorité ? (Base totale)



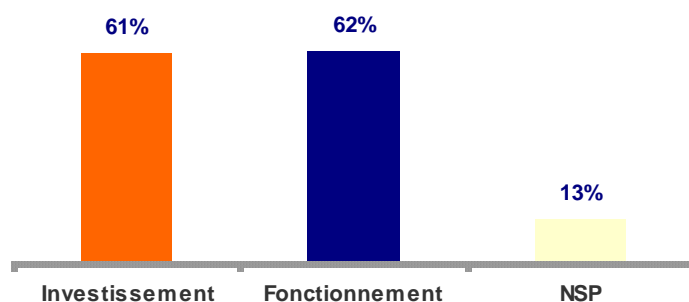
Malgré leur volontarisme, les communes restent pour une partie d'entre elles relativement désarmées quant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique permettant de répondre aux besoins repérés. Elles expriment en ce sens une forte attente d'accompagnement de la part de leurs partenaires. Si l'on raisonne sur l'ensemble de l'échantillon, on observe que près d'une commune sur deux attend un accompagnement en matière de diagnostic des besoins, de définition d'un programme d'actions et de soutien technique. La CAF est le partenaire le plus souvent cité avec 74% d'évocations spontanées, devant le Conseil Général (46%), l'Etat (30%) et l'intercommunalité (16%).

Pour répondre à ces besoins attendriez-vous de vos partenaires qu'ils vous proposent une aide ou un accompagnement en terme ? (Base totale)



Un soutien financier est également attendu tant en investissement qu'en fonctionnement.

De quel type d'accompagnement financier s'agit-il : fonctionnement ou investissement? (Base 168)



Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles

Les demandes exprimées en terme de financement sont assez différentes selon la taille de commune. Les communes de taille moyenne ont des attentes plus limitées en matière d'aide à l'investissement et reportent l'essentiel de leur demande sur une aide au fonctionnement.

Les moins de 2 000 et les plus de 50 000 ont en revanche une demande assez équilibrée entre fonctionnement et investissement. On pourrait en déduire que les communes de taille moyenne attendent essentiellement une aide à la pérennisation des équipements déjà créés, alors que les communes rurales et les communes de plus 50 000 habitants souhaiteraient augmenter leur taux d'équipement. Il s'agit là d'une hypothèse que l'étude ne permet pas de confirmer. (On soulignera toutefois que les villes moyennes interrogées dans le cadre de l'enquête sont plus fréquemment dans une logique de stabilité de leur politique municipale et sont moins souvent enclines à investir plus fortement la thématique enfance jeunesse. Les bases sont toutefois insuffisantes pour être affirmatif sur cette tendance).

Quel type d'accompagnement financier attendez-vous ? Base 168	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
Investissement	68%	24%	29%	73%	61%
Fonctionnement	60%	75%	72%	100%	62%
NSP	11%	29%	25%		13%
TOTAL*	138%	128%	126%	173%	137%

*Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles

D'autre part, on constate que les communes les moins précaires ont une attente de soutien en investissement plus importante que les communes précaires. Ce résultat est somme toute logique puisque ces communes centrent leurs préoccupations sur le développement de l'offre d'accueil.

2.8 Problèmes liés aux disparités, inégalités dans l'accès aux équipements et services proposés aux jeunes et aux familles

43% des élus constatent des disparités ou des inégalités en matière d'accès aux équipements et services proposés aux enfants, aux jeunes et à leur famille. Il s'agit dans la plupart des cas d'un sentiment ou d'une impression puisque que dans 86% des cas, ces disparités n'ont pas fait l'objet d'analyses ou d'études permettant d'en évaluer l'ampleur. Sur ce point, seules les grandes communes semblent avoir engagé des diagnostics en la matière.

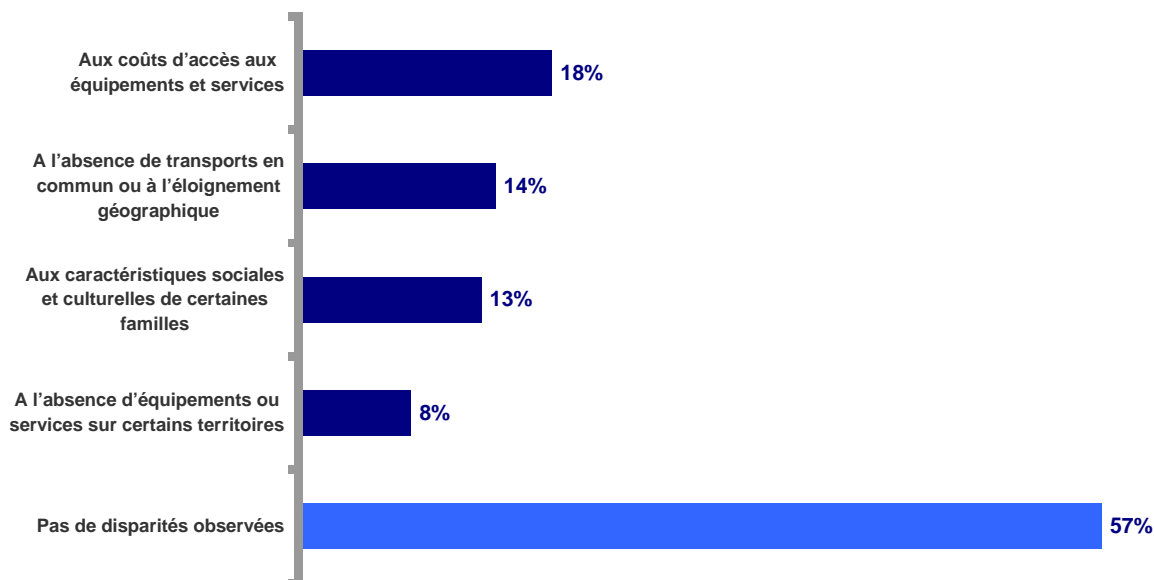
Selon les élus, ces inégalités sont avant tout liées aux coûts d'accès aux équipements qui, malgré les politiques tarifaires mises en œuvre, restent dissuasifs pour une partie de la population.

Le deuxième facteur d'inégalité est lié à l'absence de transports en commun et à son corollaire, l'éloignement géographique. Il n'est pas étonnant de constater que ce sont les plus petites communes qui sont avant tout concernées par ce facteur de disparités.

Le troisième facteur explicatif est lié aux caractéristiques sociales et culturelles de certaines familles, c'est-à-dire le plus souvent à la difficulté de certaines familles à percevoir l'intérêt éducatif et pédagogique de la

participation des enfants et des jeunes à des activités encadrées en dehors de l'école. Ce facteur de disparités concerne plus largement les communes de plus de 50 000 habitants (41% pour une moyenne de 25%)

Ces inégalités ou ces disparités sont liées à? (Base totale)



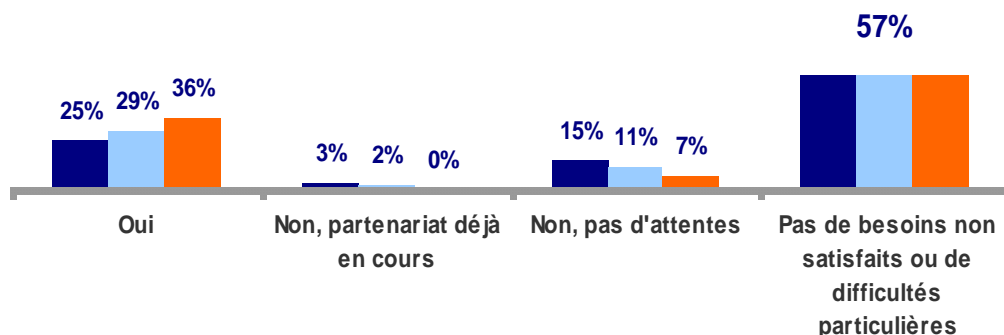
Sur la base totale, 25% des élus font de la résorption des inégalités une priorité. Plus la taille de la commune est grande, plus ils ont tendance à percevoir des disparités et à faire de leur résorption une priorité.

Faites-vous de la résorption de ces inégalités une priorité ? Base totale	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
OUI	24%	36%	40%	54%	25%
NON	19%	9%	3%	-	18%
NSP	-	-	6%	6%	0%
Pas d'inégalités observées	57%	56%	51%	40%	57%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Les élus s'affirment encore une fois très demandeurs d'accompagnement. Plus de 25% des élus interrogés souhaiteraient être accompagnés en matière de diagnostic, d'aide à la définition d'un programme d'actions et d'accompagnement financier. Ils attendent cette aide de l'ensemble de leurs principaux partenaires : d'abord la CAF (63%), puis le Conseil Général (57%), et enfin l'Etat (22%) et l'intercommunalité (13%).

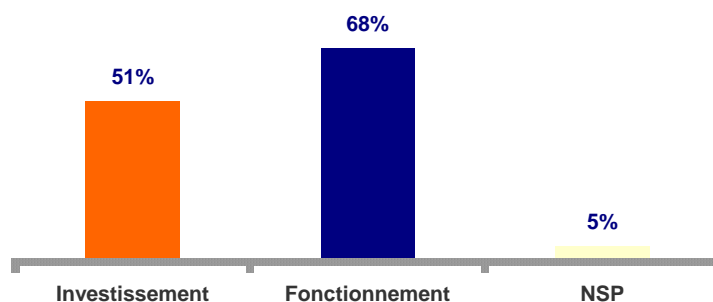
Pour réduire ces disparités attendriez-vous de vos partenaires qu'ils vous proposent une aide ou un accompagnement en terme... ? (base totale)

■	Diagnostic et analyse des besoins
■	Aide à la définition d'un programme d'action
■	Accompagnement financier



36% des élus attendent un soutien financier. Celui-ci s'exprime plus fréquemment en terme d'investissement que de fonctionnement.

De quel type d'accompagnement financier s'agit-il : fonctionnement ou investissement? (Base 108)



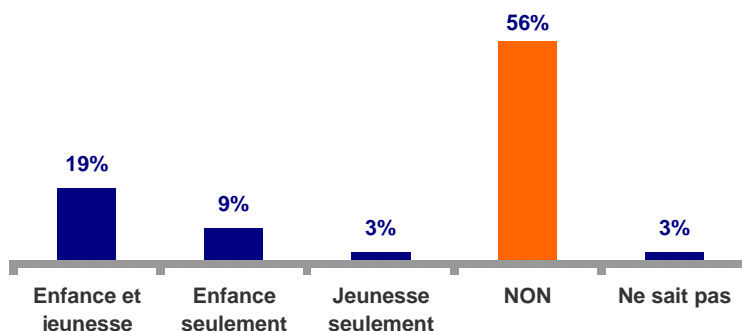
3. L'ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE ENFANCE-JEUNESSE

L'organisation de la compétence enfance jeunesse, en particulier sa délégation à l'échelle intercommunale, a un impact fort sur la capacité des communes à proposer une offre en direction de la population. Les élus ont d'ailleurs fortement conscience des avantages de l'intercommunalité sans toujours être en capacité de la mettre en œuvre ou de la promouvoir au sein de leur territoire.

3.1 La délégation de la compétence jeunesse à l'échelle intercommunale et la perception de ses effets

Parmi les communes interrogées, 31% ont choisi de déléguer la compétence enfance-jeunesse à l'échelle de l'intercommunalité.

La compétence enfance-jeunesse a-t-elle été déléguée à l'échelle intercommunale ou au niveau d'un regroupement de communes ? (Base totale)



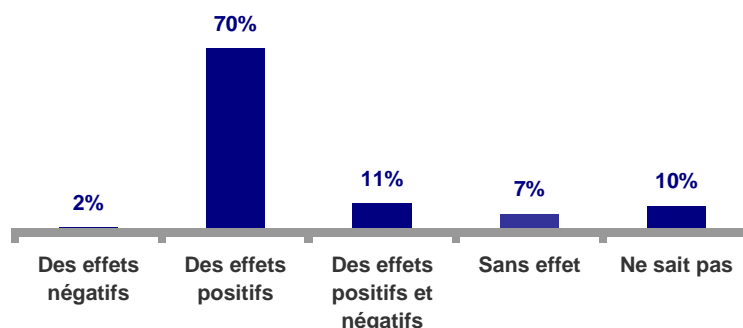
Ce sont les communes de moins de 10 000 habitants qui ont majoritairement opté pour l'intercommunalité. De leur côté, les plus de 10 000 habitants hésitent plus fortement à déléguer cette compétence, d'une part, parce qu'elles n'entendent pas financer les équipements nécessaires à la mise en œuvre de cette politique en dehors de leur territoire d'intervention (en grande partie parce qu'il s'agit d'une politique stratégique à laquelle la population est très attentive), d'autre part, parce qu'elles souhaitent garder la main sur les grandes orientations de cette politique. Au-delà de 10 000 habitants, plus de 9 communes sur 10 n'ont pas délégué leur compétence.

La compétence enfance-jeunesse a-t-elle été déléguée à l'échelle intercommunale ou au niveau d'un regroupement de communes ? Base totale	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus
Oui enfance et jeunesse	22%	15%	7%	6%
Oui enfance seulement	11%	5%	1%	0%
Oui jeunesse seulement	3%	5%	1%	0%
Non	64%	76%	92%	94%
TOTAL*	100%	100%	100%	100%

3.2 Les effets perçus de la délégation par les communes ayant délégué

Les élus ayant fait le choix de déléguer leur compétence à l'échelle intercommunale sont pour une très large majorité satisfaits de cette décision : 70% n'y voient que des effets positifs contre 2% uniquement des effets négatifs.

Cette prise de compétence à l'échelle intercommunale a-t-elle plutôt produit des effets positifs ou négatifs en matière de développement des politiques enfance - jeunesse ?



La pertinence de cette décision est particulièrement soulignée par les petites communes précaires. Ce résultat est somme toute logique dans le sens où l'on peut assez facilement imaginer l'intérêt que ces communes, généralement plus pauvres, peuvent trouver à se rapprocher d'autres communes pour déployer une offre en direction de leur population.

<i>Cette prise de compétence à l'échelle intercommunale a-t-elle plutôt produit des effets positifs ou négatifs en matière de développement des politiques enfance - jeunesse ?</i>	Moins de 2000 habitants		
	Précarité faible	Précarité moyenne	Précarité forte
Base 85			
Des effets négatifs	0%	4%	0%
Des effets positifs	43%	63%	94%
Des effets positifs et négatifs	43%	6%	6%
Sans effet	0%	12%	0%
Ne sait pas	14%	14%	0%
Total	100%	100%	100%

On constatera sur ce point, que plus l'indicateur de précarité augmente au sein des petites communes, plus elles ont eu tendance à déléguer leur compétence. A partir de 2 000 habitants l'impact de l'indicateur devient non significatif.

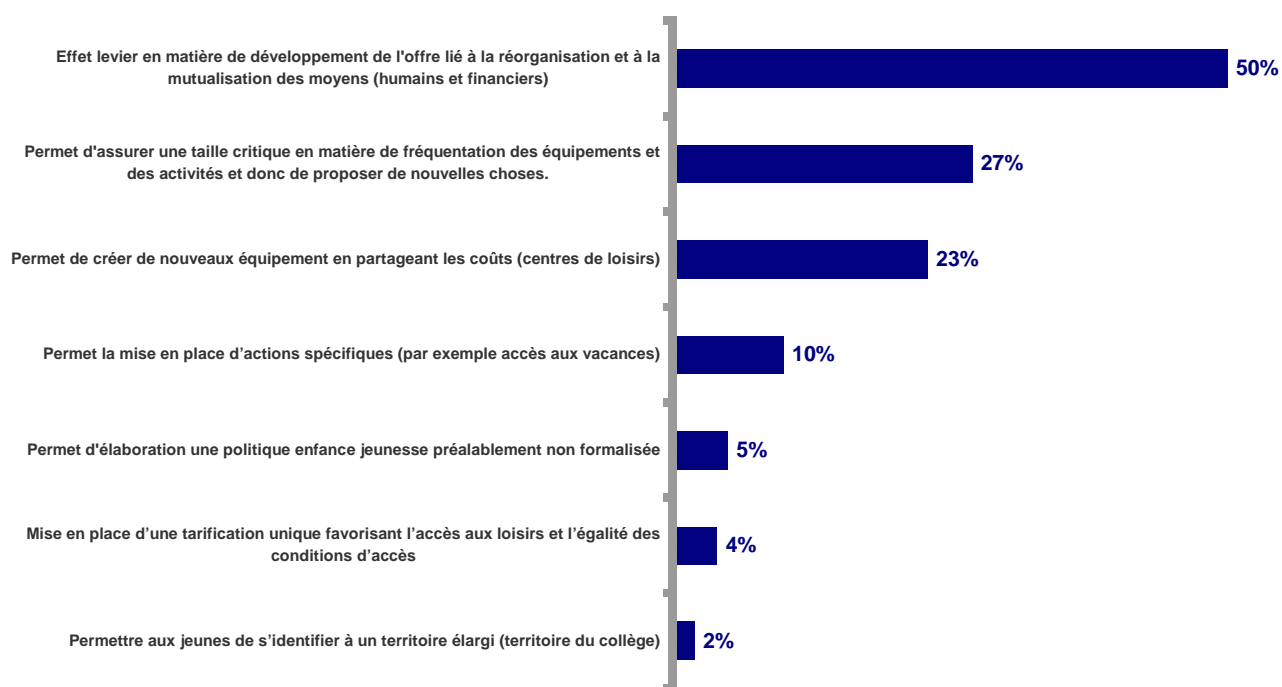
<i>La compétence enfance-jeunesse a-t-elle été déléguée à l'échelle intercommunale ou au niveau d'un regroupement de communes ?</i>	Moins de 2000 habitants		
	Précarité faible	Précarité moyenne	Précarité forte
Base ensemble des communes de moins de 2000 habitants			
Compétence déléguée	11%	21%	26%

Les effets positifs de la délégation de la compétence enfance-jeunesse à l'échelle intercommunale sont particulièrement observés concernant :

- Le développement de l'offre permis par la mutualisation des moyens et l'obtention d'une taille critique pour proposer de nouvelles activités
- Le partage des coûts permettant de créer de nouveaux équipements.

Au-delà de ces avantages d'évidence, les élus mettent également au bénéfice de l'intercommunalité : la création d'actions ciblées (départ en vacances essentiellement), la mise en place d'une tarification unique favorisant l'accès des familles modestes et, enfin, la formalisation d'une véritable politique enfance jeunesse en grande partie associée à la création d'un service dédié ou d'un poste de coordinateur.

En quoi ces effets sont-ils positifs ? (Plusieurs réponses possibles)



Les quelques élus ne s'avérant pas totalement satisfaits de la délégation de la compétence enfance jeunesse à l'échelle intercommunale évoquent essentiellement :

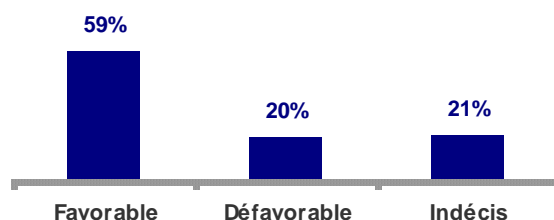
- La trop forte concentration des activités sur la commune centre au détriment des petites communes,
- La difficulté à concilier les différentes stratégies communales, la lourdeur et la complexité de mise en place de la politique enfance - jeunesse et la difficulté à plusieurs,
- La perte de contrôle et la crainte que la compétence leur échappe totalement.

Dans tous les cas, les jugements portés sur l'intercommunalité s'appuient sur le constat ou l'appréciation personnelle des élus. La délégation de compétence n'a pas dans la plupart de cas fait l'objet d'une évaluation ex-ante ou ex-post. Sur la base totale seule, 6% des communes semblent avoir engagé ce type de démarche

3.3. Perception de l'intercommunalité par les communes n'ayant pas délégué.

Les élus n'ayant pas délégué sont en majorité favorables à la délégation. La part d'indécis reste toutefois élevée avec près d'un élu sur cinq ne s'étant pas définitivement forgé une opinion sur cette question.

Personnellement, seriez-vous favorable à une prise de compétence enfance-jeunesse par la communauté de communes ou d'agglomération?



La réceptivité vis-à-vis de la délégation de compétence dépend cependant étroitement de la taille de commune. Elle reste forte en deçà de 10 000 habitants et très faible auprès des 50 000 habitants. Les villes moyennes se caractérisent quant à elle par une indécision plus forte.

Personnellement, seriez-vous favorable à une prise de compétence enfance-jeunesse par la communauté de communes ou d'agglomération?	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus
Favorable	62%	44%	15%	12%
Défavorable	14%	32%	48%	69%
Indécis	18%	24%	36%	18%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Les villes de plus de 10 000 habitants expliquent leur refus ou leur indécision par la crainte de perdre le contrôle dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Elles restent par ailleurs convaincues que la politique enfance-jeunesse est une politique de proximité devant s'élaborer au plus près des publics visés et s'adapter aux particularités de chaque territoire. Les élus considèrent en outre que les disparités de moyens et de besoins entre les communes sont trop fortes pour imaginer une délégation de la compétence. Ils estiment enfin avoir davantage à perdre qu'à gagner en s'engageant dans ce type d'organisation. En conclusion, il sera très difficile d'amener les villes centres à déléguer leur compétence, sauf contextes locaux particuliers marqués par une forte culture intercommunale.

Les moins de 10 000 se montrent à l'inverse nettement plus réceptives. Elles peinent cependant à s'engager dans cette démarche. Si les effets positifs de la délégation de compétence ont pour elles valeur d'évidence, elles se mobilisent assez peu pour réorganiser la compétence à cette échelle.

Seules 12% des communes de moins de 2 000 habitants et 19% des 2 000 à 9 999 habitants envisagent à court ou moyen terme de déléguer leur compétence jeunesse à l'échelle intercommunale.

Posture vis-à-vis de la délégation de compétence ENFANCE	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus
<i>Base totale</i>				
Compétence déjà déléguée	29%	17%	7%	6%
Démarche engagée ou susceptible de l'être à court terme	12%	19%	5%	0%
Pas de démarche engagée	59%	64%	88%	94%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Posture vis-à-vis de la délégation de compétence JEUNESSE	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus
<i>Base totale</i>				
Compétence déjà déléguée	23%	16%	7%	6%
Démarche engagée ou susceptible de l'être à court terme	15%	13%	12%	0%
Pas de démarche engagée	62%	71%	81%	94%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Pour transformer l'intérêt des communes de moins de 10 000 habitants vis-à-vis de la délégation de compétence, en prise de compétence effective, il y a donc lieu d'appuyer et d'accompagner plus fortement les élus en levant les freins qui persistent notamment en terme de moyens disponibles au sein des communes pour porter ce type de projet.

Cet accompagnement est d'autant plus nécessaire que l'impact de l'intercommunalité est fort sur la capacité des communes à mettre en œuvre une politique enfance jeunesse. Pour mémoire :

- 55% des communes de moins de 2 000 habitants ayant délégué leur compétence ont accès à un service jeunesse, contre 26% des moins de 2 000 n'ayant pas délégué.
- 53% des communes de moins de 2 000 habitants ayant délégué ont un coordinateur enfance jeunesse contre 23% pour celles n'ayant pas contractualisé.
- Les communes de moins de 10 000 habitants ayant délégué sont deux fois plus nombreuses que les moins de 10 000 n'ayant pas délégué à disposer soit d'un service enfance jeunesse, soit d'un coordinateur, soit des deux ressources.

Moyens et ressources disponibles Base communes moins de 10000 habitants.	Moins de 2000 habitants ayant délégué leur compétence	Moins de 2000 habitants n'ayant pas délégué leur compétence	2 000 à 10 000 habitants ayant délégué leur compétence	2 000 à 10 000 habitants n'ayant pas délégué leur compétence
Service jeunesse et coordinateur jeunesse	42%	9%	36%	31%
Service seulement	11%	3%	0%	3%
Coordinateur seulement	11%	15%	39%	7%
Ni service, ni coordinateur	36%	74%	25%	58%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Sachant que les coordinateurs ou les services enfance jeunesse se voient en général confier les missions suivantes :

- Organisation et mise en œuvre de la politique enfance jeunesse
- Assistance et conseil technique aux élus
- Développement et animation des partenariats
- Accueil et information des publics
- Préparation et suivi des dossiers
- Mise en œuvre des différentes étapes préalables à l'écriture de la politique Enfance Jeunesse.

...on comprend toute l'importance qu'il y a promouvoir et aider les petites commune à se fédérer.

4. LES GRANDES ORIENTATIONS DES POLITIQUES ENFANCE-JEUNESSE

4.1 Définition des politiques enfance-jeunesse et actions prioritaires

59% des communes n'ont pas formalisé de politique enfance jeunesse. Cette démarche d'élaboration d'une politique globale demeure fortement corrélée à la taille de la commune. Elle est plus fréquente à partir de 10 000 habitants et devient quasi systématique à partir de 50 000 habitants. En dessous de 10 000 habitants, elle reste étroitement dépendante de la présence d'un service jeunesse ou d'un coordinateur.

Votre commune a-t-elle formalisée une politique enfance-jeunesse que l'on puisse retrouver dans un document cadre? Base totale	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
OUI	40%	48%	69%	94%	41%
NON	58%	52%	31%	6%	57%

Moyens et ressources disponibles	Moins de 10 000 habitants n'ayant pas formalisé de politique enfance jeunesse	Moins de 10 000 habitants ayant formalisé une politique enfance jeunesse
Base communes moins de 10 000 habitants.		
Service jeunesse et coordinateur jeunesse	34%	7%
Service seulement	9%	1%
Coordinateur seulement	15%	13%
Ni service, ni coordinateur	42%	79%
TOTAL	100%	100%

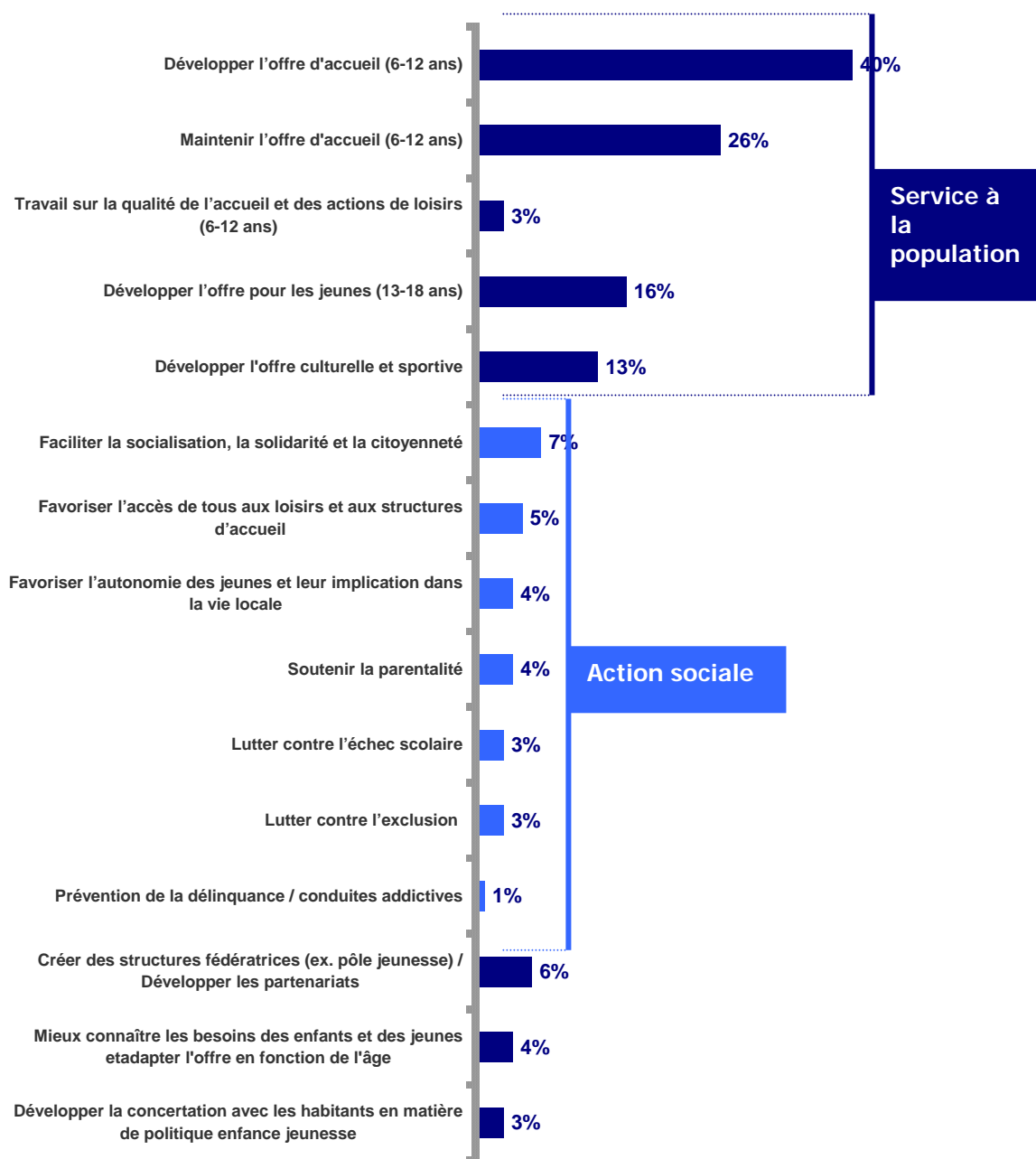
La contractualisation a par nature un impact très favorable sur l'élaboration d'une politique globale : 56% des communes ayant signé un CTL disposent d'un document cadre regroupant les grands objectifs de la municipalité dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, contre 25% des communes n'ayant pas contractualisé. On pourrait toutefois regretter que cet impact n'ait pas été plus affirmé dans le sens où le temps de la contractualisation est un temps de réflexion permettant de mettre à plat les enjeux locaux et de construire la stratégie municipale.

L'absence d'élaboration d'une politique globale n'a toutefois pas empêché les communes de cibler un certain nombre d'actions ou d'objectifs prioritaires. Sur l'ensemble des élus interrogés, 79% ont défini leurs priorités d'action. Les moins de 10 000 restent une fois encore plus en retrait : 22% des moins de 2 000 et 17 % des 2 000 à 10 000 n'ont pas défini de priorités contre moins de 1% des communes de plus de 10 000 habitants. A nouveau, la présence d'un service ou d'un coordinateur jeunesse impacte le fait de définir ou de ne pas définir d'objectifs prioritaires.

Les objectifs et actions prioritaires ciblent essentiellement deux domaines :

- Le premier concerne les services à la population et vise essentiellement le développement, le maintien ou l'amélioration qualitative de l'offre d'accueil en direction des 6-12 ans. 14% des communes ont pas ailleurs défini des actions en faveur du développement de l'offre destinée aux 13-18 ans.
- Le second concerne plus spécifiquement l'action sociale et éducative. Il vise essentiellement le public 13-18 ans (citoyenneté, autonomie, implication dans la vie locale...) ou les familles en difficultés (lutte contre l'exclusion et soutien à la parentalité)

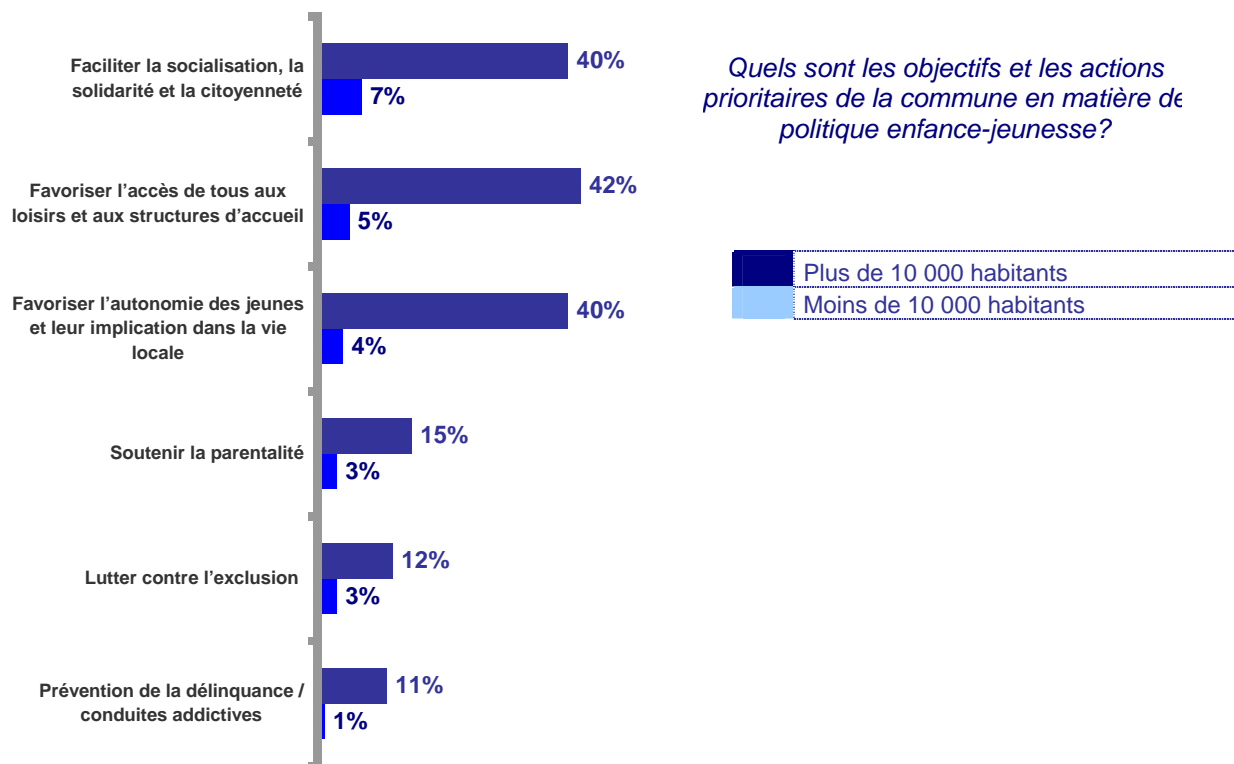
Quels sont les objectifs et les actions prioritaires de la commune en matière de politique enfance-jeunesse?



La taille de commune modifie sensiblement ces résultats, sauf concernant le développement des services à la population qui demeure un objectif largement partagé. On observe une montée en charge des actions à orientation sociale et des actions ciblées (création de pôle enfance jeunesse et travail sur l'adéquation des activités proposés dans les structures de loisirs aux différentes tranches d'âge) avec l'augmentation du nombre d'habitants.

Quels sont les objectifs et les actions prioritaires de la commune en matière de politique enfance-jeunesse?	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
Base totale					
Développement des services à la population	70%	62%	63%	73%	41%
Action sociale	17%	22%	70%	88%	57%
Autres	15%	24%	26%	48%	
Ni actions ni objectifs	22%	17%	1%	0%	

En clair les petites communes tendent à recentrer leurs objectifs sur l'accueil des 6-12 ans et le développement de leur offre de loisirs en direction des 13-18 ans, alors que les grandes communes s'engagent dans des démarches plurisectorielles accordant une large place aux problématiques sociales. On soulignera sur ce point que la question de l'égalité d'accès aux loisirs, le développement de pôle enfance jeunesse et la lutte contre l'exclusion sont des objectifs très spécifiques aux communes de plus de 50 000 habitants

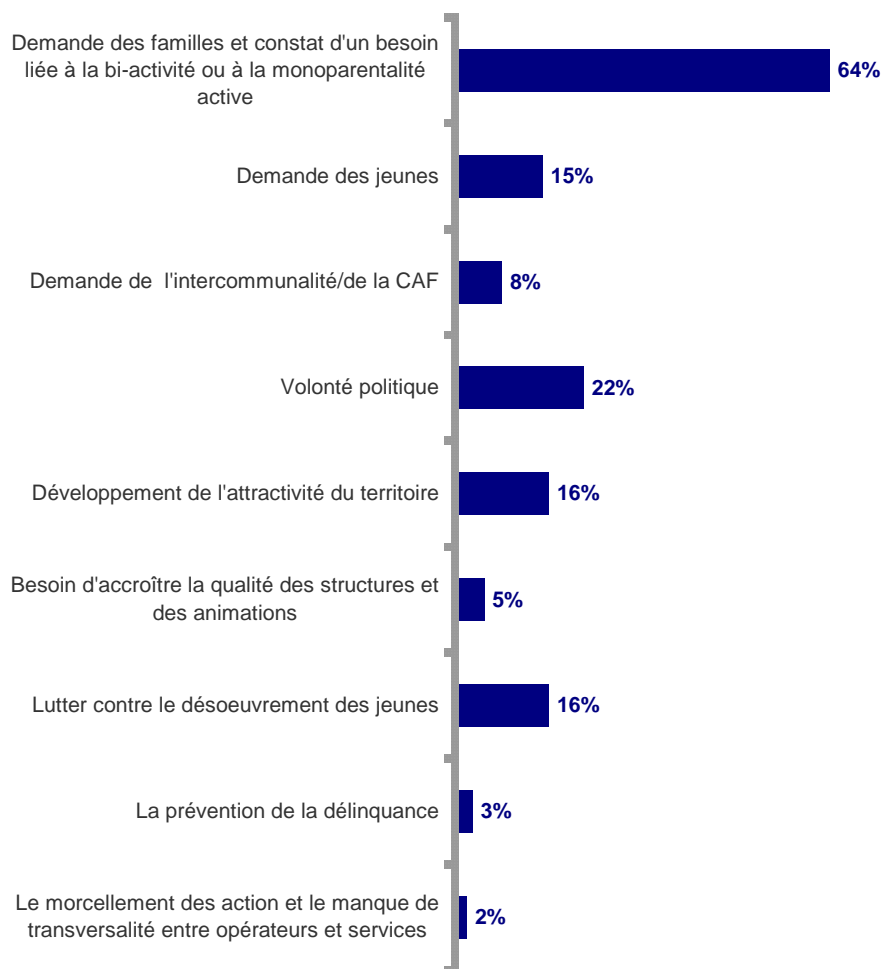


Le niveau de précarité des familles ne joue pas de manière significative sur la définition des objectifs et des priorités d'action. Les petites communes connaissant une précarité forte ne sont guère plus enclines que les autres à définir des objectifs en terme d'action sociale dans le domaine de l'enfance jeunesse.

Si les communes peuvent avoir des stratégies assez différentes, elles s'expriment de manière comparable sur les motivations qui les ont conduits à définir ces objectifs. La pression des familles reste ici le facteur le plus récurrent et sans doute le plus déterminant.

En appui de la pression exercée par la population, les constats de désœuvrement de la jeunesse, la volonté de développer l'attractivité du territoire, les demandes de la CAF ou de l'intercommunalité, finissent par emporter l'adhésion des élus sur la nécessité d'engager une politique enfance jeunesse. L'expression d'une volonté politique comme principale raison à la définition des objectifs évoqués est essentiellement le fait des communes de plus de 10 000 habitants et renvoie pour l'essentiel aux enjeux et problématiques sociales. En ce sens, tout se passe comme si la mise en œuvre d'une politique de service à la population s'imposait comme une quasi obligation, alors que la mise en œuvre d'une politique sociale sur le champ de l'enfance et de la jeunesse restait suspendue à l'arbitrage des élus et aux grandes orientations municipales.

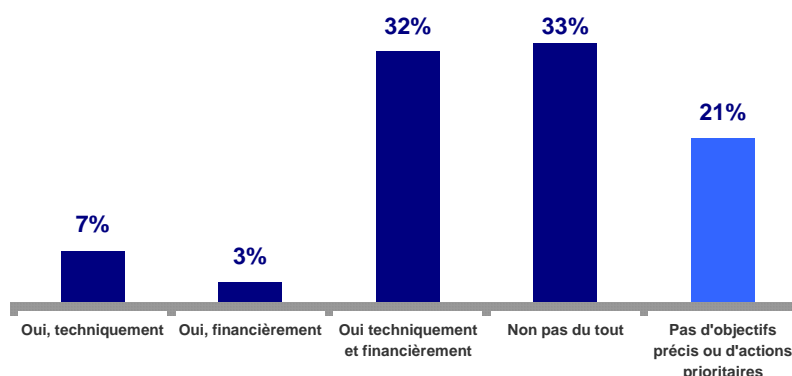
Quelles sont les grandes raisons qui vous ont conduit à définir ces objectifs? (Base 237)



4.2 L'accompagnement de la CAF

La CAF a largement aidé techniquement et financièrement les communes à formaliser les objectifs de leur politique enfance jeunesse : 42% des élus considèrent que la CAF les a accompagnés à élaborer les objectifs de leur politique enfance jeunesse.

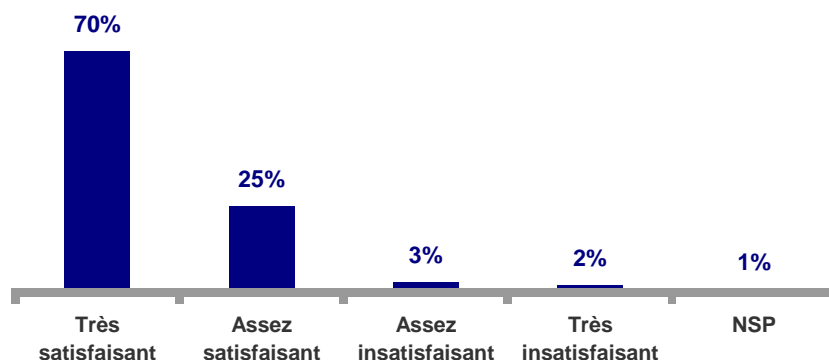
La CAF vous a-t-elle accompagné ou aidé dans l'élaboration des ces objectifs ? (Base totale)



Cette aide a été essentiellement apportée aux communes s'étant engagées dans un CTL (seules 6% des communes n'ayant pas contractualisé et ayant défini un programme d'actions jugent que la CAF les a accompagnées dans cette démarche).

Les communes ayant pu développer un partenariat avec la CAF sur ce registre se montrent très satisfaites de l'action de la caisse en la matière. 70% des élus concernés se disent « très satisfaits » par ce partenariat. Le pourcentage d'élus insatisfaits est totalement marginal (5%) et probablement incompressible.

Vous diriez que le partenariat avec la CAF a été dans ce domaine... ? (Base 124)



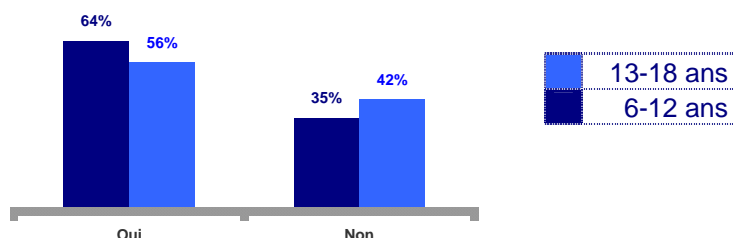
L'implication de la CAF semble par ailleurs globalement en adéquation avec les attentes des élus, même si, parmi les communes ayant défini leurs objectifs en matière de politique enfance jeunesse, 20% jugent que la CAF aurait du les accompagner davantage dans cette démarche d'élaboration. Ces dernières attendraient de la CAF davantage en matière d'expertise. Elles souhaiteraient notamment pouvoir s'inspirer d'actions conduites sur d'autres territoires et bénéficier d'informations à ce sujet. Sur ce point, il n'y a pas de différences marquantes entre petites et grandes communes.

4.3 Les actions spécifiques

Plus d'une commune sur deux estime avoir mis en place des actions en fonction des différentes tranches d'âge, avec une légère prépondérance pour la thématique 6-12 ans.

Des objectifs ou actions spécifiques ont-ils été définis ou conduits en direction des 6-12 ans? (Base totale)

Des objectifs ou actions spécifiques ont-ils été définis ou conduits en direction des 13-18 ans? (Base totale)



La définition d'objectifs spécifiques par tranche d'âge augmente avec la taille de commune, avec une difficulté plus nette des moins de 10 000 habitants à définir des objectifs sur la tranche des 13-18 ans.

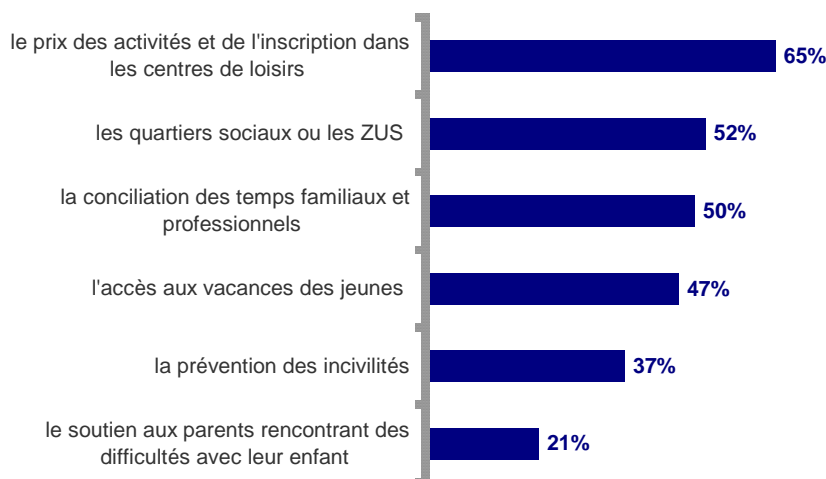
Des objectifs ou actions spécifiques ont-ils été définis ou conduits en direction des 6-12 ans?	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
Base totale					
OUI	62%	72%	78%	100%	64%
NON	38%	28%	22%	0%	35%

Des objectifs ou actions spécifiques ont-ils été définis ou conduits en direction des 13-18 ans?	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
Base totale					
OUI	54%	68%	76%	100%	56%
NON	46%	32%	24%	0%	42%

Les objectifs spécifiques sur la tranche des 6-12 ans se focalisent sur : le développement de l'accueil périscolaire, la création de centres de loisirs ou l'ajustement de leur fonctionnement pour répondre aux demandes des familles (horaires, modalités de réservation, amélioration des locaux...), sur la création d'une offre de sorties ou de mini camps et sur la réflexion sur les activités d'éveil.

L'orientation sur les 13-18 ans est plus comportementale et éducative. Elle vise à préparer les jeunes à la vie en société, à favoriser leur autonomie, à les sortir de contextes locaux défavorisés (leur permettre d'assister à des pièces de théâtre ou organiser des visites dans les différents équipements présents sur la commune), à trouver les axes permettant de mobiliser et d'impliquer les jeunes (création d'un conseil municipal des jeunes), à expérimenter une offre susceptible de les intéresser (voyages, sorties, organisation de manifestations, appels à projets...) et à intervenir en soutien des projets développés par les jeunes eux-mêmes.

Des objectifs ou des actions spécifiques ont-ils été définis ou conduits en fonction de la problématique suivante ? (base totale, réponse OUI)



Le coût d'accès aux équipements est la problématique la plus traitée par les communes (65% ont engagé des actions pour favoriser l'accès aux activités et aux équipements). Les actions ont sur ce point consisté à mettre en place une tarification dégressive en fonction, soit des revenus, soit du quotient familial, soit du nombre d'enfants et dans certains cas, plus rare, à adopter une tarification préférentielle pour les enfants résidant sur la commune. Par ailleurs, certaines communes ont mis en place un dispositif d'aides financières directes aux familles généralement via les CCAS (tickets loisirs).

La mise en œuvre d'actions pour faciliter l'accès aux vacances s'inscrit dans la même logique et démontre l'importance que les élus accordent aux questions d'égalité dans le domaine des politiques « enfance jeunesse ». Les actions mises en œuvre ont consisté à proposer des offres de séjours ou de camps à prix réduits, à accompagner dans certains cas directement les jeunes pour les aider à monter un projet de vacances, à mettre en place une bourse vacances ou à profiter des jumelages pour permettre l'échange de séjours.

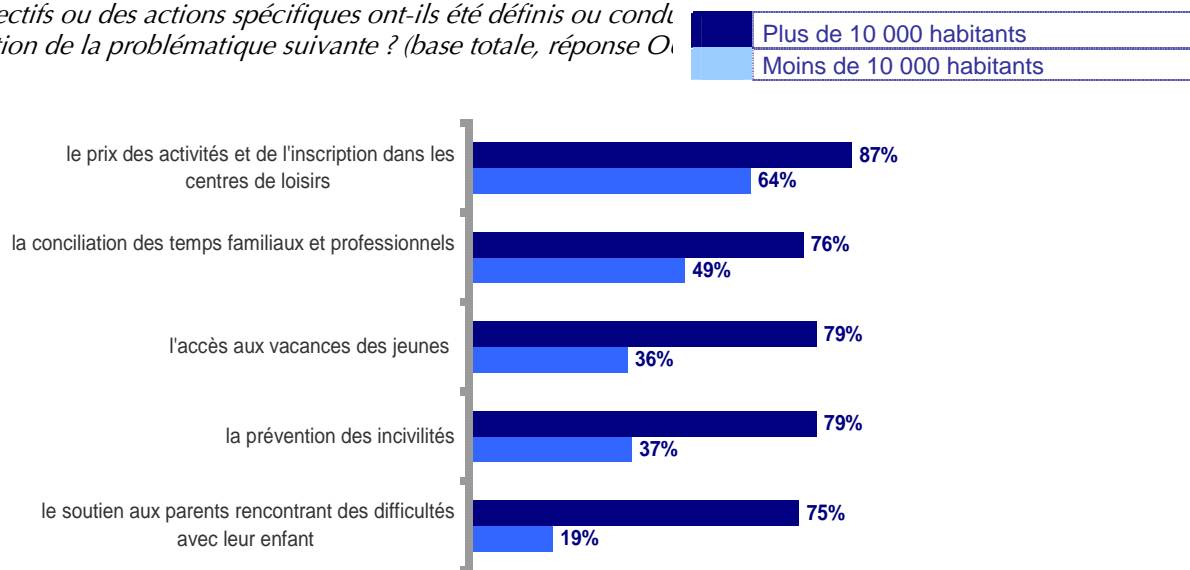
La question de la conciliation des temps occupe également une place importante. Elle semble se traduire soit par des ajustements en matière d'horaires d'accueil (extension des plages d'ouverture) soit par la création d'une offre de prise en charge des enfants sur le temps péri et extra scolaire.

La prévention des incivilités mobilise également les élus. Elle s'inscrit moins dans une logique spécifique et consiste généralement à organiser des groupes de travail sur la question au sein des communes et communautés de communes. Sur le plan concret, elle se solde en général, soit, par une sensibilisation des animateurs à ces questions de manière à ce qu'ils fassent relais auprès des jeunes, soit par la création d'un poste d'éducateur de prévention ou d'éducateur de rue. Des campagnes de sensibilisation aux problèmes de la drogue sont également organisées en partenariat avec l'éducation nationale.

Enfin, si les élus sont assez attentifs à la question du soutien parental (notamment parce qu'ils considèrent que les difficultés comportementales observées chez les jeunes sont en partie liées à la perte d'autorité au sein de la cellule familiale), ils sont assez peu nombreux à avoir engagé des actions sur ce registre, principalement parce qu'ils perçoivent mal le type d'actions susceptibles d'être mises en place sur ce volet. Pour ceux qui se sont engagés, l'action a consisté à proposer une aide aux devoirs à destination des parents en difficultés, à organiser des groupes de paroles thématiques au sein desquels sont abordés les questions d'autorité parentale, l'éducation à l'hygiène alimentaire, les dangers d'Internet, à mettre en place des lieux d'écoute ou à proposer aux familles rencontrant des problèmes financiers la quasi gratuité d'accès aux activités.

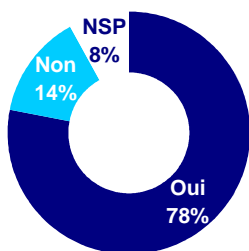
Du croisement par la taille de commune, on retiendra que les plus de 10 000 habitants développent des actions sur chaque thème dans des proportions comparables, alors que les petites communes font plus souvent l'impasse sur certaines thématiques (soutien à la fonction parentale, prévention des incivilités et accès aux vacances notamment), en grande partie parce qu'elles ne disposent pas des moyens humains et financiers leur permettant de diversifier leur intervention. Elles tendent en ce sens à concentrer leur action sur ce qu'elles estiment prioritaire, à savoir : l'égalité d'accès et la conciliation des temps.

Des objectifs ou des actions spécifiques ont-ils été définis ou conduits en fonction de la problématique suivante ? (base totale, réponse Oui/Non)



4.4 Echecs et réussite des actions conduites

Indépendamment de la taille de commune, les élus ont une perception positive des résultats de la politique enfance - jeunesse mise en place sur leur commune. Plus de 3 élus sur 4 estiment que les actions engagées ont permis de répondre aux objectifs que la commune s'était fixée en matière de politique enfance - jeunesse.



D'une manière générale, avez-vous le sentiment que les actions engagées ont permis de répondre aux objectifs que la commune s'était fixée en matière de politique enfance - jeunesse ? (Base totale)

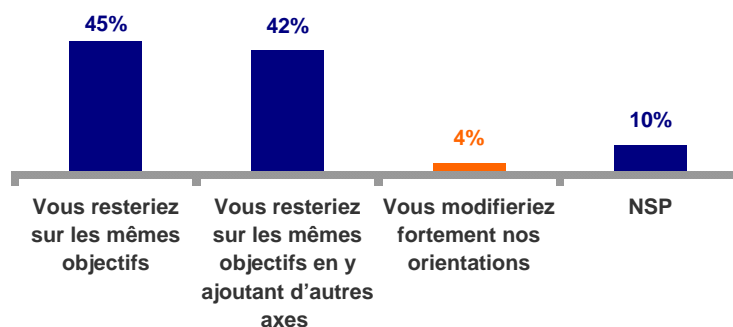
Les élus ont le sentiment d'avoir réussi à atteindre leurs objectifs sur le volet 6-12 ans notamment concernant le développement de l'offre d'activités et l'accueil périscolaire. Ils sont en revanche plus insatisfaits sur la tranche 13-18 ans, considérant qu'ils n'ont pas suffisamment développé l'offre en direction de ces publics et qu'ils ne sont pas encore réellement parvenus à cerner les attentes des jeunes. Ils regrettent une nouvelle fois le manque d'implication des jeunes, l'insuccès des actions mises en place pour les attirer et, parfois, le manque d'engagement de leurs partenaires pour permettre de développer une véritable politique jeunesse. Ce constat général est partagé dans des proportions comparables par toutes les communes ayant engagé une politique enfance jeunesse.

Dans quels domaines avez-vous le sentiment que les actions engagées ont été particulièrement satisfaisantes ?		Dans quels domaines avez-vous le sentiment que les actions engagées ont été insuffisantes ou insatisfaisantes ?	
Développement des activités et animations sur la commune pour les 6-12 ans	40%	Offre d'animations et d'activités en direction des jeunes (13-18 ans)	30%
Développement des activités et des animations 13-18 ans	16%	Transports en commun pour accéder à l'offre enfance jeunesse	6%
Développement accueil périscolaire (6-12 ans)	15%	Manque d'implication des jeunes dans la vie sociale	6%
Fréquentation des structures et activités par les 6-12 ans	13%	Difficulté à impliquer les jeunes au sein d'activités encadrées (projets)	6%
Civisme des enfants et des jeunes	8%	Manque de fréquentation des jeunes sur certaines activités	5%
Adéquation de l'offre d'activités et d'animations aux attentes des jeunes et des parents	8%	Manque de financement pour envisager la mise en œuvre d'une politique jeunesse en adéquation avec les besoins	5%
Fréquentation des structures et activités par les 13-17 ans	7%	Manque d'animation petites vacances (6-12 ans)	5%
Qualité des actions de loisirs	6%	Manque de structures pour les jeunes	5%
Développement des séjours, camps et sorties extérieurs	5%	La concertation avec les familles et le soutien aux familles	4%
Flexibilité de l'accueil et conciliation de la vie familiale et professionnelle	4%	Diagnostics et analyses des besoins	3%

4.5 Futures orientations

Interrogés sur leurs orientations futures en matière de politique enfance jeunesse, la plupart des élus s'inscrit dans la continuité. 42% des élus souhaitent étoffer leur politique dans une logique de diversification et de rééquilibrage des actions en direction des 13-17 ans. L'essentiel des intentions de l'ajustement de la politique enfance jeunesse concerne en effet cette tranche d'âge, avec une volonté de développer les activités, de rendre l'offre plus attractive, plus innovante, d'utiliser de nouveaux moyens d'information, de proposer des lieux de rencontre et d'échanges... En clair les élus ont tendance à s'inscrire dans la continuité sur le volet 6-12 ans et entendent désormais concentrer leur réflexion sur la tranche 13-18 ans.

Si vous deviez réorienter ou repenser votre politique enfance-jeunesse... (Base totale)



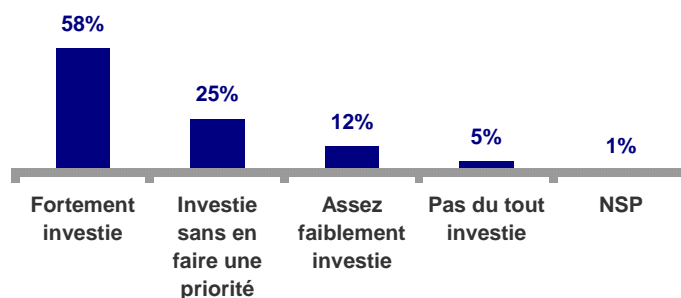
Vers quels objectifs vous orienteriez-vous ?	%
Développement de la politique jeunesse et accentuation des actions pour les 12-18 ans	42%
Développer ou adapter l'offre d'accueil périscolaire	12%
Développement d'activités innovantes et culturelles	7%
Réalisation de diagnostics pour mieux comprendre les besoins des enfants et de leur famille	7%
Développer les sorties, camps, séjours extérieurs	5%
Déléguer la compétence enfance jeunesse à l'échelle intercommunale	4%
Développer le transport	4%
Développer l'offre enfance jeunesse dans les quartiers sensibles	3%
Développer les lieux de vie (espaces jeunes) encadrés pour les adolescents	2%
Développement de l'implication des familles	2%
Promouvoir une répartition équilibrée de l'offre en direction des enfants et des jeunes entre les communes	2%
Plus forte délocalisation des activités et animations dans les petites communes	2%
Sensibiliser les enfants et les jeunes aux thématiques citoyennes	2%
Mettre en place un conseil municipal des jeunes	1%
Adapter l'offre d'activités et d'animations aux attentes des 13-18 ans	1%
L'utilisation des nouveaux moyens de communication (SMS, Internet) pour informer les 13-18 ans des activités	1%
Améliorer l'encadrement des 13-18 ans pour les activités sportives	1%

Cette volonté de rééquilibrage est largement partagée. On soulignera cependant que les communes de plus de 50 000 habitants expriment plus fréquemment cette ambition, 83% d'entre elles souhaitant ajouter des axes supplémentaires à leur politique enfance-jeunesse en vigueur.

Si vous deviez réorienter ou repenser votre politique enfance-jeunesse... ?	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
Base totale					
Vous resteriez sur les mêmes objectifs	45%	43%	38%	17%	45%
Vous resteriez sur les mêmes objectifs en y ajoutant d'autres axes	40%	55%	53%	83%	42%
Vous modifieriez fortement vos orientations	4%	1%	0%	0%	4%
NSP	11%	1%	10%	0%	10%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Concernant la mobilisation, la plupart des élus juge que leur commune s'est investie en faveur de l'enfance et de la jeunesse (58% considérant que la commune a fait des efforts considérables en la matière).

D'une manière globale, en prenant comme référence les quatre dernières années, diriez-vous que sur les problématiques enfance-jeunesse votre commune s'est... (Base totale)



Un peu moins de 20% des communes reste toutefois à distance des politiques enfance jeunesse. Il s'agit quasi exclusivement de communes de moins de 2 000 habitants, avec en outre un sentiment plus fort de non investissement au sein des petites communes précaires (33% considérant s'être faiblement investies).

D'une manière globale, en prenant comme référence les quatre dernières années, diriez-vous que sur les problématiques enfance-jeunesse votre commune s'est... (Base commune de moins de 2 000 habitants)	Communes de moins de 2000 habitants		
	Précarité faible	Précarité moyenne	Précarité forte
Fortement investie	62%	49%	60%
Investie mais sans en faire une priorité	23%	41%	8%
Assez faiblement investie	8%	9%	26%
Pas du tout investie	8%	1%	7%
Ne sait pas	0%	1%	0%
Total	100%	100%	100%

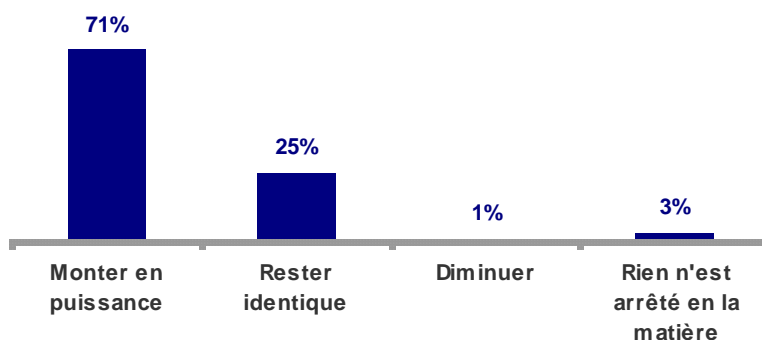
Dans un souci d'objectivation, nous avons construit un indicateur de mobilisation tenant compte des paramètres suivants : contractualisation, délégation de la compétence, formalisation d'une politique, conduite d'un diagnostic. Cet indicateur a permis de segmenter les communes en trois groupes : un groupe fortement mobilisé, un groupe moyennement mobilisé, un groupe peu ou pas mobilisé.

Cet indicateur nuance dans une certaine mesure l'impression des élus. On constatera que parmi les communes ayant le sentiment de s'être investies : 23% n'ont en réalité par concrétisé cet investissement de manière tangible. Au-delà des déclaratifs, il semble qu'un taux de précarité élevé joue favorablement sur la mobilisation des petites communes (moins de 2 000 habitants) et des villes moyennes (10 000 à 50 000 habitants) en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Indicateur de mobilisation	Profil de commune								Total
	Moins de 2 000 - précarité faible	Moins de 2 000 - précarité moyenne	Moins de 2 000 - précarité forte	2 000 à 9 999 - précarité faible ou moyenne	2 000 à 9 999 - précarité forte	10 000 à 49 999 - précarité faible ou moyenne	10 000 à 49 999 - précarité forte	50 000 et plus (précarité élevée)	
Mobilisation forte	30%	33%	41%	42%	37%	13%	38%	94%	35%
Mobilisation moyenne	39%	37%	22%	22%	20%	47%	19%	6%	32%
Mobilisation faible	31%	30%	36%	36%	43%	40%	43%	0%	33%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

71% des communes se disent prêtes à accroître leur investissement dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse dans les prochaines années. Une très faible minorité d'élus envisage une diminution de la mobilisation communale.

Dans les prochaines années, cet investissement ou cette mobilisation sont plutôt amenés à...
(Base totale)



Ce sont les communes de moins de 10 000 habitants qui semblent les plus enclines à amplifier leur mobilisation. Elles s'inscrivent en ce sens dans une logique de rattrapage

Dans les prochaines années, cet investissement dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse est plutôt amené à... ? Base totale	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9 999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
Monter en puissance	71%	73%	61%	65%	71%
Rester identique	26%	25%	21%	29%	25%
Diminuer	1%	0%	1%	0%	1%
Rien n'est décidé	2%	2%	17%	6%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Encore une fois, le facteur de précarité joue sur la posture de la commune : à taille de commune identique, les communes précaires envisagent plus souvent d'augmenter leur investissement que les communes ayant des problématiques sociales moins fortes.

Dans les prochaines années, cet investissement dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse est plutôt amené à... ? Base totale	Profil de commune								Total
	Moins de 2 000 - précarité faible	Moins de 2 000 - précarité moyenne	Moins de 2 000 - précarité forte	2 000 à 9 999 - précarité faible ou moyenne	2 000 à 9 999 - précarité forte	10 000 à 49 999 - précarité faible ou moyenne	10 000 à 49 999 - précarité forte	50 000 et plus (précarité élevée)	
Monter en puissance	74%	61%	81%	75%	70%	49%	69%	65%	71%
Rester identique à ce qu'il a été	24%	35%	15%	22%	27%	24%	19%	29%	25%
Diminuer	2%	1%		1%		3%			1%
Rien n'est encore arrêté en la matière		3%	4%	1%	3%	23%	12%	6%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Parmi les élus affirmant que leur investissement dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse va monter en puissance dans les années à venir, 89% considèrent que cette montée en puissance se traduira par une augmentation du budget municipal ou intercommunal.

Si l'on raisonne sur la base totale 63% des élus anticipent une augmentation du budget communal dédié aux politiques enfance jeunesse.

Cette montée en puissance se traduira-t-elle par une augmentation du budget communal ou intercommunal accordé aux politiques enfance - jeunesse ? Base totale	Profil de commune								Total
	Moins de 2 000 - précarité faible	Moins de 2 000 - précarité moyenne	Moins de 2 000 - précarité forte	2 000 à 9 999 - précarité faible ou moyenne	2 000 à 9 999 - précarité forte	10 000 à 49 999 - précarité faible ou moyenne	10 000 à 49 999 - précarité forte	50 000 et plus (précarité élevée)	
Oui	67%	55%	72%	73%	54%	18%	41%	54%	63%
Non	2%	4%	6%	1%	12%	21%	16%		4%
Ne sait pas	5%	2%	4%	1%	4%	10%	12%	12%	3%
Pas de montée en puissance prévue	26%	39%	19%	25%	30%	51%	31%	35%	29%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

4.6 Positionnement des communes sur les thématiques enfance jeunesse et attentes à l'égard de la CAF

La posture et la mobilisation future des communes dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse structurent fortement les attentes à l'égard de la CAF. Toutes les communes ne sont pas en effet au même stade dans la mise en œuvre de leur politique enfance jeunesse : certaines se sont déjà fortement mobilisées alors que d'autres ont laissé cette problématique en suspens.

Afin de mettre en évidence des groupes de communes ayant développé des stratégies comparables, une approche typologique a été conduite. Cette approche repose sur le croisement de deux dimensions.

- Une première dimension renvoie au degré de mobilisation des communes concernant la problématique enfance jeunesse. L'indicateur traduisant ce degré de mobilisation a été construit à partir des questions sur : la contractualisation d'un Contrat Temps Libre, la délégation de la compétence enfance jeunesse à l'échelle intercommunale, la formalisation d'une politique enfance jeunesse dans un document cadre et la réalisation d'études ou de diagnostics des besoins des familles et des jeunes. Cet indicateur comporte trois positions : mobilisation forte / mobilisation moyenne / mobilisation faible.
- Une seconde dimension renvoie au degré d'investissement futur des communes sur la problématique enfance jeunesse : montée en puissance / stabilité / régression.

Sur la base de cette approche, on peut segmenter les communes en trois groupes homogènes :

1. Le premier groupe réunit les communes qui se sont fortement mobilisées sur la thématique enfance jeunesse et envisagent, soit de maintenir cette mobilisation, soit de la faire monter en puissance dans les années à venir. Ces communes ont toutes signé un CTL, ont conduit des diagnostics et des analyses des besoins, se sont dotées de compétences leur permettant de mettre en œuvre leur politique (service enfance jeunesse ou coordinateur) et, pour les plus petites d'entre elles, ont parfois fait le choix de déléguer leur compétence pour avoir davantage de possibilités en terme de construction d'une offre en direction de la population. Ce groupe représente 35% des communes interrogées. Il exprime globalement moins d'attentes en matière de diagnostic, considérant plus souvent disposer des connaissances suffisantes pour élaborer une politique enfance jeunesse adaptée aux besoins locaux. D'une manière générale, il se place dans une attente de continuité et n'a d'autre demande que celle consistant à maintenir la qualité du partenariat existant.
2. Le second groupe est totalement opposé au premier. Il associe les communes qui n'ont encore rien entrepris en matière de politique enfance jeunesse et qui n'ont pas l'intention de le faire à court terme. Considérant soit que les besoins n'existent pas, soit que la question de l'enfance et de la jeunesse ne figure pas parmi les priorités de la municipalité, ces communes n'ont pas contractualisé, méconnaissent le CEJ, n'envisagent pas ou peu de déléguer leur compétence enfance jeunesse, ne se

sont pas dotées des outils nécessaires à la mise en œuvre d'une politique enfance jeunesse. Elles ne sont toutefois pas hostiles à une offre de service proposée par la CAF en matière de diagnostic et d'accompagnement mais signalent qu'elles n'ont pas l'intention d'augmenter la part du budget communal consacré à l'enfance et à la jeunesse. Il semble en conséquence difficile de proposer quelque chose à ces élus en dehors d'une sensibilisation à la thématique enfance jeunesse et à l'intérêt de la délégation de compétence sur ce volet. Ce groupe représente 18% des communes interrogées.

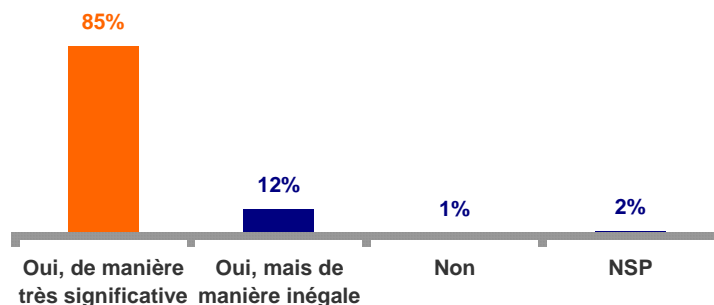
- Le troisième groupe est en marge des deux premiers. Il rassemble les communes n'ayant jusqu'à présent pas réellement investi la thématique enfance jeunesse mais exprimant une forte volonté de prendre en compte cette problématique dans le cadre du nouveau mandat. Dans 8 cas sur 10, elles n'ont pas encore formalisé de politique enfance jeunesse et ne disposent ni d'un coordinateur jeunesse, ni d'un service enfance jeunesse. Ces communes sont aujourd'hui les plus nombreuses à avoir repéré des besoins non satisfaits sur le territoire, qu'il s'agisse de besoins liés à l'accueil des 6-12 ans ou de besoins plus spécifiques à la tranche des 13-18 ans. Ce sont les plus nombreuses à dire qu'elles rencontrent des « problèmes » avec les jeunes qu'elles ne savent pas résoudre. Le volet 13-18 ans constitue d'ailleurs l'une de leur principale priorité. Ce sont ces communes qui manifestent le plus d'attentes vis-à-vis de la CAF. Il s'agit en premier lieu d'attentes d'accompagnement dans le cadre de démarche diagnostic. Ces communes jugent pour la plupart qu'elles ne disposent pas des informations nécessaires pour conduire une politique jeunesse en phase avec les besoins de la population et attendent pour plus de 80% d'entre elles un accompagnement en la matière. Cette attente s'exprime comme une demande d'accompagnement global (méthodologique, technique et financier). Elles attendent également que la CAF soit force de proposition, informe les communes sur les orientations possibles, fasse partager son expertise quant au type d'actions à prioriser. Au-delà du diagnostic, ces communes attendent également de la CAF qu'elle les aide dans l'élaboration de leur programme d'actions et de leur stratégie municipale. Ce sont aujourd'hui les plus nombreuses à envisager une délégation de la compétence jeunesse à l'échelle intercommunale. Elles méconnaissent encore très largement le CEJ. Les communes de ce groupe sont les plus fréquemment exposées à l'accroissement de leur population et comportent plus souvent un faible nombre de familles précaires. Cet accroissement démographique semble aujourd'hui les contraindre à investir un champ qu'elles ont longtemps délaissé. Ce groupe représente 47% des communes interrogées et est composé à part égale de petites communes et de villes moyennes.

5. LA DIMENSION PARTENARIALE

5.1 Perception du CTL

Le bilan global du CTL est largement positif. 97% des communes ayant contractualisé considèrent que le CTL leur a permis de développer leur offre en direction des enfants et des jeunes, dont 85% de manière très significative. Le pourcentage d'élus totalement déçus du contrat est sur ce volet pratiquement nul.

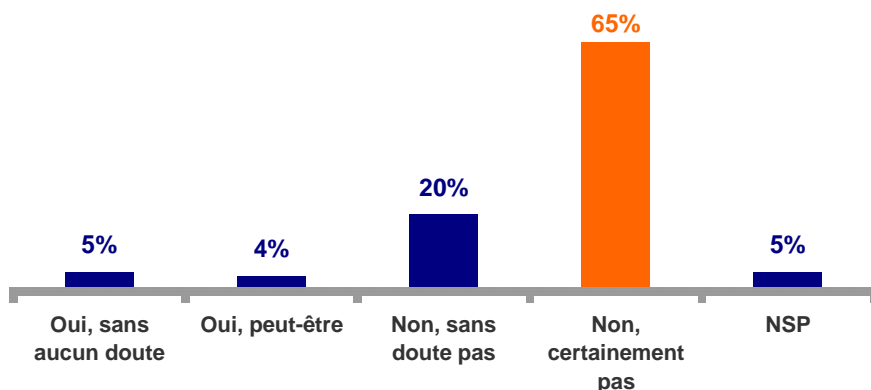
Le CTL a-t-il permis à votre commune de développer son offre en direction des enfants et des jeunes ? (Base 157)



Seuls 5% des élus interrogés attendaient davantage de la contractualisation, sans toutefois être réellement en capacité de préciser sur quels aspects. Ils ne remettent d'ailleurs pas en question le contrat lui-même ou la posture de la CAF, leur satisfaction relative tenant plutôt au faible investissement de la commune et à sa difficulté à se saisir des opportunités offertes par la contractualisation.

La forte satisfaction des élus tient en grande partie à l'effet levier du CTL. En effet, les élus considèrent pour la plupart qu'ils n'auraient pas pu proposer un niveau d'offre identique si leur commune n'avait pas signé de CTL. Sur les moins de 10 000 habitants, la perception de cet effet est d'autant plus forte que l'indicateur de précarité est élevé (cf. tableau page suivante).

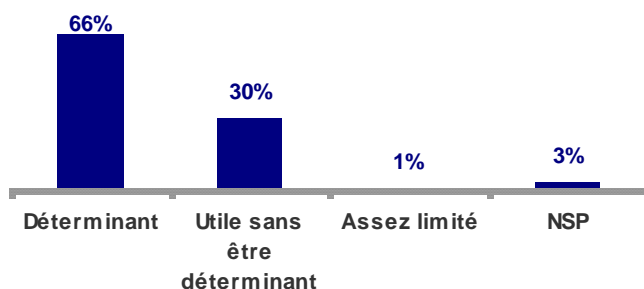
Pensez-vous que vous seriez arrivé à proposer un niveau d'offre identique si votre commune n'avait pas contractualisé un CTL ? (Base 157)



Pensez-vous que vous seriez arrivé à proposer un niveau d'offre identique si votre commune n'avait pas contractualisé	Profil de commune					Total
	Moins de 2 000 - précarité faible	Moins de 2 000 - précarité moyenne	Moins de 2 000 - précarité forte	2 000 à 9 999 - précarité faible ou moyenne	2 000 à 9 999 - précarité forte	
Base moins de 10 000 habitants						
Oui, sans aucun doute	9%	8%	7%	1%	6%	5%
Oui, peut-être	4%	2%	7%	5%	6%	4%
Non, sans doute pas	26%	21%	13%	30%	13%	20%
Non, certainement pas	57%	64%	73%	63%	77%	65%
Ne sait pas	4%	6%	7%		3%	5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

L'effet levier a été si évident que 66% des élus ayant contractualisé estiment que le CTL a eu un impact déterminant sur la mise en œuvre de leur politique enfance jeunesse. Cette dimension déterminante est plus souvent soulignée par les communes de moins de 10 000 habitants.

D'une manière générale, jugez-vous que dans la mise en œuvre de votre politique enfance-jeunesse, l'apport du CTL a été... (Base 157)



<i>D'une manière générale, jugez-vous que dans la mise en œuvre de votre politique enfance-jeunesse, l'apport du CTL a été... (Base 157)</i>	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
Base totale					
Déterminant	66%	70%	54%	27%	71%
Utile sans être déterminant	29%	27%	44%	73%	25%
Assez limité	1%	0%	0%	0%	1%
Ne sait pas	3%	3%	3%	0%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

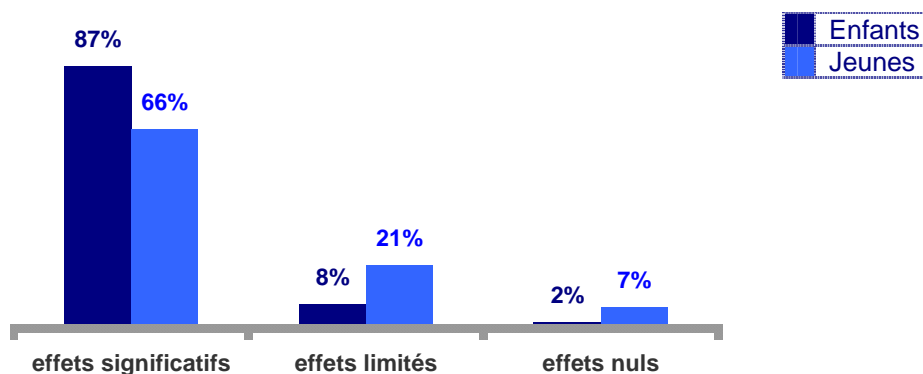
Les effets déterminants du contrat temps libre apparaissent de manière moins fréquente comme une évidence aux élus des communes de 50 000 habitants et plus :

- 35% jugent que le contrat temps libre a eu des effets inégaux sur le développement de l'offre ;
- 23% considèrent par ailleurs qu'ils auraient été en capacité de proposer des niveaux d'offre identiques sans avoir contractualisé ;
- 73% estiment que le CTL a été utile sans pour autant avoir été déterminant.

5.2 Impact sectoriel du CTL

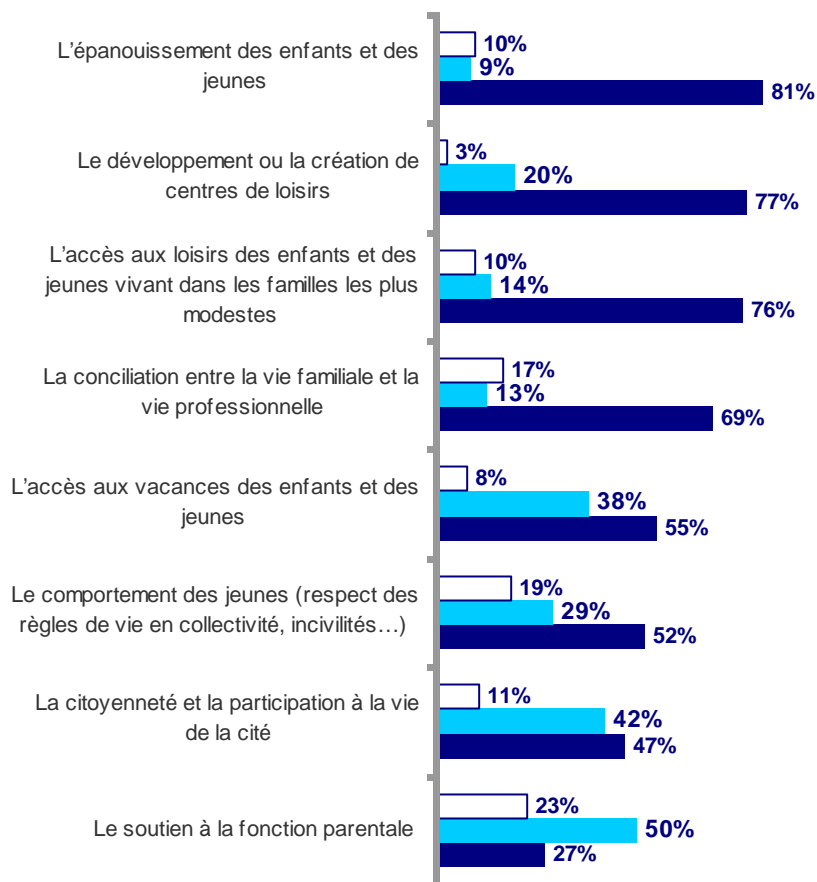
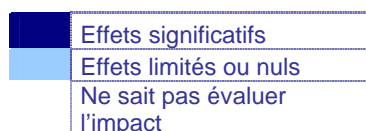
Le fait que l'impact du CTL soit davantage perçu sur l'accès aux loisirs des enfants qu'il ne l'est sur l'accès aux loisirs des jeunes est assez logique puisque les communes se sont davantage mobilisées sur le développement de l'accueil des 6-12 ans. Ceci étant, les effets du contrat sur la tranche 13-18 ans ne sont pas indicibles, puisque 66% des élus jugent que le contrat a eu des effets significatifs sur le renchérissement de l'offre d'activités et de loisirs en direction des jeunes.

*Le CTL a-t-il eu des effets significatifs, limités ou nuls sur les aspects suivants :
L'accès aux loisirs des enfants (Base 157) ?
L'accès aux activités et aux loisirs des jeunes (Base 157)*



L'impact du CTL est jugé significatif par une majorité d'élus sur un large éventail de thématiques : épanouissement des enfants, création de centres de loisirs, conciliation des temps, accès aux loisirs des catégories de population les plus modestes, accès aux vacances, comportements des jeunes, citoyenneté.

Le CTL a-t-il eu des effets significatifs, limités ou nuls sur les aspects suivants (base 157) :

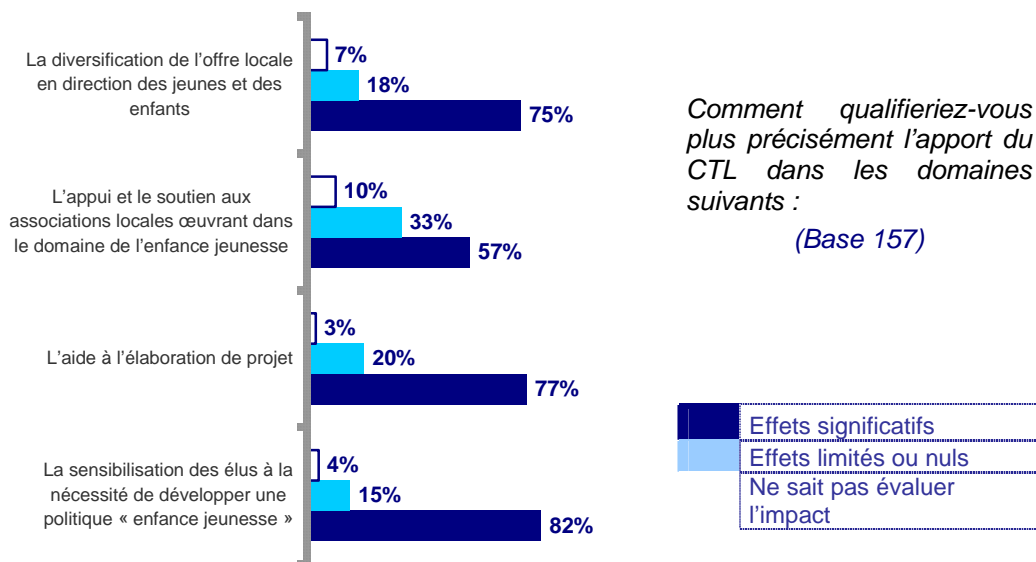


Cet impact reste toutefois évidemment largement corrélé aux orientations et aux arbitrages communaux en matière de politique enfance jeunesse. Il est à l'évidence assez logique que le CTL ait eu moins d'impact sur le soutien à la parentalité, l'incivilité ou l'accès aux vacances puisque les communes ont été nettement moins nombreuses à investir ces thématiques. En ne prenant en compte que l'opinion des communes ayant conduit une action spécifique sur les thématiques de conciliation, de soutien à la fonction parentale, d'aide aux départs en vacances des jeunes ou de lutte contre les incivilités, on constate que :

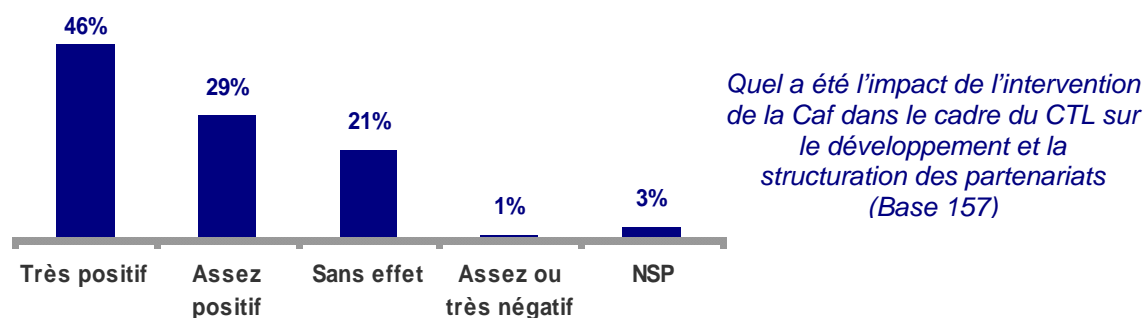
- 74 % des élus jugent que le CTL a eu un impact significatif sur le départ en vacances des jeunes
- 81% des élus jugent que le CTL a eu un impact significatif en matière de conciliation des temps
- 59% des élus jugent que le CTL a eu un impact significatif en matière de comportement des jeunes
- 40% des élus jugent que le CTL a eu un impact significatif sur le soutien à la fonction parentale.

En clair, seule la question du soutien à la fonction parentale apparaît plus en retrait en terme d'impact du CTL.

Outre la mise en œuvre d'actions et la création d'équipements, le CTL a également eu un impact extrêmement positif sur la prise en compte par les municipalités de la thématique enfance jeunesse. 82% des élus jugent que le CTL a eu un effet significatif en matière de sensibilisation sur la nécessité de développer une politique enfance jeunesse. L'effet de sensibilisation a été plus fortement perçu par les élus des petites communes. En outre, le contrat temps libre a eu des conséquences positives sur la capacité des communes à diversifier leur offre en direction des jeunes et des enfants et à s'engager dans des démarches de projets.



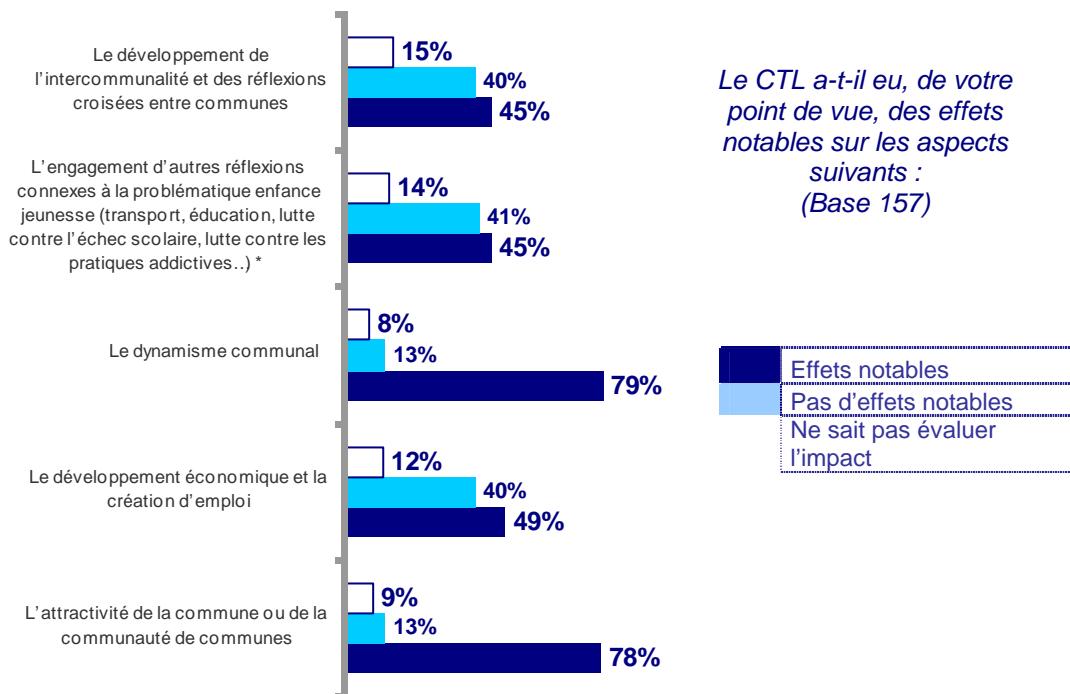
Le CTL a permis dans une moindre mesure de soutenir les associations locales œuvrant dans le domaine de l'enfance jeunesse (la réussite du CTL dans les grandes villes est toutefois plus patente sur ce point). C'est probablement un aspect plus faible du CTL. Les associations restent, en effet, avec la CAF, le principal partenaire en matière de politique enfance jeunesse, or les communes peinent parfois à suffisamment épauler les associations sur lesquelles repose dans une large mesure la mise en œuvre de la politique enfance jeunesse. Les élus demeurent cependant très positifs sur les effets du CTL et l'intervention de la CAF en matière de structuration des partenariats.



Le CTL a largement contribué à ce que les communes de moins de 10 000 habitants se dotent des moyens nécessaires à la conduite d'une politique enfance jeunesse. Sur la tranche des moins de 10 000 habitants, le différentiel entre les communes ayant contractualisé et celle n'ayant pas contractualisé est en effet particulièrement net concernant : la présence d'un service ou d'un coordinateur jeunesse, l'engagement de démarches de diagnostic, la formalisation d'une politique enfance jeunesse, ou encore la délégation de compétence à l'échelle intercommunale pour les moins de 2 000 habitants.

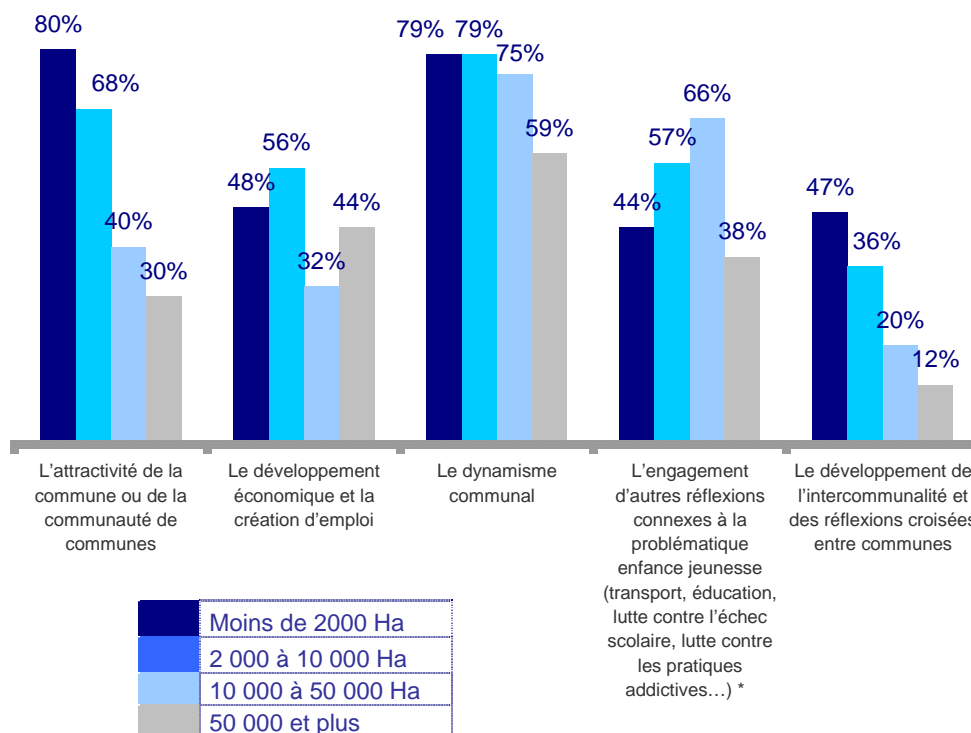
IMPACT DU CTL Base totale Réponse	Profil de commune (taille de commune / CTL)							Total
	Moins de 2 000 CTL	Moins de 2 000 Pas de CTL	2 000 à 10 000 CTL	2 000 à 10 000 Pas de CTL	10 000 à 50 000 CTL	10 000 à 50 000 Pas de CTL	50 000 et plus (CTL)	
% de communes dotées d'un service ou d'un coordinateur jeunesse	48%	19%	72%	26%	97%	91%	100%	37%
% de commune ayant formalisé une politique enfance jeunesse	54%	23%	71%	28%	74%	67%	94%	41%
% de commune ayant réalisé un diagnostic des besoins et attentes	64%	36%	76%	41%	71%	47%	88%	3%
% de commune ayant délégué leur compétence enfance jeunesse	40%	24%	22%	19%	6%	9%	6%	29%

Les effets positifs du CTL ne se résument pas pour les élus au déploiement d'une offre en direction de la population ou à la structuration des moyens nécessaires pour mettre en œuvre une politique enfance jeunesse. Près de 8 élus sur 10 estiment en effet que le CTL a également joué sur l'attractivité de la commune et le dynamisme communal. 49% pensent par ailleurs que la contractualisation a favorisé le développement économique et l'emploi, qu'elle a encouragé les municipalités à prendre en compte d'autres problématiques connexes (transport, lutte contre l'échec scolaire, campagne de prévention...), qu'elle a enfin contribué au développement de l'intercommunalité et des réflexions croisées entre communes.



Les effets du CTL sur l'attractivité de la commune et le développement de l'intercommunalité sont logiquement plus souvent cités par les communes de moins de 10 000 habitants. Les plus de 50 000 habitants restent quant à elles moins nombreuses à percevoir l'impact du CTL sur ce point.

Le CTL a-t-il eu, de votre point de vue, des effets notables sur les aspects suivants (Base 157)



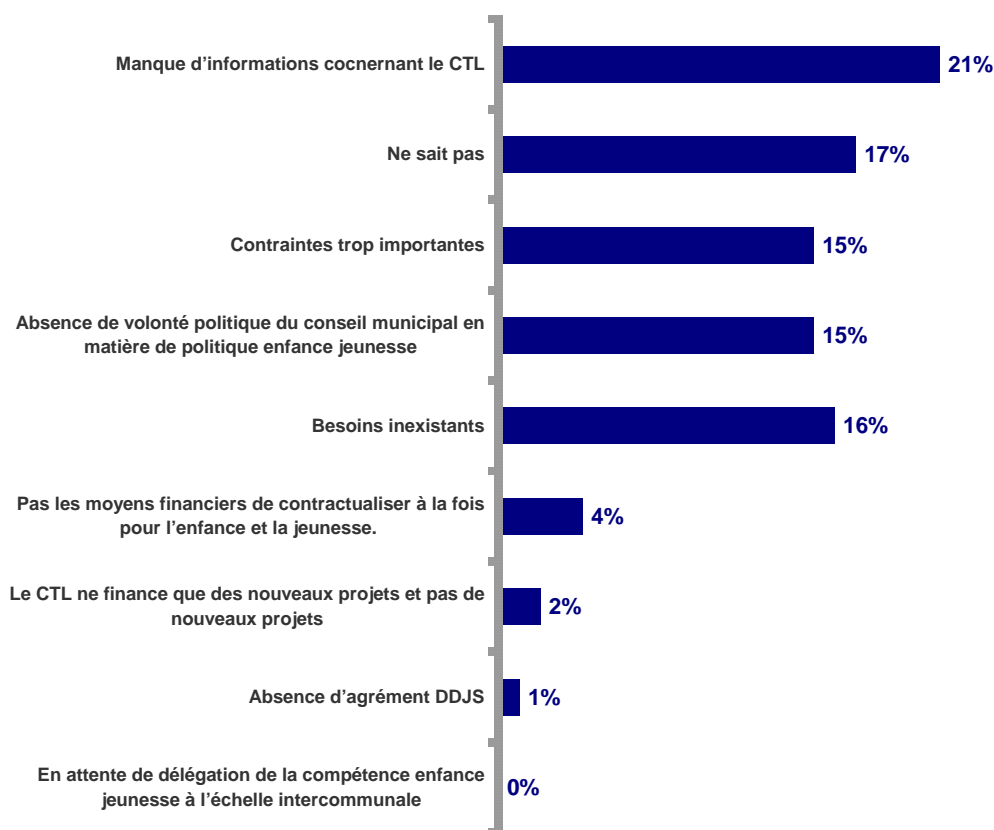
→ Mobilisation des familles dans le cadre de l'élaboration du CTL

Dans le cadre de l'élaboration du contrat temps libre, 6 élus sur 10 estiment que les familles ont été consultées lors de l'élaboration du CTL. Cette consultation a toutefois été essentiellement appréhendée dans une logique d'information des familles lors de réunions publiques ou d'enquêtes visant à mieux connaître les besoins et les attentes. Les élus éprouvent davantage de difficultés à engager une véritable concertation avec les familles et ne savent pas comment les mobiliser ou les impliquer plus fortement. Les actions mises en place sont souvent jugées très décevantes en regard de la faible participation des familles, de sorte que les élus s'interrogent sur la volonté des familles d'être plus fortement associées. C'est au sein des communes de plus de 50 000 habitants que l'expression de cette difficulté est la plus forte.

5.3 Les raisons de la non-contractualisation

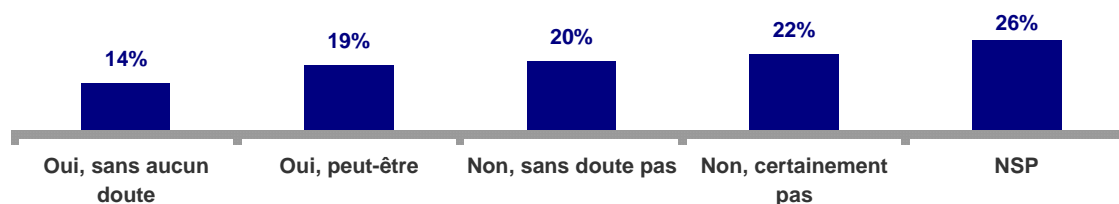
Les communes n'ayant pas contractualisé invoquent un manque d'informations concernant le CTL. Certaines n'avaient jamais entendu parler de ce contrat avant l'enquête, d'autres ne savent pas pourquoi elles n'ont pas fait le choix de ne pas contractualiser. 33% des élus expliquent également la non contractualisation par une absence d'ambitions politiques dans le domaine de l'enfance jeunesse, par la décision de ne pas engager d'actions nouvelles sur ce volet, ou par une absence de besoins repérés sur la commune. La dimension contraignante du nouveau contrat est également évoquée, mais n'apparaît déterminante qu'à partir du moment où les élus formulent peu de besoins en matière de politique enfance jeunesse et n'accordent pas une place centrale à ces problématiques. Reste enfin quelques communes qui ont jugé qu'elles ne disposaient pas de moyens nécessaires pour conduire de front une politique en direction de la petite enfance et une politique en direction des 13-18 ans.

Quelles sont les principales raisons pour lesquelles votre commune n'a pas souhaité contractualiser avec la CAF sur un Contrat Temps Libre.



Parmi les communes n'ayant pas signé de CTL, 14% regrettent franchement leur décision (il s'agit exclusivement de communes de moins de 2000 habitants), 35% s'interrogent (en grande partie parce qu'elles ne connaissent pas le principe et les avantages du CTL), 44% estiment qu'elles ont eu raison de ne pas s'engager sur cette voie (principalement parce qu'elles restent très extérieures aux politiques enfance jeunesse et qu'elles considèrent ne pas avoir de besoins).

Avec le recul, estimez-vous que votre commune aurait dû contractualiser ? (Base 142)



5.4 Le Contrat enfance-jeunesse (CEJ)

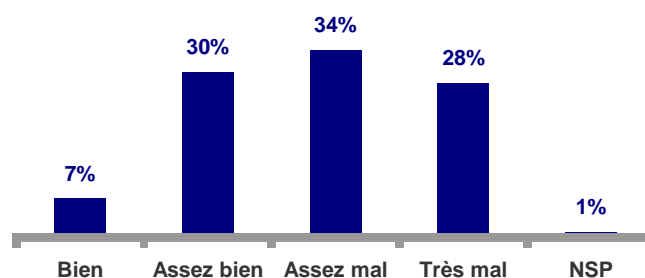
68% des élus souhaitent signer ou ont signé un CEJ, soit 16% de plus que la part des communes engagées sur un CTL. 20% restent indécis et 12 % ont d'ores et déjà fait le choix de ne pas signer. Les plus de 50 000 habitants sont celles qui s'engageront le plus fortement. En deçà de ce seuil de population, le pourcentage de communes pensant contractualiser est sensiblement identique (7 sur 10). Pour les communes ayant signé un CTL, c'est moins l'adhésion aux orientations du CEJ qui guide leur choix que la quasi obligation de contractualiser pour continuer à percevoir une aide financière.

Avez-vous signé ou pensez-vous signé un Contrat Enfance Jeunesse ?	Moins de 2 000 habitants	2 000 à 9999 habitants	10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
Base totale					
Oui	67%	70%	70%	94%	68%
Non	13%	4%	8%	0%	12%
Pas encore de décision	20%	26%	22%	6%	20%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

D'une manière générale, les orientations et conséquences du CEJ sont au moment de l'enquête très mal identifiées par les élus. 62% déclarent d'emblée qu'ils connaissent assez mal ou très mal les grandes orientations du nouveau contrat et qu'ils auront en conséquence une réelle difficulté à s'exprimer sur ce sujet. Les résultats à suivre démontreront que cette méconnaissance est largement sous évaluée dans les déclaratifs des élus. Seuls les élus des communes de plus de 50 000 habitants semblent avoir identifié les changements impulsés par le CEJ (88% d'entre eux jugeant bien ou assez bien connaître le CEJ ou ayant pour partie déjà signé).

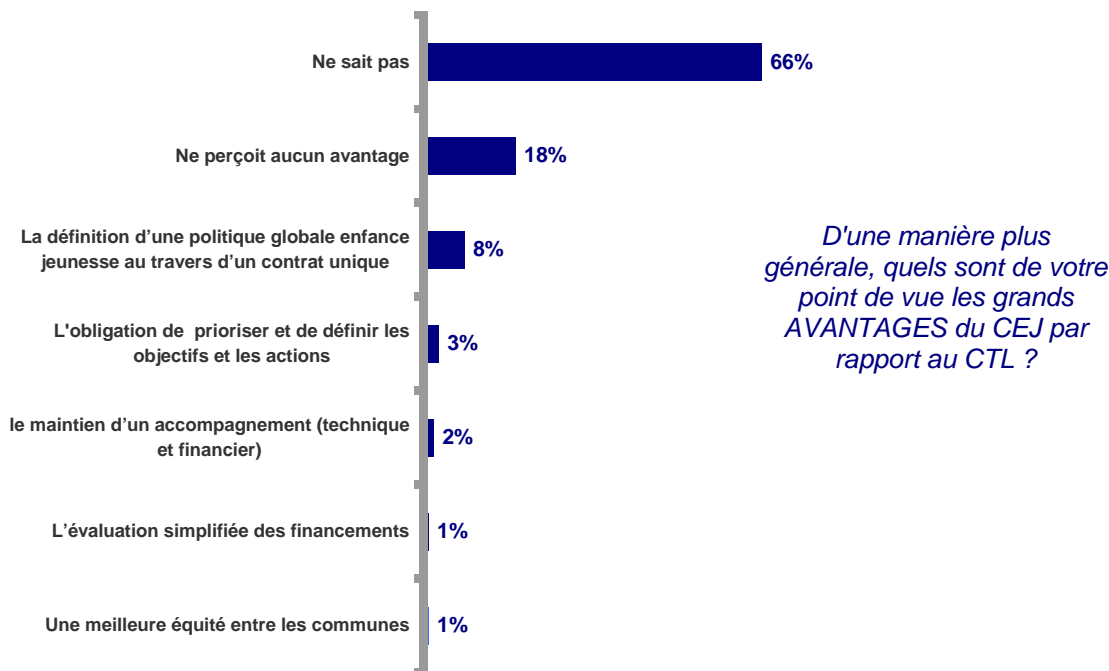
La méconnaissance du CEJ est de manière surprenante très forte auprès des élus ayant signé le CEJ : 44% d'entre eux estiment mal connaître le contenu de ce contrat, 36% ont déclaré qu'ils n'étaient pas en mesure de percevoir dans ses grandes lignes l'impact du CEJ et 32% ont retenu que le seul changement tenait à la baisse des financements. Certains élus semblent en ce sens avoir signé ce contrat sans en prendre toute la mesure (5% des élus ayant signé un CEJ déclarent ne pas savoir s'ils ont signé et 2% pensent qu'ils ne signeront pas).

Diriez-vous que vous connaissez bien, assez bien, assez mal ou très mal les grandes orientations de ce nouveau contrat? (Base totale)



Les élus ont largement commenté lors de l'enquête le déficit d'informations sur les conséquences réelles du CEJ, déficit d'informations que beaucoup jugent par ailleurs volontaire de la part de la CAF. De nombreux élus déclarent avoir découvert les conséquences du passage au CEJ de manière tardive et brutale. La difficulté à obtenir des précisions, la diffusion d'informations « floues » et au compte goutte a largement été regrettée. Certains élus ont rapporté qu'avant le moment de la signature, ils n'avaient pas réellement appréhendé l'impact des changements, la plupart « faisant confiance à la CAF et pensant signer un CTL bis ».

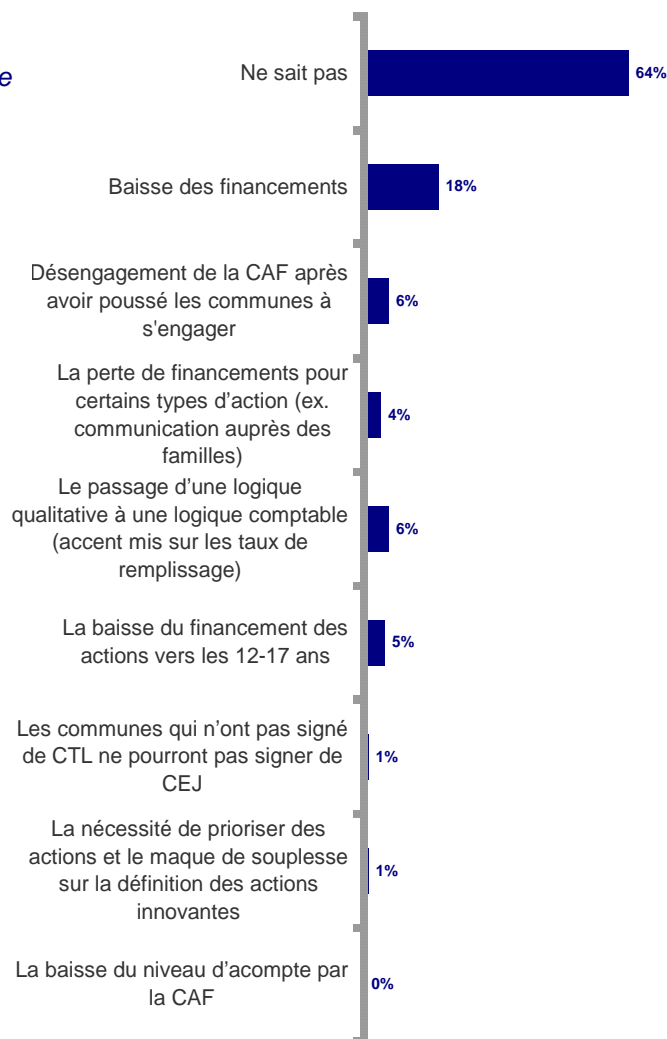
Ce déficit d'informations est largement avancé par les élus pour expliquer leur difficulté à comparer les avantages et les inconvénients du CEJ par rapport au CTL. Concernant les avantages, 66% disent qu'ils sont incapables d'avoir un point de vue et 19 %, malgré leur connaissance déclarée du contrat, ne parviennent pas à trouver d'intérêt au CEJ. Restent un peu moins de 10% des élus évoquant la pertinence d'une fusion des volets petite enfance, enfance et jeunesse.



64% des élus ne sont pas davantage en mesure de comparer les deux contrats sous l'angle des inconvénients. Pour ceux qui s'estiment en mesure de porter une analyse, ce sont essentiellement la perte de financement, la prépondérance des critères quantitatifs (taux de fréquentation, nécessité de remplissage...), la non prise en compte de la pertinence des actions, le recentrage sur la petite enfance au détriment de la tranche 12-18 ans, la perte de financement sur certaines actions ciblées (actions citoyenneté, actions sportives...) qui apparaissent comme les points les plus discutables du CEJ.

A la marge, certains élus ont souligné le manque de souplesse du CEJ, considérant qu'ils avaient aujourd'hui moins de marge de manœuvre en terme de définition de ce qui relève ou non d'une « action nouvelle ». Selon certains élus, le CTL offrait davantage de latitude sur ce plan, le CEJ apparaissant comparativement « plus restrictif » et « regardant ».

D'une manière plus générale, quels sont de votre point de vue les grands INCONVENIENTS du CEJ par rapport au CTL ?



Plusieurs élus ont manifesté leur incompréhension à l'égard de la CAF. Ils regrettent que la CAF ait « poussé » les communes (via des financements attractifs) à s'engager, à se doter d'équipements, à financer des actions nouvelles et qu'elle prenne aujourd'hui la décision de diminuer ses financements, laissant aux communes le soin de faire face aux conséquences financières de ce désengagement. Les quelques commentaires spontanés à suivre illustrent assez bien le sentiment général (pour ceux qui ont une opinion sur le CEJ).

« Il faut que la CAF maintienne le soutien financier qui était prévu au départ. C'est la CAF qui avait poussé des mairies à se lancer dans des projets, ce n'est pas logique et pas réglo »

« Je regrette l'effet balancier : on a eu des financements importants puis peu de financement. Je pense que certaines communes ont les moyens de supporter ces à-coups, mais plutôt des grosses communes, pour nous cela va être beaucoup plus dur. »

« Il fallait continuer à nous épauler à la même hauteur que pour le contrat temps libre. On a été poussé au départ à mener des actions, on est une ville pilote et du jour au lendemain, brutalement, sans aucune concertation, la CAF se désengage financièrement pour des actions qu'elle a aidé à mettre en place. C'est incompréhensible ! »

« On attendait de la CAF qu'elle continue ses financements voire qu'elle les améliore, mais on ne s'attendait pas à ce qu'elle diminue ses financements. Aujourd'hui, c'est la douche froide. »

L'inquiétude est assez forte chez les élus pensant avoir identifié les changements impulsés par le CEJ. Qu'elles soient ou non fondées, ces inquiétudes concernent essentiellement la perte de financement en fonctionnement permettant de maintenir le niveau d'offre actuel. Ceci étant, des craintes se font également jour sur la capacité à développer une politique jeunesse orientée sur les 13-18 ans. Le CEJ apparaît en effet fortement axé sur la petite enfance et peu adapté aux politiques jeunesse du fait des critères quantitatifs mis en place et de la difficulté des élus à proposer une offre fortement fédératrice propre à générer « du volume pour répondre aux critères de la CAF ».

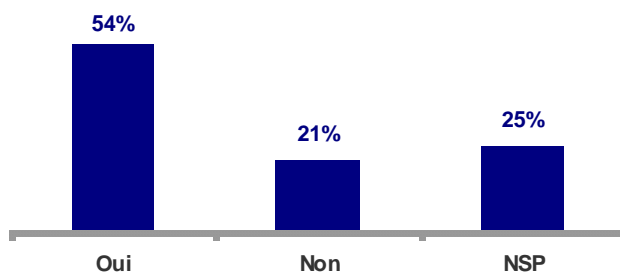
Ces craintes sont d'autant plus prégnantes que les élus n'ont en réalité pas d'autres partenaires susceptibles de les accompagner financièrement. « *C'est là le vrai problème. On n'a pas connaissance des partenaires qui pourraient nous aider et on va se retrouver tout seul* ». « *La DDJS ? Mais cela fait longtemps qu'ils n'ont plus de sous* ».

Du point de vue des élus, la CAF reste en effet un partenaire sans lequel peu de choses peuvent se faire. Lors de l'enquête, les élus ont évidemment cité l'existence de partenaires institutionnels intervenant sur les problématiques enfance jeunesse, notamment la DDJS et le Conseil Général (cités dans respectivement 44% et 36% des cas), mais ces partenaires restent selon eux d'un appui modéré tant sur le plan technique que financier.

Pour absorber une partie des coûts induits par le CEJ, certains élus envisagent une stratégie de regroupement entre communes (sous forme d'intercommunalité ou d'association de communes permettant de mutualiser les investissements et les coûts de fonctionnement). En ce sens, le CEJ pourrait avoir pour effet positif d'accélérer la réorganisation de la compétence enfance jeunesse sur les territoires ruraux.

La question de savoir dans quelle mesure les objectifs du CEJ conduiront les municipalités à réorienter leur politique enfance jeunesse laisse les élus dans l'embarras. D'une manière générale, les élus pensent qu'ils n'ont en la matière pas beaucoup de marge de manœuvre et qu'ils seront probablement contraints de tenir compte des orientations du CEJ lors la rédaction de leur projet municipal.

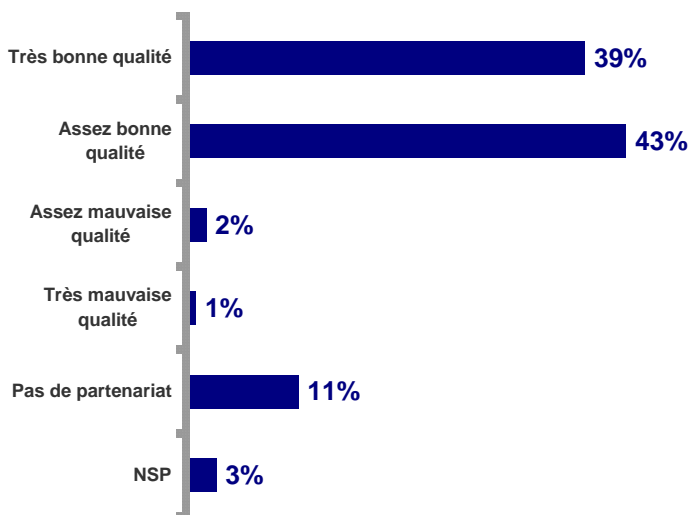
Pensez-vous ou avez-vous réorienté votre projet municipal pour vous rapprocher des objectifs du CEJ? (Base 301)



5.5 Perception du partenariat avec la CAF

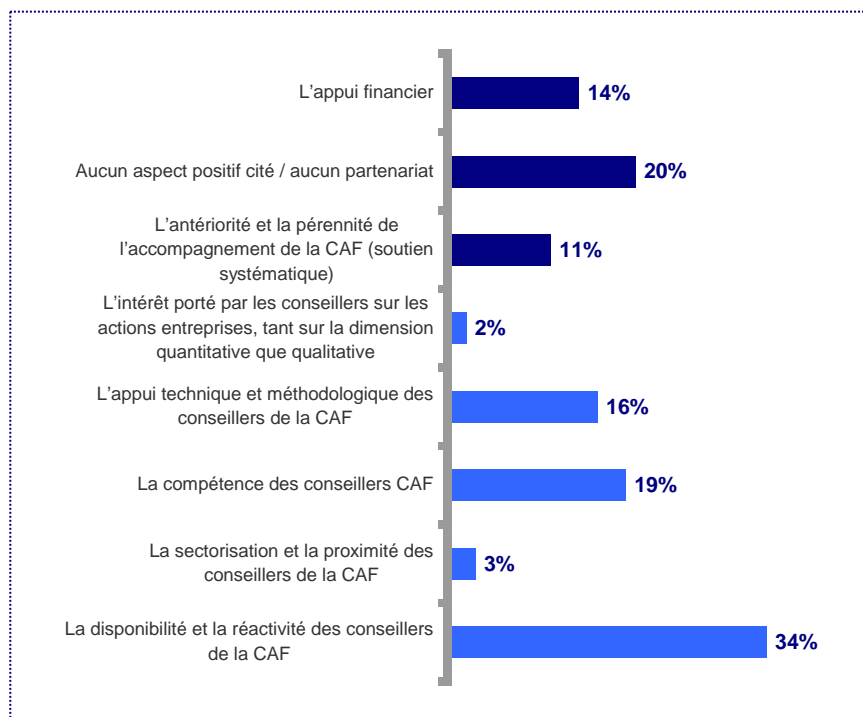
Malgré les réserves exprimées sur le CEJ et le déficit d'informations à son sujet, les élus ne remettent pas en cause la qualité de leurs relations avec la CAF 82% des élus jugent en effet leur partenariat avec la CAF de très bonne ou d'assez bonne qualité. L'expression d'une insatisfaction est ici totalement marginale (3% d'insatisfaction). Cette satisfaction dominante tient en grande partie à la dissociation qu'opèrent les élus entre la CAF, perçue comme un partenaire de proximité intervenant en appui des collectivités et la CNAF, appréhendée comme une « administration nationale » fixant la règle du jeu et la modifiant sans tenir compte des réalités de terrain, au gré de ses contraintes budgétaires.

S'il fallait juger globalement votre partenariat avec la CAF dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, vous diriez que votre partenariat est... (Base totale)



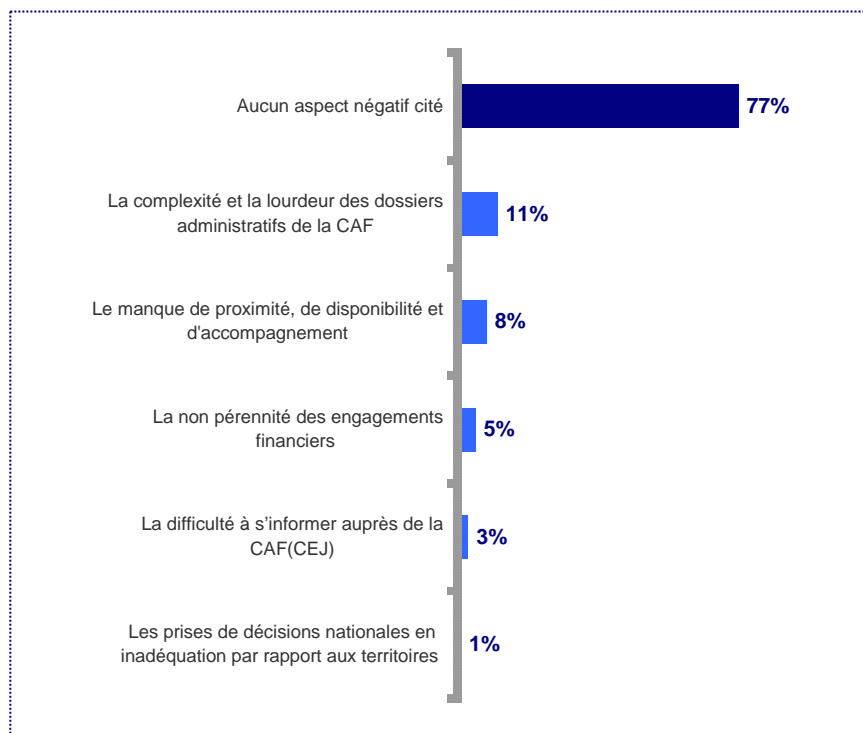
C'est essentiellement la qualité des relations avec les conseillers de la CAF qui porte la satisfaction des élus. La compétence des conseillers, leur intérêt pour les problématiques de la commune, leur réactivité et leur disponibilité sont largement évoquées (74 % des citations). Le soutien financier est également cité mais dans une proportion nettement moindre (14%). Enfin, la possibilité de pouvoir dans le temps compter sur la CAF pour accompagner la commune sur le registre des politiques enfance jeunesse est également souligné par 11% des élus, ce qui n'est pas anecdotique.

Quels aspects POSITIFS feriez-vous ressortir de votre partenariat avec la CAF dans le domaine de l'enfance - jeunesse ? (Plusieurs réponses possibles)



Interrogés sur les aspects négatifs du partenariat, 8 élus sur 10 n'avaient pas de critiques à formuler. Pour ceux qui se sont exprimés, la complexité administrative des dossiers, le manque de proximité et de disponibilité et la non pérennité des engagements sont les griefs les plus souvent formulés. Ce dernier point reste un motif d'insatisfaction exprimé avec plus de véhémence.

Quels aspects NEGATIFS feriez-vous ressortir de votre partenariat avec la CAF dans le domaine de l'enfance - jeunesse ? (Plusieurs réponses possibles)



Le partenariat entre les communes et la CAF repose dans une large mesure sur la contractualisation. 82% des élus interrogés déclarent que la CAF ne les a pas accompagnés sur des projets ou des actions en faveur de l'enfance jeunesse en dehors du contrat temps libre.

Ce résultat clive toutefois fortement avec la taille de commune : plus de 45% des communes de plus de 10 000 habitants ont bénéficié d'un accompagnement en dehors du cadre fixé par le CTL, contre seulement 16% des communes de moins de 2000 et 27% des communes de 2 000 à 10 000 habitants. En dessous de 10 000 habitants, il n'y a pas d'effet de compensation à la non contractualisation puisque les communes non dotées d'un CTL ne bénéficient pas davantage d'un accompagnement ad hoc que celles ayant contractualisé. Cet effet de compensation s'observe uniquement sur les villes moyennes (10 000 à 50 000 habitants).

<i>En dehors du CTL et du CEJ, la CAF vous a-t-elle accompagné dans la mise en œuvre d'actions ou de projets en faveur de l'enfance - jeunesse ?</i>	Profil de commune (taille de commune / CTL)							Total
	Moins de 2 000 CTL	Moins de 2 000 Pas de CTL	2 000 à 10 000 CTL	2 000 à 10 000 Pas de CTL	10 000 à 50 000 CTL	10 000 à 50 000 Pas de CTL	50 000 et plus (CTL)	
Oui	15%	17%	25%	29%	33%	52%	48%	37%
NON	85%	83%	75%	71%	77%	48%	52%	41%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

On retiendra ici qu'en dehors du CTL, la conduite d'actions partenariales CAF / Commune est extrêmement rare en dessous de 2 000 habitants. Les petites communes n'attendent d'ailleurs pas la CAF sur ce registre dans le sens où seules 8% des communes de moins de 2 000 habitants disent avoir regretté que la CAF ne les accompagne pas davantage. Les attentes d'accompagnements externes au CTL s'expriment plus fortement à partir de 10 000 habitants (plus d'une commune sur cinq regrettant que la Caf ne les ait pas suffisamment accompagnées sur la mise en œuvre d'actions hors contrat).

Lorsque des regrets sont exprimés, ils concernent le financement de postes d'animateurs, la pérennisation des contrats d'animateurs existants (contrats aidés) et de manière plus marginale : une aide financière au développement de l'accompagnement scolaire, au développement de projets en direction des jeunes sans autres précisions, à la création d'aires de jeux, au financement de minibus ou à la mise en place d'une offre de mini-camps ou de séjours extérieurs.

<i>Avez-vous regretté que la CAF ne vous accompagne pas sur certains projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse ?</i>	Profil de commune (taille de commune / CTL)							Total
	Moins de 2 000 CTL	Moins de 2 000 Pas de CTL	2 000 à 10 000 CTL	2 000 à 10 000 Pas de CTL	10 000 à 50 000 CTL	10 000 à 50 000 Pas de CTL	50 000 et plus (CTL)	
Oui	10%	5%	10%	9%	22%	21%	38%	37%
NON	90%	95%	90%	91%	78%	79%	62%	41%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



Questionnaire « Evaluation de la politique enfance jeunesse »

Bonjour, je suis ... du cabinet TMO Régions.

La Caisse Nationale des Allocations Familiales (la CNAF), vous a adressé un courrier mentionnant une évaluation sur « les politiques enfance-jeunesses des CAF ». L'évaluation a pour objectif de faire un bilan sur les aides apportées par la CAF et de faire remonter les préoccupations des élus.

C'est dans ce cadre, que j'aimerais avoir un entretien avec vous d'une vingtaine de minutes.

Est-ce possible maintenant ou quand pouvons-nous prendre un rendez vous ?

Partie 1 Connaissance des besoins et attentes des familles et des jeunes

D'une manière générale diriez-vous que vous avez une bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance des besoins et des attentes des familles ayant des enfants (préciser 6-18 ans) sur votre commune ?

	6-12 ans	13-18 ans
Une bonne connaissance -----	1 -----	1 -----
Assez bonne connaissance -----	2 -----	2 -----
Assez mauvaise connaissance -----	3 -----	3 -----
Très mauvaise connaissance -----	4 -----	4 -----

Toujours d'une manière générale, diriez-vous que vous avez une bonne, une assez bonne, une assez mauvaise ou une très mauvaise connaissance des besoins et des attentes des enfants et des jeunes sur votre commune ?

	6-12 ans	13-18 ans
Une bonne connaissance -----	1 -----	1 -----
Assez bonne connaissance -----	2 -----	2 -----
Assez mauvaise connaissance -----	3 -----	3 -----
Très mauvaise connaissance -----	4 -----	4 -----

Avez-vous réalisé ou fait réaliser des études pour mieux identifier ces besoins et ces attentes ?

Oui enfance (6-12 ans) et jeunesse (plus de 12 ans) -----	1	aller en question n° 4
Oui enfance seulement -----	2	aller en question n° 4
Oui jeunesse uniquement -----	3	aller en question n° 4
Non -----	4	aller en question n° 6
NSP -----	5	aller question n°6

La CAF vous a-t-elle accompagné ou aidé pour réaliser ces études ou ces diagnostics ?

Oui fortement -----	1	
Oui un peu -----	2	
Non pas vraiment -----	3	
Non pas du tout -----	4	aller en question n°6
NSP -----	5	aller en question n°6

Cette aide ou cet accompagnement étaient d'ordre ? (Plusieurs réponses possibles)

Financier -----	1
Technique et méthodologique -----	2
NSP -----	3

Aujourd'hui, estimez-vous que les informations, données ou diagnostics dont vous disposez sont suffisants, assez insuffisants ou très insuffisants pour élaborer une politique enfance jeunesse adaptée aux réalités de votre territoire ?

- Suffisants ----- 1
- Assez insuffisants ----- 2
- Très insuffisants ----- 3
- NSP----- 4

Attendriez-vous de la CAF qu'elle vous accompagne davantage pour tout ce qui concerne l'étude et l'analyse des besoins des familles et des jeunes résidant sur votre commune ?

- Oui -----1 aller en question n° 8
- Non -----2 aller en question n° 9
- NSP-----3 aller en question n° 9

Qu'attendriez-vous de la Caf en matière d'analyse et d'étude des besoins des familles et des jeunes ?

Aller en question n°9

POST CODIFICATION

Information sur les études et les outils de diagnostics existants pour guider l'action publique	1
Réalisation d'un diagnostic global portant sur l'adéquation entre l'offre et la demande	2
Réalisation de diagnostics thématiques	3
Evaluation des actions conduites dans le cadre de la contractualisation	4
Mise à disposition d'information sur le territoire et sa population	5
Accompagnement méthodologique, réglementaire et technique.....	6
Distance, recul et objectivité.....	7
Apport d'expertise et d'informations sur les actions conduites sur d'autres territoires	8
Autres.....	9
NSP.....	10
Participation de la CAF aux démarches d'études pour inciter les familles à répondre	11
Propositions d'actions innovantes	13
Accompagnement financier (études, diagnostics).....	14

Partie 2 Les enjeux prioritaires en matière de politique enfance jeunesse

Avez-vous identifié sur votre territoire des besoins non satisfaits en matière de politique enfance jeunesse (préciser 6-18 ans)?

- Oui -----1 aller en question n°10
- Non -----2 aller en question n°11
- NSP-----3 aller en question n°11

De quels besoins s'agit-il ? (faire préciser si les besoins sont liés à l'école ou au temps péri ou extra scolaire)

Aller en question n°11

POST CODIFICATION

Insuffisance de l'offre en direction des 13-18 ans1
 Inadéquation de l'offre d'activités et de loisirs en direction des 13-18 ans2
 Difficultés à appréhender la demande des jeunes3
 Difficultés liées à l'éloignement de l'offre et à l'insuffisance des transports en commun4
 Insuffisance de l'offre pour accueillir les enfants et les jeunes (6-12) le mercredi5
 Insuffisance de l'offre pour accueillir les enfants et les jeunes (6-12) sur le temps des vacances scolaires (petites et grandes vacances)6
 Autres7
 NSP8
 Structure : CLSH9
 Lieu pour les jeunes (espace jeunes – local jeunes) lieu de rencontre, salle de spectacle 10
 Coopération avec les acteurs de terrains 11
 Insuffisance de l'offre périscolaire en direction des 6-18 ans 12
 Restitution d'un besoin difficile à caractériser (difficulté à mobiliser les jeunes,...) 13

Votre commune rencontre-t-elle des problèmes ou des difficultés particulières avec les jeunes (...) ?

- Oui -----1 aller en question n°12
 Non -----2 aller en question n°13
 NSP-----3 aller en question n°13

De quels problèmes ou difficultés s'agit-il ?

POST CODIFICATION

Les conduites addictives 1
 L'incivilité et les dégradations..... 2
 Le mal-être des jeunes 3
 Les difficultés relationnelles entre parents et enfants (notamment en terme d'autorité parentale) 4
 La difficulté à inscrire les filles dans les activités proposées 5
 La difficulté à attirer les jeunes dans les structures 6
 L'échec scolaire 7
 Le désœuvrement 8
 Autres préciser 9
 La difficulté à mobiliser les jeunes sur des projets, sur des actions à long termes 10
 Difficulté à mettre en place des actions et à mobiliser les jeunes des quartiers sensibles 11
 Difficulté à appréhender la demande 12
 Ne sait pas 13

On entend parfois dire que ... êtes vous plutôt en accord ou en désaccord avec cette opinion ?

	D'accord	En désaccord	NSP
les jeunes sont de plus en plus consuméristes et qu'il est de plus en plus difficile de satisfaire leur demande	1	2	3
Il est difficile de savoir ce que veulent les jeunes	1	2	3

SI code 2 et 3 en Q9 et code 2 en Q11 aller en Q17

La commune (ou la communauté de communes) fait-elle de la réponse à ces besoins ou difficultés une priorité ?

- | | 6-12 ans | 13-18 ans |
|-----------|----------|-----------|
| Oui | 1 | 1 |
| Non | 2 | 2 |
| NC..... | 3 | 3 |
| NSP..... | 4 | 4 |

Pour répondre à ces besoins, attendriez-vous de vos partenaires qu'ils vous proposent une aide ou accompagnement dans les domaines suivants ?

	OUI	NON partenariat déjà en cours	NON pas d'attente	NSP
Diagnostic et analyses des besoins	1	2	3	4
Aide à définition d'un programme d'actions	1	2	3	4
Accompagnement technique (suivi des structures, fonctionnement, évaluation...)	1	2	3	4
Accompagnement financier * (préciser dans l'encadré ci-dessous quel type d'accompagnement est attendu : fonctionnement / investissement – pour quels projets ou quelles actions...)	1	2	3	4

Investissement	Fonctionnement	NSP	Descriptifs sommaires des projets, des actions
1	2	3	Projet n°1 :
1	2	3	Projet n°2 :

Si uniquement des réponses négatives ou NSP aller en Q17

Pouvez-vous préciser à quel(s) partenaire(s) vous pensez en particulier ?

- DDJS ----- 1
- Conseil Général ----- 2
- Associations locales ----- 3
- CAF ----- 4
- Drac ----- 5
- Communauté de communes / Communauté d'agglo ----- 6
- Partenaires privés ----- 7
- Msa ----- 8
- Autres ----- 9
- Nsp ----- 10

Observez-vous des disparités ou des inégalités dans l'accès aux équipements et aux services proposés aux jeunes et aux familles ayant des enfants ?

- Oui ----- 1 aller en question n°18
- Non ----- 2 aller en question n°24
- NSP ----- 3 aller en question n°24

Ces inégalités ou disparités sont liées... (plusieurs réponses possibles)

- Aux coûts d'accès aux équipements et services ----- 1
- A l'absence d'équipements ou services sur certains territoires ----- 2
- A l'absence de transports en commun ----- 3
- Aux difficultés sociales de certaines familles ----- 4
- A autre choses (faire préciser) ----- 5
- NSP ----- 6

Qu'est ce qui vous fait dire cela ?

Ces disparités ou ces inégalités ont-elles fait l'objet d'analyses ou d'études permettant d'en évaluer l'ampleur ?

- Oui ----- 1
- Non ----- 2
- NSP ----- 3

La commune (ou la communauté de communes) **fait-elle de la résorption de ces inégalités ou disparités une priorité ?**

Oui ----- 1
 Non ----- 2

Pour réduire ces disparités, attendriez-vous de vos partenaires qu'ils vous proposent une aide ou accompagnement dans les domaines suivants ?

	OUI	NON partenariat déjà en cours	NON pas d'attente	NSP
Diagnostic et analyses des besoins	1	2	3	4
Aide à définition d'un programme d'actions	1	2	3	4
Accompagnement financier * (préciser dans l'encadré ci-dessous quel type d'accompagnement est attendu : fonctionnement / investissement – pour quels projets ou quelles actions...)	1	2	3	4

Investissement	Fonctionnement	NSP	Descriptifs sommaires des projets
1	2	3	Projet n°1 :
1	2	3	Projet n°2 :

Si uniquement des réponses négatives en Q22, aller en Q24

Pouvez-vous préciser à quel(s) partenaire(s) vous pensez en particulier ?

POST CODIFICATION

- DDJS -----1
- Conseil Général -----2
- Associations locales -----3
- CAF -----4
- Drac -----5
- Communauté de communes/ Communauté d'agglomération -----6
- Partenaires privés -----7
- Msa -----8
- Autres -----9
- Nsp -----10

Partie 3 Organisation de la compétence enfance jeunesse

Votre commune est-elle inscrite dans une forme d'intercommunalité ?

Oui ----- 1 aller en question n° 25
 Non ----- 2 aller en question n° 32

De quelle forme d'intercommunalité s'agit-il ?

- Communauté de communes ----- 1
- Communauté d'agglomération ----- 2
- Communauté urbaine ----- 3
- Autres préciser ----- 4

La compétence enfance jeunesse (préciser 6-18 ans) a-t-elle été déléguée à l'échelle intercommunale ou au niveau du regroupement de communes?

- Oui enfance et jeunesse-----1 aller en question n°27
- Oui seulement enfance-----2 aller en question n°27
- Oui seulement jeunesse-----3 aller en question n°27
- Non -----4 aller en question n°29
- NSP-----5 aller en question n°33

Cette prise de compétence à l'échelle intercommunale a-t-elle plutôt produit des effets positifs ou des effets négatifs en matière de développement des politiques « enfance jeunesse » ?

- Négatifs-----1
- Positifs-----2
- Positifs et négatifs -----3
- Sans effet -----4
- NSP-----5

En quoi ces effets sont-ils positifs ou négatifs ?

Aller en question 26

POST CODIFICATION

Positif

- Elaboration d'une politique enfance jeunesse préalablement non formalisée 1
- Effet levier lié à la réorganisation et à la mutualisation des moyens (humains et financiers) 2
- Développement des équipements (centres de loisirs)..... 3
- Développement de l'offre d'activités et d'animations..... 4
- Mise en place d'actions spécifiques (par exemple accès aux vacances) 5
- Mise en place d'une tarification unique favorisant l'accès aux loisirs et l'égalité des 6
- conditions d'accès 7
- Autres préciser 8
- NSP..... 9
- Mutualisation des équipements et des moyens de transports (coût, fonctionnement) 10
- Permet de regrouper le nombre de participants pour mettre en place des activités, des sorties 11

Négatif

- Trop forte concentration des activités sur la commune centre 1
- Méconnaissance de la politique menée à l'échelle intercommunale 2
- Lourdeur et complexité de mise en place de la politique enfance jeunesse en associant toutes les communes 3
- Autres préciser 4
- NSP..... 5
- Perte de contrôle, la compétence échappe totalement aux élus 6

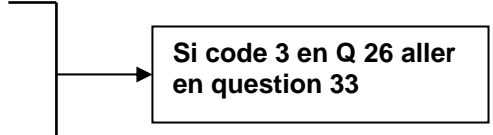
Une étude permettant de mieux appréhender les effets positifs et négatifs de l'intercommunalité a-t-elle été réalisée ?

- Oui-----1
- Non -----2
- NSP-----3

**Si code 1 en Q26 aller en Q35
Si code 2 en Q26 aller en Q31**

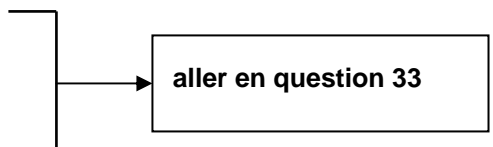
Des réflexions sont-elles en cours pour déléguer la compétence enfance à l'échelle intercommunale ?

- Oui-----1
- Non -----2
- NSP-----3



Des réflexions sont-elles en cours pour déléguer la compétence jeunesse à l'échelle intercommunale ?

- Oui ----- 1
- Non ----- 2
- NSP ----- 3



Votre commune envisage-t-elle à court terme de s'engager dans une forme d'intercommunalité ?

- Oui ----- 1
- Non ----- 2
- NSP ----- 3

Personnellement seriez-vous favorable à une prise de compétence « enfance jeunesse » par la communauté de communes ou par la communauté d'agglomération ?

- Favorable ----- 1
- Défavorable ----- 2
- Indécis ou réservé ----- 3
- NSP ----- 4

Pourquoi y seriez favorable ou défavorable ?

POST CODIFICATION

Favorable

- Organisation et mutualisation des moyens (humains et financiers) 1
- Territoire intercommunal plus pertinent pour être en capacité de répondre aux besoins 2
- Obtention d'agrément 3
- Permettre aux enfants de s'identifier à un territoire élargi (territoire du collège) 4
- Autres préciser 5
- NSP 6
- Pour homogénéiser l'offre de loisirs et d'accueil sur le territoire 7
- Mutualisation des équipements (centre de loisirs, équipements sportifs) 8

Défavorable

- Trop forte concentration des activités sur la commune centre 1
- Complexité de mise en place de la politique enfance jeunesse en associant toutes les communes 2
- Trop forte disparité des situations territoriales entre les communes (ex. problématiques, objectifs, priorités différentes) 3
- Crainte de la commune centre d'être le principal contributeur financier 4
- Craintes d'une priorisation des actions vers les communes les plus défavorisées 5
- Souhait de conserver la décision politique 6
- Autres préciser 7
- NSP 8
- crainte de perdre le contrôle et la proximité 9

Votre commune (ou communauté de communes) a-t-elle un service enfance jeunesse ?

- Oui enfance et jeunesse ----- 1
- Oui enfance uniquement ----- 2
- Oui jeunesse uniquement ----- 3
- Non ----- 4
- NSP ----- 5

Votre commune dispose-t-elle de coordonnateurs jeunesse?

- Oui ----- 1
- Non ----- 2
- NSP----- 3

Votre commune (ou intercommunalité) a-t-elle signé un Contrat Temps Libre avec la CAF ?

- Oui ----- 1
- Non ----- 2
- NSP----- 3

(Si code 4 en question 35 aller en question 39) Ce service a-t-il été créé dans le cadre du Contrat Temps Libre ou du CEJ

- Oui CTL----- 1
- Oui CEJ----- 2
- Non ----- 3
- NSP----- 4

Partie 4 Les grandes orientations des politiques enfance jeunesse mises en œuvre

Votre commune (ou communauté de communes) a-t-elle formalisé une politique enfance jeunesse que l'on puisse retrouver dans un document cadre?

- Oui ----- 1
- Non ----- 2
- NSP----- 3

Quels sont les objectifs et les actions prioritaires de la commune dans ce domaine ?

Si pas d'objectif et pas d'action ou NSP aller en Q 46

POST CODIFICATION

- Mieux connaître les besoins des enfants et des jeunes 1
- Développer l'offre pour accueillir les enfants et les jeunes le mercredi, sur le temps des vacances scolaires et sur le temps périscolaire (petites et grandes vacances) 2
- Créer des équipements à vocation culturelle ou sportive 3
- Créer des structures fédératrices (ex. pôle jeunesse) 4
- Favoriser l'accès de tous aux loisirs et aux structures d'accueil 5
- Développer les relations intergénérationnelles..... 6
- Mieux organiser l'offre d'animation sur le territoire 7
- Professionnaliser le personnel d'animation 8
- Faciliter la socialisation, la solidarité et la citoyenneté 9
- Favoriser l'autonomie des jeunes et leur implication dans la vie locale 10
- Favoriser l'éveil culturel et artistique 11
- Adapter l'offre et les modalités d'accueil aux différentes tranches d'âge 12
- Soutenir la parentalité 13
- Lutter contre l'exclusion et l'isolement..... 14
- Développer la concertation avec les habitants en matière de politique enfance jeunesse 15
- Lutter contre l'échec scolaire..... 16
- Autres préciser 17
- Pas d'objectif..... 18
- NSP (compétence déléguée à la communauté de communes par ex.) 19
- Maintenir l'offre (accueil, animations, activités) pour accueillir les enfants et les jeunes le mercredi, sur le temps des vacances scolaires 20
- Maintenir l'offre en périscolaire (6-12 ans) 21
- Développer l'animation 22
- Développer l'offre pour les jeunes (13-18 ans)..... 23
- Développer l'offre périscolaire pour les enfants (6-12 ans) 24

→ **aller en Q46**

Quelles sont les grandes raisons qui vous ont conduit à définir ces objectifs?

POST CODIFICATION

Le morcellement des actions et le manque de transversalité entre opérateurs et services	1
L'insuffisance de citoyenneté chez les enfants et les jeunes	2
Le désœuvrement des jeunes	3
Le déficit de fréquentation des structures par les enfants et les jeunes	4
La difficulté à fidéliser les jeunes sur des activités et animations	5
Le développement de l'attractivité de la commune (qualité de vie)	6
La demande des familles	7
La demande des jeunes	8
La prévention de la délinquance	9
La demande de l'intercommunalité	10
Le besoin d'accroître la qualité des structures et des animations	11
Autres préciser	12
NSP	13
Volonté politique.....	14
Lutte contre la désertification des campagnes, éviter que la commune devienne un village dortoir	15
Constat d'un besoin sur la commune (beaucoup de familles avec enfants et parents qui travaillent)	16
Développement urbain, augmentation de la population, construction	17
Occuper les jeunes, éviter qu'ils ne restent à rien faire	18

La Caf vous a-t-elle accompagné ou aidé dans l'élaboration de ces objectifs ?

Oui techniquement	1	
Oui financièrement	2	
Oui techniquement et financièrement	3	
Non pas du tout	4	aller en question n°44
NSP.....	5	aller en question n°44

Vous diriez que le partenariat avec la CAF a été en ce domaine...

Très satisfaisant	1
Assez satisfaisant	2
Assez insatisfaisant	3
Très insatisfaisant	4
NSP.....	5

Pensez-vous que la CAF aurait dû vous accompagner davantage dans la formalisation de ces objectifs ?

Oui	1	aller en question n°45
Non	2	aller en question n°46
NSP.....	3	aller en question n°45

Pour quelles raisons ?

Réponse positive

Pour bénéficier de son expertise méthodologique et technique	1
Pour améliorer la qualité des actions	2
Pour apporter son expertise sur les actions conduites sur d'autres territoires	3
Autres préciser	4
NSP	5
Accompagnement financier	6
Pas de sollicitation de la CAF : n'a pas su comment procéder.....	7

Réponse négative

Cela relève de la décision politique..... 1
 Autres préciser 2
 NSP..... 3

Des objectifs (ou des actions spécifiques) ont-ils (elles) été définis (conduites) en direction des 6-12 ans / des 13-18 ans ?

	OUI	NON	N S F	De quels objectifs s'agit-il ?
6-12 ans	1	2	3	
13-18 ans	1	2	3	

Des objectifs spécifiques (ou des actions) ont-ils été définis (conduites) en fonction des problématiques suivantes... ?

	OUI	NON	N S F	De quels objectifs s'agit-il ?
Le prix des activités et de l'inscription dans les centres de loisirs	1	2	3	
Le soutien aux parents rencontrant des difficultés avec leur enfant	1	2	3	
Les quartiers sociaux ou ZUS	1	2	3	
L'accès aux vacances des jeunes	1	2	3	
La conciliation des temps familiaux et professionnels	1	2	3	
La prévention des incivilités	1	2	3	

D'une manière générale, avez-vous le sentiment que les actions engagées ont permis de répondre aux objectifs que la commune (ou l'intercommunalité) s'était fixée en matière de politique enfance jeunesse ?

Oui..... 1
 Non 2
 NSP..... 3

Dans quels domaines avez-vous le sentiment que les actions engagées ont été particulièrement satisfaisantes ?

POST CODIFICATION

Dans tous les domaines	1
Le développement de structures d'accueil 6-12 ans	2
La flexibilité de l'accueil et la conciliation de la vie familiale et professionnelle	3
La mise en place d'une tarification favorisant l'accès aux structures d'accueil des 6-12 ans	4
Le développement des équipements culturels et/ou sportifs	5
Le développement de l'accueil périscolaire des 12-17 ans	6
Le développement des séjours, camps et sorties extérieurs	7
Le développement des activités et animations sur la commune pour les 6-12 ans	8
Le développement des activités et animations dans les quartiers sensibles	9
La capacité à adapter les actions et les modalités d'accueil aux différentes tranches d'âge (ex.: 6 ans, 7-11ans, 10-14ans, 14-18ans).....	10
La formation des jeunes	11
Le civisme des enfants et des jeunes	12
La fréquentation des structures et activités par les 12-17 ans	13
La fréquentation des structures et activités par les 6-12 ans	14
Une plus grande adéquation de l'offre d'activités et d'animations aux attentes des jeunes	15
La délégation de la compétence enfance jeunesse à l'échelle intercommunale	16
La concertation avec les familles	17
Autres préciser	18
NSP.....	19
Développement accueil périscolaire (6-12 ans)	20
Travail sur la qualité des actions de loisirs	21
Développement des structures pour ados.....	22
Le développement des activités et des animations (12-18 ans).....	23

Dans quels domaines avez-vous le sentiment que les actions engagées ont été insuffisantes ou insatisfaisantes ?

POST CODIFICATION

Les transports en commun pour accéder à l'offre enfance jeunesse	1
Le manque de fréquentation de certaines activités	2
Le manque d'implication des enfants et des jeunes dans la vie sociale et les activités proposées.....	3
L'insuffisance de l'offre d'animations et d'activités en direction des jeunes	4
L'insuffisance de sorties et séjours extérieurs en direction des jeunes	5
L'insuffisance de l'offre pour les plus de 17 ans.....	6
Le manque de flexibilité des structures d'accueil pour s'adapter aux contraintes des familles	7
La difficulté à impliquer les jeunes au sein d'activités encadrées.....	8
Le manque de financement de la CAF pour les activités extérieures (sorties, camps,...).....	9
Le manque de financement de la CAF pour les 12-17 ans	10
Le manque de financement en matière de prévention de la délinquance (CLSPD)	11
L'insuffisance de l'accompagnement à la scolarité	12
La concentration de l'offre sur la commune centre de l'intercommunalité.....	13
La perte de l'agrément DDJS pour les mercredis et petites vacances	14
Le manque de communication en direction des familles, des enfants et des jeunes sur l'offre enfance jeunesse	15
La concertation avec les familles	16
Autres préciser	17
NSP.....	18
Aucun domaine	19
Manque de structures pour les jeunes	20
Manque d'animation petites vacances (6-12 ans)	21

Si vous deviez réorienter ou repenser votre politique enfance jeunesse... ?

- Vous resteriez sur les mêmes objectifs**----- 1
- Vous resteriez sur les mêmes objectifs en y ajoutant d'autres axes** ----- 2 **Préciser ci-dessous**
- Vous modifieriez fortement nos orientations** ----- 3 **Préciser ci-dessous**
- NSP----- 4

POST CODIFICATION

- Accentuation des actions en direction des 12-17 ans 1
- Plus forte délocalisation des activités et animations dans les petites communes 2
- Développement de lieux de vie (espaces jeunes) encadrés pour les adolescents..... 3
- La délégation de la compétence enfance jeunesse à l'échelle intercommunale 4
- La mise en place d'un conseil municipal des jeunes 5
- L'adaptation de l'offre d'activités et d'animation aux attentes des 12-17 ans 6
- Le développement de l'offre enfance jeunesse dans les quartiers sensibles 7
- Le développement de l'implication des familles 8
- Améliorer l'encadrement des 12-17 ans pour les activités sportives 9
- Le développements des sorties, camps, séjours extérieurs 10
- L'utilisation des nouveaux moyens de communication (SMS, Internet,...) pour informer les 12-17 ans des activités et animations 11
- La sensibilisation des enfants et des jeunes au développement durable 12
- Le développement des liens intergénérationnels 13
- La priorisation des actions en fonction des nouvelles modalités contractuelles de la CAF 14
- La répartition équilibrée de l'offre en direction des enfants et des jeunes entre les communes..... 15
- La réalisation de diagnostics pour mieux comprendre les besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles 16
- Autres préciser 17
- NSP 18
- Accentuation des actions en direction des 11-14 ans (pré-ados** 19

D'une manière globale, en prenant comme référence les 4 dernières années, diriez vous que votre commune (ou l'intercommunalité) s'est :

- Fortement investie sur les problématiques enfance jeunesse ----- 1
- Investie mais sans en faire une priorité ----- 2
- Assez faiblement investie ----- 3
- Pas du tout investie ----- 4
- NSP----- 5

Cet investissement ou cette mobilisation sont plutôt amenés à... ?

- Monter en puissance dans les prochaines années ----- 1 aller en question n°54
- Rester identiques à ce qu'ils ont été ----- 2 aller en question n°56
- Diminuer ----- 3 aller en question n°55
- Rien n'est encore arrêté en la matière (ne pas suggérer)---- 4 aller en question n°56

Cela se traduira-t-il par une augmentation de la part du budget communal ou intercommunal accordée aux politiques « enfance jeunesse »... ?

- Oui ----- 1 aller en question n°56
- Non ----- 2 aller en question n°56
- NSP----- 3 aller en question n°56

Pourquoi envisagez-vous une diminution ?

Partie 5 Les effets perçus des contrats temps libres

Les communes n'ayant pas contractualisé (CTL) et NSP (cf Q37) vont directement en Q.68

Nous parlerons dans premier temps uniquement du contrat temps libre.

Le contrat temps libre a-t-il permis à votre commune de développer son offre en direction des enfants et des jeunes ?

Oui de manière très significative -----1 aller en question n°59
 Oui mais de manière limitée ou inégale -----2 aller en question n°57
 Non -----3 aller en question n°57
 NSP-----4 aller en question n°59

Attendez-vous davantage de cette contractualisation en la matière ?

Oui ----- 1
 Non ----- 2
 NSP-----3

A quoi tiennent plus précisément ces limites ?

POST CODIFICATION

L'absence de véritable besoin au sein de la commune..... 1
 L'insuffisance de soutien financier2
 Autres préciser3
 NSP.....4

Pensez-vous que vous seriez arrivé à proposer un niveau d'offre identique si votre commune (ou communauté de communes) n'avait pas contractualisé ?

Oui sans aucun doute----- 1
 Oui peut-être ----- 2
 Non sans doute pas ----- 3
 Non certainement pas----- 4
 NSP-----5

Le contrat temps libre a-t-il eu des effets significatifs, limités ou nuls sur les aspects suivants...

	Significatifs	Limités	nuls	Ne sait pas évaluer l'impact
L'accès aux loisirs des enfants	1	2	3	4
L'accès aux activités et aux loisirs pour les jeunes	1	2	3	4
Le développement ou la création de centres de loisirs	1	2	3	4
L'accès aux vacances des enfants et des jeunes	1	2	3	4
L'accès aux loisirs des enfants et des jeunes vivant dans les familles les plus modestes	1	2	3	4
La citoyenneté et la participation à la vie de la cité	1	2	3	4
Le comportement des jeunes (respect des règles de vie en collectivité, incivilités...)	1	2	3	4
L'épanouissement des enfants et des jeunes	1	2	3	4
La conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle	1	2	3	4
Le soutien à la fonction parentale	1	2	3	4

D'une manière plus générale, jugez-vous que l'apport du Contrat Temps Libre a été...

- Déterminant dans la mise en œuvre de votre politique enfance jeunesse----- 1
- Utile sans être déterminant ----- 2
- Assez limité ----- 3
- NSP----- 4

Comment qualifieriez-vous plus précisément cet apport dans les domaines suivants...

	Significatifs	Limités	nuls	Ne sait pas évaluer l'impact
La sensibilisation des élus à la nécessité de développer une politique « enfance jeunesse »	1	2	3	4
L'aide à l'élaboration de projet	1	2	3	4
L'appui et le soutien aux associations locales œuvrant dans le domaine de l'enfance jeunesse	1	2	3	4
La diversification de l'offre locale en direction des jeunes et des enfants	1	2	3	4

Quels sont les autres partenaires avec lesquels vous entretenez des collaborations actives dans le domaine des politiques enfance-jeunesse ? (ne pas suggérer)

- DDJS----- 1
- Conseil Général ----- 2
- Associations locales ----- 3
- CAF ----- 4
- Drac ----- 5
- Communauté de communes ----- 6
- Partenaires privés----- 7
- Msa ----- 8
- Autres ----- 9
- Nsp ----- 10

L'intervention de la CAF dans le cadre du CTL a-t-elle eu un impact très positif, assez positif, sans effet, ou négatif sur le développement et la structuration des partenariats ?

- Très positif ----- 1
- Assez positif ----- 2
- Sans effet ----- 3
- Assez ou très négatif ----- 4
- Nsp ----- 11

Le contrat temps libre a-t-il de votre point de vue eu des effets notables sur les aspects suivants ?

	Effet notable	Pas d'effet notable	Ne sait pas évaluer
L'attractivité de la commune ou de la communauté de communes	1	2	3
Le développement économique et la création d'emploi	1	2	3
Le dynamisme communal	1	2	3
L'engagement d'autres réflexions connexes à la problématique enfance jeunesse (transport, éducation, lutte contre l'échec scolaire, lutte contre les pratiques addictives...) * préciser lesquelles dans le cadre ci-dessous	1	2	3
Le développement de l'intercommunalité et des réflexions croisées entre communes	1	2	3

*

Les familles ont-elles été associées ou consultées lors de l'élaboration du CTL ?

- Oui ----- 1 Aller en Q67
- Non ----- 2 Aller en Q68
- NSP ----- 3 aller en Q 68

De quelles manières ont-elles été associées ?

POST CODIFICATION

- Réunion..... 1
- Enquête..... 2
- Autres préciser : 3
- NSP..... 4

Avez-vous signé ou pensez-vous signer un Contrat enfance jeunesse ?

- Oui ----- 1 Aller en Q70
- Non ----- 2 Aller en Q69
- NSP ----- 3 Aller en Q69

Pourquoi ne pensez-vous pas vous engager sur un CEJ ?

Diriez-vous que vous connaissez, bien, assez bien, assez mal ou très mal les grandes orientations de ce nouveau contrat ?

- Bien ----- 1
- Assez bien ----- 2
- Assez mal ----- 3
- Très mal ----- 4
- NSP ----- 5

L'enquêteur rappelle rapidement les principales orientations du CEJ :

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un nouveau contrat qui rassemble le Contrat Temps Libre (CTL) et le Contrat Enfance. Les grandes orientations de ce contrat recentrent la priorité :

- sur la fonction d'accueil des enfants et des jeunes
- et sur les territoires les moins bien servis.

Ces orientations vous semblent-elles en phase avec les projets que vous souhaitez engager au sein de la commune

- Oui ----- 1 aller en Q73
- Non ----- 2 aller en Q72
- NSP ----- 3 aller en Q73

En quoi ne vous semblent-elles pas en phase ?

POST CODIFICATION

L'insuffisance de soutien financier au fonctionnement 1
 L'accent mis su les indicateurs quantitatifs plutôt que sur la qualité 2
 La priorité donnée à la petite enfance 3
 Autres préciser 4
 NSP 5
 Baisse des financements 6
 Critères restrictifs sur certaines actions et plafonnements des coûts à la journée 7

Pensez-vous ou avez-vous réorienté votre projet municipal pour vous rapprocher des objectifs du CEJ ?

Oui 1
 Non votre projet était déjà en proximité avec les objectifs du CEJ 2
 Non 3
 Nsp 4

D'une manière plus générale quels sont de votre point de vue les grands avantages et les grands inconvénients du CEJ par rapport au CTL ?

POST CODIFICATION

Avantages

Une meilleure mise en cohérence et visibilité des actions 1
 Une meilleure équité entre les communes 2
 L'évaluation simplifiée des financements 3
 La définition d'une politique globale enfance jeunesse au travers d'un contrat unique 4
 Absence d'avantage 5
 Autres préciser 6
 NSP 7

Inconvénients

Le passage d'une logique qualitative à une logique comptable (moins d'intérêt pour la qualité des actions entreprises et accent mis sur les taux de remplissage) 1
 La nécessité de prioriser des actions 3
 Les communes qui n'ont pas signé de CTL ne pourront pas signer de CEJ 4
 La baisse du niveau d'acompte par la CAF 5
 La perte de financements pour certains types d'action (ex. communication auprès des familles) 6
 La baisse du financement des actions vers les 12-17 ans 7
 Les petites communes (rurales et semi rurales) rentrent difficilement dans les priorités du nouveau contrat 8
 Autres préciser 9
 NSP 10
 Baisse des financements 11
 Pas d'inconvénients 12

En dehors du contrat temps libre et du CEJ, la CAF vous a-t-elle accompagné dans la mise en œuvre d'actions ou de projets en faveur de l'enfance-jeunesse ?

Oui 1 Aller en Q76
 Non 2 Aller en Q77
 NSP 3 Aller en Q77

Pouvez-vous lister ces projets et préciser s'il s'agit d'un accompagnement financier et/ou technique ?

Descriptifs sommaires des projets	Technique	financier	NSP
Projet n°1 :	1	2	3
Projet n°2 :	1	2	3
Projet n°3 :	1	2	3
Projet n°4 :	1	2	3

Avez-vous regretté que la CAF ne vous accompagne pas sur certains projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse ?

Oui ----- 1 Aller en Q78

Non ----- 2 Aller en Q79

NSP----- 3 Aller en Q79

Pouvez-vous lister ces projets et préciser la nature de l'accompagnement souhaité

Descriptifs sommaires des projets	Technique	financier	NSP
Projet n°1 :	1	2	3
Projet n°2 :	1	2	3
Projet n°3 :	1	2	3
Projet n°4 :	1	2	3

S'il fallait juger globalement votre partenariat avec la CAF dans le domaine de l'enfance jeunesse, vous diriez de votre partenariat avec la CAF, qu'il s'agit d'un partenariat ?

Très bonne qualité ----- 1

Assez bonne qualité ----- 2

Assez mauvaise qualité ----- 3

Très mauvaise qualité ----- 4

Pas de partenariat----- 5

Nsp ----- 6

Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

POST CODIFICATION

Positif

L'appui financier	1
La qualité des relations avec les conseillers de la CAF	2
La disponibilité et réactivité des conseillers de la CAF	3
La sectorisation et proximité des conseillers de la CAF	4
L'intérêt porté par les conseillers sur les actions entreprises, tant sur la dimension quantitative que qualitative.....	5
L'appui technique et méthodologique des conseillers de la CAF	6
L'antériorité et la pérennité de l'accompagnement de la CAF	7
Autres préciser	8
NSP.....	9
Compétence des conseillers CAF	10
Investissement sur des projets . Amélioration de l'existant	11

Négatif

La complexité et la lourdeur des modalités de renseignement des dossiers administratifs de la CAF	1
L'absence de collaboration quand la commune n'a pas signé de contrat	2
La nécessité d'obtention de l'agrément Jeunesse et Sports pour bénéficier d'une contractualisation avec la CAF.....	3
Le manque d'informations précises sur le CEJ (compte goutte, parcellaire,...)	4
La difficulté à joindre la CAF pour avoir des informations sur le CEJ.....	5
La baisse des financements	6
La non pérennité des engagements financiers dans un contexte où la Caf a fortement incité les communes à investir.....	7
Autres préciser	8
NSP.....	9

Partie 6 Les raisons de la non contractualisation

(Communes sans CTL (cf.Q37) uniquement les autres (CTL et NSP) vont en question n°84)

Quelles sont les principales raisons pour lesquelles votre commune (ou communauté de communes) n'a pas souhaité contractualiser avec la CAF sur un Contrat Temps Libre ?

POST CODIFICATION

Limites financières pour contractualiser à la fois pour l'enfance et la jeunesse	1
Absence d'agrément DDJS	2
En attente de délégation de la compétence enfance jeunesse à l'échelle intercommunale	3
Absence de volonté politique du conseil municipal en matière de politique enfance jeunesse	4
Insuffisance de définition des besoins.....	5
Le CTL ne finance que des nouveaux projets	6
Autres préciser	7
NSP.....	8

Avec le recul, estimez-vous que votre commune aurait dû contractualiser ?

Oui sans aucun doute.....	1
Oui peut-être	2
Non sans doute pas	3
Non certainement pas	4
Non concerné	5
NSP.....	6

→ **Aller en Q84**

Qu'est-ce qui vous fait penser cela ?

POUR TOUS

Quelles sont vos principales attentes à l'égard de la CAF en matière de « politiques enfance jeunesse » pour les prochaines années ?

Un accompagnement technique et méthodologique pour les actions en direction des 12-18 ans.....	1
Un accompagnement technique et méthodologique pour la prévention des conduites addictives	2
Un financement des structures corrélé à leurs résultats (fréquentation, qualité des bâtiments, budgets alloués...)	3
Avoir un référent CAF.....	4
D'avantage de proximité et de clarté dans l'information délivrée.....	5
Revoir les nouvelles modalités contractuelles qui conduisent à une baisse des financements	6
Créer un pôle de compétence enfance jeunesse en réunissant les différentes institutions concernées et en s'accordant sur un programme d'action clair et partagé.....	7

Etablir un contrat global enfance jeunesse et familles -----	8
Analyse comparative et informations sur les expérimentations conduites sur d'autres territoires -----	9
Mise à disposition d'information sur le territoire et sa population -----	10
La stabilité des engagements financiers et des actions soutenues par la CAF -----	11
Une plus grande stabilité du personnel et de l'organisation interne de la CAF -----	12
La CAF doit inciter les intercommunalités à décentraliser les actions dans les petites communes -----	13
Elargir les actions à tous les quartiers et pas uniquement les quartiers sensibles -----	14
Augmenter les financements -----	15
De plus fortes possibilités de négociation entre les élus et les conseils d'administration des CAF -----	16
Une prise en compte des besoins des plus de 17 ans et le développement de leur Accompagnement -----	17
Le développement de l'offre en direction des plus de 12 ans -----	18
Autres préciser -----	19
NSP -----	20
Continuer le partenariat de nous soutenir (technique et financier) -----	21
Avoir un partenariat : un accompagnement financier et technique -----	22

Quelle est la sensibilité politique de votre commune ou communauté de communes ?

Majorité présidentielle -----	1
Modem -----	2
PS -----	3
Vert -----	4
PC -----	5
Nouvelle udf -----	-6
Sans étiquette -----	7
Divers Gauche -----	8

Quelle est votre ancienneté dans votre mandat ?

Premier mandat -----	1
Second mandat et plus -----	2

Pour affiner nos analyses nous aurions également besoin de renseignements complémentaires sur le nombre de centre loisirs, le nombre de places en centre de loisirs, des données chiffrées. Nous avons préparé un tableau pour que ce soit plus simple, à quelle adresse mail (ou n° de fax) je peux vous envoyer ce tableau ?

Noter l'adresse mail dans le tableau ci-dessous

Je vous remercie pour votre participation à cette étude et je vous souhaite une très bonne journée.

Nom de l'interlocuteur :	
Fonction (maire /adjoint)	
Téléphone :	
Nom de la commune :	
N°d'identifiant :	
N° de groupe	
Adresse mail	

TROISIEME PARTIE - TERRITOIRES

REALISATION D'UNE EVALUATION DE LA POLITIQUE ENFANCE - JEUNESSE DES CAF : SYNTHESE PAR THEMES TRANSVERSAUX

MICHEL QUIOT CONSULTANTS
Christophe Douesneau et Mikaël Azoulay

INTRODUCTION

Cette troisième partie de l'évaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des Caisses d'allocations familiales présente les résultats de huit monographies de territoires diversifiés, réalisée par Michel Quiot Consultants. Ces territoires sont choisis en fonction de leur taille, de leur configuration géographique, et de la contractualisation avec la Caf.

Cette étude monographique conduite sur le terrain est présentée en synthèse par thèmes transversaux. Elle met en évidence les différentes problématiques territoriales au regard des contextes économiques et sociaux, de l'état des lieux des équipements proposés aux enfants et aux jeunes, des jeux d'acteurs et du rôle singulier de la Caf, et les conditions d'émergence d'une politique locale de l'enfance et de la jeunesse.

1. LE CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 Eléments méthodologiques relatifs aux monographies

La présente mission consiste à **évaluer la plus value et les effets de la politique enfance et jeunesse de la branche Famille de la CNAF au moyen de monographies sur huit territoires.**

Trois niveaux de questionnement président à cette démarche :

- La pertinence et les modalités d'organisation des partenariats locaux,
- La construction de l'offre de services : existence et programmation d'équipements culturels, sportifs, sociaux, pour les enfants et les jeunes,
- L'adéquation entre l'offre de services et les attentes et besoins des publics bénéficiaires. Ce point renvoie notamment aux données disponibles concernant les bénéficiaires de l'action sociale des CAF.

L'objectif global est **d'enrichir la future négociation de la COG à l'horizon 2008**. De manière opérationnelle, 3 axes de réflexion bornent l'étude :

- L'analyse des dispositifs jeunesse (fonction des capacités financières des collectivités et de la Branche Famille), notamment au regard du caractère incitatif des financements CAF au sein des politiques communales ou intercommunales enfance / jeunesse,
- La mesure de la plus-value de l'accompagnement des CAF et des outils déployés,
- La pertinence d'une approche différentielle des politiques enfance et jeunesse (en fonction de l'âge/du genre des enfants, du territoire urbain/rural, etc.).

Une **liste de 8 CAF a été retenue afin de constituer un échantillon représentatif du territoire métropolitain** (zone rurale/urbaine, densité de population, répartition et environnement géographique...) :

- 4 CAF du groupe de travail → CAF du Vaucluse, CAF de Savoie, CAF de Gironde, CAF du Calvados,
- 4 CAF hors groupe de travail → CAF du Val de Marne, CAF de Dunkerque, CAF d'Aubenas, CAF de Meurthe et Moselle.

Chaque CAF a formulé une proposition de 3 à 4 territoires respectant les critères énoncés par le cahier des clauses techniques particulières de la mission, soit :

- **La taille et le type de la commune / EPCI** → fonction du nombre d'habitants, de la densité de population, du caractère urbain/rural du site, du type d'habitat, de la géographie prioritaire, du contexte sociodémographique et géoculturel, du développement économique,
- **La structuration de la politique locale enfance/jeunesse** → degré de structuration, priorités, existence d'un service dédié, répartition des compétences, nombre et type de dispositifs jeunesse locaux, nature des actions mises en place,

- **L'existence d'un contrat CAF** → type de contrat, historique de la politique jeunesse locale, périmètre et montant du contrat, taux de couverture enfants/jeunes, éléments de typologie des usagers des équipements, apports de la CAF (appui technique, dynamique partenariale...),
- **L'intercommunalité** → existence d'un EPCI, intérêt communautaire et compétences dévolues, budgets dédiés, type de coordination.

Sur cette base, huit territoires ont fait l'objet d'une monographie :

1. Communauté de communes du Mirabée	Meurthe-et-Moselle
2. Commune de Largentière	Ardèche
3. Communauté de communes du Pied-Rousset en Luberon	Vaucluse
4. Commune de Honfleur	Calvados
5. Commune de Gentilly	Val-de-Marne
6. Canton de La Ravoire	Savoie
7. Commune de la Teste-de-Buch	Gironde
8. Commune de Dunkerque	Nord

1.2 Des territoires représentatifs de la diversité des situations contractuelles

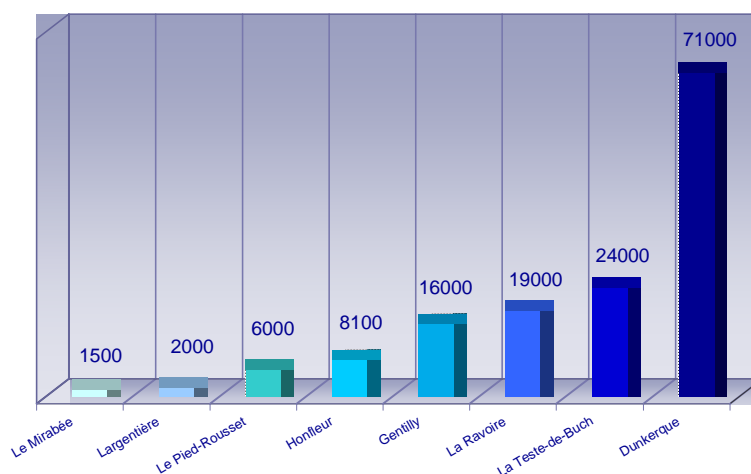
Territoires – éléments sociodémographiques

On observe la **diversité des situations démographiques** de chaque territoire retenu au titre des monographies. Pour exemple, la commune de Jevoncourt (membre de la communauté de communes du Mirabée) compte 65 habitants en 2005 un facteur différentiel supérieur à 1 000, en rapport à Dunkerque (71 000 habitants).

Le profil des territoires sélectionnés est, lui aussi, relativement hétérogène. A titre d'illustration, la commune de Saint Pantaléon, membre de la communauté de communes du Pied Rousset, connaît une densité de population inférieure à 20 habitants au kilomètre carré. Elle est représentative des petites communes rurales françaises et présente un net contraste avec la commune de Gentilly, dont la proximité à l'agglomération parisienne, la faible étendue du territoire et la densité du tissu urbain expliquent la concentration d'habitants au kilomètre carré (13 659).

Territoire	Population	Site géographique	Densité (habitants / km ²)
Le Mirabée	1 500 h	Rural	26
Largentière	2 000 h	Rural	283
Le Pied-Rousset	6 000 h	Rural	28
Honfleur	8 100 h	Semi urbain	51
Gentilly	16 000 h	Urbain	13 659
La Ravoire	19 000 h	Semi urbain	673
La Teste-de-Buch	24 000 h	Semi urbain	128
Dunkerque	71 000 h	Urbain	1 897

Les territoires selon le poids démographique :



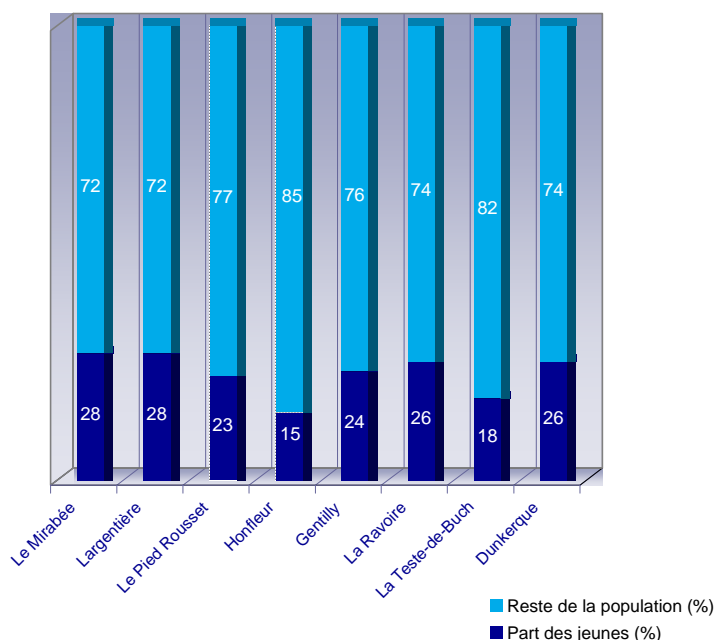
Les taux de croissance démographique révèlent des **tendances divergentes** entre les territoires retenus. On relève **trois catégories de collectivités**, celles qui connaissent :

- une forte croissance, à l'image des communes du canton de La Ravoire (+ 25 % de croissance depuis 1982),
- une relative stabilisation de leur population (Largentière),
- une phase de déclin démographique, à l'image de la collectivité dunkerquoise (- 2,1 % depuis 1999).

Territoire	Croissance démographique	Part des jeunes dans la population
Le Mirabée	+ 11 % (1999 – 2005)	28 % de moins de 20 ans
Largentière	Stabilité démographique	28 % de moins de 20 ans
Le Pied-Rousset	Stabilité démographique	23 % de moins de 20 ans
Honfleur	- 1,7 % (1990 – 2005)	15 % de moins de 18 ans
Gentilly	+ 6 % (1999 – 2007)	24 % de moins de 20 ans
La Ravoire	+ 25 % (1982 – 2005)	26 % de moins de 20 ans
La Teste-de-Buch	+ 6 % (1999 – 2005)	18 % de moins de 18 ans
Dunkerque	- 2,1 % (1999 – 2007)	26 % de moins de 20 ans

On note par ailleurs que 4 territoires (Honfleur, La Teste-de-Buch, Le Pied Rousset ainsi que Gentilly) ont une part de jeunes, rapportée à la population totale, inférieure à la moyenne nationale (25,3 %).

Les territoires selon la part des jeunes dans la population locale



Territoires – éléments socioéconomiques

Territoire	Chômage	Taux d'activité féminine	% de bénéficiaires de minima sociaux	Géographie prioritaire
Le Mirabée	NR ¹⁰	78 %	NR	ZRR
Largentière	19 %	NR	8,4 %	ZRR
Le Pied-Rousset	NR	84,4 %	NR	ZRR
Honfleur	17,3 %	NR	NR	CUCS
Gentilly	15 %	59,1 %	NR	ORU / CUCS
La Ravoire	6,6 %	83 %	2,1 %	-
La Teste-de-Buch	13,9 %	80 %	NR	-
Dunkerque	12,4 %	64 %	8,3 %	ZUS / ZRU / CUCS

Attendu que le taux de chômage national, au sens du BIT, s'élève en juin 2008 à 7,2 %, **le panel de territoires retenu met au jour des bassins d'emploi local en retrait des moyennes nationales**, à l'exception du canton de La Ravoire. Dans la majorité des cas, il s'agit d'anciens sites d'activité relevant des secteurs secondaire

¹⁰ NR : Non renseigné

(Dunkerque, Largentière, Gentilly) ou primaire (Le Mirabée, Le Pied Rousset, Honfleur, La Teste-de-Buch), dont la conversion n'est pas achevée. On note toutefois le niveau élevé des taux d'activité féminins, à l'exception des communes de Gentilly et Dunkerque qui abritent des populations relativement précarisées, au regard du standard national (soit 63,8 % en 2005 au sens de l'INSEE).

En outre, les territoires reflètent la **diversité des politiques dites de « géographie prioritaire »**. On relève en effet :

- 3 territoires en Zones de Revitalisation Rurale, créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, elles regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières (un tiers du territoire national) : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique. Le classement en ZRR permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux. De nouvelles mesures applicables aux ZRR ont été définies en 2005. La réforme a eu pour but d'accroître les dispositifs fiscaux et d'inciter à des regroupements intercommunaux pour que les actions menées dans les communes en ZRR soient plus efficaces,
- 3 territoires faisant l'objet d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, qui succèdent depuis 2007 aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté. La circulaire du 24 mai 2006 a posé les principes et le calendrier de la mise en œuvre des CUCS,
- 1 territoire classé en Zone Urbaine Sensible et Zone de Redynamisation Urbaine ; il s'agit d'un territoire infra-urbain défini au titre de la loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance de la politique de la ville, pour être la cible prioritaire de la politique de la ville (exonérations fiscales et sociales pour les entreprises implantées), en fonction des difficultés que connaissent les habitants.

Seuls 2 territoires ne font pas l'objet d'une politique de zoning (La Ravoire et La Teste-de-Buch).

Les supports contractuels et les dispositifs enfance / jeunesse

La **diversité des offres de services jeunesse, leur degré de formalisation ainsi que l'hétérogénéité des supports contractuels** développés en partenariat avec les CAF et des dispositifs qu'ils sous-tendent est reprise dans le tableau ci-dessous :

Territoire	Degré de structuration de la politique jeunesse	Existence d'un service dédié	Nature du contrat	Dispositifs inscrits au contrat
Le Mirabée	Faible	Non	CEJ	2 accueils périscolaires 1 centre de loisirs
Largentière	Intermédiaire	Oui	CTL	1 centre de loisirs 1 CLAS 1 kiosque informatique
Le Pied-Rousset	Faible	Non	CTL	1 centre de loisirs 4 accueils périscolaires Accueils libres jeunes
Honfleur	Intermédiaire	Oui	CTL	1 service municipal jeunesse 1 centre social 1 service municipal d'animation des quartiers
Gentilly	Intermédiaire	Oui	CTL	1 Point Jeunes ALSH élémentaires 3 antennes de quartier 1 forum d'information
La Ravoire	Fort	Oui	CEJ	Secteur enfance Animation de rue (jeunes)
La Teste-de-Buch	Fort	Oui	CTL	1 centre social 1 CLSH 1 accueil périscolaire 1 club ados /PIJ / Ik@bane
Dunkerque	Fort	Oui	CEJ	14 maisons de quartiers (ADUGES) actions portées par le service municipal

Indicateurs de pertinence des dispositifs jeunesse

La pertinence des dispositifs jeunesse auxquels concourent les CAF peut être mise en exergue à l'aune de **deux séries de critères** :

- les données relatives aux populations couvertes par les équipements/actions, soit les taux d'occupation (effectifs réels, publics fréquentant rapportés aux effectifs théoriques, capacités d'accueil, agrément...) ou encore les taux de couverture (effectifs réels rapportés à la population totale de la tranche d'âges cible),
- les indicateurs de gestion, tels que les tarifs d'inscription/participation et les coûts/prix de revient.

Rappel méthodologique : Les indicateurs présentés ci-dessous ont été élaborés sur la base d'extrapolations statistiques. Ces dernières varient en fonction de la disponibilité des bases de données retenues (2004 pour les plus anciennes et 2007 pour les plus récentes).

Exemple relatif au calcul du taux de couverture d'une structure (12 – 17 ans) :

Effectifs totaux fréquentant la structure (12 – 17 ans)
Population totale du territoire ou du bassin de vie (12 – 17 ans)

En premier lieu, on observe que **les taux de couverture sont inversement proportionnels à l'âge des publics ciblés**. Ainsi les taux minima sont relevés sur des structures accueillant les publics adolescents / pré-adultes (il n'est qu'à comparer les taux honfleurais qui varient selon un facteur 4). Ces données confirment la difficulté de mobiliser des classes d'âges dont l'identité sociale se fonde tant sur une posture de « refusant institutionnel » que sur une attirance pour des activités de loisirs dites « de consommation », complexifiant ainsi un accompagnement long sur la base de démarches/projets autonomes.

La morphologie du territoire semble, en outre, influencer sur les données de fréquentation. Les territoires discontinus, dont la faible densité des réseaux de transports apparaît manifeste (ainsi que les freins à la mobilité qui en découlent) connaissent ainsi des taux de couverture relativement bas. C'est le cas des territoires ruraux dont les taux varient autour de 10 % (Largentière, Le Pied Rousset). Il apparaît nécessaire de nuancer ces propos à la lumière du constat suivant. Lorsque les dispositifs sont mobiles, que les équipes d'animation investissent le « milieu naturel » des adolescents (La Ravoire), ou qu'un réseau de transports dédiés a été mis en place (La Teste-de-Buch), la pertinence des dispositifs est renforcée. De même lorsque les équipements sont directement implantés au cœur des bassins de vie des collectivités (Dunkerque, La Teste-de-Buch...), leur capacité à couvrir les besoins locaux croît.

Territoire	Dispositif	Taux d'occupation	Taux de couverture
Le Mirabée	Accueil périscolaire	De 20 à 110 %	NR
	Centre de Loisirs	27 %	NR
Largentière	Centre de Loisirs	NR	10,7 %
	CLAS	NR	10 %
Le Pied-Rousset	Centre de Loisirs Roussillon	56,7 %	7,1 %
	Centre de Loisirs Ménerbes	31,8 %	15,2 %
	<u>Accueil périscolaire :</u>		
	Saint Pantaléon	60 %	9,7 %
	Bonnieux	57,8 %	9 %
Honfleur	Goult	68 %	9,5 %
	Roussillon	36 %	5,2 %
	<u>SMJ :</u>		
	Accueil loisirs (6 – 11 ans)		44 %
	Accueil loisirs (12 – 16 ans)		11,6 %
Gentilly	Vacances	NR	21,3 %
	<u>Centre social :</u>		
	CLAS		6,1 %
	Vacances		6,7 %
La Ravoire	Point J	NR	19,1 %
	ALSH	28 %	14,2 %
	CLAS	100 %	NR
La Ravoire	<u>AMEJ :</u>		
	Secteur enfance	66,7 %	35,3 %
La Ravoire	Secteur jeunesse	66,7 %	50,9 %
	Club Ados	NR	6,9 %
La Teste-de-Buch	Accueils périscolaires	NR	50 %
Dunkerque	ADUGES : Secteur enfance	De 3 à 82,7 % selon les	De 11,3 à 62 %
	Secteur jeunesse ¹¹	périodes	De 3,6 à 12,4 %

¹¹ Ces données varient en fonction des maisons de quartier ainsi que des périodes de fréquentation considérées.

Force est de relever le **bon fonctionnement des accueils loisirs enfance ainsi que des accueils périscolaires dont témoignent le niveau élevé des taux d'occupation relevés** sur les territoires. En d'autres termes, les inscriptions sont dans la majeure partie des cas suivies d'une fréquentation. Cet état de fait trouve son origine dans un faisceau de facteurs repris ci-dessous :

- des **modalités d'inscription engageantes** telles que la présence obligatoire de l'un des parents en début d'année ou la signature d'un contrat d'engagement entre l'enfant/jeune, les parents et l'équipe d'animation,
- une **présentation des plannings d'activités pertinente** en amont de chaque séquence (petites vacances, mercredis, été...) ou **commune à l'ensemble des inscrits** (les inscrits du secteur enfance sont ainsi sensibilisés aux actions en direction des jeunes et vice versa, notamment pour les jeunes susceptibles d'être orientés vers la validation du BAFA),
- un **équilibre entre les activités** réputées « de consommation » et l'apprentissage de la semi autonomie sur la base de projets au long cours,
- une **attention soutenue des équipes d'animation aux classes d'âges « passerelles »** entre les secteurs enfance et jeunesse des structures (aménagement de sas pour les préadolescents afin qu'il se familiarisent avec les spécificités des structures jeunesse et leurs règles de fonctionnement), palliant la déperdition de publics entre les âges charnières et assurant une continuité de l'accompagnement du préadolescent à l'adolescent,
- un faible report de fréquentation des publics cibles vers les activités associatives locales (au premier rang desquelles les sports et la pratique musicale) ou **une plasticité de la fréquentation d'un équipement** permettant l'aménagement de « décrochages courts » pour assister à des activités dispensées hors les murs de la structure.

Territoire	Dispositif	Tarifs	Coût journalier
Le Mirabée	Centre de Loisirs Accueil périscolaire	NR De 2,1 à 6,6 € / heure	3 € NR
Largentière	Centre de Loisirs CLAS	De 5,25 € à 8,3 € / mois 1,65 € / mois	5,75 € NR
Le Pied-Rousset	Centre Social	De à 10 à 17 € / an	NR
Honfleur	SMJ : Accueils loisirs	De 1,30 € à 5,15 € / jour	NR
Gentilly	Point J	Gratuit (sauf séjour)	NR
La Ravoire	AMEJ	De 6,10 € à 15,30 € / jour	NR
La Teste-de-Buch	Centre Social Centre de Loisirs Club Ados	De 8 à 15 € / an De 2,50 à 12,41 € / jour 10 € / an	De 19,08 à 23,28 € 63,76 € 33,02 €
Dunkerque	ADUGES	De 0,55 à 1,90 € / ½ journée	De 2,31 à 21,05 € ¹²

Il convient de souligner **l'hétérogénéité des tarifs** relevés sur une partie des équipements visités sur site. Celle-ci s'explique entre autres par :

- l'assise financière des collectivités (taille du budget, gestion de l'endettement, produit fiscal local, perspectives de développement économique),
- le degré de priorité accordé à la politique en faveur de l'enfance, la jeunesse et la famille,
- le niveau de participation financière de la CAF au financement des dispositifs,
- l'inscription des dispositifs aux supports contractuels développés en partenariat avec les CAF,
- l'optimisation de la fréquentation des transports,
- la maîtrise des coûts engendrés par les transports.

¹² Selon les maisons de quartier considérées.

2. ZOOM SUR CHAQUE TERRITOIRE

2.1 La Communauté de communes du Mirabée

Le territoire

Située dans une **zone rurale**, au sud-est du département de la Meurthe et Moselle, la Communauté de Communes du Mirabée est constituée de **neuf communes** (Brallville, Bouzanville, Diarville, Forcelles-sous-Gugney, Fraisnes-en-Santois, Gugney, Housséville, Jevoncourt et Saint-Firmin). **Ces communes, qui comptent entre 50 et 450 habitants**, appartiennent toutes (à une exception) à différents EPCI – SIVOM et SIS, cet **enchevêtrement d'intercommunalités ayant des conséquences en matière de répartition des publics et de lisibilité des dispositifs**.

Le territoire de la Communauté de communes est confronté à deux types de problématiques :

- **l'absence de cohérence territoriale et la difficulté à maintenir un projet de territoire**, accentuées par la multiplicité des intercommunalité et le caractère discontinu du territoire,
- les **attentes de la population pour les structures de l'enfance**, notamment en vue d'une conciliation avec la vie professionnelle.

Éléments d'analyse sociodémographique

Population du territoire	Densité de population	Evolution démographique	Part de la population jeune	Répartition des jeunes par classes d'âge
1 500	26 / km ²	Croissance : + 11,4 % de 1999 à 2006	28 % de moins de 20 ans	0-14 ans : 324 enfants 15-20 ans : 89 jeunes

Le territoire de la Communauté de communes, en dépit d'un potentiel économique limité, apparaît néanmoins **attractif pour les ménages actifs**. Ces derniers peuvent en effet être attirés par la localisation du territoire, au cœur d'une zone de transit (fret routier, flux touristiques) et à proximité des aires urbaines de Nancy et d'Epinal. La population du Mirabée a connu une **croissance démographique soutenue** (+ 11 % entre 1999 et 2005). La taille de l'EPCI reste cependant limitée, avec 1 500 habitants (enquêtes INSEE, 2005). **La part de la population jeune apparaît relativement élevée puisqu'elle atteint 28 % de moins de 20 ans en 1990.**

L'offre de services jeunesse

La Communauté de communes du Mirabée a été mise en place récemment (2004). Aucun projet de développement de l'offre de services intercommunale enfance / jeunesse ne présidait au projet communautaire.

En 2006, un diagnostic a permis d'établir un état des lieux des besoins et des services en matière d'accueil périscolaire et extrascolaire, ainsi que pour la garde des jeunes enfants. Ce premier état des lieux a par la suite été complété par une étude relative aux enfants scolarisés (0/11 ans). Ces travaux ont mis en exergue le **fort besoin de garde d'enfants et à terme d'accueil loisirs** (étroitement lié au maintien d'une école sur une des communes). **L'offre d'équipements enfance jeunesse est en cours de structuration**, dans le cadre du CEJ mis en place par la CAF. Le support contractuel prévoit la mise en place, sur deux communes, de :

- deux accueils périscolaires,
- un centre de loisirs.

Ces accueils sont tous mis en œuvre, à l'exception du centre de loisirs d'été sur une des communes. Cependant, les données manquent pour en mesurer les taux de fréquentation et de satisfaction des publics. L'accueil périscolaire semble toutefois avoir contribué à l'installation de familles, intéressées par ce service.

Dispositifs inscrits au CEJ	Capacités d'accueil Données de fréquentation	
Accueils périscolaires (2 communes)	8 - 10 enfants le matin	5 enfants
	14 - 20 repas le midi	18 repas en moyenne
	8 - 10 enfants le soir	11 enfants
Centre de loisirs	15 enfants	3 - 4 enfants

Les accueils mis en place proposent des tarifs mesurés. Cependant, les organisations de ces services semblent précaires et fortement dépendantes de l'investissement d'un petit nombre de personnes. On relève la faible proportion d'encadrants diplômés. Il convient de préciser que le niveau de qualification des encadrants n'est pas de nature à remettre en cause l'agrément délivré par la DDJS. Cependant, il n'est pas relevé d'objectif de qualification des personnels, au titre du contrat signé avec la CAF.

Dispositifs inscrits au CEJ	Tarifs	Coûts
Centre de Loisirs	NR	3 €
Accueil périscolaire	De 2,1 à 6,6 € / heure	NR

On observe le niveau élevé des taux d'occupation des accueils périscolaires (à l'exception du matin) sur la Communauté de communes. A contrario, le centre de loisirs fonctionne en sous régime :

Dispositifs inscrits au CEJ	Taux d'occupation
Accueil périscolaire	
Matin	56 %
Midi	90 %
Soir	110 %
Centre de loisirs	27 %

L'intervention de la CAF au titre du CEJ

La CAF a joué un rôle majeur dans la structuration de la politique enfance et jeunesse de la Communauté de communes : portage du projet intercommunal, identification des besoins émergents (statistiques, questionnaires d'enquête). Cet **appui technique s'est doublé d'un soutien politique**, en tant qu'interlocuteur unique de l'EPCI mais aussi comme **tiers médiateur** cherchant à clarifier les différents champs d'intervention et des compétences entre les différentes EPCI.

Le CEJ reste cependant au cœur d'un réseau complexe d'intercommunalités et de relations parfois difficiles entre les territoires. Signé en juin 2007, il « traverse » les différentes intercommunalités du territoire. Il couvre 10 communes (parmi lesquelles les 9 formant la Communauté de Communes du Mirabée) et est cosigné par les deux autres EPCI (SIVOM et SIS). Nonobstant le caractère intercommunal du CEJ, on constate que toutes les actions sont strictement séparées entre la commune de Diarville et celle de Xirocourt. Celles-ci sont systématiquement en concurrence, notamment pour l'implantation des classes.

La mise en place du CEJ sur le territoire du Mirabée illustre une évolution récente des relations entre la CAF et les territoires. **La contractualisation s'est effectuée sur la base de l'identification d'un territoire prioritaire, et ne résulte pas d'une volonté politique intercommunale formalisée.** En conséquence, les interlocuteurs CAF apparaissent comme les relais d'orientations départementales et nationales.

L'implication de la CAF s'est également inscrite dans une **démarche d'aménagement du territoire, visant à améliorer l'offre de services et ainsi à attirer les familles.** Cette action se heurte cependant aux maillages multiples opérés par les structures intercommunales.

En outre, le **CEJ semble appréhendé comme un outil complexe** par les différentes personnes impliquées dans les dispositifs enfance jeunesse du territoire. La compréhension du CEJ par les encadrants et les membres de l'association a nécessité un travail de reprise en lien avec la CAF (notamment l'explication du fonctionnement des critères d'éligibilité au financement CAF des actions). La phase de diagnostic précontractuel est apparue complexe (forte implication de la présidente et de la directrice mais difficultés rencontrées dans la consolidation des données locales). En outre, il semble que les services de la Communauté de communes n'aient jamais transmis la version finale du CEJ à la présidente de l'association, nonobstant sa contribution active (son document de référence reste son brouillon formalisé en 2007).

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PLUS VALUE CAF		
ATOUS		
1 – Valorisation de l’attractivité du territoire sur la base d’un diagnostic partagé : mise à jour d’une croissance démographique linéaire, d’une part des jeunes de moins de 20 ans supérieure à 28 % de la population locale	2 – La contractualisation CTL a permis la structuration progressive du service municipal jeunesse	3 – Appui financier et technique la création de 2 accueils loisirs
LIMITES		
1 – Faible prise en compte contractuelle de la discontinuité du territoire intercommunal et de la multiplicité de collectivités environnantes	2 – Manque de lisibilité de l’action locale de la CAF : absence de documents finaux relatifs au CEJ au sein des services communautaires	3 – Persistance des problématiques de mobilités et de transports : coûts d’opportunité non valorisés par le support contractuel
OPPORTUNITES		
1 – Finaliser le projet de centre de loisirs inscrits dans le schéma directeur du CEJ	2 – Professionnaliser les équipes de direction et d’encadrement des accueils loisirs : soutien à la formation et régulation de l’implication des bénévoles	3 – Intégrer à la poursuite des objectifs formalisés au titre du CEJ la montée en charge d’activités sportives et culturelles (absence d’infrastructures locales)

2.2 La Commune de Largentière

Le territoire

Située dans le département de l’Ardèche, la commune de Largentière est la plus petite sous-préfecture de France. La commune héberge les principaux équipements du bassin de vie environnant. Elle apparaît **isolée au cœur d’un département rural. Endettée, la collectivité présente des problématiques économiques et sociales proches de celles observées dans les zones urbaines en difficulté.**

Éléments d’analyse sociodémographique

La population de Largentière connaît depuis plusieurs décennies une **décroissance, fortement liée aux bouleversements économiques du territoire** (fermeture de l’exploitation du gisement de plomb en 1982). Cette tendance s’est néanmoins stabilisée entre 1990 et 1999, la population de Largentière s’élevant alors à 2.046 habitants.

Malgré le vieillissement observé, la part de la population jeune au sein de la population largentieroise est forte. Ainsi, les **jeunes âgés de moins de 20 ans composaient 28,1 % de la population en 1999**, un pourcentage supérieur à la moyenne départementale et nationale.

Population du territoire	Densité de population	Evolution démographique	Part de la population jeune	Répartition des jeunes par classes d’âge
2 046	283 / km ²	Décroissance : - 18 % de 1982 à 1999	28,1 % de moins de 20 ans	0-14 ans : 392 enfants 15-19 ans : 153 jeunes

Les statistiques de l'emploi sur le territoire de Largentière illustrent les **difficultés rencontrées par la population**. Ainsi, **la population active, en baisse constante entre 1975 et 1999, représente 36 % de la population (RGP 1999)**. Or, au sein de ces actifs, la part des chômeurs s'élève à 30 % (le taux de chômage à Largentière est nettement plus élevé qu'au niveau départemental), et la proportion de contrats aidés est forte. Il est à noter que le taux de chômage a cependant baissé depuis 1999.

Divers indicateurs attestent des difficultés économiques et sociales rencontrées par une proportion importante des habitants de Largentière.

- Le revenu annuel moyen des habitants y est nettement inférieur à la moyenne française,
- 48 % des allocataires CAF vivent sous le seuil de bas,
- Le niveau scolaire observé à Largentière témoigne d'un décrochage inquiétant. Il convient de noter qu'un habitant âgé de plus de quinze ans sur deux n'a aucun diplôme (51 % de la population).

La population de Largentière apparaît ainsi, dans une large mesure, en grande difficulté, proportion aggravée par la fragilité observée des familles arrivant sur le territoire. L'isolement et l'enclavement, y compris entre les différents secteurs de la ville, renforcent ces difficultés.

L'offre de services jeunesse

L'action socioculturelle de la commune de Largentière a connu une évolution perturbée. **D'importantes difficultés de gestion, en 2000, ont provoqué le dépôt de bilan du centre socioculturel de la ville.**

La signature d'un Contrat Temps Libre (2005 – 2007) entre la CAF, la MSA et la Mairie de Largentière a d'autre part permis la mise en place de plusieurs structures et services :

- un Centre de loisirs de 60 places, ouvert au 4 – 13 ans,
- un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité),
- un kiosque informatique.

Dispositifs inscrits au CTL	Capacités d'accueil	Données de fréquentation
Centre de loisirs (4-13 ans)	60 places	
Mercredi / Samedi		45 enfants
Petites vacances		60 enfants
Été		80 enfants
Périscolaire		NR
CLAS	15 places	CP : 15 enfants
	15 places	CE : 15 enfants
	30 places	CM : 30 enfants
Kiosque informatique		NR

A partir de 2005, la commune opte pour une **gestion directe de l'action socioculturelle**, qui se traduit notamment par la **mise en place d'un Service Municipal de la Jeunesse** et par le recrutement d'un animateur territorial. Le pilotage municipal ainsi que l'appui de la CAF ont permis une amélioration de l'offre d'accueil et de services, qui semble reconnue par les publics. Cette satisfaction est d'autant plus forte que la **politique tarifaire apparaît attractive**.

Dispositifs inscrits au CTL	Tarifs	Coûts
Centre de loisirs¹³		
Mercredi	De 5,25 € à 7,5 € / mois	Coût cadre : 5,75 €
Samedi	De 5,8 € à 8,3 € / mois	
Petites vacances	Avec bons CAF : 26 € Sans bons CAF : 46 €	
Été (5 jours sans repas)		
Juillet	4,8 € / jour avec bons CAF 13 € / jour sans bon CAF	
CLAS	1,65 € / mois	

¹³ Les tarifs sont doublés pour les enfants domiciliés hors de la commune.

La mise en œuvre de ces dispositifs permet cependant également de pointer certaines problématiques :

- les spécificités d'un territoire rural pèsent sur la mise en place d'activités, notamment par le biais de la question des transports,
- le coût cadre élevé du centre de loisirs.

L'intervention de la CAF au titre du CTL

Il convient de mettre en perspective la politique enfance jeunesse de Largentière au regard de la situation financière de la commune, qui connaît un déséquilibre budgétaire structurel, aggravé par la faiblesse des recettes fiscales. Le Service Municipal de la Jeunesse représente 10 % du budget de fonctionnement de la Mairie. Les charges de personnels qu'il occasionne sont cependant limitées par la taille restreinte de l'équipe et par le recours à des contrats aidés.

L'ensemble des activités enfance / jeunesse est, depuis 2005, piloté directement par la mairie, via le Service Municipal de la Jeunesse et l'animateur territorial, la CAF ayant encouragé la démarche de projet induite par le recrutement de ce dernier. **Cette restructuration, soutenue par la CAF, a permis une amélioration attestée de l'accueil des publics ainsi que de l'offre d'activités.** On peut également mettre en avant les efforts réalisés dans la mobilisation pour la réussite éducative des jeunes scolarisés sur la commune, à la fois grâce au CLAS et grâce aux relations voulues et entretenues entre le directeur du Service municipal et les établissements scolaires. Il convient en effet de rappeler que Largentière n'a jamais bénéficié du classement en ZUS ou d'un Contrat Éducatif Local, mais bénéficie du classement en Réseau d'Éducation Prioritaire. Ce classement a permis récemment la mise en place d'un Programme de Réussite Éducative pour tenter de répondre à des difficultés qui caractérisent généralement les zones urbaines défavorisées et non les zones rurales comme Largentière.

Ces progrès se heurtent cependant à la **permanence des difficultés économiques et sociales ainsi qu'à l'exclusion vécues et perçues par les familles** dont témoignent les faibles taux de couverture des dispositifs jeunesse, **du fait :**

- du déficit d'image de la commune auprès des collectivités voisines,
- de l'absence de politique de ciblage de publics au niveau des équipements,
- de la faible densité des réseaux de transports locaux (alors que 40 % des jeunes accueillis résident sur une commune voisine de Largentière),
- de la difficulté de pérenniser l'accueil d'un public « captif » au sein du centre de loisirs depuis sa reprise en main en 2005.

Dispositifs inscrits au CTL	Taux de couverture
Centre de Loisirs	
Mercredi / Samedi	8 %
Petites vacances	10 %
Été	14 %
CLAS	10 %

La CAF a soutenu la Mairie face aux difficultés rencontrées ainsi que dans le choix d'une gestion, en ligne directe, de l'action socioculturelle. Ce soutien a notamment pris une forme contractuelle :

- Contrats Enfance intercommunaux,
- Contrat Temps Libre (2005-2007),
- Contrat Enfance et Jeunesse (2007-2010) pour le volet Enfance,
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (2006).

Le CTL a largement participé à la mise en œuvre d'une politique d'action sociale pour les 6-16 ans. Il a notamment contribué à la diversification des publics du centre de loisirs (réduction du risque de « repli communautaire » au sein du centre, antérieure à 2005), à l'échelle de Largentière mais aussi aux communes voisines.

Cependant, les contrats CAF mis en œuvre sur ce territoire ont laissé apparaître **l'insuffisante prise en compte par ces dispositifs des spécificités des zones rurales, à la fois dans les outils et dans le calcul des coûts plafonds (problème des coûts de transport).**

D'autre part, ces territoires ruraux et de taille modeste mettent en exergue la problématique des enchevêtrements de compétences, entre communes et EPCI, parfois en concurrence.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PLUS VALUE CAF		
ATOUS	LIMITES	OPPORTUNITÉS
1 – Diversification de l'offre locale de services jeunesse : mise en place d'un centre de loisirs de 60 places, d'un CLAS et d'un kiosque informatique	1 – Faible prise en compte contractuelle de la ruralité du territoire	1 – Renforcer l'accompagnement social global des familles précaires : actions de soutien à la parentalité
2 – Diversification et meilleure mixité socioculturelle des publics fréquentant le centre de loisirs	2 – Recours à des animateurs non titulaires (via les contrats aidés) peu qualifiés	2 – Développer l'offre de services locale jeunesse : perspectives de mutualisation des dispositifs à l'échelle intercommunale
3 – Structuration d'un service dédié et création de poste : mise en place du Service Municipal de la Jeunesse + recrutement d'un animateur territorial	3 – Persistance des problématiques de mobilités et de transports : coûts d'opportunité non valorisés par le support contractuel	
4 – Rationalisation de la gestion de l'action sociale et culturelle : reprise en main du centre par la Ville		
5 – Politique tarifaire avantageuse		

2.3 La Communauté de communes du Pied-Rousset en Luberon

Le territoire

Territoire rural, la Communauté de communes du Pied en Rousset réunit huit communes de taille modeste (entre 180 et 1 500 habitants), situées entre Apt et Cavaillon. L'EPCI s'est structuré en deux temps : en 1992 avec trois communes (Bonnieux, Goult et Roussillon), rejointes en 2006 par cinq autres (Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs et Saint Pantaléon).

La Communauté de Communes ne compose pas un territoire homogène, les différentes communes étant distantes, discontinues et réparties en deux ensembles, de part et d'autre du Pont Julien.

Éléments d'analyse sociodémographique

Comptant 6 127 habitants en 1999 (RGP), le Pied en Rousset connaît une faible croissance démographique. Il s'agit cependant d'un territoire attractif, principalement pour une population retraitée inscrite dans un mouvement d'héliotropisme.

En conséquence, la part de la population jeune, constante (23 % des habitants ont moins de 20 ans, RGP 1999), apparaît sous représentée sur le territoire de la Communauté de Communes, au regard de son importance dans le Département du Vaucluse, plus élevée qu'au niveau national.

Population du territoire	Densité de population	Evolution démographique	Part de la population jeune	Répartition des jeunes par classes d'âge
6 127	28 / km ²	Croissance : + 3 % de 1999 à 2004	23 % de moins de 20 ans	5-9 ans : 319 enfants 10-14 ans : 393 jeunes 15-19 ans : 339 jeunes

Toutefois, on observe une **hausse linéaire de la natalité** sur le territoire du Pied en Rousset. Un certain dynamisme est même relevé à partir de 2003, et tend à prouver l'importance accordée par les professionnels de terrain à la mise en place d'accueils et d'activités, et par là, au **soutien de la CAF aux structures petite enfance**, la contractualisation datant de 2001.

Le **maintien de la population jeune et des familles est un enjeu central** pour la Communauté de Communes, qui se heurte à certaines **spécificités du territoire : étendu, rural, structuré en deux ensembles**.

Ces caractéristiques préfigurent les principales difficultés à la mise en œuvre d'une politique enfance jeunesse sur la Communauté de Communes, accentuées par l'importance d'une population âgée susceptible de mettre en avant d'autres types de besoins et de services :

- manque d'équipements,
- distance et question des transports,
- couverture d'une zone importante pour un nombre limité d'enfants,
- sentiment d'appartenance davantage favorable à la commune qu'à l'intercommunalité.

L'offre de services jeunesse

Les **actions dédiées à l'enfance et à la jeunesse du territoire sont concentrées au sein du Centre social intercommunal**. La création de ce dernier est issue de l'incendie de la salle des fêtes de Roussillon en 1986. Aujourd'hui encore, les deux structures se partagent les locaux, ce qui provoque parfois des confusions et une cohabitation à négocier.

La **CAF s'est engagée dès 1986 dans la réalisation du Centre social**, en finançant l'étude préalable ainsi que l'équipement. Elle s'impose ainsi comme partenaire privilégié dès l'inauguration de la salle des fêtes, en 1987, qui obtient l'agrément Centre social en 1990. Le Centre social à vocation intercommunale est actuellement l'unique structure de mise en œuvre de la politique enfance jeunesse de la Communauté de Communes.

Les projets de l'intercommunalité dans le secteur social, compétence acquise en 2002, et les actions portées par le Centre social semblent parfois confondus (confusion accentuée par la stricte adéquation entre les deux territoires).

La structure porteuse du centre est une association constituée de **580 adhérents**. Parmi les 15 membres du CA, la Communauté de communes et la CAF disposent d'une place particulière.

Le centre social intercommunal propose différentes activités pour l'enfance :

- accueils périscolaires (3 – 11 ans), sur quatre communes
- centre de loisirs (3 – 11 ans), sur deux communes
- semaine Pass'Sport (3 – 16 ans), sur trois communes

Et pour la jeunesse :

- accueils « libres » (10 – 18 ans), sur trois communes.

Il est à noter que plusieurs associations proposent des activités pour les préadolescents et les adolescents. D'autre part, des activités innovantes sont envisagées pour la petite enfance : projet d'une halte-garderie itinérante, projet de crèche (enjeu du futur CEJ).

Dispositifs inscrits au CTL	Capacités d'accueil	Données de fréquentation
Centre de loisirs (3-11 ans)	24 places (3-5 ans) 26 places (6-11 ans) 80 places en été	Effectifs moyens accueillis
Roussillon		Mercredi : 21 Petites vacances : 26 Grandes vacances : 61
Ménerbes		Petites vacances : 8 Grandes vacances : 27
4 accueils périscolaires (3-11 ans)		Effectifs moyens accueillis
Saint Pantaléon	5 enfants	3 enfants
Bonnieux	32 enfants	12 le matin 19 le soir
Goult	28 enfants	19 le soir
Roussillon	25 enfants	4 le matin 14 le soir
« Accueils libres » (10-18 ans)		Effectifs totaux de fréquentant
		1 340 jeunes, dont :
Mercredi / Samedi	50 jeunes	75
Vacances		56
Eté		159
CLSH Préadolescents Goult		288
CLSH Bonnieux et Club jeunes Roussillon		762

Dispositifs inscrits au CTL	Taux d'occupation			Taux de couverture	
	Mercredi	Vacances	Eté	Mercredi	Vacances
Centres de loisirs					
Roussillon	42 %	52 %	76 %	3,6 %	10,6 %
Ménerbes	-	14,5 %	49,1 %	-	15,2 %
Accueils périscolaires	Matin	Soir		Matin	Soir
Saint Pantaléon	60 %	60 %		9,7 %	9,7 %
Bonnieux	37,5 %	78 %		5,9 %	12,2 %
Goult	-	68 %		-	9,5 %
Roussillon	16 %	56 %		2,3 %	8,1 %

On observe des **taux d'occupation élevés pour les accueils périscolaires et les centres de loisirs** (à l'exception de Ménerbes). L'offre proposée, attractive, semble de plus prendre en compte les besoins du public.

Les taux de couverture apparaissent relativement faibles (ils varient de 2,3 % à 15,2 %). En moyenne, les plus faibles sont relevés sur les accueils périscolaires (notamment le matin) et sur les mercredis (centre de loisirs – Roussillon). Leur niveau s'explique essentiellement par l'absence d'infrastructures de transport locales.

Il convient en outre de relever différentes limites à l'offre de services dans le domaine enfance jeunesse de la Communauté de communes :

- une mauvaise répartition entre les différentes activités sur le territoire intercommunal, certaines communes hébergeant la quasi-totalité de l'offre,
- question de l'accessibilité et des transports,
- une lisibilité faible des relations entre Communauté de commune et Centre social,
- un faible investissement des usagers dans l'association porteuse du Centre social.

Enfin, en l'absence d'un projet de territoire pour l'EPCI, le caractère intercommunal du Centre social est encore latent. Pour rappel, la création du Centre Social a pour origine l'incendie de la salle des fêtes de Roussillon en 1986. Ce point n'est pas neutre dans la mesure où il illustre **l'absence de projet global préalable et la confusion qui perdure encore à ce jour entre le Centre Social et la salle des fêtes**, cette dernière étant située dans le Centre. Cela impose :

- Un déficit de lisibilité du Centre (le Centre Social est accueilli par la salle des fêtes ou la salle des fêtes est située au sein du Centre Social),
- Un partage des locaux imposant une exigüité pour les équipes du Centre Social.

Actuellement, **la mise en œuvre de la politique enfance jeunesse sur le territoire de la Communauté de communes du Pied Rousset en Luberon est uniquement prise en charge par le Centre Social à vocation intercommunale.**

Dès la mise en place des premiers CLSH en 1988, ceux-ci revêtent une dimension intercommunale ; néanmoins, les interventions étaient basées à l'origine sur une adhésion 'individuelle' des communes. Depuis 2002, date à laquelle la Communauté de communes a opté pour une compétence dans le domaine social, l'adhésion concerne l'EPCI et non plus chacune des communes. Les nouveaux statuts du Centre Social prennent acte de cette dimension communautaire illustrant parallèlement **la confusion qui peut parfois exister entre le projet du Centre Social et celui de la Communauté de communes.**

L'intervention de la CAF au titre du CTL

La contractualisation entre la CAF et la Communauté de communes s'est opérée en plusieurs temps, à mesure que cette dernière structurait l'intérêt communautaire de ses compétences :

- en 2001, des contrats (communaux) sont signés avec les trois communes alors membres de l'EPCI,
- à partir de 2002, les mêmes contrats sont signés avec les nouvelles communes membres.

Ces contrats, enfance et temps libre, sont arrivés à échéance en 2007. Un CEJ entre la CAF et la Communauté de communes sera signé prochainement.

La politique en faveur de la jeunesse et de la petite enfance est intégrée à la politique du logement et du cadre de vie intercommunale. Depuis 2002, la Communauté de communes a opté pour une compétence dans le domaine social, qui impose la définition d'une politique sociale communautaire. Ce choix a également permis à la CAF d'avoir un interlocuteur unique.

Cependant, on note qu'en **l'absence de projet social au niveau intercommunal, celui-ci est dans les faits formalisé par le Centre social avec le soutien de la CAF.** Ainsi, le Centre Social couvre le même périmètre territorial que les Contrats Enfance et Temps Libre. Il est par ailleurs le seul opérateur sur le territoire. **Il s'ensuit une confusion entre les projets du Centre, de l'EPCI et les objets des Contrats Enfance et Temps Libre.**

Les activités mises en place dans le cadre des contrats, en dépit de leur succès, présentent certaines limites (surreprésentation des loisirs de consommation). La mobilité est d'autre part un frein au développement des actions.

La CAF apparaît comme un partenaire central et son soutien est structurant pour les politiques enfance et jeunesse :

- interlocuteur unique pour l'EPCI,
- soutien du projet social du Centre social,
- la CAF apparaît comme la seule garante de la cohérence entre le projet de territoire de la Communauté de communes et celui du Centre social.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PLUS VALUE CAF		
ATOUS	LIMITES	OPPORTUNITÉS
1 – Continuité historique dans la structuration de l'offre de services sur la base des compétences petite enfance	1 – Faible prise en compte contractuelle de la ruralité du territoire : manque patent d'équipements / locaux dédiés aux activités jeunesse	1 – Soutenir le développement de l'offre de services jeunesse afin de maintenir la population jeune sur le territoire et de renforcer son attractivité
2 – Appui technique à la formalisation du diagnostic des besoins sociaux du territoire	2 – Persistance des problématiques de mobilités et de transports : coûts d'opportunité non valorisés par le support contractuel	2 – Encourager la participation, l'adhésion et l'investissement des familles au sein du centre social
	3 – Faible rayonnement intercommunal du centre social agréé CAF : certaines communes hébergent la quasi-totalité de l'offre de services	
	4 – Manque de lisibilité entre les projets soutenus par la Communauté de communes et le centre social intercommunal	

2.4 La Commune de Honfleur

Le territoire

La commune de Honfleur, implantée sur la rive Sud de l'estuaire de la Seine, compte plus de 8 000 habitants sur un territoire relativement restreint (14 km²).

On distingue 3 pôles d'habitat urbain et semi rural sur la commune :

- Le Centre-Ville qui abrite le Vieux Port (3 bassins),
- Le quartier du Canteloup et des Marronniers,
- Le quartier du Plateau.

La morphologie de la Ville a considérablement changé au cours des 20 dernières années. **Honfleur est une ville « trompe-l'œil »**. Les unités de pêche professionnelle (crevettes grises) et l'industrie de main d'œuvre ont laissé la place aux activités touristiques de plaisance (restauration, hôtellerie) ainsi qu'aux galeries d'art. Cette transformation a impacté les lignes de partage du paysage communal honfleurais. Les résidents communaux, au premier rang desquels les jeunes, semblent touchés par :

- une dualité socioéconomique (hausse de la précarité des résidents locaux / expansion de l'économie touristique),
- un sentiment de « rejet » relayé par les professionnels de terrain (à l'échelle d'un quartier de la Ville).

Éléments d'analyse sociodémographique

La population de Honfleur a connu, depuis 1982, une baisse sensible mais linéaire. Cette tendance est principalement le fait d'un solde migratoire négatif (croissance démographique sur les communes rurales environnantes ainsi que sur l'Agglomération Caennaise). **Ce dépeuplement relatif est davantage manifeste à l'échelle de la classe d'âge des 0 – 18 ans, qui représente environ 15 % de la population honfleuraise, soit 10 points de moins qu'au niveau national.**

Population du territoire	Densité de Evolution population démographique	Part de la population jeune	Répartition des jeunes par classes d'âge
8 139	581 / km ²	Décroissance : - 4,2 % de 1982 à 2004	15 % de moins de 18 ans 6-11 ans : 620 enfants 12-16 ans : 400 jeunes 16-17 ans : 165 jeunes

Les indicateurs de précarité, le niveau de ressources des familles et les statistiques de l'emploi permettent de formuler les hypothèses suivantes :

- La **précarité progresse à l'échelle de la Ville**, contrastant avec l'économie locale du tourisme,
- **Honfleur se situe à un niveau inférieur à la moyenne départementale en matière d'emploi et de qualification des jeunes.**

L'attractivité touristique de la commune et la proximité au Havre sont des atouts indéniables tant en matière d'emploi local que de développement économique de la commune. Il convient cependant de souligner diverses constantes honfleuraises constituant autant d'enjeux de développement du territoire :

- la **dégradation relative du bassin d'emplois local**, qui s'est traduite par une mise à mal de l'identité professionnelle des pêcheurs honfleurais,
- la **faiblesse du niveau de qualification de la main d'oeuvre locale**,

Dans ce cadre, plusieurs enjeux ont été identifiés en matière de développement local municipal :

- **le travail sur l'identité des jeunes résidant à Honfleur** (a fortiori issus des familles de pêcheurs) et plus largement des représentations qu'ils avaient d'eux-mêmes, en qualité d'habitant de la ville et d'un quartier,
- la **lutte contre le sentiment d'isolement / exclusion vécu par certaines familles honfleuraises.**

L'offre de services jeunesse

La structuration de la politique jeunesse honfleuraise s'est opérée sur la base :

- de la **municipalisation de 2 associations jeunesse locales** (Cap Honfleur et Honfleur Jeunesse),
- de la **mise en place d'un service municipal dédié** (2005),
- de la **formalisation d'un projet éducatif** pour la période 2007-2009,
- d'une **politique tarifaire attractive**,
- du **développement des compétences des équipes de professionnels de terrain** (recrutement d'un responsable du service et développement de la formation des animateurs),
- du **partenariat technique et financier liant la Ville et la CAF**, dont le Contrat Temps Libre constitue l'aboutissement,
- du **croisement des objectifs de la DRDJS et de la CAF en matière de labellisation des structures jeunesse.**

Par ailleurs, le développement de l'offre de services jeunesse honfleuraise est mis en perspective (horizon 2010) par le lancement de projets d'aménagement de nouveaux locaux pour le Service Municipal. La ville bénéficie d'une couverture importante de son territoire en termes d'équipements dédiés à la jeunesse :

- Le **Service Municipal Jeunesse** couvre l'ensemble des pôles d'habitats de la Ville et constitue le socle central de la politique municipale. Il est actuellement hébergé dans des locaux transitoires (structures Algéco à proximité du centre-ville), pendant la construction du nouveau bâtiment (fin prévue 2009-2010). Il regroupe un PIJ ainsi qu'un point Cyber.
- Le **Centre Social JSF**, implanté sur le quartier du Canteloup – Les Marronniers, qui réalise un accompagnement social global des familles, et met en place de nombreux ateliers à vocation intergénérationnelle en direction des habitants du quartier et des honfleurais,
- **L'accompagnement à la scolarité (CLAS)** est organisé par le Service Municipal Jeunesse (pour les primaires) et le Centre Social (pour les primaires et préadolescents),
- Le **service d'animation sociale des quartiers**, implanté sur le quartier du Canteloup depuis 2004, à quelques centaines de mètres du centre social, il organise des activités en direction des familles (dans une logique intergénérationnelle).

Dispositifs inscrits aux CTL	Données de fréquentation
Service municipal de la jeunesse (4-25 ans)	416 inscrits
6-11 ans	273 enfants
12-16 ans	57 jeunes
Été (6-16 ans)	6-11 ans : 172 enfants 12-16 ans : 65 jeunes
Centre social JSF (Centre Educatif Jeunes)	
CLAS	38 enfants
Secteur jeunesse – petites vacances	42 jeunes
Secteur jeunesse – grandes vacances	23 jeunes

On note le **bon fonctionnement du Service Municipal Jeunesse, nonobstant la période d'accueil transitoire dans des locaux peu adaptés et la concurrence larvée qui l'oppose au centre social JSF**, dont attestent entre autres :

- le **taux d'inscription élevé sur l'accueil loisirs primaire à l'année** (44 % de tranche d'âge communale) et son évolution depuis 2005 sur toutes les classes d'âges (+ 54 %),
- la **mixité sociale des publics inscrits, confirmée par l'égalité répartition géographique des fréquentants inscrits** (les enfants des 3 quartiers et le canton sont équitablement représentés),
- l'**équilibre démographique des publics selon leur origine géographique**.

En outre, les **jeunes fréquentant le centre social proviennent en grande majorité du Canteloup et de l'extérieur de la ville (3/4 des publics à l'année)**. Une ligne de partage socioculturelle et spatiale semble stigmatiser le quartier et les dispositifs qu'il abrite (centre social, service d'animation sociale des quartiers) à l'échelle du territoire communal.

Dispositifs	Taux de couverture
Service Municipal Jeunesse	
Accueil loisirs 6 -11 ans	44 %
Accueil loisirs 12 -16 ans	11,6 %
Eté	21,3 %
Centre Social	
CLAS	6,1 %
Secteur jeunesse	
Petites vacances	8,6 %
Grandes vacances	4,7 %

Le taux de couverture du service municipal jeunesse est 4 fois plus élevé sur les tranches d'âges élémentaires que sur l'accueil loisirs jeunes. On note aussi la bonne couverture sur les grandes vacances (plus d'1 jeune honfleurais sur 5 participent à une action mise en œuvre par le service).

La faiblesse des taux de couverture relatifs au centre social renvoient à sa localisation géographique (au sein du Canteloup) ainsi qu'à :

- la faible mixité des publics fréquentants,
- la faible coopération, voire l'inimitié qui oppose les services municipaux à l'association agréée par la CAF. Pour mémoire, le service municipal est né de la municipalisation de l'ensemble des associations jeunesse honfleuraises, à l'exception de JSF (l'actuel centre social) qui a refusé cette option. Depuis, l'état des relations de travail entre la municipalité (via le service dédié) et le centre social est dégradé.

Dispositifs inscrits au CTL	Tarifs	Coûts
Service Municipal Jeunesse	De 1,30 € / jour (QF < 381 €) à 5,15 € / jour (QF > 808 €)	Dépense annuelle nette / enfant = 134,98 €

L'intervention de la CAF au titre du CTL

Le rôle de garant de la pérennité des partenariats locaux en matière d'actions à destination de la jeunesse constitue un axe essentiel dans la mission de la CAF en raison du manque de culture de la formalisation des acteurs de terrain.

Au demeurant, la CAF du Calvados a acquis la dimension de premier partenaire (pivot) des actions en faveur de la jeunesse à l'échelle du territoire honfleurais. Ce socle institutionnel s'articule notamment autour :

- de la dynamique initiée par la labellisation, en lien avec la DRDJS, qui a notamment permis la mise au jour du Service Municipal Jeunesse et la formalisation d'un projet éducatif communal (2007 – 2010),
- du support contractuel CTL pérennisé via le futur volet jeunesse du CEJ, qui fera, entre autres, l'objet d'une actualisation des données de diagnostic CAF sur le territoire communal.

En somme, la CAF a su dépasser la complexité des dynamiques institutionnelles communales (faible lisibilité des champs de compétences respectifs du Service Municipal et du Centre Social JSF) en positionnant ses interventions dans une logique de (re)connaissance mutuelle des dispositifs honfleurais.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PLUS VALUE CAF		
ATOUS	LIMITES	OPPORTUNITES
1 – Cohérence historique et continuité des supports contractuels (CE et CTL)	1 – Manque de lisibilité / reconnaissance des activités du centre social JSF par ses partenaires (service municipal jeunesse)	1 – Accompagnement à la (re)connaissance mutuelle du centre social JSF et du service municipal jeunesse : médiation de la CAF
2 – La contractualisation CTL a permis la formalisation d'un projet éducatif recoupant les objectifs de la CAF (2007 – 2009)	2 – Caractère prématuré de la préparation du CEJ : la Ville est encore inscrite dans une logique de développement de l'offre de services (qui préside davantage au CTL)	
3 – Dynamique partenariale vertueuse (CAF / DRDJS) : mise en place de la démarche de labellisation (service municipal jeunesse)		
4 – Professionnalisation des équipes d'animation : recrutement d'un responsable du service municipal dédié + développement de la formation des animateurs		
5 – Développement de l'opération « croisière des villes » : Cette action s'inscrit dans une logique de mixité sociale autant que de patronage social. Les propriétaires de bateau, souvent chefs d'entreprise ou professions libérales (médecins, avocats) accueillent un groupe de jeunes (originaires pour la plupart du Canteloup) et développent une relation de tutorat. Il s'agit ici d'une opportunité pour l'avenir des jeunes (souvent en décrochage scolaire) d'avoir des référents adultes en dehors du cercle familial.		

2.5 La Commune de Gentilly

Le territoire

La commune de Gentilly dispose d'un territoire singulier, situé en lisière du sud-est parisien. Il s'agit d'un **espace restreint (1,18 km²)**, et longé au nord par le périphérique et à l'est par une bretelle autoroutière. En conséquence, **Gentilly est une des communes les plus densément peuplées de France.**

Appartenant à la « petite couronne » parisienne, Gentilly entretient des liens étroits avec la capitale. Des liens quotidiens tout d'abord, grâce à mouvement croisé de personnes : la plupart des Gentilliens ne travaillent pas dans leur commune et 75 % des salariés travaillant à Gentilly n'y résident pas). D'autres liens sont renforcés par l'attractivité d'un territoire situé à proximité de Paris mais proposant des prix immobiliers moins élevés. Gentilly a notamment vu s'installer de nombreux sièges sociaux.

Le territoire de Gentilly est divisé en différents quartiers d'autant plus distinguables qu'ils sont souvent délimités par le relief particulier de la commune (vallée de la Bièvre, plateaux) et par les infrastructures qui la traversent ou la longent (RER, autoroute).

Parmi ces quartiers, cinq sont classés comme prioritaires et couverts de ce fait par le « Projet urbain de cohésion sociale ». Ce dispositif contractuel a succédé en 2006 au Projet de ville intercommunal signé par la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre à laquelle appartient Gentilly créée en 2000.

Au sein de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre, la commune de Gentilly est engagée dans plusieurs projets urbains qui visent à revaloriser son territoire. La **diminution des nuisances provoquées par les infrastructures routières** constitue un axe important de valorisation de la commune. Il s'agit également de **développer l'attractivité gentillienne pour les entreprises** (« pôle de développement » économique dynamique).

La commune de Gentilly est confrontée au **défi de l'habitat**. La part importante de son patrimoine social la caractérise. De plus, l'ancienneté d'une forte proportion de ce parc rend essentiels les projets de réhabilitation. La demande sociale en augmentation ainsi que les besoins de ménages ne pouvant plus se loger dans Paris, se confrontent à une offre qualitativement et quantitativement insuffisante. Cependant, l'attractivité du territoire renchérit le prix des loyers gentilléens.

Eléments d'analyse sociodémographique

La structure sociodémographique de la population de Gentilly se caractérise comme suit :

- Stable numériquement, elle tend à diminuer dans les quartiers prioritaires, que quittent principalement les adultes de 20 à 39 ans. La **part des jeunes de moins de 25 ans est particulièrement élevée dans les quartiers prioritaires (entre 30 et 35 % de la population)**.

Population du territoire	Densité de population	Evolution démographique	Part de la population jeune	Répartition des jeunes par classes d'âge
16 118	13 659 / km ²	Stabilité	18,1 % de 5-19 ans	5-9 ans : 989 enfants 10-14 ans : 1 004 jeunes 15-19 ans : 931 jeunes

- Le **nombre de familles tend à diminuer**, notamment à cause du manque de logements suffisamment grands. A titre d'illustration, les familles de plus de 2 enfants ne représentent qu'une proportion restreinte des familles de la ville (moins de 50 %). Le parc de logement gentilléen, marqué par le poids du logement social, est en grande partie composé de logements anciens, nécessitant une profonde rénovation et mal adaptés à l'évolution de la population.
- Les **CSP intermédiaires peinent à se maintenir sur le territoire de la ville, notamment lors de la naissance de leurs enfants**.
- Une **proportion importante de catégories socioprofessionnelles défavorisées**, principalement concentrée dans les quartiers relevant des dispositifs contractuels relevant de la politique de la ville, voit sa situation se dégrader. Le parc social notamment héberge une population « captive » qui n'a plus les moyens d'en partir.
- **Divers indicateurs mettent en exergue une précarité croissante des ménages : hausse du nombre de foyers fiscaux non imposables, part des bas revenus parmi les allocataires CAF, minima sociaux, pourcentage de familles monoparentales parmi les allocataires et parmi les personnes ayant des bas revenus**.

La population gentilléenne connaît ces dernières années des mutations diverses :

- l'arrivée de populations plutôt aisées, désireuses de se loger à proximité de Paris à moindre coût,
- la précarisation d'une partie de sa population, habitant notamment dans les ensemble sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la commune.

Ces processus questionnent l'identité de la ville et sa cohésion. La municipalité a su se saisir de ces enjeux, notamment par le biais de programmes de renouvellement urbain qui visent à proposer une offre de logements mieux adaptée aux caractéristiques de la population.

L'offre de services jeunesse

L'offre de services gentilléenne en faveur des jeunes comprend :

- **1 accueil loisirs ados, le Point J**, d'une capacité de 40 places (intégrant l'accueil des enfants de 11 ans, pour une capacité de 4 places),
- **1 accueil loisirs maternel et primaire, ALSH Maison de l'enfance primaire pour les 6 – 11 ans**, d'une capacité de 140 places,
- **3 clubs de quartier périscolaires (6 – 11 ans)**, d'une capacité de 40 places, gérés par le service « antennes de quartier ».

Les accueils de loisirs fonctionnent au sein des écoles et l'accueil périscolaire est organisé au sein des 3 antennes de quartier.

Dispositifs inscrits au CTL	Données de fréquentation 2007
Point J (12-17 ans)	
Mercredi	414 jeunes
Petites vacances	377 jeunes
Grandes vacances	268 jeunes
CLAS	CLAS : 40 à 50 inscrits par structure

La fréquentation du Point J est nettement plus importante les mercredis et sur les petites vacances que sur les grandes vacances. Chaque année, à l'occasion du forum vacances de l'été, un stand d'information est proposé aux jeunes et aux parents. Diverses activités sont proposées : ateliers d'expression (théâtre et/ou réalisation de courts métrage), cinéma, patinoire, bowling, visites de musées, d'expositions, équitation, tir à l'arc, football, basket, voile, soirées à thèmes, journée à la mer, week-end et mini séjours... Nonobstant la mise en place du forum, la chute estivale de la fréquentation semble trouver son fondement dans un turn-over important des publics fréquentant sur les mois de juillet et d'août. En d'autres termes, il semble que beaucoup de jeunes « transitent » par le Point J mais que leur fréquentation pérenne des activités ne soit pas acquise.

Dispositifs inscrits au CTL	Taux de couverture	Taux d'occupation
Point J (12-17 ans)		
Mercredi	22,4 %	NR
Petites vacances	20,4 %	
Grandes vacances	14,5 %	
ALSH	14,2 %	28 %

En 2007, 22,4 % des jeunes âgés de 12 à 17 ans résidant sur la commune de Gentilly ont été concernés par une action du Point J (hors temps de vacances, pour lesquelles on note une chute de la couverture, notamment en été).

On note par ailleurs le fonctionnement sous-optimal des accueils loisirs de proximité primaires et élémentaires (taux d'occupation plafonnant à 28 %). Un tel constat interroge le mode de fonctionnement de la structure et sa capacité à intégrer au projet pédagogique un faisceau de changements sociaux constatés par les services municipaux gentilléens, soit :

- la réduction/aménagement du temps de travail (davantage de mères récupèrent leur mercredi après-midi afin de passer un temps privilégié avec leur enfant),
- la place croissante des grands parents, mis à contribution dans la garde des enfants,
- le bouleversement des structures familiales nucléaires corollaire de l'émergence des familles recomposées (gardes alternées, départ de l'enfant sur les grandes vacances...).

Il convient en outre de mentionner que ces difficultés à fixer et pérenniser un public cible de fréquentants sont renforcées par l'instabilité de l'équipe d'encadrement (turn-over annuel à la direction jusqu'en 2006) et le manque de qualification de l'équipe d'animation (qui comprend plus de 15 vacataires).

Dispositifs inscrits au CTL	Tarifs	Coûts
Point J	Gratuit (sauf séjours)	Dépense annuelle nette / enfant = 290,53 €

L'intervention de la CAF au titre du CTL

Nonobstant la logique de **développement autocentré (en interne à la Ville) de l'offre de services jeunesse gentilléenne**, la CAF du Val-de-Marne a encouragé la structuration des dispositifs municipaux et de leur coordination via la signature d'un Contrat Temps Libre.

On note que la **conclusion du support contractuel CTL apparaît tardive (2003)** et que la municipalité va surseoir au renouvellement des engagements partenariaux techniques et financiers qui la lient à la CAF à échéance du contrat (soit le 31 décembre 2006). Cette « **pause contractuelle** » va d'ailleurs être prolongée par attentisme pré électoral jusqu'en mars 2008 (malgré les relances des 2 conseillères techniques CAF qui se sont succédées sur le suivi du CTL de Gentilly).

Le soutien de la CAF s’articule essentiellement autour :

- du **suivi de la réalisation des objectifs fixés à la période contractuelle CTL** (notamment au titre du schéma directeur),
- de **l’appui à l’intégration, par les services de la Ville, d’une culture de la formalisation et du reporting** (en matière de fréquentation des équipements ainsi que de typologie des publics accueillis).

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PLUS VALUE CAF		
ATOUS	LIMITES	OPPORTUNITES
1 – Structuration de la politique enfance / jeunesse sur la base du CTL : ouverture de la municipalité à un partenaire institutionnel	1 – Contractualisation CTL tardive	1 – Accompagnement méthodologique de la Ville à l’intégration d’une culture de la formalisation écrite : suivi des données de fréquentation par dispositif + typologie des publics fréquentants
2 – Contribution au diagnostic des besoins sociaux du territoire communal	2 – Manque d’ambition des objectifs contractuels	2 – Orienter les antennes de quartier vers une activité de Centre Social : accompagnement à la formalisation d’un dossier d’agrément pour chacune des 3 structures
	3 – Absence d’éléments de diagnostic ex-post du CTL	3 – Valoriser le Projet d’Orientations et d’Objectifs Educatifs : repérage des actions éligibles au titre du CEJ

2.6 Le Canton de La Ravoire

Le territoire

Le canton de La Ravoire, situé à 4 kilomètres de Chambéry, regroupe cinq communes (La Ravoire, Challes-les-Eaux, Barberaz, Saint-Baldoph et Saint-Jeoire-Prieuré) **membres de la communauté d’agglomération (Chambéry Métropole) sur une superficie de près de 2 800 hectares. Le canton de La Ravoire est le plus peuplé du département de la Savoie. Il comptait 18 843 habitants au dernier recensement INSEE.**

Il jouit d’une proximité immédiate à la métropole chambérienne qui atténue les problèmes de mobilité que peuvent connaître ses habitants, au premier rang desquels les jeunes (utilisateurs d’équipements répartis sur les cinq communes du canton). Les structures dédiées à la jeunesse ont été implantées en intégrant un objectif de rayonnement intercommunal à l’échelle du canton. **Le territoire cantonal connaît un dynamisme économique manifeste lié à la proximité de l’agglomération chambérienne.** De plus, **la croissance démographique des 5 communes membres constitue un levier de développement des infrastructures scolaires, culturelles et sportives dont les publics jeunes tirent un bénéfice direct.** Nonobstant le caractère périurbain voire rurale (notamment Saint-Jeoire) des communes du canton, **la problématique de la mobilité des publics jeunes semble atténuée par la densité du maillage des réseaux de transports de la STAC.**

Par suite, il apparaît possible d’affirmer que les conditions d’un accès équitable aux services locaux des jeunes usagers cantonaux sont réunies.

Éléments d’analyse sociodémographique

Population du territoire	Densité de population	Évolution démographique	Part de la population jeune	Répartition des jeunes par classes d’âge
18 843	673 / km ²	Croissance : + 25 % de 1982 à 1999	19 % de 6-18 ans	6-14 ans : 2 251 enfants 14-18 ans : 1 294 jeunes

La population du canton de La Ravoire connaît une croissance démographique continue depuis 1982 (+ 25,3 %). Elle se caractérise notamment par une proximité structurelle aux moyennes départementales de la Savoie :

- la **part des enfants/jeunes âgés de 6 à 18 ans (population cible de l'étude) atteint 19 % de la population cantonale,**
- des parts des autres classes d'âges quasiment équivalentes au standard savoyard.

La population cantonale connaît un dynamisme démographique, fruit de la croissance des naissances domiciliées (supérieure à 7 % depuis 2000).

En outre, **les conditions de vie des habitants du canton ravoisien apparaissent supérieures à la moyenne départementale.** Ce constat est renforcé par la faiblesse relative des indicateurs sociodémographiques (taux de chômage, nombre de bénéficiaires de minima sociaux...).

L'offre de services jeunesse

L'offre de services en faveur des jeunes est historiquement centrée sur des actions intercommunales portées par l'Association Maison de l'Enfance et de la Jeunesse et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Enfance Jeunesse et Arts Vivants. Les communes ont développé des Contrats Educatifs Locaux articulés au Contrat Temps Libre cantonal. **Ce dernier apparaît incontestablement comme l'outil principal de soutien financier de la CAF de Savoie au développement de l'offre de services jeunesse de l'AMEJ à l'échelle du canton.**

L'articulation des dispositifs contractuels locaux conjuguée à un projet rassemblant l'ensemble des partenaires compétents (élus, professionnels de l'animation, familles et jeunes) ont permis d'aboutir à la rédaction d'une « feuille de route » pédagogique déclinée en 2004 et mise à jour en 2007.

L'ensemble des axes de travail formalisés au titre du **projet pédagogique de l'AMEJ a été intégré au Contrat Enfance Jeunesse ainsi qu'au Contrat Cantonal Jeunesse**, sous la forme de 11 fiches actions couvrant trois thématiques de mobilisation partenariale :

- Accompagner les enfants et les jeunes pour les aider à prendre leur place dans la société,
- Construire un parent collectif → il s'agit pour l'essentiel de créer des liens entre les générations, en particulier au travers des associations, de mettre en place un « partenariat attentif » autour des jeunes, de valoriser les potentiels des jeunes et des différents acteurs à travers la création d'occasions de rencontres, de formaliser et renforcer le maillage avec les travailleurs sociaux, la gendarmerie, les professionnels de la jeunesse et les élus locaux ainsi que de mettre en place des lieux de veille cantonale autour de la jeunesse centrés sur « les problèmes de comportement des jeunes », en repérant les adultes naturellement proches des jeunes et reconnus par eux (jeunes adultes « grands frères, grandes sœurs », autres adultes) : les « décodeurs »,
- communiquant avec « les décodeurs » sur la politique jeunesse, le besoin collectif de mieux communiquer entre jeunes et adultes, de mieux connaître la réalité jeune, leurs besoins, leurs difficultés et leurs réussites,
- repérant avec les « décodeurs » les jeunes « catalyseurs » (leaders positifs) sur le territoire qui peuvent entraîner d'autres jeunes sur des projets collectifs,
- informant et accompagnant les associations dans les domaines administratifs, législatifs, financiers, formation...en échange de leur ouverture à la dimension jeunesse,
- incitant les associations à faire une place aux jeunes dans leur fonctionnement (CA, Bureau...),
- encourageant les associations à plus de souplesse dans leurs pratiques (pratique loisirs plutôt que compétition, inscriptions au trimestre plutôt qu'annuellement,
- Faciliter l'ouverture à la culture, aux sports et à la pratique de la citoyenneté.

Dispositifs inscrits au CEJ	Taux de couverture	Taux d'occupation
Secteur Enfance	35,3 %	66,7 %
Secteur Jeunesse	50,9 %	

Il importe de relever la **pertinence des dispositifs** mis en place avec le soutien de la CAF de Savoie. On note en effet l'importance du taux de couverture du secteur jeunesse de l'AMEJ, plus d'un jeune sur deux, résidant le canton de La Ravoire, est concerné par une action de l'équipe d'animation. Ce constat trouve son fondement dans le **travail de terrain effectué par les animateurs de rue** et rappelle la nécessité d'« aller vers » les publics jeunes, réputés rétifs.

Dispositifs inscrits au CEJ	Tarifs	Coûts
AMEJ	Journée : de 6,10 à 15,30 €	NR

L'intervention de la CAF au titre du CEJ

En 1998, le premier CTL du département est signé sur le canton de La Ravoire. Pilote, le territoire fera l'objet d'une politique de développement de l'offre de services jeunesse déclinée dans un souci de cohérence territoriale et institutionnelle.

C'est en ces termes qu'au 1er juillet 2006, un Contrat Enfance Jeunesse est signé avec la CAF de Savoie à l'échelle du canton. Cette convention est prolongée par avenant au 31 décembre 2009. Elle lie respectivement la CAF aux :

- commune de Saint Baldoph,
- communes de Barberaz, Challes-les-Eaux ainsi qu'au SIVU enfance/jeunesse de La Ravoire.

De la signature du premier CTL en 1998 à la prolongation de la politique jeunesse cantonale au titre de la convention enfance jeunesse, le soutien de la CAF au développement d'une offre de services de qualité et équitable a été placé sous le signe de deux partenariats de prime importance :

- la coopération CAF / AMEJ / SIVU EJAV,
- le lien CAF / Conseil Général.

La politique jeunesse du canton ravoirien s'est par ailleurs structurée sur la base d'un support contractuel initié par le Conseil Général de la Savoie : le contrat cantonal jeunesse. Ce dernier a notamment permis à la structure porteuse de la majeure partie des dispositifs enfance / jeunesse du canton, l'AMEJ, de développer ses activités jusqu'à la création d'un SIVU dédié.

La contractualisation avec la CAF de Savoie en 1999 au titre du CTL (qui fait de la CAF le premier partenaire financier du SIVU en matière de jeunesse) a permis à la structure de développer son offre de services.

La pérennité des partenariats institutionnels (signature quasiment simultanée des CCJ, CTL et CEL) liant la CAF au Conseil Général et à la DDJS a rapidement permis la formalisation d'un projet éducatif et pédagogique pluriannuel à l'échelle du canton de La Ravoire ainsi que l'articulation à plus long terme de l'intervention de la CAF au titre du Contrat Temps Libre avec le travail initié par la mission jeunesse du Conseil Général.

L'ensemble des thématiques recoupées par les acteurs institutionnels savoyards a pris la forme d'une feuille de route cantonale à destination de la jeunesse.

En ces termes, la **politique jeunesse du canton de La Ravoire apparaît ambitieuse (partenariats, supports de travail interinstitutionnels, objectifs stratégiques partagés) et dynamique.**

La mise en œuvre du CEJ est perçue par nombre d'acteurs locaux (élus, professionnels de l'animation, partenaires institutionnels de la CAF) comme le **bascullement d'une logique de soutien financier au développement de l'offre de services jeunesse locale à une phase de rationalisation comptable et budgétaire centrée sur les activités d'accueil loisirs.**

Nonobstant :

- la difficulté actuelle que rencontrent les professionnels de l'animation à quantifier les pertes potentielles occasionnées par les règles de gestion qui président à la mise en place du CEJ (plus précisément la dégressivité et le financement sur enveloppe limitative),
- l'atténuation de l'impact financier du CEJ, du fait du positionnement avant-gardiste du Conseil Général,
- la perception par les professionnels de terrain de la nécessité pour la CNAF de maîtriser les risques budgétaires,

Force est toutefois de relever que **le CEJ est vécu sur le canton comme un retrait financier de la CAF.**

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PLUS VALUE CAF		
ATOUS	LIMITES	OPPORTUNITES
1 – Intervention en accompagnement d'une volonté politique locale structurée	1 – Pilotage partenarial de l'offre de services complexe : multiplication des supports contractuels engageant les collectivités locales	1 – Anticipation et limitation des conséquences financières du passage du CTL au CEJ sur l'offre de services : partenariat avec le CG sur le financement des dispositifs, atténuation de la règle de dégressivité financière
2 – Dynamique partenariale vertueuse (CAF, CG, DDJS) : harmonisation des objectifs contractuels CCJ / CEJ,	2 – Manque de lisibilité des actions de la CAF	2 – Poursuite du travail d'animation de rue par le service jeunesse : renforcement du maillage territorial par une présence des animateurs auprès des jeunes non fréquentants/inscrits sur les structures dédiées
3 – Pertinence et cohérence territoriales : harmonisation de l'offre de services à l'échelle du canton + mutualisation des ressources humaines, financières, immobilières et mobilières + continuité territoriale (réduction des problèmes de mobilité des jeunes)	3 – Modification des pratiques / représentations professionnelles de l'équipe d'animation jeunesse : difficulté à intégrer l'identité du métier d'animateur du fait de sa polyvalence (animation + développement territorial) et à circonscrire son champ d'intervention	3 – Montée en charge progressive des « lieux identitaires » pour les jeunes : proposer des lieux ouverts aux (pré)adolescents au plus près des lieux de vie, sur chacune des communes du canton.
4 – Dépassement des clivages politiques communaux		
5 – Mise en place d'une démarche qualité sur des thématiques libre : formalisation du projet pédagogique + appui aux fonctions d'évaluation de l'offre de services		

2.7 La Commune de La Teste-de-Buch

Le territoire

La commune de la Teste-de-Buch, située au sud du bassin d'Arcachon, dispose d'un des **territoires les plus étendus de France avec 18 000 hectares**.

Les 24.000 habitants sont répartis sur 3 zones géographiques éclatées :

- La Teste « centre »,
- Le Pyla-sur-Mer moins urbanisé et situé à 5 kilomètres à l'ouest du centre,
- Cazaux situé à 11 kilomètres au sud du centre.

L'étendue et l'éclatement du territoire communal mettent en évidence :

- D'une part, les **freins potentiels à la mobilité des jeunes** en particulier pour l'utilisation des équipements,
- D'autre part, les **risques de repli sur les lieux de vie en particulier pour des populations en voie de précarisation** dont les enfants peuvent, dès la préadolescence privilégier une socialisation exclusivement sur le quartier.

Dans ce cadre, les **structures dédiées à la jeunesse ont été implantées en intégrant un objectif de rayonnement sur chacun des principaux lieux de vie** :

- Règue Verte, au nord de la commune, avec un ESPACE situé à proximité immédiate d'un équipement similaire sur la commune d'Arcachon,
- Le centre-ville avec l'ESPACE Jean Hameau, le centre de loisirs et Ik@bane,
- Les Miquelots, situé, à pied, à une vingtaine de minutes au sud du centre ville, avec un ESPACE,
- Cazaux avec un ESPACE.

Le **potentiel d'attractivité de la commune apparaît conséquent**. Le développement du territoire testerin est en effet sous-tendu par deux logiques complémentaires :

- La croissance du secteur tertiaire (économie de services),
- La valorisation d'un patrimoine environnemental étendu.

Par suite, trois objectifs / enjeux ont été identifiés dans le cadre de l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable de la ville, visant à promouvoir un développement basé sur l'identité affirmée du territoire ; celui-ci reposant sur un environnement naturel préservé et mis en valeur, un patrimoine culturel et économique (port, ostréiculture, lac, île, cabanes tchanquées) et un développement économique et touristique respectueux des qualités intrinsèques du territoire :

- L'unité territoriale,
- Un marché du logement sous tension,
- Un environnement naturel et un patrimoine à préserver.

Éléments d'analyse sociodémographique

La population de la Teste-de-Buch a connu, depuis 1982, une croissance continue (de l'ordre de + 1,4 % par an). Cet accroissement, qui est principalement le fait d'un solde migratoire positif, profite principalement à la population senior. Ainsi, **la classe d'âge des 0 – 18 ans représente plus de 18 % de la population testerine**, soit 7,3 points de moins qu'au niveau national.

Population du territoire	Densité de population	Evolution démographique	Part de la population jeune	Répartition des jeunes par classes d'âge
23 915	128 / km ²	Croissance : + 27 % de 1982 à 1999	18 % de moins de 18 ans	6-11 ans : 1 645 enfants 12-16 ans : 1 505 jeunes 17 ans révolus : 315 jeunes

Cette dimension est intégrée dans les activités développées sur le territoire communal avec la **mise en place d'actions multigénérationnelles** impliquant, simultanément, des populations jeunes, retraités et des mères au foyer.

Sur ces bases, **les jeunes âgés de 6 à 17 ans révolus représentent environ 3.500 personnes** réparties (47 % âgés de 6 – 11 ans, 43 % âgés de 12 – 16 ans et 9 % âgés de 17 ans révolus).

Les indicateurs de précarité, le niveau de ressources des familles et les statistiques de l'emploi permettent, parallèlement, de formaliser les hypothèses suivantes :

- La **population testerine connaît, pour l'essentiel, des conditions de vie supérieures à la moyenne départementale** avec un taux de chômage relativement faible, un nombre de bénéficiaires de minima sociaux le plus faible du département, la proximité d'un gisement d'emplois saisonniers rayonnant sur l'ensemble du bassin d'Arcachon, des conditions de logement supérieures à la moyenne départementale et une forte proportion de retraités dans la population communale ;
- Une **faible part de la population communale est en voie de précarisation avec un nombre de ménages allocataires CAF en progression et supérieur à la moyenne départementale et une progression des personnes isolées bénéficiaires de minima sociaux** ; ce phénomène concerne majoritairement les familles sans enfant et les ménages d'une personne (personnes isolées de tous âges).

De manière transversale, ces analyses mettent également en évidence :

- **L'intérêt pour le territoire de disposer des données d'observation de la CAF** en raison de leur fiabilité (actualisation régulière et quasi-exhaustivité) et permettant de fiabiliser les projets,
- Le rôle d'orientation et de levier de la CAF pour veiller à l'intégration dans la réflexion communale de l'ensemble des éléments constitutifs de la population (équilibre démographique entre les classes d'âge, mixité des accueils malgré des disparités dans les conditions d'habitat ou projets multigénérationnels).

L'offre de services jeunesse

Plusieurs facteurs globaux ont, historiquement, contribué à la structuration de la politique enfance / jeunesse sur le territoire de la Teste-de-Buch, plus particulièrement :

- **L'implication des élus municipaux** autour d'une réflexion transversale,
- La volonté de développer des **liens avec les partenaires extérieurs en particulier par un recours systématique à l'appui technique et institutionnel de la CAF,**
- Un **recoupement des objectifs départementaux de la CAF avec les finalités de la politique enfance / jeunesse de la Ville.**

Au niveau organisationnel, **l'absence de structuration antérieure du dispositif enfance a facilité son développement, sur la base de l'expérience de la petite enfance.** L'incitation de la CAF pour le recrutement du coordonnateur jeunesse a, par ailleurs, créé les conditions favorables à la mise en place d'une équipe dédiée et qualifiée.

La ville bénéficie d'une **couverture importante de son territoire en termes d'équipements dédiés à l'enfance – jeunesse :**

- Le **Centre social couvre les principaux bassins de vie de la Ville et constitue la colonne vertébrale de la politique enfance-jeunesse** avec, par exemple, la circulation permise par le principe d'inscription et de participation à l'ensemble des ESPACES. Le soutien de la CAF pour cet équipement a permis une mise à niveau de l'existant, le développement des ateliers, la prise en compte de la problématique de l'étendue du territoire testerein avec l'ouverture de l'ESPACE de Cazaux et la qualification des professionnels socioéducatifs,
- **L'accompagnement à la scolarité est organisé sur les ESPACESs et Ikb@ne,**
- **L'accueil péri-scolaire est mis en place sur 11 écoles le matin et le soir pour la maternelle et l'élémentaire. Sur 2.000 enfants, dont 1.300 élémentaires et 700 maternels, environ la moitié fréquente au moins une fois par an l'accueil périscolaire,** celui-ci étant réservé aux familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle (ou au parent pour les familles monoparentales),
- **Les constats concernant le fonctionnement du Club Ados (notamment montée en charge limitée à environ 100 jeunes inscrits en 2006 et un coût enfant élevé) interrogent la capacité des structures et professionnels socioéducatifs à intéresser les publics préadolescents/adolescents.** Cette population semble mal connue du fait de sa non participation aux structures d'accueil et de loisirs existantes, de sa non visibilité dans l'espace public et de son absence de demandes exprimées. Plusieurs causes peuvent être avancées notamment une profonde partition par genre, une posture de « refusants », une difficulté pour les dispositifs traditionnels de prévention à les toucher,
- Pour **I-kb@ne, bâtiment de plus de 100 m², il regroupe le PIJ, le Point Cyb Espaces Jeunes, une salle de réunions et un bureau de confidentialité.** Si sa fréquentation a cru progressivement, une liste d'attente est actuellement tenue. Il permet de toucher un public relativement large mais axé sur un mode consumériste,
- Le **Conseil Municipal des Jeunes et le Conseil Local de la Jeunesse :** les réussites relevées dans le prolongement du Conseil Local de la Jeunesse (ex. : création d'une junior association) illustre la stratégie de mobilisation des jeunes sur les dispositifs dont la CAF se fait le relais auprès des acteurs communaux.

Dispositifs inscrits au CTL	Données de fréquentation 2007
Centre Social ESPACE Les Miquelots ESPACE La Règue Verte ESPACE J. Hameau ESPACE Cazaux	133 enfants/jeunes 50 enfants/jeunes 63 enfants/jeunes NR
CLAS	91 enfants/jeunes
Accueils périscolaires	NR
Club Ados	NR
CLSH Cazaux Mercredi Vacances scolaires	46 61

Dispositifs inscrits au CTL	Taux de couverture	Taux d'occupation
ESPACES Cazaux Les Miquelots La Règue Verte Jean Hameau	NR	NR
CLAS	NR	100 %
Accueils périscolaires	50 %	NR
Club Ados	6,9 %	NR

Les **accueils périscolaires** mis en place sur 11 écoles le matin et le soir pour la maternelle et l'élémentaire bénéficient d'une bonne couverture de la population testerine. Sur 2.000 enfants, dont 1.300 élémentaires et 700 maternels, environ la moitié fréquente au moins une fois par an l'accueil périscolaire, celui-ci étant réservé aux familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle (ou au parent pour les familles monoparentales).

On note le taux d'occupation optimal du CLAS ; les besoins sociaux émergents ont d'ailleurs conduit le service jeunesse à mettre en place une liste d'attente.

Les constats concernant le fonctionnement du **Club Ados** (notamment montée en charge limitée à environ 100 jeunes inscrits en 2006 et un coût enfant élevé) **interrogent la capacité des structures et professionnels socioéducatifs à intéresser les publics préadolescents/adolescents.**

Dispositifs inscrits au CTL	Tarifs	Coûts
Centre Social Cazaux Les Miquelots La Règue Verte Jean Hameau	De 8 à 15 € / famille	19,08 € NR 23,28 € NR
Centre de loisirs	De 2,50 à 12,41 €	63,76 €
Accueils périscolaires	NR	3,34 € / heure
Club Ados	10 € / an	33,02 €

Le **centre de loisirs présente un coût moyen journalier par enfant élevé.** Ce dernier est majoritairement supporté par la CAF (50 % du coût moyen), la commune n'en assurant la prise en charge qu'à hauteur d'un tiers. Au niveau de son fonctionnement, on relève une stabilité du public testerin (environ 80 %), une proportion élevée d'enfants originaires de Cazaux (entre 15 et 20 %), des niveaux élevés d'activité, la difficulté d'assurer la mixité sociale des enfants inscrits et la prépondérance des 6 – 9 ans parmi les enfants fréquentant.

Le Club Ados connaît une **montée en charge limitée (109 jeunes inscrits en 2006, soit 6,9 % des 12-16 ans de la commune)**. Actuellement, une centaine de jeunes sont inscrits (pour au moins une action). L'accès implique un **forfait de 10 € par an et une participation selon les activités mises en place** (sur la base de 30 % à la charge des jeunes). La baisse importante du budget global de 69,3 % a permis de diminuer le coût d'une journée enfant. En 2005, le **coût moyen d'une journée enfant s'élevait à 33,02 € (- 32,3 % par rapport à 2004)**.

L'intervention de la CAF au titre du CTL

On note une **évolution parallèle de la structuration de l'offre de services « jeunesse » à l'échelle communale et du renforcement du partenariat entre la collectivité et la CAF de Gironde**.

Cette tendance de fond est formalisée au titre des schémas départementaux d'action sociale de la CAF de Gironde. Deux logiques se sont ainsi succédées depuis l'année 2000 :

- La **mise à niveau de l'existant par le développement d'une offre de services couvrant les différents besoins de la population communale, sur l'ensemble du territoire** : 2000 – 2004,
- La **territorialisation « micro locale » des projets d'action, à l'échelle des quartiers de la Ville**, ainsi que la **coordination pérenne des partenariats institutionnels/projets** à chaque échelon (commune, COBAS, Conseil Général, État) : 2005 – 2008.

La politique enfance – jeunesse est à ce jour régie à la Teste-de-Buch par un Contrat Enfance et un Contrat Temps Libre. Un Contrat Enfance – Jeunesse est en cours de négociation pour une signature sur l'année 2008.

Par ailleurs, la signature d'un Contrat d'Action Familiale Sociale et Territoriale pourrait permettre de poursuivre le partenariat entre la CAF et la ville sur la base de l'outil innovant formalisé sur le territoire de la Teste, l'OYAT.

TABLEAU DE SYNTHESE DE LA PLUS VALUE CAF		
ATOUS	LIMITES	OPPORTUNITES
1 – Dynamique partenariale vertueuse : formalisation de l'Oyat (projet éducatif partagé)	1 – Faible mixité sociale des publics fréquentant les structures jeunesse	1 – Clarifier le positionnement du centre social porté par le CCAS : médiation institutionnelle
2 – Amélioration de la couverture territoriale des dispositifs jeunesse : rayonnement des ESPACES sur chacun des territoires éclatés	2 – Faible prise en compte de la précarisation d'une part de la population testérine dans la politique enfance / jeunesse municipale	2 – Accompagnement méthodologique à l'intégration d'une culture de l'évaluation de la politique enfance / jeunesse au sein des services municipaux dédiés
3 – Atténuation des problèmes mobilité des jeunes : développement de structures / dispositifs attenants aux équipements scolaires		3 – Intégrer la démarche Oyat au futur CEJ

2.8 La Commune de Dunkerque

Le territoire

La commune de Dunkerque s'étend le long de la façade littorale qui borde la mer du Nord, à l'extrémité septentrionale du territoire français. Cette localisation lui permet d'être située au **carrefour de l'Europe**, à égale distance de plusieurs grandes métropoles. Elle est également un atout qui lui a permis de devenir le **premier pôle énergétique européen**.

Le territoire communal de Dunkerque, étendu, se divise en **cinq « grands quartiers »** : **Dunkerque Sud et Dunkerque Centre, Petite Synthe, Malo-les-Bains et Rosendael**. Ces territoires sont issus de différentes fusions opérées dans les années 1970 avec des communes voisines. Ils sont eux-mêmes divisés en plusieurs « petits quartiers » ou « **îlots de vie** » qui font sens pour les habitants et apparaissent dans les documents contractuels.

La **population de Dunkerque apparaît stable**, mais connaît une légère décroissance démographique depuis deux décennies. Celle-ci résulte d'un solde migratoire négatif. On observe à l'échelle de la ville de Dunkerque une **densité de population particulièrement élevée** (11 fois la moyenne nationale). Historiquement industrielle et fortement liée au port, l'activité économique de Dunkerque a connu d'importantes **reconversions à partir des années 1970**. Le maintien de l'économie locale a notamment été rendu possible grâce au développement des **activités de services**. La commune de Dunkerque a su relever les défis de la **reconversion d'une large part de son activité économique ainsi que la restructuration urbaine de son territoire**.

D'importants **projets urbains** ont ainsi été initiés depuis les années 1990. Le projet Neptune-Grand Large a permis à la ville de modifier son rapport au port, modernisé mais déplacé afin de gagner de l'espace. Celui-ci a notamment permis des **constructions de logements et d'équipements**. **De plus, le centre-ville, réaménagé, a retrouvé une activité commerciale qui lui faisait défaut**.

Cependant, malgré le volontarisme politique local, les **difficultés économiques et sociales d'une part importante de la population demeurent problématiques**.

La **relative décroissance démographique** que connaît actuellement la Ville rend nécessaire la valorisation d'une politique attractive en direction de l'importante classe d'âge des 0 – 20 ans, atout en termes de développement du territoire, à moyen/long terme.

Éléments d'analyse sociodémographique

La **population de Dunkerque traverse une phase de décroissance démographique**. Elle compte par ailleurs une **part importante de jeunes, les moins de 20 ans représentent en effet 26 % de la population totale** (RGP 1999). Cependant, on observe un rattrapage accéléré du nombre de retraités, jusqu'alors faible. Cette évolution fait naître un enjeu nouveau pour la ville.

Population territoire	Densité de population	Evolution démographique	Part de la population jeune	Répartition des jeunes par classes d'âge
70 850	1 897 / km ²	Décroissance : - 3,1 % de 1982 à 1999	26 % de moins de 20 ans	5-9 ans : 4 481 enfants 10-14 ans : 4 888 jeunes 15-19 ans : 5 180 jeunes

On observe sur la dernière décennie la croissance des **personnes vivant seules et des familles nombreuses** (13,1 % des ménages).

Une **part importante de la population de Dunkerque connaît une situation précaire**, qu'attestent différents indicateurs socioéconomiques :

- le **taux de chômage, bien qu'en baisse, reste supérieur à la moyenne nationale**,
- **près de la moitié des familles allocataires ont un quotient familial très faible (strictement inférieur à 400 €)**.

L'offre de services jeunesse

La **politique jeunesse dunkerquoise est historiquement mise en oeuvre par l'ADUGES (Association Dunkerquoise de Gestion des Equipements Sociaux)**, partenaire historique de la Ville en matière de conduite / gestion de projet en direction de l'enfance et de la jeunesse, depuis 1972. L'ADUGES est fortement impliquée dans la vie des quartiers (via les 15 maisons de quartiers, agréées centre social).

La **création d'un service municipal dédié est relativement récente. Elle remonte en effet à 1997**. Le champ d'action du service est large dès lors qu'il vise un public cible de jeunes âgés de 12 à 30 ans.

L'ADUGES est la structure porteuse des équipements socioculturels et éducatifs de la Ville et le service jeunesse le support de dispositifs dédiés enfance/jeunesse.

Dispositifs inscrits au CEJ		Taux d'occupation			
Maisons de quartier	Périscolaire	Mercredi	Vacances	Eté	
Glacis	38,1 %	39,4 %	58,6 %	69,9 %	
Rosendael	9,5 %	56,6 %	36,9 %	63,0 %	
Jeu de Mail	18,4 %	47,5 %	66,6 %	63,9 %	
Soubise	-	43,0 %	75,0 %	82,7 %	
Pasteur	3,0 %	7,3 %	11,5 %	65,8 %	

On relève la faiblesse des taux d'occupation relatifs à l'accueil périscolaire. A contrario, l'accueil sur les grandes vacances semble fonctionner à plein. Plusieurs arguments justifient ce constat :

- la pratique de tarifs attractifs (le coût d'une inscription hebdomadaire s'échelonnant de 5,50 à 19 € en fonction du quotient familial),
- les maisons de quartier semblent répondre à un fort besoin d'accueil sur une période de l'année pendant laquelle l'offre socioculturelle dunkerquoise est restreinte,
- l'inscription de jeunes du quartier en quête de loisirs collectifs dans les domaines : sportif, d'activités de plein air, de sorties attractives (loisirs dits de consommation) ; une majorité de ces inscriptions ne sont pas reportées sur le reste de l'année, elles apparaissent conjoncturelles.

Dispositifs inscrits au CEJ		Taux de couverture	
Maisons de quartier	Enfance 3 – 13 ans	Jeunesse 12 – 17 ans	
Périscolaire	11,3 %	3,6 %	
Mercredi	25,6 %	8,5 %	
Petites vacances	43,0 %	10,7 %	
Eté	62,0 %	12,4 %	

Pour mémoire, les taux de couverture présentés ci-dessus ont été calculés sur la base de l'ensemble de la population du dunkerquois (enfance et jeunesse). Les taux de couverture relatifs aux publics élémentaires et préadolescents sont élevés. En effet :

- 1 enfant dunkerquois sur 4 fréquente l'accueil des mercredis en maison de quartier,
- environ 1 enfant dunkerquois sur 2 fréquente une maison de quartier pendant les petites vacances,
- environ 2 enfants dunkerquois sur 3 fréquentent une maison de quartier durant les vacances d'été.

En moyenne et à l'exception des temps d'accueil périscolaires, environ 1 jeune dunkerquois sur 10 fréquente une maison de quartier les mercredis, petites vacances et vacances d'été.

Les tarifs d'inscription mis en place par l'ADUGES apparaissent attractifs :

Dispositifs inscrits au CEJ		Tarifs
Maisons de quartier		
Périscolaire		De 0,55 à 1,90 € / ½ journée
Mercredi / samedi		De 0,27 à 0,95 €
Petites vacances		De 0,55 à 1,90 € / ½ journée
Eté		De 5,50 à 19 € / semaine

Dispositifs inscrits au CEJ		Prix de revient journalier			
Maisons de quartier	Périscolaire	Mercredi	Vacances	Eté	
Glacis	9,37 €	2,31 €	4,12 €	3,67 €	
Rosendael	20,39 €	2,65 €	5,94 €	3,98 €	
Jeu de Mail	21,05 €	2,90 €	6,02 €	4,02 €	
Soubise	-	3,84 €	6,66 €	3,91 €	
Pasteur	11,46 €	6,48 €	6,02 €	3,86 €	

L'indicateur des coûts globaux de fonctionnement employé ici est le prix de revient réel. Il mesure le coût de fonctionnement journalier d'un établissement d'accueil – loisirs. Cet indicateur rapporte le total des charges au nombre d'actes réalisés (nombre d'heures, traduit en journée, d'accueil effectivement réalisées au sein de l'établissement). On note qu'il varie du simple au triple en fonction :

- des maisons de quartier considérées (Les Glacis connaissant les prix de revient les plus bas et Jeu de Mail les plus élevés)
- des taux de fréquentation respectifs des structures (les plus fréquentées connaissent, pour l'essentiel, les prix de revient les plus bas),
- du choix des activités pratiquées,
- des périodes de l'année observées (qui renvoient aux critères des taux de fréquentation, les mercredis et les vacances d'été correspondent ainsi aux prix de revient les plus bas).

L'intervention de la CAF au titre du CEJ

L'intervention de la CAF à l'échelle du dunkerquois a agi en « catalyseur » d'une dynamique locale en faveur de la jeunesse dont il a été donné de mesurer, dans les développements antérieurs, la pertinence et l'efficacité. Sur la base d'une politique de cohérence contractuelle et territoriale autant que de partenariats institutionnels renforcés, la CAF de Dunkerque a permis le développement d'actions en faveur de la participation des jeunes à la vie de la cité ainsi que le soutien à la mise en place de colonies de vacances en direction des 8 – 15 ans.

Le contrat temps libre instruit par la CAF de Dunkerque est, depuis 1998, un élément clé de la politique jeunesse de la Ville de Dunkerque.

Il a permis la mise en place ou la consolidation d'actions en direction des 6 – 16 ans portées soit directement par la Ville, soit par l'intermédiaire de ses partenaires associatifs locaux (au premier rang desquels l'ADUGES).

En 2003, le CTL a été reconduit pour la seconde fois sur une durée triennale, il a notamment été étendu aux jeunes de 18 ans. Sa clé de financement est passée de 61,50 % à 69 %.

En développant son partenariat avec la CAF, sur la base des supports contractuels, la Ville de Dunkerque a pu faire du temps libre un enjeu éducatif et social en y intégrant la poursuite d'objectifs stratégiques tels que la participation du public féminin, la participation des familles et des jeunes ainsi que l'information des jeunes et de leurs parents.

Le 3^{ème} contrat enfance et le 2^{ème} contrat temps libre se sont achevés par avenant de prolongation le 31 décembre 2006. Ils sont remplacés depuis le 1^{er} janvier 2007 par un Contrat Enfance Jeunesse, il s'étendra sur une durée de 4 ans et ne sera pas révisable.

Les nouvelles directives édictées par la CNAF ayant disposé de nouvelles modalités opératoires telles que la dégressivité de la clé de co-financement, le plafonnement limitatif par structure et la mise en place de critères d'éligibilité aux financements, certaines actions n'ont pas été reprises dans le CEJ.

L'évolution des réalités sociales a conduit la CAF de Dunkerque à **privilegier une approche partenariale et territoriale pour mettre en place les réponses aux besoins des jeunes.** Si le rôle du Conseil Général est important en matière d'Action Sociale d'autant plus qu'il est renforcé par les dernières lois de décentralisation, la **mise en place d'une action sociale de proximité relève en priorité des communes et des regroupements de communes, en lien avec leurs partenaires associatifs.**

La création d'équipements sociaux et le déclenchement d'interventions sociales doivent se réfléchir et se construire en fonction du contexte local ; la territorialisation de l'Action Sociale permet d'adapter les moyens de la CAF au regard des réalités sociales d'une zone ciblée et définir des zones prioritaires d'intervention ou des champs d'intervention prioritaire selon les territoires.

Le Schéma Directeur d'Action Sociale 2005 – 2008 de la Fédération de CAF du Nord (ensemble de 8 CAF) pose les bases d'une ouverture de la définition stratégique des politiques locales jeunesse à la population, aux élus des collectivités locales ainsi qu'aux partenaires associatifs. C'est sur ce socle que sont déclinés les deux principaux partenariats qui lient la CAF à la Ville de Dunkerque d'une part ainsi qu'à l'ADUGES. Une convention cadre parachève cette dynamique partenariale en l'étendant notamment au Conseil Général ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux et socioculturels.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PLUS VALUE CAF		
ATOUS	LIMITES	OPPORTUNITES
<p>1 – Accompagnement historique à la structuration de l’offre de services enfance / jeunesse municipale : continuité depuis 1989 dans les supports contractuels CAF et les objectifs qui leur sont assignés (CE, CTL, CEJ)</p>	<p>1 – Estimation de pertes conséquentes de financement consécutives à la contractualisation CEJ</p>	<p>1 – Médiation institutionnelle par la CAF : partenariat, rôles et poids respectifs du service municipal jeunesse et de l’ADUGES</p>
<p>2 – La contractualisation CTL a permis la structuration progressive du service municipal jeunesse</p>	<p>2 – Fragilisation de certaines maisons de quartiers (effet « boule de neige ») : l’application, au titre du CEJ, du taux d’occupation minimal (fonction des heures de présence des jeunes) renforce les difficultés que rencontrent certains équipements de proximité à pérenniser la fréquentation des publics jeunes (notamment sur les mercredi/week-end, activités périscolaires et CLA)</p>	<p>2 – Poursuite des objectifs de la Convention Cadre : maintien de l’accompagnement par la CAF des maisons de quartiers (projet de maison + participation aux instances partenariales)</p>
<p>3 – Appui financier et technique à une politique de soutien aux départs en vacances (hors cadre contractuel) : mise en place des colonies de vacances gérées par le service municipal</p>	<p>3 – Fragilisation des dispositifs portés par le service municipal jeunesse : une part importante des actions du service ne sont pas éligibles au CEJ</p>	
<p>4 – Professionnalisation des équipes d’encadrement : création de postes d’animateurs (7 sur le CEJ) et de surveillant de baignade</p>	<p>4 – Mise à mal du travail sur l’autonomie des jeunes : le CEJ est sous-tendu par une logique d’heures de présence qui oblige les structures à (re)mettre en place des pré inscriptions aux activités ainsi qu’à leur proposer des activités « captives » afin de les fidéliser (essentiellement de consommation)</p>	
<p>5 – Contribution à la réduction de la fracture numérique + sensibilisation aux NTIC : mise en place des Cyber Centres</p>		

3. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La présente étude peut être synthétisée sur la base de :

- l'évaluation de la dynamique partenariale initiée par les CAF au titre du CEJ, véritable « catalyseur » des politiques enfance / jeunesse déclinées en territoires,
- la mise au jour de la fonction de « trait d’union » que remplissent les CAF en matière de partenariats avec les acteurs institutionnels de la jeunesse.

Il conviendra en outre de mettre en lumière les limites unanimement relevées relatives au CEJ.

3.1 Evaluation de la dynamique partenariale des CAF

Analyse transversale des apports de la CAF sur les 8 territoires étudiés

Les monographies de territoire mettent au jour différents « angles de perception » des fonctions assurées par la CAF auprès de ses partenaires. En ces termes, elle semble (re)connue pour :

- ⇒ la **connaissance qu'elle cultive des problématiques de terrain** (enfants, jeunes, familles et territoires),
- ⇒ son rôle d'intervention en matière d'enfance – jeunesse, défini essentiellement comme **partenaire des collectivités locales dans l'accompagnement méthodologique et financier des dispositifs et structures dédiés**,
- ⇒ une **fonction de médiation**, garante de la pérennité des dispositifs enfance – jeunesse,
- ⇒ la **qualité de la démarche – projet** qu'elle met en œuvre (aide au diagnostic, appui technique, dimensionnement local des projets).

La plus value de l'intervention de la CAF réside dans la connaissance propre qu'elle développe des problématiques jeunesse, soit entre autres :

- l'isolement géographique des publics, des professionnels et des dispositifs conjugué à la faible densité des réseaux de transports locaux (notamment en milieu rural), les freins à la mobilité physique et psychosociaux,
- le complexe articulation des temps familiaux et professionnels d'une part conséquente des parents (développement du travail à temps partiel, précarisation des contrats de travail),
- l'existence de collectivités locales faiblement dotées en ressources humaines et financières
- les besoins croissant des enfants / jeunes en matière d'accompagnement à la scolarité.

En outre, si la CAF est majoritairement perçue par les professionnels de terrain (élus locaux et responsables de structures enfance – jeunesse) comme le « régime de sécurité sociale » ou la « branche famille », son rôle de partenaire principal des actions locales en faveur de l'enfance et de la jeunesse n'est que peu perçu des acteurs de terrain. Du moins, jusqu'à l'accompagnement à la réalisation d'un diagnostic local.

Les **professionnels de la CAF identifiés localement** en matière d'enfance – jeunesse par les partenaires institutionnels sont le **conseiller technique/thématique de territoire** ainsi que, dans une moindre mesure, le **responsable d'action sociale** (ou directeur adjoint le cas échéant). Les échanges avec les acteurs de terrain ont mis au jour la place centrale du conseiller technique. Pivot de la démarche d'accompagnement des collectivités, il :

- assure un **rôle d'appui technique à la décision** auprès des élus et des services dédiés des collectivités ; fonction pour laquelle il peut en tant que de besoin être secondé par le Responsable d'Action Sociale (notamment dans une optique de conciliation d'intérêts politiques divergents et/ou de médiation),
- a la charge **d'assister la réalisation de l'état des lieux** pré / post contractuels (CE, CTL, CEJ) en lien avec les élus et services (inter)communaux,
- est **l'interlocuteur unique des partenaires locaux** pour la CAF (rationalisation de l'identification institutionnelle, facilitation des transferts d'information),
- est un des professionnels ressource de l'ensemble du suivi des CEJ du département,
- couvre l'ensemble du territoire départemental.

La CAF est unanimement reconnue pour sa capacité à conduire, en partenariat avec les services jeunesse des collectivités, un état des lieux de l'existant des territoires sur lesquels elle est amenée à s'investir. Cette fonction repose notamment sur une **connaissance fine des publics (enfants, jeunes et familles) ainsi que sur une capacité à identifier les problématiques spécifiques au territoire cible et à générer des orientations stratégiques de développement local**.

La valeur ajoutée des interventions de la CAF repose pour partie sur sa capacité à repérer, identifier les atouts et faiblesses des territoires sur lesquels elle intervient en matière d'enfance – jeunesse et à **traduire les objectifs de développement** qui en découlent en **orientations de travail**.

Objectifs mis au jour par les diagnostics	Exemples d'orientations stratégiques CAF
Aller vers les publics non fréquentant	Soutien à la qualification d'animateurs de rue mobiles à l'échelle d'un canton CAF de Savoie – Service jeunesse de l'AMEJ
Développer des modes d'accueil adaptés aux besoins de la population	Initier une réflexion sur les lieux identitaires jeunes (horaires assouplies, locaux séparés de l'équipement central, lieux de montage de projets semi autonomes) CAF de Savoie – accompagnement de la réflexion sur les lieux identitaires
Améliorer l'accessibilité des dispositifs	Optimiser la couverture géographique des besoins des jeunes et des familles au plus près des lieux de vie Fédération de CAF du Nord – soutien aux Maisons de Quartier (ADUGES)
Mutualiser les équipements	Initier la création de structure à l'échelle intercommunale (support contractuel intercommunal) CAF du Vaucluse – Centre social intercommunal du Pied Rousset
Valoriser l'existant	Soutien d'une association (agrée centre social) implantée historiquement sur un quartier CUCS de la commune CAF du Calvados – Centre social JSF
Initier une démarche qualité au sein des équipements	Mise en place d'une campagne de labellisation des structures (formalisation d'un cahier des charges + évaluation + aide à l'amélioration continue de l'accueil – loisirs) CAF du Calvados / DDJS – label
Encourager la mixité sociale	Proposer au public inscrit en CLAS une pratique musicale et pérenniser l'activité en la développant (concert itinérant) Fédération de CAF du Nord – Derbouka (ADUGES)
Développer la mixité par genre	Mettre en place une action en direction des adolescentes leur permettant de pouvoir contourner les biais de jugement de leurs pairs ainsi que de leur famille Fédération de CAF du Nord – La place des filles (ADUGES)
Créer du lien	Impliquer les familles dans le fonctionnement des structures jeunes (participation à la formalisation du projet pédagogique + encadrement d'activités/ateliers + organisation de week-end en famille) CAF de Gironde – ESPACES

La cohérence des objectifs poursuivis par les CAF

Le ciblage d'actions pertinentes découlant de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2005 – 2008 a permis aux CAF, via un investissement financier conséquent, de :

- **renforcer la présence politique de la branche Famille**, en travaillant au plus près des lieux de vie des allocataires (développement des équipements de proximité, renforcement des dynamiques de participation des usagers aux projets de développement social des structures), en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels de l'enfance et de la jeunesse (Conseil Général, DDJS, centres sociaux, fédérations d'éducation populaire...),
- **poursuivre l'amélioration de la qualité de service**, en rationalisant le soutien financier qu'elles apportent aux actions éligibles au titre du nouveau support contractuel (le CEJ est entré en vigueur en juillet 2006), en homogénéisant leurs prestations sur l'ensemble des territoires (diagnostic partagé des actions locales, communication sur les dispositifs auprès des partenaires et usagers, initiation de démarches qualité...),

- **accroître la performance économique**, par une allocation optimale des moyens déployés (offre d'équipements/services en fonction des besoins repérés, maîtrise des risques financiers...) et une prise en compte des dynamiques démographiques propres à chaque territoire.

Le réseau des CAF est connu et reconnu en tant que **partenaire financier** des collectivités locales en matière de développement et de soutien de l'offre de services enfance / jeunesse. Sa participation à l'émergence et à la formalisation de schéma d'actions locaux repose sur un socle de compétences reprise ci-dessous.

Le cœur de métier des CAF

Il convient de distinguer **trois pôles de compétences des CAF**, ayant pour dénominateur commun une articulation en amont de la séquence de contractualisation :

- la participation au **diagnostic territorial** (ou étude des besoins / état des lieux de l'existant), assimilé à une synthèse locale des besoins sociaux émergents, il s'agit d'une étude statistique transversale à caractère socioéconomique articulant différents indicateurs qui permettent de mettre en exergue les forces et les faiblesses d'un territoire ; l'objectif est de mieux comprendre le fonctionnement d'une collectivité et de dégager les potentialités et les dynamiques sur lesquelles fonder un développement local de l'offre de services enfance / jeunesse. Cet ensemble de compétences est fondé sur une connaissance fine des publics (familles, enfants et jeunes), via l'exploitation des fichiers allocataires et les contributions des cellules d'appui au pilotage internes à chaque CAF,
- **l'appui technique au montage des dossiers contractuels et la maîtrise d'œuvre en matière d'ingénierie sociale**, l'expertise sociale détenue par les conseillers techniques présents en territoire ainsi que les travailleurs sociaux évoluant au sein des quartiers constitue une forme d'ingénierie sociale que les CAF mobilisent en fonction des besoins exprimés par les partenaires (collectivités, CG, DDJS) et des orientations retenues par les élus locaux,
- **la médiation / conciliation ou le rôle de garant de la pérennité des partenariats institutionnels**, les CAF dépassent la complexité des dynamiques institutionnelles locales (inimitiés, divergences politiques, projets concurrentiels...) en positionnant leurs interventions dans une logique de (re)connaissance mutuelle des dispositifs existant et de soutien impartial aux acteurs locaux de la jeunesse. Elles font en ce sens office de **facilitateurs et de garants des partenariats institutionnels locaux** (soutien financier, appui technique, soutien et articulation des actions locales, participation à la formalisation des partenariats). Cependant, ce volet de compétences souffre d'un manque d'affichage institutionnel autant que d'un manque de lisibilité à l'échelle des territoires.

La pertinence de l'intervention des CAF en question

Le degré de pertinence des différents volets d'intervention des CAF peut être questionné sur la base de la « **règle des 3 e** » (pour « **efficacité, efficience, effets** »).

Efficacité : il semble que l'écart séparant les objectifs assignés aux actions soutenues et/ou initiées par les CAF et les résultats constatés en collectivités soit rarement objectivé. On relève en effet peu de dispositifs d'évaluation post-contractuels sur les territoires. Cette faible culture de l'évaluation a, entre autres, pour conséquences directes :

- une absence de retour sur les actions entreprises localement (hypothèse basse) ou un retour ex-post à échéance contractuelle (hypothèse haute), d'où la nécessité de développer une culture de la formalisation et du pilotage en territoires (que la CAF pourrait animer à l'échelle départementale),
- un pointage insuffisant des limites du partenariat qui lie la CAF aux communes/EPCI (i. e. la difficile adaptabilité du CEJ aux réalités du monde rural, l'insuffisance du suivi des collectivités après la signature du contrat, la difficulté, en l'absence de services dédiés et de compétences aguerries de pérenniser un programme d'actions en direction de la jeunesse),
- de faibles mises au jour / mutualisation des « bonnes pratiques » entre CAF et territoires,
- une absence d'harmonisation des instruments de mesure, lorsqu'ils existent ces outils de pilotage ne sont pas harmonisés et obturent les comparaisons tant spatiales que temporelles.

Efficience : le CEJ marque l'introduction de règles harmonisées de calcul des dépenses ainsi que des coûts de gestion des dispositifs financés pour partie par la CAF. Il semble que la culture de la maîtrise du risque financier, assise sur un suivi analytique d'indicateurs clés, soit difficilement intégrée par les équipes d'animation, les élus ainsi que les partenaires institutionnels de la CAF (CG, DDJS).

Cette logique de mesure de l'efficacité des actions jeunesse repose en effet sur un présupposé implicite : chaque partenaire disposerait de RH et compétences internes susceptibles de mettre en œuvre et d'agencer ces nouvelles règles de gestion. Or la faible culture du pilotage mentionnée plus haut contredit une telle idée. Il n'est d'ailleurs qu'à rappeler le constat suivant : lorsque l'efficacité des actions soutenues par la CAF est objectivée, c'est d'abord pour souligner les risques de fragilisation financière des dispositifs jusqu'alors financés au titre du CTL et désormais soumis aux critères limitatifs qu'institue le CEJ.

Effets : formalisés avec moins de difficulté par les équipes d'animation ainsi que les élus et les usagers des dispositifs, les effets ressortent davantage des bilans des structures de proximité (maisons de quartier, centres sociaux, services jeunesse municipaux). Difficilement quantifiables, les effets induits sont cependant l'objet d'une approche essentiellement objective de la part des partenaires des CAF. Ces derniers soulignent unanimement la plus value des actions soutenues par la CAF, notamment en termes :

- de maillage territorial des dispositifs jeunesse (au plus près des publics),
- de développement du socle d'une offre de services (lorsque cette dernière est inexistante ou embryonnaire),
- de soutien financier aux actions en direction des publics jeunes,
- d'identification de problématiques émergentes, soit
 - la complexe fidélisation des publics (pré)adolescents (exception faite des activités dites de consommation),
 - le glissement des classes d'âges en situation de conduites à risque, des publics adolescents vers les préadolescents,
 - les modifications des structures familiales,
 - la difficile articulation/conciliation des temps d'activités professionnelles et des temps familiaux que connaissent un nombre croissant de parents (par suite d'enfants),
 - la question des mixités (sociale, par genre, géographique).

D'un point de vue global, force est pourtant de nuancer ces développements à l'aune des **critiques récurrentes que polarise le CEJ**. Ces dernières, détaillées ci-dessous, ont été relevées à l'occasion des monographies réalisées dans le cadre de la présente mission.

Le CEJ se caractérise ainsi par :

- un contexte historique de mise en place (vécu comme) brutal et chaotique, tant par les conseillers techniques CAF que les élus locaux et responsables de dispositifs,
- des critères d'éligibilité des actions jugés trop restrictifs et complexifiant le travail d'anticipation qui préside au développement d'une offre de services jeunesse de qualité,
- un sous dimensionnement du suivi qualitatif des actions financées,
- une absence de suivi des actions non éligibles au CEJ et maintenues sur les territoires,
- un décalage entre les directives CNAF et leur application en CAF, en d'autres termes, un sentiment d'éloignement et de relations distendues CNAF / CAF,
- un décalage de culture entre les CAF et les collectivités locales (communes, EPCI) en matière de diagnostic des besoins sociaux émergents, de formalisation de projets politiques pluriannuels, de hiérarchisation d'actions à entreprendre au plan micro local ainsi que de suivi analytique des dispositifs.

En outre, et d'un point de vue transversal, si les CAF disposent d'un savoir faire unanimement reconnu en matière d'appui – conseil aux politiques enfance – jeunesse, il convient de souligner le faible impact de son marketing territorial (le faire savoir) et de ses actions de communication en direction des partenaires (familles, élus locaux, collectivités, associations, MSA, DDJS, Conseil Général).

3.2 Les CAF, trait d'union institutionnel ou la plus-value des partenariats en matière de jeunesse

Comme l'illustre le tableau suivant, la valeur ajoutée des partenariats CAF, en matière de politique enfance / jeunesse, est essentiellement polarisée en amont de la contractualisation :

	Associations dont centres sociaux	Conseil Général	DDJS	Communes / EPCI
Diagnostic de territoire	<p>+</p> <p>L'étude des besoins sociaux des familles, enfants et jeunes est encore réalisé sur la base unique des fichiers d'allocataires et de l'INSEE. Ce travail préparatoire gagnerait à être formalisé sur la base du croisement des statistiques de chacun des partenaires afin d'aboutir à un « diagnostic partagé »</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> : La Ravoire</p>			<p>++</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> : Gentilly</p>
Expertise / appui technique	<p>++</p> <p>La CAF est l'interlocuteur « ressource » de l'ensemble des institutions parties prenantes des dispositifs enfance / jeunesse, ce en matière : d'évaluation des besoins, de médiation institutionnelle entre partenaires, de formalisation de projet d'équipement, d'identification des sources de financement potentielles, d'actions innovantes</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> : La Ravoire, La Teste-de-Buch</p>			
Financement	<p>++</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> : CC du Pied Rousset</p>	<p>+</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> : La Ravoire</p>		<p>++</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> : CC du Mirabée</p>
Démarche qualité / labellisation	<p>+</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> : Dunkerque</p>	Sans objet	<p>++</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> : Honfleur</p>	<p>++</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> : Honfleur</p>
Cohérence des objectifs poursuivis et des actions déployées	<p>+</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> : Honfleur</p>	<p>~</p> <p>Les supports contractuels gagneraient en cohérence et en efficacité à être calés sur les mêmes publics (tranches d'âges), les mêmes critères d'éligibilité (actions retenues) ainsi que les mêmes durées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> : La Ravoire</p>		<p>+</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> : La Teste-de-Buch</p>
Maillage territorial	<p>~</p> <p>De fortes inégalités territoriales subsistent nonobstant la contractualisation CEJ, notamment en milieu rural où les problèmes de mobilité sont patents et engendrent des coûts de transport prohibitifs non pris en compte par les dispositifs contractuels</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> : CC du Pied Rousset</p>			
Evaluation ex-post	<p>-</p> <p>Le travail de suivi qualitatif et quantitatif des actions inscrites au titre des contrats apparaît insuffisant. Peu de retours sont formulés à l'adresse des territoires et des partenaires.</p>			
Actions innovantes	<p>~</p>			

La montée en charge progressive des CEJ constitue une fenêtre d'opportunité pour les CAF. Il importe que cette séquence s'accompagne d'un travail d'harmonisation des objectifs poursuivis par les partenaires institutionnels (à une échelle départementale et cantonale) en matière de soutien aux dispositifs jeunesse. Force est ainsi de :

- améliorer la couverture territoriale en garantissant notamment la continuité des accueils, la prise en charge des publics (sur les territoires discontinus ou connaissant des problématiques de mobilité / transports),
- initier un travail de mise en cohérence des objectifs assignés à chacune des institutions pour aboutir, à moyen terme, à une harmonisation des supports contractuels (anticipation de l'évolution des charges financières, mutualisation des dispositifs et ressources humaines),
- renforcer le suivi « chemin faisant » des dispositifs contractuels,

- développer les actions innovantes sur les territoires les moins dotés en ressources/compétences nécessaires au développement d'une offre de services jeunesse de qualité,
- promouvoir une démarche qualité harmonisée au plan national, notamment sur la base d'un travail de labellisation conjointe avec les Conseils Généraux et les DDJS.

4. QUATRE THEMES TRANSVERSAUX

Sur la base des huit monographies, **4 thèmes transversaux** ont été identifiés :

- **Le territoire,**
- **L'offre de services,**
- **La qualité,**
- **La contractualisation.**

Chaque thème est décliné en fiche action. Au total, **10 fiches ont été formalisées** :

- *Fiche 1* - Adapter le Contrat Enfance Jeunesse aux spécificités des territoires ruraux
- *Fiche 2* - Affiner la priorisation des territoires
- *Fiche 3* - Adapter l'offre de services aux attentes des familles
- *Fiche 4* - Développer une approche spécifique pour les services aux adolescents et aux préadolescents
- *Fiche 5* - Favoriser le développement d'une offre de services de qualité par une démarche de labellisation
- *Fiche 6* - Renforcer l'approche évaluative
- *Fiche 7* - Conditionner la contractualisation à une attention sur les ressources humaines mobilisées
- *Fiche 8* - Réunir les conditions d'une coordination opérationnelle Centres sociaux (agrés CAF) / structures enfance jeunesse
- *Fiche 9* - Renforcer la coordination institutionnelle
- *Fiche 10* - Reconnaître, sur la durée des contrats, la valeur ajoutée des CAF

Pour chacune des fiches action, **un niveau de priorité a été défini** :

- **Niveau de priorité 1** : ce niveau concerne les actions urgentes pour lesquelles des enjeux majeurs ont été relevés. Elles pourraient être mises en œuvre sans délai.
- **Niveau de priorité 2** : ce niveau concerne les actions pour lesquelles des éléments précis de mise en œuvre ont été identifiés. Elles pourraient être mises en œuvre dès l'exercice suivant la validation du plan d'actions.
- **Niveau de priorité 3** : ce niveau concerne les actions qui seront mises en œuvre tout au long de la durée du plan.

Rappel du contexte et de la problématique :

- Des besoins d'accueil avérés dans le domaine de l'enfance sur les territoires ruraux en voie de repeuplement
- L'émergence de problématiques préadolescentes et adolescentes (conduites à risques, cohabitation intergénérationnelle, replis identitaires...)
- Des limites pour la formalisation des contrats en zone rurale (absence de données chiffrées, difficulté à identifier un référent, absence de lieux ressources...)
- Des difficultés pour la mise en œuvre des contrats (défaut de transports et de personnels qualifiés)
- Des outils contractuels considérés comme complexes pour les élus, les équipes d'animation et les partenaires institutionnels
- Des enjeux conséquents d'aménagement du territoire (maintien d'actifs ou classes sur les territoires liés aux activités péri et extra scolaires)

Objectifs	Intégrer la spécificité des territoires ruraux dans les Contrats Enfance Jeunesse
Axe 1	Adapter les modalités de financement pour prendre en considération : <ul style="list-style-type: none"> · Les transports · Les ressources humaines
Axe 2	Mettre en place une réflexion pour formaliser un mode simplifié de contractualisation
Axe 3	Anticiper les démarches contractuelles avec les services déconcentrés de l'État pour prendre en compte les éventuelles évolutions liées aux regroupements communaux
Axe 4	Développer les temps de coordination et de pilotage sur les territoires ruraux pour mieux sensibiliser et informer les élus et professionnels
Liens	Affiner la priorisation des territoires (fiche 2) Conditionner la contractualisation à une attention sur les RH mobilisées (fiche 7)
Territoires supports	<ul style="list-style-type: none"> · Le Pied Rousset en Luberon · Largentière · Le Mirabée

Rappel du contexte et de la problématique :

- Des contrats 'anciens' sur des territoires dynamiques (ex. : La Teste de Buch, La Ravoire)
- Des contrats 'récents' sur des territoires en difficulté (ex. : Largentière)
- Une connaissance de 85 % de la population via les fichiers allocataires de la CAF

Objectifs	Améliorer la péréquation entre les territoires
Axe 1	Identifier les territoires prioritaires au regard des critères définis au niveau national : <ul style="list-style-type: none"> · L'offre et la demande · La richesse du territoire · La typologie des familles et informer les partenaires
Axe 2	Améliorer le partage des diagnostics de territoire en respectant le principe de co-élaboration : <ul style="list-style-type: none"> · Par la mise en place effective des instances de pilotage des contrats · Par la formalisation d'un document de traçabilité
Axe 3	Renforcer la pertinence des diagnostics de territoire par : <ul style="list-style-type: none"> · Des approches comparatives basées sur les données statistiques des CAF · Des recours systématiques aux cellules d'observation internes aux CAF · Des mises à jour pendant la mise en œuvre du contrat des données d'observation
Liens	Renforcer la coordination institutionnelle et opérationnelle (fiche IX)
Territoires supports	<ul style="list-style-type: none"> · La Teste de Buch · La Ravoire · Largentière

Rappel du contexte et de la problématique :

- Une attente des familles, principalement orientée vers une offre de services permettant de concilier la vie familiale et professionnelle
- Une volonté de modes d'accueil souples et adaptables en fonction des besoins liés à la vie professionnelle avec une recrudescence des emplois à temps partiel ou saisonniers nécessitant une mobilisation urgente
- Des attentes limitées sur le versant de la qualité de l'accompagnement

Objectifs	Mettre en place des services en capacité de s'adapter de manière continue aux attentes des familles
Axe 1	Différencier dans les études de diagnostic, demande et besoins : <ul style="list-style-type: none"> • La demande, formulée par les publics : prise en charge sur des horaires décalés, réactivité dans les modalités d'accueil, transport vers les lieux d'accueil... • Les besoins, identifiés par les porteurs de projet : faire face aux nouvelles formes de parentalité (divortialité, gardes alternées, monoparentalité...)
Axe 2	Assouplir le fonctionnement des accueils loisirs : <ul style="list-style-type: none"> • Aménager la prise en compte de l'évolution des besoins de chaque famille en respectant la cohérence globale des projets pédagogiques des structures/actions dédiées • Permettre aux enfants/jeunes de « décrocher » de la structure afin de participer à des activités hors les murs
Axe 3	Favoriser l'émergence de modes de participation des familles par : <ul style="list-style-type: none"> • L'implication au sein des instances partenariales de représentation des structures de proximité • La co-élaboration des projets éducatifs en lien avec les responsables d'équipements
Liens	Développer une approche spécifique pour les services aux adolescents et aux préadolescents (fiche 4)
Territoires supports	<ul style="list-style-type: none"> • La Ravoire • Dunkerque • La Teste de Buch

Rappel du contexte et de la problématique :

- Des jeunes davantage mobilisés autour des activités de loisirs dits « de consommation »
- Le refus des structures socioéducatives 'institutionnalisées'
- Une difficulté à mobiliser les adolescents autour d'une démarche projet (par opposition à une activité)
- Des conduites à risque et des pratiques à prendre en compte dans la formalisation des projets (ex. : alcool, drogues, regroupement...)

Objectifs	Intégrer aux projets l'émergence d'une identité sociale de « refusant »
Axe 1	<p>Privilégier, pour les adolescents voire les pré-adolescents, la mise en œuvre d'activités très souples permettant réactivité (réponse à des demandes ponctuelles) et innovation</p> <p>À cet égard, pourraient être privilégiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions portées par des structures associatives de taille limitée • Limitant les inscriptions préalables sur des plannings d'activités prédéfinis • Au sein de structures ouvertes • Avec une évaluation annuelle des projets et privilégiant les activités mobiles allant au-devant des adolescents
Axe 2	<p>Mettre en place des 'temps passerelles' permettant de cibler les préadolescents comme un public particulier en travaillant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les classes d'âges « pivots » (secteurs enfance / jeunesse) • La présentation commune des plannings d'activités secteur enfance / secteur jeunesse
Axe 3	<p>Développer l'intergénérationnel au sein des classes d'âges jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En encourageant les jeunes majeurs de 16 ans à valider leur BAFA (accueil du stage pratique dans la structure de proximité) • En testant la proposition d'activité adolescents auprès de publics préadolescents
Axe 4	<p>Intégrer les mixités dans la définition des projets et leur évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sociale, par évaluation à posteriori, des lignes de partage des publics sur la base des QF • Par genre, par mise en place : <ul style="list-style-type: none"> d'actions non mixtes, notamment sur les publics adolescents (ex. : activités danse pour fille) d'actions des référents familles des structures de proximité en direction des parents d'actions spatialement séparées
Liens	<p>Adapter l'offre de services aux attentes des familles (fiche 3)</p> <p>Renforcer l'approche évaluative (fiche 6)</p>
Territoires supports	<ul style="list-style-type: none"> • Honfleur • Dunkerque • Le Pied Rousset • Largentière

4.3 La qualité

Fiche 5 : Favoriser le développement d'une offre de services de qualité par une démarche de labellisation

Niveau de priorité : 3

Rappel du contexte et de la problématique :

- Des contrats de moyens sans déclinaison précise des objectifs qualité à atteindre

Objectifs	Systematiser les démarches de labellisation sous une forme partenariale (notamment CAF, DDJS et fédérations / associations)
Axe 1	Associer les partenaires associatifs et fédératifs à la rédaction des cahiers des charges (identification des critères qui président à la labellisation)
Axe 2	Confier l'accompagnement méthodologique des structures inscrites dans une démarche de labellisation aux fédérations / associations
Liens	Renforcer l'approche évaluative (fiche 6) Renforcer la coordination institutionnelle et opérationnelle (fiche 9)
Territoires supports	<ul style="list-style-type: none">· Honfleur· La Ravoire

Rappel du contexte et de la problématique :

- D'importants travaux de diagnostics territoriaux
- Un manque voire une absence d'évaluation des contrats signés

Objectifs	Inscrire les nouveaux contrats dans une logique globale diagnostic / assignation d'objectifs / contractualisation / évaluation
Axe 1	<p>Identifier des critères simples et exportables d'évaluation pour les 'fréquentants' (sans limitation aux seuls inscrits) sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'origine géographique (lieu de résidence, quartier, commune, hors commune) • L'âge • Les tarifs (avec ventilation par quotient familial) • Les fréquences de participation • La mixité sociale et par genre • Les amplitudes d'ouverture (jours et heures)
Axe 2	Organiser le retour des analyses d'activité et d'évaluation sur le territoire
Axe 3	Créer les conditions d'un suivi des publics à moyen / long terme à partir du parcours du jeune (trajectoire de fréquentation, décrochage...)
Liens	Sans objet
Territoires supports	<ul style="list-style-type: none"> • Honfleur

Rappel du contexte et de la problématique :

- Les ressources humaines apparaissent comme une condition première de la réussite de la mise en œuvre des contrats
- Au niveau du territoire, la mobilisation sur la coordination traduit la volonté d'implication politique des acteurs
- Les outils de la CAF présentent une certaine complexité et nécessitent un réel degré d'expertise et d'appropriation

Objectifs	Prendre en compte, a priori, les besoins de compétences pour la mise en place des actions prévues au contrat, et cela à tous les niveaux
Axe 1	Renforcer ponctuellement, en tant que de besoins, le temps de coordination prévu au contrat, notamment pour : <ul style="list-style-type: none"> • Les zones rurales • Permettre le recrutement d'un professionnel expérimenté
Axe 2	Veiller, a priori, à limiter le recours aux emplois aidés et favoriser le recrutement d'animateurs diplômés
Axe 3	Adapter l'approche des conseillers techniques des CAF par : <ul style="list-style-type: none"> • Des formations dédiées • Des mobilités permettant des retours d'expérience • Des relais d'interventions ponctuelles des fonctions de directions en cas d'arbitrage ou de médiation institutionnelle Relayer sur les territoires l'évolution des orientations stratégiques de la Branche Famille
Axe 4	Proposer aux territoires des séances de formations sur : <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre d'intervention des CAF • Les outils contractuels
Axe 5	Clarifier et renforcer la communication relative aux missions et objectifs assignés aux CAF : <ul style="list-style-type: none"> • A l'interne, afin de garantir la cohérence du positionnement institutionnel d'une CAF vis-à-vis des usagers • A l'externe, afin de pérenniser les dynamiques de collaboration qui lient une CAF à ses partenaires
Liens	Sans objet
Territoires supports	<ul style="list-style-type: none"> • La Teste de Buch • La Ravoire • Le Pied Rousset

4.4 La contractualisation

Fiche 8 : Réunir les conditions d'une coordination opérationnelle Centres sociaux (agréés CAF) / structures enfance jeunesse

Niveau de priorité : 3

Rappel du contexte et de la problématique :

- Des centres sociaux parfois positionnés en 'concurrents' de la politique de la collectivité

Objectifs	Favoriser la coordination autour des publics cibles
Axe 1	Conditionner l'obtention d'un agrément à la coordination des activités enfance / jeunesse mises en œuvre par les structures locales et renforcer la délimitation entre les rôles de financeur et d'opérateur
Axe 2	Favoriser l'émergence d'un projet partagé CAF / Ville-EPCI / associations pour les centres sociaux en formalisant un protocole de prise en charge partagée des publics jeunes
Liens	Renforcer la coordination institutionnelle (fiche 9) Développer une approche spécifique pour les services aux adolescents et préadolescents (fiche 4)
Territoires supports	<ul style="list-style-type: none">• Le Pied Rousset• Honfleur• La Teste de Buch

Rappel du contexte et de la problématique :

- Des dispositifs nombreux pour des publics cibles comparables (CTL, CEJ, PRE, CUCS, CCJ...) et des champs de compétences proches ou croisés (CAF, Conseil Général, DDJS...)
- Des actions inscrites aux CEJ dépendantes d'interventions d'autres institutions (ex : transports, logement...)
- Des interventions au niveau de la commune ou de l'intercommunalité parfois limitées (ex. : territoires trop petits / grands, densité de la population...)
- Des CTL et CEJ peu mobilisés sur les approches partenariales en dehors de la relation CAF / territoire

Objectifs	Renforcer la lisibilité des dispositifs par des approches institutionnelles croisées
Axe 1	<p>Impliquer systématiquement lors de la préparation des contrats ou de leur renouvellement les partenaires institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Conseil Général · Services déconcentrés de l'État (notamment DDJS et Préfecture) · Inspection d'Académie <p>par exemple, par des échanges et des rapprochements de données d'observation (au besoin par voie conventionnelle)</p>
Axe 2	<p>Favoriser l'émergence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Contrats supra territoriaux (ex. : au niveau du département) · Actions coordonnées (ex : CEJ – PRE – CEL – CUCS – CCJ)
Liens	Sans objet
Territoires supports	<ul style="list-style-type: none"> · La Ravoire · Honfleur · Largentière · Dunkerque · Gentilly

Rappel du contexte et de la problématique :

- Une implication essentielle des caisses pour les études de diagnostic, l'émergence des projets de territoire, les arbitrages entre acteurs, les prises de recul au-delà des différents sur la base d'éléments objectifs et la formalisation de la contractualisation... mais un recul pour le suivi du contrat
- Le partenariat avec la CAF constitue souvent un soutien pérenne pour la mise en place des actions permettant ainsi une continuité des actions et projets

Objectifs	Réaffirmer la prépondérance du suivi renforcé et continue exercé par les CAF sur les contrats qui les lient aux collectivités
Axe 1	Préciser, dans les contrats : <ul style="list-style-type: none"> • La structure de pilotage d'évaluation et de suivi • Les membres de la structure de pilotage • Les échéances d'échanges
Axe 2	Uniformiser l'approche du suivi continu des objectifs et des échanges de bonnes pratiques entre CAF, quel que soit le projet territorial : <ul style="list-style-type: none"> • Dans les hypothèses de forte implication des acteurs locaux préalablement à la contractualisation • Dans les hypothèses du contrat comme produit d'appel en matière de politique enfance / jeunesse en prenant en compte : <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de mises en œuvre des premiers CEJ vécues comme 'brutales', précipitées voire contradictoires • La transition entre les logiques de soutien au développement de l'offre de services jeunesse à la maîtrise des risques financiers
Liens	Renforcer l'approche évaluative (fiche 6)
Territoires supports	<ul style="list-style-type: none"> • La Teste de Buch • La Ravoire • Le Mirabée • Largentière • Gentilly



La contractualisation avec les CAF : quelle contribution à la construction collective d'une politique enfance jeunesse ?

Construite autour des besoins des familles, de leurs enfants et des jeunes, la politique familiale des temps libres et des activités périscolaires des caisses d'Allocations familiales (CAF) a fait l'objet d'une évaluation. Il en ressort que les politiques sont adaptées pour les familles dont les enfants sont d'âge scolaire, et à reconstruire pour celles dont les enfants sont au collège ou au lycée. Les outils contractuels qui reposent sur une logique d'activités par le financement de nombre de places et d'heures, sont en effet moins adaptés au fonctionnement en projet attendu par les jeunes, par les professionnels et par les élus. La contractualisation opérée par les CAF contribue à structurer l'offre locale, à identifier des problématiques émergentes, à construire une politique avec des partenaires locaux.

Dans un contexte d'évolutions politiques, démographiques, économiques, sociologiques, des conditions de vie des familles et de leurs attentes, des conceptions du temps et d'optimisation de moyens, il est apparu nécessaire d'évaluer la politique de la branche Famille. Il s'agit de mesurer les effets des contrats temps libres (CTL) entre 2001 et 2005, puis des contrats enfance jeunesse (CEJ) qui leur ont succédé (encadré 1). Conforter la politique des temps périscolaires des enfants âgés de 6 à 12 ans, adapter les actions de loisirs et d'apprentissages sociaux pour les adolescents et les jeunes, appuyer les projets de territoire, prendre en compte les spécificités rurales, sont les principales orientations auxquelles aboutit cette évaluation (encadré 2). Cette présentation agrège les résultats et enseignements convergents et complémentaires des trois approches. Elle s'articule en trois parties autour des attentes et des effets de la politique contractuelle : en direction des enfants âgés de 6 à 12 ans et de leur famille, des jeunes et des territoires. Des expériences adaptées aux contextes locaux relevées dans les études des CAF et les monographies sont rapportées à titre d'exemple, de partage¹. Des résultats de l'enquête auprès des 300 communes sont valorisées (encadré 3).

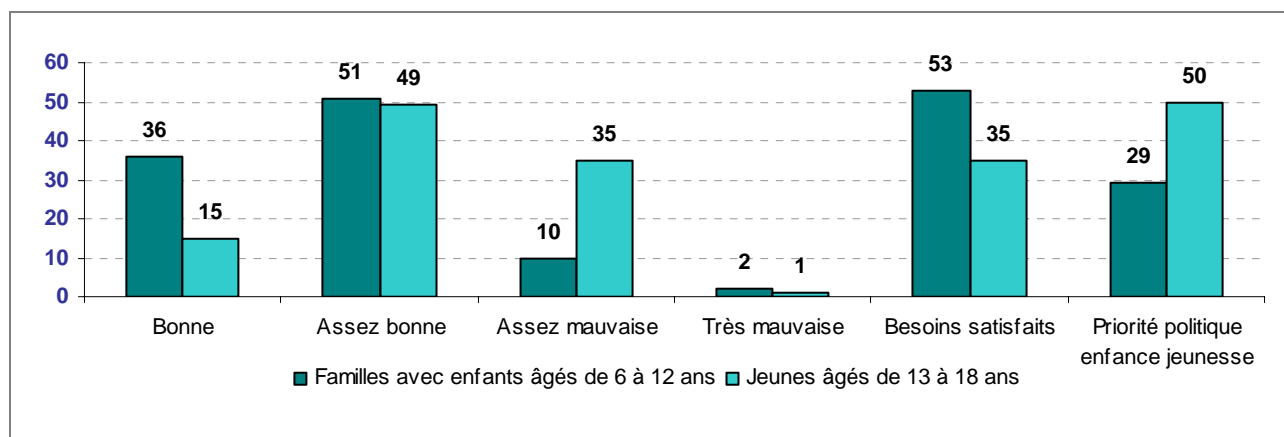
Des résultats convergents sur l'appréhension des attentes des familles et des jeunes

Les enseignements des trois approches évaluatives convergent pour ce qui concerne la connaissance des besoins et des attentes de ces différents publics et l'adaptation des réponses proposées. L'étude auprès des élus met en évidence le sentiment d'une bonne appréhension des attentes des familles ayant des enfants âgés de 6 à 12 ans (graphique 1), en revanche d'une moins bonne connaissance des besoins des jeunes de 13 à 18 ans. En conséquence les élus considèrent qu'ils répondent partiellement à ces besoins (35 % seulement de besoins satisfaits). Face à ce constat, un élu sur deux accorde une priorité à la politique de la jeunesse pour le futur. De la même façon les monographies confirment l'insuffisance et l'inadaptation des activités (culturelles, sportives ...) proposées aux jeunes : « les taux de couverture² sont inversement proportionnels à l'âge des publics ». Le même constat est observé dans les études locales relayées par les CAF.

Encadré 1 - Contractualisation par le CTL et le CEJ

Le contrat temps libres (CTL), créé en 1998, et le contrat enfance et jeunesse (CEJ), créé en 2006, qui remplace progressivement le CTL et le contrat enfance (CE) créé en 1990, sont des contrats d'objectifs et de cofinancement conclus entre une CAF et une collectivité territoriale ou un groupement de communes. Ils mettent en œuvre une politique en faveur des loisirs et des vacances des enfants et des adolescents âgés de 6 à 18 ans. En 2007, près de 2 000 CTL et CEJ (hors la petite enfance) sont conclus entre les CAF et les communes ou des regroupements de communes. Le financement par les CAF représente 385 millions d'euros.

Graphique 1 – Connaissance des attentes des familles et des jeunes par les élus et priorité en matière de politique enfance jeunesse (en %)



Source : TMO Régions.

Lecture : 36 % des élus estiment avoir une « bonne » connaissance des attentes des familles avec des enfants âgés de 6 à 12 ans ; 50 % des élus accordent une priorité à la politique de la jeunesse.

Organisation de la vie familiale, scolaire, sociale des enfants

Disposer d'un soutien pour organiser les temps des enfants âgés de 6 à 12 ans, d'équipements proches, animés et accessibles, d'une présence dans les quartiers et les villages, d'une transmission éducative, sont les principales attentes des familles, que 87 % des élus ont le sentiment d'assez bien ou de bien connaître. 68 % des élus qui envisagent de signer ou ont signé un CEJ avec la CAF (dont 94 % des communes de plus de 50 000 habitants) investissent dans la structuration d'équipements et d'actions. Les résultats soulignent l'adéquation de l'offre de loisirs aux besoins des familles dont les enfants sont âgés de 6 à 12 ans. Les accueils de loisirs sont appréciés par les familles et par les élus, malgré quelques améliorations attendues.

Les élus s'approprient les objectifs promus par les CAF et rejoignent les attentes des familles en matière d'égalité d'accès, de conciliation des temps des parents, d'épanouissement des enfants. Cependant, un sur deux estime manquer de connaissance des populations et des territoires. Les familles ont des attentes éducatives et sociales pour leurs enfants et apprécient les effets d'apprentissages différents de ceux de l'école, de transmission de valeurs, d'ouverture à la culture, à la sociabilité. Les enfants relayent autour d'eux, dans la famille, à l'école et dans le voisinage, ce qu'ils apprennent au centre d'accueil de loisirs lorsqu'ils bénéficient d'un encadrement de qualité. Les effets constructifs de ces activités se diffusent en chaîne.

Encadré 2 - Démarche d'évaluation : méthode d'observation croisée

Conduite en 2007 et 2008, l'évaluation s'est attachée à explorer un ensemble de questionnements autour des attentes des familles, des jeunes, des élus et des partenaires, à identifier la plus-value apportée par les CAF et à interroger les modalités d'intervention des accueils de loisirs des enfants et des jeunes âgés de 6 à 18 ans. Trois méthodes ont été utilisées pour investiguer ces points :

1. Une synthèse des attentes des familles et des jeunes à partir d'études locales relayées par une quarantaine de CAF (*) : évaluations, bilans, travaux préparatoires contractuels, diagnostics locaux ;
2. Une enquête auprès d'élus de 300 communes représentatives, par questionnaire téléphonique, réalisée par TMO Régions (**), sur leur connaissance des problématiques territoriales, l'organisation de la compétence enfance jeunesse, les grandes orientations, les effets perçus du contrat temps libres et du partenariat avec la CAF ;
3. Huit monographies de territoires diversifiés en fonction de leur situation géographique, le niveau de structuration du partenariat, la configuration locale, des typologies différentes des familles, réalisées par Michel Quiot Consultants (***)

(*) Crepin C et Sloma C. *Attentes des familles et des jeunes, Synthèse, CNAF-CAF.*

(**) *Evaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des CAF, 2007-2008. Appel d'offre de la CNAF n°07/ 497, Lot 1.*

(***) Territoires : communes de Dunkerque (Nord), La Teste-de-Buch (Gironde), Gentilly (Val-de-Marne), Honfleur (Calvados), Largentière (Ardèche), Canton de La Ravoire (Savoie), Communautés de communes du Pied - Rousset en Luberon (Vaucluse) et du Mirabée (Meurthe-et-Moselle).

Les attentes des jeunes sont peu entendues

Les attentes des adolescents et des jeunes (participer à la vie sociale, créer des liens, initier des projets, préparer l'avenir) et celles des élus (citoyenneté, autonomie, implication dans la vie sociale) se dégagent. Les élus indiquent notamment ne pas savoir comment s'y prendre, confrontés à des expériences qui n'ont pas fonctionné. Ils sont prêts à ajouter des axes d'orientations pour les adolescents et les jeunes âgés de 13 à 18 ans (lieux de rencontre et d'échange, offre plus soutenue, attractive et innovante, moyens d'information) et conviennent d'un déficit d'activités à leur attention. Adolescents et jeunes demandent une présence, un encadrement, ce que sous-estiment leurs parents, les élus, les professionnels. Les expériences relevées par les CAF et repérées dans les monographies confirment les conditions d'encadrement appréciées des jeunes : « activités libres » comme les cyber espaces, espaces adolescents et espaces jeunes ainsi que la présence des animateurs, le soir. Ces expériences rejoignent les attentes des jeunes en matière de relations entre générations pour débattre sur les questions de société, contribuer à des actions humanitaires ou de vie citoyenne, avoir des responsabilités, concevoir des projets d'avenir et préparer la vie sociale future. Maisons de quartier, centres sociaux, foyers de jeunes, camps de vacances, actions solidaires, espaces jeunes, représentent des lieux ressources.

L'adhésion à un projet : des expériences qui conduisent à construire un sentiment d'identité collective

Des expériences collectives de participation à des événements sont observées : par exemple à Dunkerque, les jeunes contribuent à l'animation du carnaval et des fêtes traditionnelles depuis plusieurs générations. La commune soutient une démarche historique à l'initiative de la population et associe les jeunes à l'ensemble de l'organisation des événements culturels, dans un contexte de nombreuses familles précaires et d'économie locale sinistrée. En Savoie, la CAF soutient la qualification d'animateurs de rue mobiles à l'échelle du canton, et accompagne la réflexion sur les lieux identitaires des jeunes : des locaux dédiés représentent des lieux de montage de projet avec des horaires souples. L'expérience permet de maintenir des liens avec des jeunes et d'engager des projets avec eux. En Gironde, les projets écologiques et d'environnement concernant la forêt associent naturellement les familles et les jeunes. A Honfleur, l'activité déclinante du port de pêche au profit du tourisme donne l'occasion de tutorat avec des jeunes défavorisés. D'autres expériences d'animation de bas d'immeuble à la Réunion montrent qu'elles permettent aux jeunes et aux habitants de mieux se connaître, de s'apprécier, et offrent l'opportunité aux jeunes de valoriser leur savoir-faire. Les conditions d'émergence d'un projet sont de disposer d'un lieu pour les jeunes, d'un encadrement et de fonctionnement adaptés. Ces expériences contribuent à construire un sentiment d'identité collective utile aux jeunes, dans un contexte de mutation économique ou sociale. Elles confirment le rôle des responsables locaux pour dynamiser des quartiers et des villages en s'appuyant sur la jeunesse.

Des améliorations en termes d'accessibilité, d'informations...

Pour tous les publics, le défaut d'équipement génère un sentiment d'isolement et d'injustice, en particulier si les familles vivent en milieu rural ou urbain défavorisé. Les monographies illustrent comment un espace géographique, social et humain, peut être isolé dès lors qu'il cumule plusieurs facteurs : absence d'axes d'accès et de liens avec des réseaux sociaux, déclin économique local, chômage structurel des parents, décrochage scolaire massif, faible qualification généralisée de la jeunesse, inadaptation des activités ou absence d'équipements. Des quartiers à Dunkerque, à Honfleur, des communes comme Largentière, sont ainsi progressivement enclavés malgré une volonté politique. Enfants et jeunes accèdent aux équipements grâce à la détermination des acteurs sociaux d'associer tous les enfants et les jeunes : ils en appellent à la responsabilité des aménageurs, initient des expériences pour aller vers des territoires isolés. Les parents souhaitent disposer d'une information guidée, contribuer aux programmes d'activités, rencontrer d'autres parents, s'impliquer dans les projets. Leurs comportements varient en fonction de leur disponibilité, leur engagement, leurs centres d'intérêts, leur sentiment de compétence. Certains attendent une aide, d'autres sont des parents ressources. Tous espèrent des améliorations sur les conditions d'implantation des équipements, leur accessibilité par des transports collectifs, l'attractivité des activités, l'implication des enfants, des parents, des partenaires et des élus. Ces attentes confirment la pertinence des objectifs de politique familiale perçus par les élus comme par les partenaires et les professionnels, par les familles qui les prolongent sur les aspects éducatifs et sociaux.

... et de médiation avec les jeunes

Elus, professionnels et parents se disent désemparés face aux attentes des jeunes. Conseils de jeunes ou de quartier sont pourtant des lieux importants de débat et d'écoute. Les objectifs des élus sont liés au comportement : apprentissage de la socialisation, prévention. Près de 40 % des élus associent les jeunes aux problèmes de conduites à risques et d'incivilités, rejoignant les craintes de certains parents qui délèguent les questions sociales et de santé publique, comptant sur les animateurs sociaux. Les élus préconisent le développement des accueils de jeunes, l'encadrement d'animateurs de rue, la transmission de valeurs.

Ils suggèrent d'organiser la réflexion par exemple autour d'une Charte de bonne conduite, d'adapter les outils, de diffuser l'expertise, l'information et la communication, d'organiser la mutualisation des expériences d'autres communes. La problématique de loisirs se transforme en objectifs « de comportement, et de transmission de valeurs et d'ambitions », expriment-ils. Ces attentes rejoignent les objectifs de la charte européenne qui prévoit la participation des enfants et des jeunes à la vie locale et régionale.

Partenariat et construction collective d'une politique locale

En se fondant sur les problématiques locales, le contrat avec la CAF aide à formaliser une politique et à identifier des objectifs. Les élus expriment une forte attente à l'égard de la CAF pour lesquels elle est « le premier partenaire », le plus légitime à les aider : elle contribue à réaliser le diagnostic (31 %), organiser une méthodologie, mettre en adéquation la demande et l'offre, contribuer à combler des besoins non couverts. 94 % des grandes communes et 40 % des plus petites ont formalisé une politique à la faveur des exigences contractuelles avec la CAF. Une commune sur deux a réalisé un diagnostic de territoire, une sur trois sur la jeunesse. La contractualisation est déterminante pour structurer l'offre d'équipements, de l'avis de deux élus sur trois. En outre, un élu sur deux déclare que le CTL a eu des effets significatifs sur la création d'accueils de loisirs, l'épanouissement des enfants, l'accès aux enfants de familles modestes, la conciliation des temps, le comportement des jeunes, le soutien à la fonction parentale. L'échec scolaire et le transport restent des questions difficiles. Les élus s'appuient - surtout des grandes communes ou regroupements de communes - sur les services municipaux de la jeunesse et sur le partenariat avec la CAF. Le conseiller technique est une personne ressource : disponibilité et réactivité (34 %), qualité des relations (30 %), compétence (19 %), appui méthodologique (16 %). Il connaît les familles, les territoires et contribue à analyser les besoins, relaye les objectifs portés par la branche Famille.

Les effets de la contractualisation peuvent être inattendus. Les élus surtout des petites communes sont favorables aux regroupements de communes pour optimiser leurs efforts : le CEJ favorise ces rapprochements. En milieu rural, la communauté de communes représente une échelle à la dimension de la jeunesse, en raison de la rareté des équipements et des transports, des difficultés d'accès à l'information, à communiquer... En contribuant à structurer l'offre, la CAF participe au maintien de la population jeune et à l'attractivité du territoire.

Typologies de partenariats et configurations contractuelles élargies

La contractualisation permet à la CAF d'avoir un rôle de « trait d'union » entre partenaires de la jeunesse. Les déterminants favorisant le partenariat sont l'ancienneté dans la participation aux projets, les objectifs de la commune, la configuration rurale ou urbaine, la dynamique économique et démographique, l'existence de réseau de partenaires et son histoire locale, l'accord sur les objectifs.

La commune, le regroupement de communes ou le département initie la réflexion. Les partenaires ont des compétences complémentaires (protection des enfants, législation). Le partenariat s'établit sur la confiance réciproque, la construction d'un projet de vie locale commun, la socialisation et l'éducation de la jeunesse pour le futur. Ces projets formalisés par des objectifs et des outils partagés favorisent des structurations plus larges avec le département, obligent à préciser les priorités politiques et financières locales. Les outils fédérateurs - chartes de qualité, conventions partagées - facilitent la construction collective des politiques locales. La contractualisation apportée par la CAF est un mode d'action pertinent, efficace, structurant pour dynamiser les problématiques locales, et a un effet d'entraînement.

Ces trois regards évaluatifs confirment la pertinence de la politique contractuelle des CAF en direction des enfants âgés de 6 à 12 ans, et apportent des éléments pour construire une politique de la jeunesse. Les études suggèrent d'approfondir les objectifs, d'assouplir les dispositifs, de les adapter aux spécificités locales et aux territoires ruraux, de rapprocher les partenaires, valoriser la qualification et la formation des professionnels, les parents, s'appuyer sur des équipements existants (centres sociaux, maisons de quartier). Se dessinent des perspectives d'aménagement du territoire, de construction de réseaux de compétences de professionnels et de familles ressources. Enfin l'évaluation met l'accent sur la nécessité de communiquer, diffuser l'expertise et les « bonnes pratiques », de fédérer les missions et les projets s'intéressant à la jeunesse. Des expériences locales montrent qu'il est possible d'adapter les réponses à l'égard de la jeunesse, et de se saisir des opportunités et des atouts qu'elle représente.

Notes

(1) Seules certaines expériences sont prises en compte dans les contrats avec les CAF.

(2) Taux de couverture : rapport du nombre d'enfants ou de jeunes d'une tranche d'âge donnée fréquentant une activité sur le nombre de personnes résidant sur le territoire de même tranche d'âge.

Encadré 3 - Enquête auprès de 300 élus réalisée par TMO Régions

Résultats et enseignements de l'enquête téléphonique auprès d'élus d'un échantillon représentatif de 300 communes en fonction de la taille, la contractualisation avec la CAF, la délégation de compétence intercommunale.

1. Connaissance des problématiques territoriales

Les élus ont le sentiment de bien identifier les attentes des familles ayant des enfants âgés de 6 à 12 ans : pour 51 %, leur connaissance est « assez bonne » et 36 % « bonne ». Ils pensent répondre aux besoins : la réponse est prioritaire pour 29 % des communes ; le besoin non satisfait d'accueils de loisirs est relatif. Ils appréhendent plus difficilement les attentes des jeunes âgés de 13 à 18 ans. 36 % des élus estiment mal les connaître et 65 % considèrent qu'ils y répondent mal. 50 % en font leur priorité et 71 % sont prêts à investir davantage dans la jeunesse, surtout les petites communes et les communes précaires. Les besoins non satisfaits sont liés au « déficit d'offre » et à la « complexité à construire une réponse » : les attentes sont difficiles à comprendre, ou sont impossibles à satisfaire.

52 % des communes ont « réalisé ou fait réaliser des études pour mieux identifier ces besoins et ces attentes » ; près de 50 % estiment « ne pas disposer d'éléments suffisants pour élaborer une politique enfance jeunesse adaptée aux réalités de son territoire ». Les attentes à l'égard des CAF sont fortes : 70 % souhaitent que « la CAF les accompagne davantage pour tout ce qui concerne l'étude et l'analyse des besoins des familles et des jeunes ». 81 % de celles sans contrat et 74 % de celles sans diagnostic sont de cet avis.

2. organisation de la compétence enfance jeunesse

31 % élus délèguent la compétence enfance jeunesse à l'échelle de l'intercommunalité, surtout les communes de moins de 10 000 habitants : 70 % d'entre eux sont « favorables » et « n'y voient que des effets positifs » : « mutualisation des moyens, nouvelles activités, partage des coûts permettant de créer de nouveaux équipements ». Les plus petites communes délèguent la fonction de coordination à l'intercommunalité : 62 % de celles de moins de 2 000 habitants, 44 % de moins de 10 000 habitants. 63 % des communes n'ont pas de coordonnateur. Parmi les élus n'ayant pas délégué, 58 % sont « favorables à une prise de compétence enfance jeunesse par la communauté de communes ou d'agglomération ». 22 % sont « indécis », 20 % défavorables. La réceptivité est inversement proportionnelle à la taille de la commune : 62 % des communes de moins de 2 000 habitants sont favorables, contre 12 % de celles de 50 000 habitants et plus.

3. Les grandes orientations des politiques enfance jeunesse

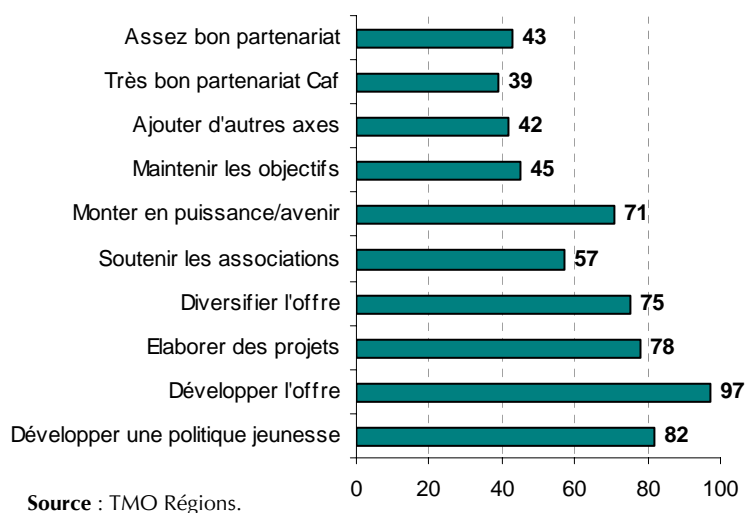
La contractualisation avec la CAF favorise l'élaboration d'une politique autour de deux objectifs principaux : le développement ou l'amélioration de l'offre d'accueil pour les enfants âgés de 6 à 12 ans ; « l'action sociale et éducative » avec des objectifs de « citoyenneté, autonomie, implication dans la vie sociale » pour les jeunes âgés de 13 à 18 ans et de « lutte contre l'exclusion et le soutien à la parentalité » pour les familles en difficultés. Les communes à partir de 50 000 habitants ont une politique enfance – jeunesse. Près de 60 % n'en ont pas. 75 % de celles n'ayant pas contractualisé n'ont pas formalisé de politique.

4. Effets perçus du contrat temps libres et partenariat avec la CAF

L'effet levier du CTL se confirme : pour 97 % des communes ayant contractualisé, le CTL a permis de développer l'offre (graphique 2), a eu un impact significatif sur la création d'accueils de loisirs, l'épanouissement des enfants, l'accès aux enfants de familles modestes, la conciliation des temps et le comportement des jeunes.

Le CTL a permis de développer une politique (82 % des communes ayant contractualisé), d'aider à élaborer des projets (78 %), diversifier l'offre (75 %), soutenir les associations (57 %). S'ils devaient « repenser la politique enfance jeunesse », 45 % des élus garderaient les mêmes objectifs, 42 % ajouteraient des axes pour les jeunes âgés de 13 à 18 ans : proposer des lieux de rencontre et d'échange, rendre l'offre plus attractive et innovante, d'autres moyens d'information, la volonté de développer des activités. 71 % des élus sont prêts à investir davantage à l'avenir dans la politique de l'enfance et de la jeunesse, surtout les petites communes et les plus précaires. Pour 82 %, le partenariat avec la CAF « partenaire de proximité intervenant en appui des collectivités » est de très bonne ou bonne qualité.

Graph, 2 - Effets leviers du contrat temps libres (en %)



Christiane Crépin et Clémentine Sloma - CNAF / DSER
D'après les travaux de Arnaud Crépin et Vincent Guillaudeux - TMO Régions
Mikaël Azoulay et Christophe Doutesneau - Michel Quiot Consultants

Ce numéro de *l'e-ssentiel* est téléchargeable via le site www.caf.fr, rubrique Qui sommes-nous ? Publications.